

Rapport de
Responsabilité
Sociale &
Environnementale

2022



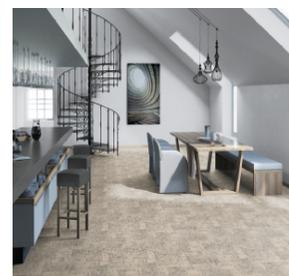
Tarkett en bref

Un leader mondial des revêtements de sol et surfaces sportives

Depuis plus de 140 ans, nous nous engageons chaque jour dans la conception d'espaces de qualité. Nous donnons la priorité aux personnes et à la planète, en prenant en compte l'environnement et la santé des générations actuelles et futures dans notre approche Tarkett Human-Conscious Design®*. Notre ambition est de conjuguer les attentes de chacun de nos clients avec les enjeux environnementaux, en réduisant notre empreinte carbone et en changeant la donne avec l'économie circulaire. En collaborant avec nos partenaires, nous créons des espaces de vie plus sains et sûrs pour que chacun puisse s'épanouir. En unissant nos forces, nous construisons des fondations plus solides, sur lesquelles nous pouvons tous nous appuyer pour les générations à venir. Ensemble, nous construisons le chemin vers de meilleurs revêtements de sol**.

UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS

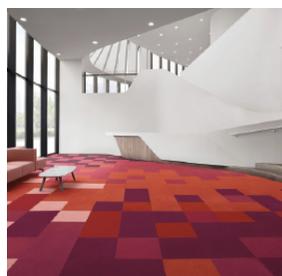
Nous offrons à nos clients l'un des plus larges portefeuilles de revêtements de sol et de surfaces sportives, et partageons avec eux notre expertise sur de multiples segments de marché.



Vinyle



Linoléum



Moquette



Parquet



Stratifié



Caoutchouc & accessoires



Gazon synthétique



Pistes d'athlétisme

** Together, we are building the Way to Better Floors.



SANTÉ & SOINS AUX
PERSONNES ÂGÉES



EDUCATION



BUREAUX



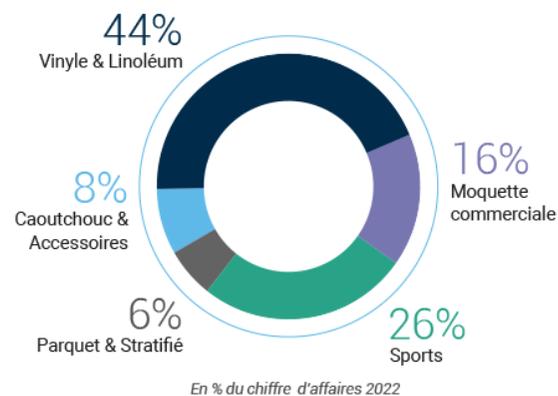
HÔTELLERIE



SPORTS



RÉSIDENTIEL



* Mettre l'humain au cœur de nos ambitions.

TARKETT DANS LE MONDE



UNE EXPOSITION ATTRACTIVE AUX MARCHÉS FINAUX

72%
Commercial
(Sport compris)

28%
Résidentiel



En % du chiffre d'affaires 2022

DES VENTES PORTÉES PAR LA RÉNOVATION

80%
Rénovation

20%
Construction neuve



FAIRE DES CHOIX ENGAGÉS. POUR LES PERSONNES ET LA PLANÈTE.

Tarkett Human-Conscious Design®* est notre engagement pour accompagner les générations actuelles et futures. En créant des revêtements de sol et des surfaces sportives respectueux des personnes et de la planète. Chaque jour, nous oeuvrons autour de nos trois engagements :

- Appréhender pleinement les enjeux de chacun.
- Faire des choix engagés. Pour les personnes et la planète.
- Etre aux côtés de nos partenaires. A chaque étape.

* Mettre l'humain au cœur de nos ambitions.



Eco-concevoir en appliquant les principes Cradle to Cradle®.



WE SUPPORT

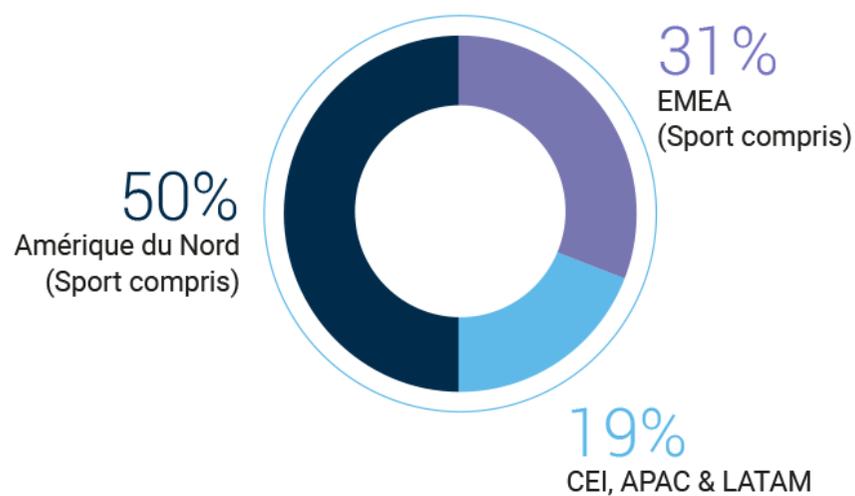
Respecter les 10 principes des Nations Unies.



Contribuer aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies.

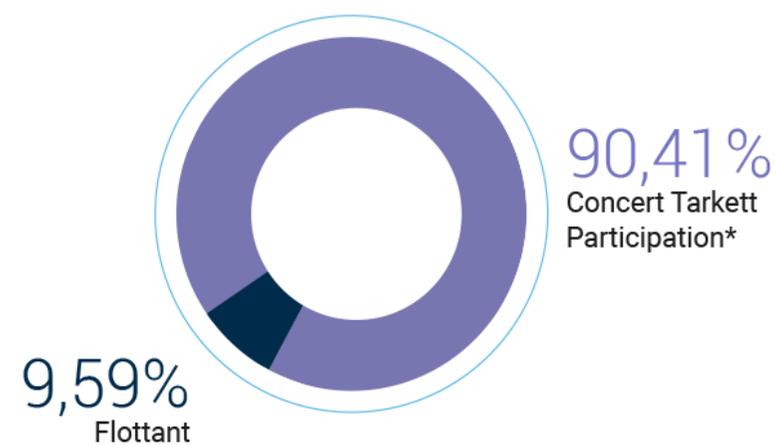
Tarkett en chiffres

VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DU CAPITAL

(31.12.2022)



Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT).

*Tarkett Participation, Société Investissement Deconinck (SID), Expansion 17 S.C.A., Global Performance 17 S.C.A. et les membres du Conseil de surveillance de la Société liés à la famille Deconinck, agissant de concert vis-à-vis de la Société, détiennent ensemble au 31 décembre 2022, 59 263 246 actions et 59 277 470 droits de vote de la Société, représentant 90,41% du capital et 90,07% des droits de vote de la Société. Cette détention comprend également les 109 310 actions propres comprenant 25 099 actions détenues directement par la Société et 84 211 actions détenues indirectement, via sa filiale de droit luxembourgeois Tarkett GDL SA détenue à 100% ainsi que les 4 000 actions détenues par des membres du Conseil de surveillance liés à la famille Deconinck et des actions des mandataires sociaux et salariés du Groupe Tarkett ayant conclu avec Tarkett Participation des contrats de liquidités portant sur des actions Tarkett.

Gouvernance

Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de 13 membres dont 3 membres indépendants, 2 membres représentant les salariés et 2 censeurs.



Éric La Bonnardière
Président
Membre depuis 2015



Didier Deconinck
Vice-Président
Membre depuis 2001



Marine Charles
Membre depuis 2023



Julien Deconinck
Membre depuis 2014



Nicolas Deconinck
Membre depuis 2015



Florent Jannier
Membre** depuis 2021



Françoise Leroy
Membre* depuis 2013



Tina Mayn
Membre depuis 2023



Didier Michaud-Daniel
Membre* depuis 2019



Sabine Roux de Bézieux
Membre* depuis 2017



Caroline Tith
Membre** depuis 2021



Bernard André Deconinck
Censeur



Charles Goulet
Censeur

Comité d'audit, des risques et de la compliance :

- Françoise Leroy (Présidente)
- Sabine Roux de Bézieux*
- Julien Deconinck

Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance :

- Françoise Leroy (Présidente)*
- Éric La Bonnardière
- Didier Michaud-Daniel*

Comité RSE :

- Sabine Roux de Bézieux* (Présidente)
- Nicolas Deconinck
- Tina Mayn

* Membre indépendant

** Membre représentant les salariés désigné par le comité social et économique de Tarkett (CSE).

Gouvernance

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe est dirigé par Fabrice Barthélemy, Président du Directoire. Cette équipe internationale et dotée d'un fort esprit entrepreneurial est composée de leaders expérimentés, ayant en commun l'intérêt et les valeurs du Groupe, tout en assurant une agilité opérationnelle grâce à une organisation décentralisée.



Fabrice Barthélemy
Président du Directoire



Eric Dalier
Président Tarkett Amérique du Nord & Tarkett Sports



Slavoljub Martinovic
Président Tarkett Europe de L'Est & Asie



Francesco Penne
Président Tarkett EMEA, LATAM & ANZ*



Raphaël Bauer
Directeur Financier



Eline Cormont-Girardey
Directrice Juridique Groupe



Séverine Grosjean
Directrice des Ressources Humaines et de la Communication Groupe



Arnaud Marquis
Directeur Développement Durable et Innovation Groupe



Carine Vinardi
Directrice Groupe de la R&D et des Opérations



Hervé Legrand
Directeur des Systèmes d'Information du Groupe

* Australie / Nouvelle-Zélande

Le mot du Président du Directoire



Fabrice Barthélemy

2022 a été une année de défis à laquelle Tarkett a bien réagi : en gardant son élan, avec une attention constante sur l'expérience de nos clients, tout en faisant preuve d'adaptation et de résilience face aux enjeux. Je suis vraiment fier de ce que nous avons accompli ensemble, selon l'esprit " One Tarkett " qui unit nos équipes.

L'esprit d'équipe : Dès le premier jour de la guerre en Ukraine, nos équipes ont défendu nos valeurs d'engagement, de bienveillance, de collaboration et de créativité. Elles se sont montrées attentives, contribuant à des actions de solidarité par le biais de notre initiative Tarkett Cares et de la Fondation Tarkett nouvellement créée. Je pense que la promotion de la diversité et de l'inclusion est une manière très concrète pour Tarkett de répondre à une telle situation, en favorisant la paix et l'acceptation mutuelle. Avec des actions telles que la semaine de la diversité et de l'inclusion organisée dans les pays et les équipes, nous avons continué à sensibiliser et rassurer chaque membre de nos équipes. En 2022, la part des femmes dans le management a atteint 27 %, progressant ainsi vers notre objectif de 30 % en 2025.

Adaptation et résilience : L'inflation des coûts des matières premières a été l'autre défi auquel nous avons été confrontés en 2022. Là encore, nos équipes se sont bien adaptées, répercutant avec succès cette hausse sur les prix de vente, assurant la résilience de Tarkett face à un contexte opérationnel difficile. L'agilité et le professionnalisme de nos équipes sont essentiels ; pour les développer davantage, nous avons continué à investir dans des programmes de formation et de développement des compétences, en facilitant le travail d'équipe, le partage d'expertise et en leur fournissant des feuilles de route structurées grâce à notre système d'excellence opérationnelle World Class Manufacturing.

Focus : Malgré ces défis, nous sommes restés attentifs aux besoins de nos clients. Tarkett cherche constamment à aider ses clients, architectes, designers et utilisateurs finaux à relever leurs propres défis de manière simple et efficace, partout dans le monde :

- Nous permettons à nos clients en Europe d'adopter des solutions circulaires grâce aux dalles de moquette Recharge et Retrace de Desso Origin, dont l'empreinte carbone est la plus faible du marché^[1] et qui sont éco-

conçues pour être recyclées à 100 % via notre programme de collecte et de recyclage ReStart®.

- Pour nos clients qui achètent des surfaces sportives en Amérique du Nord, notre programme FieldTurf Goal Zero vise à détourner les déchets de chantier des décharges et à faciliter leur réutilisation et leur recyclage.
- En Amérique du Nord, le lancement de la nouvelle collection "Discovery" crée des espaces éducatifs inspirants pour tous les types d'apprenants.
- Nous avons fait des revêtements de sol en vinyle sans phtalate la seule option disponible sur le marché brésilien avec la transition réussie de notre production locale à Jacaré vers la technologie sans phtalate.

Dynamique : 2022 a également été l'occasion de maintenir la dynamique de nos engagements clés en matière de sécurité et de climat. Chaque jour et dans chaque site, la sécurité reste notre plus haute priorité et nous cherchons continuellement à renforcer notre culture en la matière. Bien que nous devions continuer à nous améliorer, je suis convaincu que les progrès déjà réalisés nous aideront à atteindre notre objectif de ramener le taux de fréquence des accidents enregistrables à 1,0 d'ici 2025. Au sujet du climat, la validation de notre objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030^[2] par l'initiative indépendante Science Based Target (SBTi) et la reconnaissance par CDP^[3] de notre action en faveur du climat (avec un score « leadership A- ») confirment que nous sommes sur la bonne voie. A l'échelle mondiale, Tarkett a continué à réduire les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 de ses activités de fabrication (-41 % vs 2019), notamment grâce à l'achat de davantage d'électricité renouvelable. Les émissions de scope 3 ont également diminué (-13 % vs 2019), à la fois en raison de la baisse des volumes, mais aussi grâce à l'augmentation de la part des matériaux recyclés qui atteint désormais 17 % (+2% vs 2021).

[1] Suite à l'analyse et à l'évaluation comparative par Tarkett des dalles de moquette fabriquées en Europe, au Royaume-Uni et en Norvège, nous avons constaté que notre collection de dalles de moquette Desso Origin présentait l'empreinte carbone la plus faible. Nous avons comparé l'empreinte carbone totale (module A-D) de chacun de nos concurrents avec l'incinération comme scénario de fin de vie.

[2] Tarkett s'engage à réduire les émissions absolues de GES de scope 1 et 2 de 50 % d'ici 2030 par rapport à une année de référence 2019. Tarkett s'engage également à réduire les émissions absolues de GES de scope 3 provenant des biens et services achetés et du traitement de fin de vie des produits vendus de 27,5 % dans le même laps de temps. * (La portée de l'objectif inclut les émissions et retraits dites « biogéniques » provenant des matières premières bioénergétiques).

[3] L'initiative Science Based Targets (SBTi) est une collaboration entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Worldwide Fund for Nature (WWF). SBTi définit et promeut les meilleures pratiques en matière de fixation d'objectifs basés sur la science, et évalue et valide de manière indépendante les objectifs des entreprises pour accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone.

impacT2027

Enfin, en 2022, Tarkett a tracé la voie pour les années à venir, en présentant son nouveau plan stratégique : « impacT2027 » - **Devenir l'entreprise de revêtements de sol et de surfaces sportives la plus innovante, la plus durable, et offrant la meilleure expérience pour nos clients et collaborateurs.**

Avec ce plan stratégique, nous élargissons notre horizon pour construire durant les cinq années à venir le Tarkett de demain. Nos deux principaux investisseurs, la famille Deconinck et Wendel, soutiennent pleinement notre esprit entrepreneurial alors que nous cherchons à conduire le changement et à obtenir des résultats grâce à l'innovation, le développement durable, le travail d'équipe et une expérience client de premier ordre.

Ce nouveau plan tient compte des grandes tendances mondiales - évolutions du climat, de la technologie et de la société - ainsi que de nos convictions sur ce qui fait de Tarkett une entreprise unique.

Nous avons identifié, entre autres, trois grandes tendances :

- Le climat, l'un des défis déterminants du siècle, alors que nous nous battons pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C. Tarkett s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre conformément à l'accord de Paris.
- L'essor rapide des nouvelles technologies, comme l'impression numérique, et le développement de nouveaux matériaux recyclés et biosourcés, pour lesquels Tarkett met à profit l'innovation afin de fournir à ses clients des produits et services de pointe.

- L'évolution de la société, notamment dans les économies développées où la population vieillit et où les habitudes de travail changent. Là encore, Tarkett continuera à jouer un rôle de premier plan, en fournissant des conseils et des solutions, par exemple aux clients du secteur de la santé et des soins aux personnes âgées pour créer de nouvelles approches, ou encore aux entreprises afin de créer des lieux de travail modernes, grâce à la conception holistique d'espaces inspirants et polyvalents qui favorisent la santé et le bien-être et, par conséquent, une meilleure productivité.

En mettant en œuvre ce nouveau plan stratégique, Tarkett reste engagé à respecter tous les principes du Pacte mondial des Nations unies en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Notre stratégie impacT2027 renforcera également notre contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU 2030.

En cette nouvelle année, nous sommes donc enthousiastes et optimistes à l'idée de construire ensemble de meilleurs revêtements de sol, avec un impact positif sur nos clients, nos employés et la planète.



Recyclage de linoléum à Narni, en Italie.

Notre modèle d'affaires : nous voulons avoir un impact positif sur nos clients, nos équipes, la planète

Notre contribution pour un capital durable **impact** 2027



Capital financier

- Coté à la Bourse de Paris (Euronext Paris)
- Concert Tarkett Participation (90,41 %)
- Flottant (9,59 %)



Capital industriel

- 34 sites de production dans 19 pays (Europe, Russie, Amérique du Nord, Serbie, Chine, Ukraine, Brésil, Mexique, Australie, Turquie)
- 8 centres de recyclage



Intellectual capital

- 139 familles de brevets actifs dans 42 pays
- 25 laboratoires R&D
- Tarkett Human-Conscious Design®
- Réseau d'experts internes et programmes (World Class Manufacturing, Cradle to Cradle®, Talent Philosophy...)
- Partenariats scientifiques (universités, Environmental Protection Encouragement Agency - EPEA, fournisseurs...)



Capital humain, social et relationnel

- Employés : 12 000 dans 45 pays, représentant plus de 50 nationalités
- Clients diversifiés B2B2C dans plus de 100 pays (forces de ventes, showrooms...)
- Fournisseurs diversifiés, des producteurs mondiaux de matières premières stratégiques (PVC, plastifiants...) aux fournisseurs locaux
- Communautés locales : coopération étroite avec nos sites



Capital naturel

- Energie de sources renouvelables et non-renouvelables
- Eau
- Matières premières renouvelables (bois, jute, liège,...) et non renouvelables (fossiles et minérales), de sources vierges ou recyclées



Capital de gouvernance et conformité

- Directoire, Conseil de surveillance et 3 comités spécialisés (y compris RSE)
- Comité Exécutif
- Code éthique et de conformité
- Procédure d'alerte
- Charte de déontologie boursière

La section 3.2.1 de la partie sur la gouvernance de la RSE décrit la manière dont Tarkett est organisée pour conduire le changement et atteindre ses objectifs de RSE

impact 2027

Mission : Créer des surfaces uniques qui améliorent la vie des gens et sont bonnes pour la planète.

Vision : Être l'entreprise de revêtements de sol et de surfaces sportives la plus innovante, la plus durable, et offrant la meilleure expérience pour nos clients et collaborateurs..

1. Responsabiliser nos équipes performantes

2. Offrir à nos clients une expérience de premier ordre

3. Créer des produits et services innovants

4. Être à la pointe en matière de développement durable

Nos valeurs : Engagement – Collaboration – Créativité – Bienveillance

Segments :

Une expertise reconnue dans des segments spécifiques, en rénovation et construction neuve



- Santé & Soins aux personnes âgées



- Education



- Bureau



- Hôtellerie



- Sports



- Résidentiel

Solutions :

Une offre complète et coordonnée de revêtements de sol et surfaces sportives



- Sols souples (vinyle, linoléum...)

- Moquette commerciale

- Parquet et stratifié

- Caoutchouc et accessoires

- Gazon synthétique et pistes d'athlétisme

Canaux :

Un service de proximité, adapté aux différentes catégories de clients et régions



- Distribution, bricolage et plateformes numériques en ligne

- Grands comptes, utilisateurs, gestionnaires de bâtiments

- Prescripteurs (architectes, designers), installateurs, maîtres d'œuvre

Nos parties prenantes :
Notre ambition : passer à une économie bas carbone et circulaire par un dialogue continu et une collaboration avec nos parties prenantes

- Clients, architectes, designers, installateurs et utilisateurs finaux

- Employés et autres travailleurs externes

- Fournisseurs, prestataires de services et partenaires commerciaux

- Actionnaires, investisseurs, prêteurs et la communauté financière

- Fédérations professionnelles, réseaux d'entreprises, institutions académiques et scientifiques

- Pouvoirs publics, organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Les principaux moyens de dialogue sont décrits dans la section 3.5 Dialogue avec des parties prenantes

La section 3.1.3 présente l'ambition du Groupe de placer ses parties prenantes au cœur de son modèle d'entreprise, en répondant à leurs attentes, ainsi que la manière dont la stratégie Impact2027 et les objectifs de RSE de Tarkett contribuent aux objectifs de développement durable de l'ONU.

et nos parties prenantes

Nos résultats : des performances durables malgré un contexte difficile

Démontrer la résilience du modèle économique de Tarkett

▶ 3 359 M€ Chiffre d'affaires (8.9% croissance organique)	235 M€ EBITDA ajusté	7 % Marge d'EBIDTA ajusté (% des ventes nettes)	-26,8 M€ Résultat net (part du Groupe)	765 M€ Rémunérations	97 M€ Investissements	24 M€ Impôts sur les sociétés payées	0.2 M€ Soutien aux communautés locales (Tarkett Cares)
--	--------------------------------	--	---	--------------------------------	---------------------------------	---	---

Confirmer notre position solide mondiale

▶ 3^{ème} groupe mondial de revêtements de sol	1,3 million de m ² vendus chaque jour dans plus de 100 pays	N°. 1 en revêtements vinyle
--	---	------------------------------------

Maintenir les efforts pour protéger les équipes et développer les talents

▶ 3,36 taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1t - # d'accidents de travail avec arrêt < > 24 heures par million d'heures de travail) pour l'ensemble des employés <i>Objectif 2025 : 1,0</i>	27 % des postes de management occupés par des femmes <i>Objectif 2025 : 30%</i>	54 % des postes de management ouverts pourvus par un candidat interne <i>Objectif 2025 : 70%</i>	45% des employés formés pendant l'année	93 % des employés permanents inscrits ont bénéficié d'une « Revue de Développement et Performance »
--	---	--	--	--

Sécurité

Diversité

Mobilité interne

Formation et performance

Répondre aux attentes des clients et de la société avec des matériaux de qualité et des espaces sains

- Evaluer les matières premières (impact sur la santé et l'environnement) selon les principes Cradle to Cradle® (95 %)
- Contribuer au bien-être par nos produits : qualité de l'air intérieur (99 % des revêtements de sol à faibles émissions de composés organiques volatils), espaces sains (96 % de revêtements de sol utilisant des plastifiants sans phtalates), confort (visuel, acoustique, installation, maintenance...)
- Sélectionner des matières premières qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources (69 % - renouvelables, abondantes ou recyclées)

Soutenir une relance verte en répondant à l'urgence climatique et en développant une approche d'économie circulaire

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites de production pour être aligné avec l'Accord de Paris (-41 % des émissions de scope 1 & 2 vs 2019, 43 % énergies renouvelables) *Objectif 2030 : -50 % des émissions Scope 1 & 2 de GES par rapport à 2019 & -30 % des émissions Scope 1+2+3 de GES par rapport à 2019 (Scope 3 comprend les biens achetés et le traitement des produits vendus en fin de vie)*
- Passer à un modèle d'économie circulaire apportant une contribution positive au changement climatique, en utilisant davantage de matériaux recyclés (~145 000 tonnes, 17 % des matières premières en volume) *Objectif 2030 : 30% (en volume) de matières premières recyclées*
- Recycler nos déchets de production en interne et externe
- Collecter des revêtements de sol via le programme ReStart® (~115 000 tonnes entre 2010 et 2022)
- Innover et éco-concevoir à l'aide de nouvelles technologies pour des produits bas carbone qui peuvent être démontés et recyclés
- Réaliser des économies d'eau (-59 % m³ par rapport à 2010) en équipant les usines de circuit d'eau en boucle fermée (69 %)

Favorisant la collaboration dans la chaîne de valeur et dans les communautés

- Promouvoir le développement durable dans la chaîne d'approvisionnement (programme « achats responsables », avec 42 % des fournisseurs adhérant à notre code de conduite ou équivalent, éco-conception Cradle to Cradle®)
- Partager nos informations produits avec nos clients (Material Health Statements - MHS, Déclarations Environnementales de produits - EPD) dialogue dans 37 showrooms
- Soutenir les communautés locales via Tarkett Cares et l'implication des salariés
- Former les élèves et les professionnels aux métiers de solier ou aux techniques de pose via Tarkett Academy (52 000 personnes de 2012 à 2022)

La section 3.3 sur les risques et opportunités en matière de RSE décrit comment Tarkett contribue à relever les défis mondiaux

Sommaire

Ce document est un extrait du Document d'Enregistrement Universel (chapitre 3).

3.1	L'ambition et les engagements RSE de Tarkett	12
3.1.1	Le mot du Président du Directoire	12
3.1.2	Le modèle d'affaires de Tarkett	12
3.1.3	Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale	12
3.1.4	The Way to Better Floors* -Nos progrès en développement durable en 2022	16
3.2	Gouvernance de la RSE	19
3.2.1	Assurer la surveillance de la RSE, avec un leadership et une responsabilité dans l'ensemble de Tarkett.	19
3.2.2	Suivi de notre performance RSE avec un processus de reporting robuste	22
3.2.3	Adhérer aux standards mondiaux	22
3.3	Risques et opportunités liés à la RSE	23
3.3.1	Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE	24
3.3.2	Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités	26
3.3.3	Gestion des risques	28
3.3.4	Evaluer la matérialité des enjeux de la RSE pour Tarkett	29
3.4	Plan de vigilance	30
3.5	Dialogue avec les parties prenantes	31
3.6	Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires	35
3.6.1	Choisir les matériaux de manière consciente et transparente	36
3.6.2	Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative	42
3.7	Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire	48
3.7.1	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) sur nos sites de production	51
3.7.2	Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval	56
3.7.3	Équilibrer les émissions de gaz à effet de serre restantes	70
3.8	Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients	71
3.8.1	Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur	73
3.8.2	Participer au bien-être des personnes	76
3.9	Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés	78
3.9.1	S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire	79
3.9.2	S'engager dans les communautés locales	83
3.10	Développer notre capital humain	88
3.10.1	Développer une culture de la sécurité	89
3.10.2	Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs	92
3.10.3	Encourager la diversité et l'inclusion	94
3.10.4	Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents	97
3.10.5	Promouvoir le dialogue social	104
3.11	Application de pratiques professionnelles et éthiques transparentes	106
3.11.1	Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires	107
3.11.2	La prévention de la corruption	110
3.12	Rapport Social et Environnemental	111
3.12.1	Tableau de bord des indicateurs RSE	111
3.12.2	Note méthodologique du reporting RSE	119
3.12.3	Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF	130
3.12.4	Rapport d'Organisme Tiers Indépendant	133

L'ambition et les engagements RSE de Tarkett

3.1 L'ambition et les engagements RSE de Tarkett

3.1.1 Le mot du Président du Directoire

Le Mot du Président du Directoire est présenté dans les pages d'introduction de ce document.

3.1.2 Le modèle d'affaires de Tarkett

Le développement durable est au cœur de tout ce que nous faisons chez Tarkett, de la conception de nos produits aux matières premières que nous utilisons, en passant par les façons de les recycler à la fin de leur cycle de vie. Le développement durable fait partie de notre ADN. En unissant nos forces à celles de nos clients, de nos fournisseurs et de nos autres partenaires et parties prenantes de la chaîne de valeur, nous construisons des fondations plus solides, sur lesquelles nous pourrons tous nous appuyer fermement, pour les générations à venir. Ensemble, chez Tarkett, nous construisons la voie vers de meilleurs sols. Cet état d'esprit se reflète dans notre modèle d'entreprise présenté dans l'introduction de ce document, avec plus de détails sur notre engagement avec nos parties prenantes dans la Section 3.5 et sur l'identification et la gestion des risques et des opportunités en matière de RSE dans la Section 3.3.

3.1.3 Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale

Priorité à l'humain : les personnes qui vivent et jouent sur nos surfaces, les personnes que nous servons, les personnes que nous employons et les personnes dans les communautés où nous opérons. Tarkett s'engage à accorder la priorité aux personnes, ce qui implique de se soucier de leur santé, de leur sécurité et de leur bien-être, de créer une culture plus inclusive et de constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients dans le monde entier (nationalités, origines, parcours, genres, générations), chacun se sentant habilité à apporter un large éventail de points de vue et de talents au travail au quotidien. Cela implique également de respecter leurs droits humains fondamentaux et de contribuer à faire de la planète un endroit où il fait bon vivre pour les générations actuelles et futures.

Nous créons des sols qui contribuent à rendre les espaces plus sains, plus confortables et plus beaux, tout en nous efforçant de réduire l'impact environnemental du Groupe afin que les personnes s'épanouissent maintenant et à l'avenir.

Conduire le changement pour lutter contre le changement climatique, développer une économie circulaire, innover avec des matériaux de qualité et dépasser les normes de qualité de l'air intérieur, sont les principaux moyens par lesquels Tarkett met en œuvre son engagement en faveur du *Tarkett Human-Conscious Design*[®] - une démarche faisant de l'humain une priorité.

En travaillant constamment pour s'assurer que tous les employés, contractuels et visiteurs connaissent et appliquent des pratiques et procédures de travail sûres, chaque jour et partout, Tarkett montre une fois de plus qu'il s'engage à faire de l'humain une priorité.

En nous engageant auprès des communautés locales et en les soutenant par le biais de notre programme Tarkett Cares, nous contribuons à améliorer la vie des personnes dans les communautés dans lesquelles nous sommes basées – tout en donnant la priorité à l'humain.

Impact2027

Toutes les entreprises, petites et grandes, ont un impact et un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique, la conservation des ressources naturelles et la protection des écosystèmes de la planète au bénéfice de tous. C'est pourquoi Tarkett prend les devants vers de meilleurs sols en mettant l'accent sur l'économie circulaire et le changement climatique qui reste au cœur de son nouveau plan stratégique, Impact2027.

Ce nouveau plan stratégique présenté en 2022 guidera Tarkett pour les 5 prochaines années. Il est construit sur la conviction que Tarkett a un impact sur la vie des personnes, que nous devons agir maintenant pour enrayer le changement climatique et que l'expérience fait la différence. Ce nouveau cadre stratégique est le résultat d'un travail engagé par le comité exécutif, visant à clarifier notre vision, ce que notre avenir nous réserve et à définir des axes stratégiques pour les années à venir. Il est conçu avec une ambition claire pour Tarkett : être la plus facile, la plus innovante et la plus durable des entreprises de revêtements de sol et de surfaces sportives pour laquelle et avec laquelle il est possible de travailler.

Impact2027 repose sur 4 piliers :

- > Offrir à nos clients une expérience de premier ordre
- > Créer des produits et services innovants
- > Être à la pointe en matière de développement durable
- > Responsabiliser nos équipes performantes

Focus

Comprendre et anticiper les attentes et exigences de nos clients quant au développement durable et responsable

Nos clients font face à des enjeux variés et ont des attentes sans cesse croissantes au sujet du développement durable et responsable, par exemple :

- > Installateurs et maîtres d'œuvre : pouvoir installer facilement de nouveaux revêtements de sol et surfaces de sport, ainsi qu'enlever et recycler sans difficulté les déchets post-installation et les anciens revêtements de sol et surfaces de sport ;
- > Architectes et designers : sélectionner des matériaux répondant à des critères de plus en plus stricts en matière de certification et de normes concernant la qualité de l'air intérieur, les espaces sains, le climat et le recyclage, exigeant des informations transparentes sur la composition de nos produits et solutions pour faciliter leur recyclage lors de rénovations futures ;
- > Distributeurs : proposer des produits répondant aux tendances du marché, disposer d'un accompagnement de la force de vente, notamment en ce qui concerne les caractéristiques techniques et environnementales des produits, et assurer une disponibilité des produits en temps voulu ;
- > Les utilisateurs finaux, qui vivent et jouent quotidiennement sur nos revêtements de sol et surfaces sportives : ne pas avoir à faire de compromis sur le prix, le design (aspect visuel), les performances (confort, résistance, acoustique, sécurité, facilité d'entretien) et le respect de la santé et de l'environnement.

Notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale est ancré dans notre stratégie et intégré dans toutes nos activités. En voici quelques exemples :

- > l'éco-conception selon les principes du Cradle to Cradle® ;
- > un approvisionnement responsable grâce à l'évaluation des matériaux par des tiers et à notre Code de conduite des fournisseurs ;
- > l'excellence opérationnelle avec notre système de World Class Manufacturing (WCM) (en particulier la gestion de la sécurité et le management environnemental) ;
- > l'atténuation du changement climatique dans nos usines et dans notre chaîne de valeur ;
- > l'adoption de l'économie circulaire par la conception, l'utilisation, la récupération et le recyclage en fin de vie, notamment avec notre programme de collecte et de recyclage ReStart® ;
- > le développement de produits pour une meilleure qualité de l'air intérieur ;
- > la collaboration avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes, en apportant une réflexion éclairée grâce à notre approche *Tarkett Human-Conscious Design*® ;
- > la promotion de la diversité et de l'inclusion dans nos équipes et dans notre secteur ;
- > l'accompagnement du développement des employés grâce aux Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents ;
- > la conduite de nos affaires suivant des pratiques exemplaires en matière d'éthique et d'intégrité, conformément à notre code d'éthique, à notre code de conduite anticorruption et à notre politique de concurrence.

Chaque jour, nous nous efforçons de combiner ces éléments non seulement pour servir au mieux nos clients, mais aussi pour anticiper et répondre aux attentes et aux exigences de nos différentes parties prenantes : clients, architectes, designers, installateurs, utilisateurs finaux, employés, fournisseurs, investisseurs, ONG, autorités publiques et communautés locales.

Voir les sections suivantes pour plus de détails :

- > Section 3.5 Engagement des parties prenantes
- > Section 3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires
- > Section 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire
- > Section 3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients
- > Section 3.9 Favoriser une approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés
- > Section 3.10 Développer notre capital humain
- > Section 3.11 Appliquant des pratiques commerciales et éthiques transparentes

L'ambition et les engagements RSE de Tarkett

Tarkett contribue à plusieurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et alignés avec notre approche *Tarkett Human-Conscious Design*®

En 2015, les Nations unies ont adopté l'Agenda 2030 pour le Développement Durable avec une série de 17 Objectifs de Développement Durable. Ce cadre définit un plan général pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous en encourageant les changements écologiques, sociaux et humanitaires au niveau local et mondial. Le plan d'action vise à aborder des questions clés dans des domaines tels que l'éradication de la pauvreté, la protection de l'environnement et le développement économique. Grâce à notre ambitieuse approche de la RSE mise en œuvre depuis 2010, Tarkett contribue à plusieurs des Objectifs de Développement Durable des Nations unies.

- > **Développer une économie circulaire pour les générations actuelles et futures** : la vision à long terme de Tarkett est que tous les revêtements de sol soient recyclables et recyclés. Tarkett construit une économie circulaire basée sur des programmes et des modèles d'affaires qui encouragent la reprise, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des déchets (ODD 12).
- > **L'éco-conception des produits selon les principes du Cradle to Cradle**® : l'approche d'éco-conception de Tarkett suit la méthodologie indépendante et internationalement reconnue Cradle to Cradle® qui applique une démarche fondée sur la science pour mettre en œuvre des solutions d'économie circulaire, avec une évaluation des matériaux réalisée par un tiers, l'EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency). Tarkett recherche en permanence des moyens d'optimiser les matériaux existants en les remplaçant si possible par des alternatives encore meilleures quand elles sont disponibles. La sélection des matériaux de qualité qui peuvent être recyclés à l'infini est une pierre angulaire de l'approche *Tarkett Human-Conscious Design*®. L'éco-conception signifie également préserver les ressources naturelles (ODD 15), lutter contre le changement climatique (ODD 13), développer des produits qui contribuent à une meilleure qualité de l'air intérieur, une meilleure santé et un meilleur bien-être dans les espaces de travail, de loisirs et de vie (ODD 3).
- > **Produire des revêtements de sol et des surfaces sportives de manière responsable** : contribuer au développement d'une industrie inclusive, innovante et durable, avec des engagements sur la diversité et l'inclusion, l'efficacité de l'utilisation des ressources et le climat (ODD 9).
- > **Encourager la collaboration pour une économie circulaire** : inspirer les autres à nous rejoindre par l'éducation, la collaboration, la transparence et la communication (ODD 17).
- > **Soutenir les communautés** : contribuer au développement des communautés et territoires où nous opérons, et associer les différents acteurs, notamment nos fournisseurs, pour une chaîne de valeur responsable (ODD 11).
- > **Créer une culture plus inclusive** : constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients partout dans le monde, notamment en déployant un objectif concernant la diversité des genres (ODD 5) et la promotion de la conception pour la diversité.
- > **Développer les talents** : impliquer et engager chaque collaborateur, condition sine qua non pour la réussite de nos projets, en créant un environnement professionnel sûr, respectueux, inclusif et épanouissant (ODD 8).
- > **Opérer de manière transparente** : en appliquant des pratiques éthiques, des politiques et des codes de conduite clairs afin de garantir la plus grande intégrité commerciale sur des sujets tels que la prévention de la corruption, la conformité avec le droit de la concurrence et la confidentialité des données, ainsi que le respect des droits de l'homme (ODD 16).

L'ambition et les engagements RSE de Tarkett



Les objectifs de développement durable à long terme de Tarkett

En décembre 2022, l'objectif climatique de Tarkett a été approuvé par la Science-Based Target Initiative (SBTi). La SBTi a jugé que l'objectif de Tarkett était conforme aux critères et recommandations de la SBTi (version 5.0). L'équipe SBTi chargée de la validation des objectifs a classé l'ambition de l'objectif de Tarkett pour les Scopes 1 et 2 et a déterminé qu'il était conforme à une trajectoire de 1,5°C, actuellement la désignation la plus ambitieuse disponible dans le cadre du processus SBTi.

Tarkett s'engage à réduire de 50 % les émissions absolues de GES de scope 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à une année de référence 2019. Tarkett s'engage également à réduire de 27,5 % les émissions absolues de GES de scope 3 provenant des biens et services achetés et du traitement de fin de vie des produits vendus, dans le même délai¹.

En 2021 Tarkett s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble de sa chaîne de valeur de 30% d'ici 2030 par rapport à 2019. En février 2022, nous avons soumis nos objectifs de court terme (Scope 1 & 2 et Scope 3) pour revue et approbation par la Science-Based Target Initiative (SBTi). Ce nouvel objectif représente un changement de cap significatif par rapport à l'objectif précédent de Tarkett, qui était axé sur nos émissions de GES opérationnelles (Scope 1 & 2). Il s'élargit désormais aux émissions de notre chaîne de valeur (Scope 3) liées à la production des matières premières et au traitement de fin de vie de nos produits. Ces émissions de la chaîne de valeur dites scope 3 représentent 90 % des émissions globales de GES de Tarkett.

Tarkett s'est déjà concentré sur ces émissions de la chaîne de valeur dans le cadre de son engagement en faveur de l'économie circulaire. En 2019, Tarkett a fixé l'objectif de tripler la part de matières premières recyclées d'ici à 2030, en plus de fixer des objectifs en matière de sécurité et de diversité :

- > Économie circulaire : Tripler la part des matières premières recyclées² de 10% à 30% d'ici 2030
- > La sécurité : Réduire le taux de fréquence des accidents³ à 1,0 d'ici 2025
- > Talent et diversité : Augmenter la mobilité interne⁴ à 70 % d'ici 2025

Par la suite, en 2020, le conseil de surveillance de Tarkett a approuvé un nouvel objectif de diversité, à savoir que 30 % des dirigeants et des cadres supérieurs soient des femmes d'ici 2025.

¹ La frontière de l'objectif comprend les émissions biogéniques terrestres et les absorptions provenant des matières premières bioénergétiques.

² Appelées aussi matières premières secondaires

³ Nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur ou inférieur à 24 heures par million d'heures travaillées

⁴ Postes de management ouverts pourvus par un candidat interne

3.1.4 The Way to Better Floors* -Nos progrès en développement durable en 2022



Préserver les ressources grâce à l'économie circulaire

MATÉRIAUX RENEUVABLES, ABONDANTS OU RECYCLÉS

69 % de nos matières premières ne contribuent pas à la raréfaction des ressources

RESSOURCES RECYCLÉES

145 000

tonnes de matériaux recyclés dans la production

17 % de matières premières d'origine recyclée

45% dans la production de moquette en EMEA
26% dans la production de vinyle en EMEA
Objectif Mondial 2030 : 30 %

COLLECTE DE REVÊTEMENTS DE SOL

Près de **115 000**

tonnes de revêtements de sols collectées de 2010 à 2022 dans le cadre du programme de collecte et de recyclage ReStart® dans nos 8 centres de recyclage

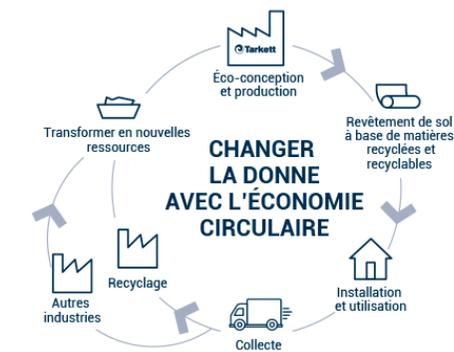
DÉCHETS DE PRODUCTION

13 usines sans aucun déchet envoyé en décharge

CONSOMMATION D'EAU

-59 % vs 2010 (m³)

69 % des usines équipées d'un système d'eau en boucle fermée



250 euros / tonne CO₂eq

C'est le prix fictif du carbone que nous appliquons pour évaluer l'impact de nos investissements sur notre empreinte carbone.

Préserver les ressources grâce à l'économie circulaire



ÉNERGIE RENEUVABLE

13 usines achètent de l'électricité 100 % renouvelable

43 % de notre consommation d'énergie est issue d'énergies renouvelables

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

-41 % Scope 1 & 2 versus 2019

Objectif 2030 : -50 % & -30 % Scope 1+2+3 par rapport à 2019.

146 921 tonnes CO₂eq

(Scope 1 & 2) émises par les sites de production et les voitures de leasing en 2022

L'ambition et les engagements RSE de Tarkett

Préserver les ressources grâce à l'économie circulaire




ÉVALUATION CRADLE TO CRADLE[®] DES MATÉRIAUX

95 %

de nos matières premières sont évaluées par un organisme tiers pour leur impact sur la santé des personnes et l'environnement selon les critères Cradle to Cradle[®]



QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

99 %

de nos revêtements de sol ont de faibles taux d'émissions de composés organiques volatils (COV) (10 fois plus faibles que les standards mondiaux les plus stricts)



ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR SAIN

96 %

de nos solutions de revêtements de sol contenant du PVC sont sans phtalate¹ au niveau mondial (% de m² produits)

Respecter et développer nos équipes




SÉCURITÉ

3,36

taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1t²)

Objectif 2025 : 1,0



DIVERSITÉ

27 %

des postes de management occupés par des femmes

Objectif 2025 : 30 %



MOBILITÉ INTERNE

54%

des postes de management pourvus par un candidat interne

Objectif 2025 : 70 %

Soutenir les communautés locales et les initiatives mondiales




SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS

800

initiatives locales, 3 500 jours de travail bénévole de la part de nos salariés et plus 1.1 million d'euros de dons de produit entre 2017 et 2022



PARTAGE D'EXPERTISE

52 000

professionnels et étudiants formés aux métiers du sol et aux techniques de pose de 2012 à 2022

S'engager avec notre chaîne de valeur pour promouvoir les solutions pour le climat et l'économie circulaire

Déployer notre programme d'approvisionnement responsable

80 %

des fournisseurs sollicités ont effectué une évaluation RSE par un tiers (en dépense)

S'engager auprès des clients, des architectes, des designers et des utilisateurs finaux

37

showrooms dans 21 pays

¹Excepté contenu recyclé pour certains produits et pays

²Nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou inférieur à 24 h par million d'heures travaillées pour les employés *Vers de meilleurs revêtements de sol

L'ambition et les engagements RSE de Tarkett

La performance de Tarkett en matière de RSE et de notations ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

CDP Changement climatique, score : A-
« niveau de leadership »



> Tarkett divulgue son impact sur le changement climatique par l'intermédiaire de CDP, une organisation mondiale à but non lucratif qui gère la principale plateforme de divulgation environnementale au monde. En 2022, plus de 18 700 entreprises représentant 60 800 milliards de dollars (soit la moitié de la capitalisation boursière mondiale) ont communiqué des données environnementales par l'intermédiaire du CDP.

EcoVadis évaluation RSE : 74/100 – médaille d'or
(parmi les 2 % d'entreprises les mieux notées).



> EcoVadis évalue les politiques, les actions et les résultats en matière de RSE à travers 4 thèmes et 21 critères de RSE : environnement, travail et droits humains, éthique et approvisionnement durable. 85 000 entreprises dans 160 pays sont évaluées par EcoVadis.

Pacte mondial des Nations unies –
niveau avancé et adoption précoce



> En 2022, Tarkett a été l'une des 850 organisations de 80 pays à rejoindre le programme des adopteurs précoces qui soutient le rôle du Pacte mondial des Nations Unies dans l'application des nouvelles exigences en matière de communication des progrès. Au total, 15 000 entreprises dans 163 pays sont évaluées chaque année dans le cadre du Pacte mondial.

> Tarkett a rejoint le Pacte mondial en 2010, s'engageant à soutenir les 10 principes en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Tarkett a communiqué chaque année sur ses progrès et a atteint le plus haut niveau de maturité, le niveau avancé du Pacte mondial depuis 2012.

3.2 Gouvernance de la RSE

3.2.1 Assurer la surveillance de la RSE, avec un leadership et une responsabilité dans l'ensemble de Tarkett.

Surveillance de la RSE

Tarkett a un mode de gestion duale, avec un Directoire (exécutif) et un Conseil de surveillance (non exécutif), qui tous deux assurent la surveillance des risques et des opportunités liés au climat et à la RSE :

Le Président du Directoire de Tarkett est responsable de la supervision des questions liées au climat et des autres enjeux de la RSE au sein du Directoire et du Comité exécutif, et fait régulièrement des rapports au Conseil de surveillance.

En 2022, le Président du Directoire a préparé avec le Comité exécutif de Tarkett le nouveau plan stratégique quinquennal avec une ambition claire pour Tarkett : être l'entreprise de revêtements de sol et de surfaces sportives la plus facile, la plus innovante et la plus durable pour laquelle et avec laquelle travailler.

Le Conseil de surveillance a examiné et approuvé le nouveau plan stratégique, qui comporte un volet clairement axé sur le leadership en matière de développement durable, notamment sur le changement climatique et l'économie circulaire. Au cours des trois dernières années, le Conseil de surveillance a contrôlé le suivi et les progrès des actions et des objectifs existants sur les enjeux liés au climat (par exemple, la réduction de l'intensité des émissions de GES des usines et la transition vers une économie circulaire avec l'utilisation croissante de matières premières secondaires recyclées). En 2021, le Conseil de surveillance a créé un nouveau comité spécialisé pour aider davantage le Conseil de surveillance dans l'examen des sujets liés à la RSE. Le rôle de ce comité RSE comprend l'examen :

- > des principaux risques et opportunités de Tarkett en matière de RSE ;
- > des engagements, de la stratégie et de la gestion interne du Groupe en matière de RSE ;
- > du reporting RSE du Groupe et de la communication RSE aux actionnaires et autres parties prenantes, notamment avec la revue du rapport annuel RSE de Tarkett ;
- > des notations obtenues par le Groupe auprès d'agences de notation extra-financière ou d'organismes indépendants de certification ou de labélisation.

Pour se forger une opinion, le comité consulte le Président du Directoire, le Directeur du Développement Durable et de l'Innovation et d'autres cadres, le cas échéant, ainsi que le commissaire aux comptes du Groupe, désigné comme tiers indépendant pour la vérification de sa déclaration de performance extra-financière (rapport RSE). Il rend ensuite compte au Conseil de surveillance des observations faites dans le cadre de ses travaux.

Le comité RSE, qui s'est réuni deux fois en 2022, a examiné les progrès de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de Tarkett. Il a examiné les risques et les plans d'atténuation liés au devoir de diligence et à l'approvisionnement en matières premières. Il a également contribué à l'élaboration d'un nouveau récit sur le développement durable, conformément à notre nouvelle stratégie impactT 2027.

En outre, les deux autres comités spéciaux existants continuent à assister le Conseil de surveillance sur certains aspects de la RSE liés à leur domaine de responsabilité :

- > **Le Comité d'audit, des risques et de la conformité** s'assure de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et des procédures de contrôle interne, qui intègrent les problématiques RSE.
- > **Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance** détermine et revoit régulièrement les rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe, et vérifie notamment que les objectifs RSE ont été inclus dans les critères de rémunération variable. Par exemple, en 2022, comme en 2021 et 2020, des objectifs spécifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (Scope 1 & Scope 2) et d'économie circulaire (augmentation du pourcentage de matériaux recyclés utilisés dans la fabrication de nos produits) ont été inclus dans les critères LTIP pour tous les bénéficiaires des plans. Par ailleurs, les membres du Comité exécutif ont des objectifs RSE individuels en fonction de leurs domaines de responsabilité.

Stratégie et objectifs en matière de climat

En 2019, dans le cadre du précédent plan stratégique, le Président du Directoire a fixé deux objectifs liés au climat :

- > tripler à 30 % la part des matières premières recyclées utilisées, et
- > réduire les émissions de GES de Scope 1 & Scope 2 / m² de revêtement de sol de 30% d'ici 2030 par rapport à 2020.

En 2021, Tarkett a révisé ses objectifs climatiques :

- > réduire de 50 % les émissions totales de GES des Scope 1 et Scope 2 d'ici 2030 par rapport à 2019, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C.
- > réduire de 30% les émissions de GES de l'ensemble de la chaîne de valeur (Scope 1, Scope 2 et Scope 3) d'ici 2030 par rapport à 2019.

En 2022, Tarkett a publié sa feuille de route sur le climat et a vu ses objectifs d'émissions de GES approuvés par le SBTi (*Science-Based Target Initiative*) comme étant conformes aux critères stricts et indépendants du SBTi.

Gouvernance de la RSE

Tarkett s'engage à réduire de 50 % les émissions absolues de GES de Scope 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à une année de référence 2019.* Tarkett s'engage également à réduire de 27,5 % les émissions absolues de GES de Scope 3 provenant des biens et services achetés et du traitement de fin de vie des produits vendus, dans le même délai.*

*La frontière de l'objectif comprend les émissions biogéniques terrestres et les absorptions provenant des matières premières bioénergétiques.

Leadership et exécution

L'exécution de notre plan stratégique et de la stratégie RSE associée est supervisée par le Président du Directoire et le Comité exécutif, avec la participation des présidents des divisions (Sports & Amérique du Nord, Europe de l'Est & Asie, EMEA & LATAM Australie/ Nouvelle-Zélande) et des Vice-Présidents Exécutifs / Directeurs Généraux des fonctions de support. Le Comité exécutif se réunit chaque mois pour examiner les performances opérationnelles, financières et non financières du Groupe, notamment l'exécution du plan stratégique, y compris les objectifs en matière de sécurité, de mobilité interne, de climat et d'économie circulaire, et pour discuter des opérations commerciales et d'autres questions d'actualité en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Notre Directeur de Développement Durable et de l'Innovation, dirige la mise en œuvre de la stratégie en matière de développement durable. Ses responsabilités consistent notamment à faire de Tarkett une référence en matière de lutte contre le changement climatique et dans l'économie circulaire, à intensifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à déployer des solutions circulaires pour nos clients. Le Directeur de Développement Durable et de l'Innovation gère également le processus d'innovation du Groupe, qui comprend des programmes pour l'économie circulaire et la création de nouveaux modèles économiques.

Notre Directrice Juridique supervise toutes les questions juridiques, de conformité et d'assurance pour le Groupe en étroite coordination avec les Divisions et veille au respect de toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'au respect des codes de Tarkett sur l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption et la concurrence loyale.

Notre Directrice des Ressources Humaines et de la Communication est chargée de superviser le déploiement des Principes Directeurs de Tarkett en matière de gestion des talents, notamment la diversité et l'inclusion ; de promouvoir la santé et le bien-être des employés, le développement de carrière et la mobilité interne et d'organiser le dialogue social, tel que le Comité d'Entreprise Européen du Groupe.

Les responsabilités de notre Directrice pour la Recherche et le Développement et les Opérations consistent notamment à assurer l'éco-conception des produits selon les principes du « Cradle to Cradle® », l'innovation et l'approvisionnement responsable, ainsi qu'à améliorer les performances opérationnelles du Groupe afin de renforcer la sécurité, la satisfaction des clients et la productivité, notamment en soutenant les équipes des divisions par le biais du système World Class Manufacturing de Tarkett.

Notre directeur de l'information du Groupe est chargé d'accélérer la digitalisation de nos processus internes et de ceux qui sont en contact avec la clientèle en mettant à disposition des technologies efficaces et modernes, telles que *Microsoft Modern Workplace*, les outils en mode cloud et la business intelligence, ainsi que de maintenir des plateformes informatiques répondant aux besoins quotidiens des employés, des clients, des fournisseurs et des opérations.

Notre Directeur Financier supervise la cartographie des risques de l'entreprise, leurs atténuations et le contrôle interne, ainsi que l'examen des plans d'entreprise et le suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs stratégiques, tels que le reporting RSE extra-financier de Tarkett sur la sécurité, le talent et la diversité, le changement climatique et l'économie circulaire.

Enfin, les Présidents des quatre divisions de Tarkett (EMEA - LATAM - Australie & Nouvelle-Zélande ; Europe de l'Est & Asie ; Amérique du Nord ; et Sports) assurent le déploiement opérationnel. Ce travail est mené par les responsables du développement durable des divisions qui mobilisent des réseaux d'experts et de responsables locaux dans les usines et les réseaux de vente avec l'aide des fonctions de support du Groupe (Développement Durable, R&D et Opérations, RH, Juridique, Finances, Informatique).

Le Comité Développement Durable du Groupe

> Le Comité est composé de responsables du développement durable des divisions de Tarkett, de responsables et d'experts des Achats, des Opérations, de la Recherche et du Développement, des Finances, des Ressources Humaines et de la Communication. Le rôle du Comité, qui fait régulièrement des rapports au Comité exécutif, est de coordonner et de surveiller l'exécution de la stratégie de développement durable de Tarkett ; d'examiner l'adéquation de la stratégie et des objectifs de développement durable de Tarkett à la lumière des nouvelles évaluations des risques, des opportunités et de leur matérialité et du dialogue avec les parties prenantes internes et externes ; et de préparer des propositions pour le Comité exécutif afin de s'assurer que Tarkett est à la pointe du secteur en matière de changement climatique et d'économie circulaire. En 2022, le Comité s'est réuni sept fois notamment pour examiner les réglementations à venir et leurs impacts potentiels, coordonner le déploiement des connaissances en matière de développement durable auprès de nos employés, assurer un bon alignement entre les actions et les exigences du marché, et travailler sur les objectifs et plans d'action de Tarkett pour réduire continuellement notre impact environnemental.

Gouvernance de la RSE

Autres instances appuyant la mise en œuvre de la stratégie, des engagements et des objectifs de Tarkett en matière de RSE

- > L'équipe centrale des Ressources Humaines (« *HR Core Team* »), dirigée par la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication du Groupe et composée de cadres supérieurs des RH des divisions de Tarkett, examine régulièrement l'exécution des actions liées au plan stratégique de Tarkett, l'avancement de la stratégie de gestion des talents du Groupe ainsi que la mise en œuvre d'autres politiques et initiatives des RH, telles que la mobilité interne, la diversité et l'inclusion, les avantages sociaux, les feedbacks des employés, le dialogue social et Tarkett Cares. En 2022, l'équipe a suscité des actions et un dialogue sur la diversité et l'inclusion, avec par exemple une semaine de la diversité et de l'inclusion en mai. L'équipe s'est également attachée à encourager le développement des employés et la mobilité interne avec, par exemple, de nouveaux modules de formation sur le fait de donner un retour aux employés et de discuter du développement de carrière.
- > Le **Comité anti-corrupcion** du Groupe, créé en 2020, dirige le programme anti-corrupcion de Tarkett. En 2022, le comité s'est réuni 2 fois en se concentrant sur les actions à long terme.
- > **La gestion du programme d'innovation**, mis en place en novembre 2019 et révisé en 2021, accélère l'innovation et renforce les synergies pour la réalisation de la stratégie impacT 2027. Le programme se concentre sur les priorités clés de Tarkett pour appuyer la stratégie impacT 2027. Les programmes spécifiques, dont l'un porte sur la santé et le bien-être, sont dirigés par des responsables de programme mondiaux qui pilotent le travail et assurent l'appui aux divisions. L'avancement des programmes d'innovation est régulièrement examiné par le Comité exécutif de gestion.

Communication de la stratégie, des engagements et des objectifs de Tarkett en matière de RSE

- > Le nouveau plan stratégique impacT 2027 a été partagé en octobre avec les managers et les employés lors d'un événement en direct. Le Président du Directoire de Tarkett a présenté le nouveau plan aux côtés des Présidents des divisions et du Président du Conseil de surveillance. Divers supports ont également été partagés en ligne.
- > Les objectifs de la RSE, ainsi que les initiatives et les réalisations, sont régulièrement communiqués aux employés de l'entreprise, notamment par le biais de bulletins d'information internes, de nouvelles sur l'intranet et de formations. Les progrès et les défis sont également partagés avec les cadres supérieurs dans le cadre des présentations trimestrielles des résultats.
- > Notre engagement et nos résultats sont également **présentés aux actionnaires** lors de l'Assemblée Générale annuelle, ainsi qu'à l'ensemble de nos parties prenantes via nos différents supports (le document d'enregistrement universel avec la déclaration de performance extra-financière / le rapport RSE annuel, et le site Internet du groupe Tarkett).

- > **Semaine du développement durable de Tarkett** : Tarkett a organisé des événements et des initiatives au niveau mondial et au niveau local dans les jours précédant la Journée mondiale de l'environnement de l'ONU (5 juin), afin de célébrer les réalisations, de préparer les actions futures et d'impliquer chacun dans la protection commune de notre planète. Le Directeur du développement durable et de l'Innovation de Tarkett a donné le coup d'envoi de la semaine avec une vidéo expliquant la feuille de route de Tarkett en matière de développement durable et la manière dont l'ensemble de l'entreprise est engagée dans cette transformation.

La rémunération liée à la performance en matière de RSE

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie de Tarkett, des objectifs associés et des autres politiques et actions de responsabilité sociétale de l'entreprise dépend en partie des incitations individuelles.

- > La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1 & 2 et l'économie circulaire (augmentation du pourcentage de matériaux recyclés utilisés dans la fabrication de nos produits) ont été incluses dans **les critères du Long Term Incentive Plan** (LTIP ou plan d'intéressement à long terme) 2020-2023, 2021-2024 et 2022-2025. Les objectifs relatifs aux émissions de GES et à l'économie circulaire font partie de la stratégie de Tarkett visant à assurer la transition vers une économie circulaire, un élément central de la réponse de Tarkett aux risques et opportunités liés au climat. Au total, quelque 181 à 240 cadres et dirigeants dans le monde, selon le plan, ont une partie de leur attribution de LTI liée à la réalisation de ces deux objectifs. En outre, tous les membres du Comité exécutif ont d'autres objectifs de RSE en fonction de leurs domaines de responsabilité.
- > Au niveau des usines et des divisions, **les responsables de la santé, de la sécurité et de l'environnement** sont chargés du déploiement des plans d'action et des programmes sur la sécurité et la protection de l'environnement, y compris la stratégie de Tarkett en matière de climat. À ce titre, leurs objectifs personnels peuvent inclure des objectifs de sécurité, des objectifs d'efficacité, des objectifs de réduction des émissions, des objectifs de réduction de la consommation d'énergie, des objectifs de collecte du programme ReStart®, de gestion des déchets ou d'autres objectifs d'économie circulaire, en fonction de leurs rôles locaux spécifiques.
- > Au niveau de l'usine, certains responsables et opérateurs peuvent avoir leurs objectifs personnels liés au déploiement de la stratégie impacT2027 de Tarkett et à la mise en œuvre du programme de développement durable de Tarkett. Ce programme comprend des procédures et des actions visant à améliorer l'efficacité, la réduction de la consommation d'énergie, la réduction des émissions, la réduction et le recyclage des déchets, ainsi que le signalement et l'analyse des incidents environnementaux. Certains responsables du réseau de vente peuvent également avoir leurs objectifs personnels liés au programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett - un élément clé de la stratégie en matière d'économie circulaire et de climat de Tarkett.

3.2.2 Suivi de notre performance RSE avec un processus de reporting robuste

Le processus de reporting des indicateurs de RSE / développement durable est géré et consolidé par la Direction du Développement Durable du groupe avec le soutien des différentes fonctions concernées (notamment Finance, Opérations, RH, Juridique, Recherche & Développement...), des divisions et des sites. Le rapport RSE (Déclaration de Performance Extra-Financière), géré par la direction de la Communication & RSE, est intégré dans le document d'enregistrement universel. Les indicateurs publiés et le rapport RSE sont audités par un organisme tiers indépendant (voir Section 3.12.4 Rapport d'Organisme Tiers Indépendant).

Un processus de reporting détaillé, rigoureux et audité : Le processus de reporting est documenté dans un guide complet de reporting RSE, qui fournit au Groupe et à toutes les équipes impliquées dans le reporting RSE à tous les niveaux de l'organisation des instructions, des définitions et des consignes claires. Ce guide, qui est révisé chaque année, décrit en détail les principes du reporting RSE, le périmètre, la définition des indicateurs, ainsi que les outils / méthodes de calcul et les contrôles effectués par les contributeurs au niveau local, et la consolidation des données au niveau du Groupe. Le processus et les indicateurs sont audités par les équipes d'audit interne et par un organisme tiers indépendant (voir Section 3.12.4 Rapport de l'organisme tiers indépendant).

3.2.3 Adhérer aux standards mondiaux

L'engagement de Tarkett, ainsi que le rapport RSE, les tableaux de bord des indicateurs, les objectifs 2020, 2025 et 2030 et le processus de reporting robuste, répondent aux exigences réglementaires européennes et françaises, et sont conformes et cohérents avec les attentes de référentiels internationalement reconnus

- > la Directive de l'Union Européenne et la réglementation française en matière de communication extra-financière « la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ;
- > le Devoir de Vigilance et la Loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption ;
- > le Règlement européen sur la protection des données relatives à la vie privée ;
- > les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auprès duquel nous communiquons nos résultats afin d'être conforme au standard de niveau « *Advanced* » ;
- > dix Objectifs de Développement Durables (ODD) définis par les Nations Unies ;
- > le référentiel Global Reporting Initiative (GRI) – voir en particulier la Section 3.12.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF ;
- > la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) ;

Des tableaux de bord permettant de responsabiliser et de piloter la performance RSE à chaque niveau : Le Groupe suit des tableaux de bord, qui comprennent notamment les objectifs environnementaux et sociaux de Tarkett pour 2025 et 2030. En 2022, Tarkett a mis en place un nouvel outil de reporting RSE en ligne (Reporting 21) afin de faciliter davantage l'accès à tous les niveaux aux résultats et aux indicateurs clés de performance RSE. Cet outil facile à utiliser permet la création et le suivi régulier de tableaux de bord sur des sujets RSE tels que la performance environnementale des usines, l'utilisation des matières premières, les achats responsables, la sécurité des employés, la diversité et le développement. Les différentes entités pourront ainsi piloter leurs performances et concentrer leurs efforts sur les enjeux matériels relatifs à leurs activités locales. L'analyse des indicateurs au fil du temps est cruciale pour mesurer les efforts accomplis, identifier les possibilités d'amélioration et les défis qui restent à relever, et mettre en œuvre des plans d'action à la fois ambitieux et pragmatiques.

Des réunions de suivi sont également organisées conjointement à différents niveaux : Groupe, divisions, fonctions et sites, et au sein des "réseaux" spécifiques (Opérations, RH, etc.).

- > le questionnaire sur le changement climatique du Carbon Disclosure Project (CDP) ;
- > le calcul et le reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon les principes du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et du World Resources Institute (WRI) Greenhouse Gas Protocol ;
- > la définition d'un objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1, Scope 2 et Scope 3) couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur; l'objectif de réduction des Scope 1 & 2 étant conforme à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C, selon la méthodologie et les critères de la Science-Based Target Initiative (SBTi) (objectif approuvé par la SBTi en décembre 2022) ;
- > les principes du Cradle to Cradle® (C2C) pour la conception de nos produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits jusqu'à l'installation, l'utilisation, l'entretien, la fin de l'utilisation et la récupération des produits ;
- > les recommandations de l'AFEP-MEDEF, notamment en matière de gouvernance d'entreprise et de DPEF.

Risques et opportunités liés à la RSE

3.3 Risques et opportunités liés à la RSE

À notre échelle et avec nos moyens, notre ambition est d'avoir un impact positif sur nos clients, nos équipes et notre planète :

LES ÉVOLUTIONS DU MONDE	LES DÉFIS AUXQUELS TARKETT PEUT CONTRIBUER
<p>En 2050, une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans (16 %), contre une sur dix en 2022 (10 %) selon l'ONU, et près des deux tiers de cette population vivra dans les villes, selon les Nations Unies.</p>	<p>Augmentation de la population dans les villes et des populations âgées, avec des attentes et des défis de qualité de vie (qualité de l'air intérieur, espaces sains, confort, acoustique, flexibilité et modularité des espaces, etc.).</p>
<p>La population mondiale, qui a atteint 8 milliards d'habitants en 2022, devrait atteindre, selon l'ONU, 9,7 milliards de personnes d'ici 2050, et aspirant à une meilleure qualité de vie, la pression sur les ressources naturelles continuera d'augmenter et deviendra un problème encore plus critique à l'avenir. Le rapport du Groupe d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour 2019 a constaté que l'utilisation des ressources mondiales a plus que triplé depuis 1970 pour atteindre 92 milliards de tonnes en 2017 et prévoit que, sans action, l'utilisation des ressources fera plus que doubler pour atteindre 190 milliards de tonnes en 2060.</p>	<p>Raréfaction des ressources naturelles et gestion des déchets, enjeux qui remettent en question le modèle d'économie linéaire (sur la base de la production, de l'utilisation et de l'élimination d'un produit) et appellent au développement d'un modèle d'économie circulaire, où les déchets deviennent une ressource, et où un produit peut être réutilisé ou transformé en une nouvelle ressource. L'utilisation des principes d'éco-conception permet, d'une part, de sélectionner des matières premières abondantes et, d'autre part, de construire des produits facilement réutilisables ou recyclables.</p>
<p>En 2022, la COP27 des Nations Unies à Charm El-Cheikh (Égypte) s'est déroulée au cours d'une année marquée par des inondations dévastatrices et des vagues de chaleur sans précédent, de graves sécheresses et de formidables tempêtes, autant de signes sans équivoque de l'urgence climatique en cours. Selon le GIEC des Nations Unies, les émissions de CO₂ doivent être réduites de 45 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2010 pour atteindre l'objectif central de l'accord de Paris, à savoir limiter la hausse des températures à 1,5 °C d'ici à la fin du siècle. Le secrétaire général des Nations Unies a appelé à une action climatique plus rapide et plus audacieuse, car le changement climatique est le grand défi de notre époque et il ne reste qu'une étroite fenêtre d'opportunité pour maintenir l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C. Le PNUE a indiqué en 2021 que 37% des émissions de CO₂ liées à l'énergie en 2020 provenaient du secteur du bâtiment et de la construction (Global Status Report for Buildings and Construction, 2021 UNEP Global Alliance for Buildings and Construction). Le directeur exécutif du PNUE a appelé à une augmentation des matériaux biosourcés et recyclés et à une évolution vers la circularité dans le secteur du bâtiment et de la construction.</p>	<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant notre consommation d'énergie et en utilisant des sources d'énergies renouvelables. Nous pouvons réduire, à la fois, nos émissions de gaz à effet de serre dans notre cycle de production, et les émissions tout au long de la chaîne de valeur, avec la mise en œuvre d'un modèle d'économie circulaire, en utilisant plus de matériaux recyclés qui sont moins gourmands en énergie que l'extraction et la transformation de matériaux vierges, en augmentant la durée de vie de nos produits, en recyclant après usage au lieu de l'incinération qui émet plus de CO₂ et en limitant la distance nécessaire à la livraison avec des sites de production proches de nos clients. Le recyclage des déchets de revêtement de sol est essentiel pour réduire l'impact climatique. En plus d'économiser des matières premières vierges, il contribue de manière substantielle à éviter les émissions de GES (gaz à effet de serre), car il évite que des déchets valorisables ne soient mis en décharge ou incinérés.</p> <p>Nous pouvons également influencer le changement au niveau de notre chaîne de valeur en sélectionnant des fournisseurs qui ont une empreinte carbone plus faible, en sensibilisant nos clients et en leur offrant le choix de sélectionner nos produits ayant la plus faible empreinte carbone.</p>
<p>La société est en constante évolution, tout comme ses attentes, les Générations Y et Z vivant dans un monde hyperconnecté avec des préoccupations croissantes, notamment sur le climat et l'environnement, la diversité, l'éthique et l'importance d'avoir un impact positif sur la société, etc.</p>	<p>Jouer un rôle actif pour répondre aux défis sociétaux, tels que la réduction de l'empreinte carbone de nos produits et la construction d'une économie circulaire, le respect des valeurs éthiques et de conformité, la promotion de la transparence et de la proximité avec les communautés locales, ainsi que le développement et la diversité des talents. En résumé, être l'entreprise de revêtements de sol et de surfaces sportives la plus facile, la plus innovante et la plus durable pour laquelle et avec laquelle il est possible de travailler.</p>

En tant qu'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces de sport, Tarkett s'engage à apporter une contribution, à son échelle, aux transformations que ces défis imposent, qui représentent autant de risques que d'opportunités.

Risques et opportunités liés à la RSE

3.3.1 Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE

Tarkett identifie les risques RSE principalement par le biais de notre processus de cartographie des risques de l'entreprise, qui est géré par le département d'Audit Interne et de Contrôle et qui couvre l'ensemble des risques financiers et extra-financiers ou environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) applicables à nos activités. Cet exercice de cartographie, initié en 2011, est mis à jour tous les deux ans ou plus fréquemment en cas de changements importants. Le processus d'identification des risques utilise principalement une méthode en trois étapes :

- > la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne, parfois en collaboration avec des experts externes, interroge les membres du Comité exécutif et les collaborateurs clés occupant des postes stratégiques au niveau du Groupe et des Divisions afin d'identifier les risques dans leur domaine ;
- > la qualification et la quantification des risques selon les éléments suivants : définition précise, causes possibles, évaluation des impacts (financiers, opérationnels, stratégiques, juridiques ou de réputation) et le degré de maîtrise par le Groupe ;
- > l'examen et la validation de la cartographie des risques par le Comité exécutif et sa présentation au Comité d'audit, des risques et de la conformité, ainsi qu'au Conseil de surveillance.

En 2022, il n'y a pas eu d'évolution majeure dans la cartographie des risques de Tarkett. En 2020, compte tenu de l'émergence de certains risques et de la crise sanitaire mondiale, une revue approfondie de la cartographie des risques du Groupe avait été réalisée afin de réévaluer individuellement chaque risque et d'intégrer tout nouveau risque potentiel ou avéré.

Ce processus a permis d'ajouter le risque de la pandémie de Covid-19 à la liste des risques matériels de Tarkett. L'ensemble du processus a été réalisé par le biais de 25 entretiens avec des membres du Comité exécutif et d'autres responsables clés. Dans ce contexte, chaque risque a été examiné pour évaluer :

- > son occurrence sur une période récente ;
- > l'état et l'efficacité des mesures d'atténuation et
- > le niveau des impacts absolus et résiduels potentiels.

Le retour d'autres initiatives opérationnelles visant à identifier et à évaluer les risques sont également pris en compte :

- > sur les sites de production, les risques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) sont identifiés et évalués localement conformément à notre programme World Class Manufacturing (qui inclut des audits de sites annuels par un tiers – ERM) et par le biais des systèmes de management santé-sécurité (ISO 45001), environnement (ISO 14001) et énergie (ISO 50001) en place sur la majorité de nos sites (voir la liste des certifications ISO des usines en annexe) ;
- > au niveau de la chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques RSE achats couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été complétée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement (voir Section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable) ;
- > une cartographie spécifique au risque de corruption, élaborée en 2017, conformément aux exigences de la Loi Sapin 2, a été revue et régulièrement mise à jour (voir Section 3.11.2 La prévention de la corruption) afin de répondre aux dernières exigences de l'Agence française de lutte contre la corruption.

Risques et opportunités liés à la RSE

Focus

Focus sur les informations relatives au climat selon les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)

Gestion des risques & Gouvernance

Les risques relatifs au climat sont identifiés et évalués dans le cadre du processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (voir Section 6 Facteurs de risque et contrôle interne du Document Universel d'Enregistrement). Le facteur de risque spécifique « changement climatique et les dommages causés à l'environnement » est considéré comme matériel sur la base de l'évaluation par Tarkett de son niveau d'impact et de sa probabilité d'occurrence. D'autres risques relatifs au climat sont également pris en considération dans d'autres facteurs de risque matériels tels que les « indisponibilités, perturbations, dommages sur site » et les « déploiement de la transition liée à l'économie circulaire ». La cartographie des risques prend en considération les opérations directes ainsi que les risques en amont et en aval de la chaîne de valeur.

Le Comité exécutif a la responsabilité générale d'organiser et de superviser la gestion des risques, y compris la cartographie et l'évaluation des risques, l'atténuation des risques ainsi que le contrôle et l'audit interne. Chaque membre du Comité exécutif assure la mise en œuvre d'une surveillance, de contrôles et d'une atténuation des risques en continu dans son domaine de responsabilité.

En 2021, Tarkett a conclu un examen approfondi de l'impact de l'activité de Tarkett sur le climat et de l'impact du climat sur l'activité de Tarkett. Ce travail, qui a été entrepris avec l'aide de Carbone 4, une société indépendante de conseil en matière de climat, a conduit Tarkett à réviser son objectif climatique pour l'aligner sur l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris. Le travail a notamment inclus l'utilisation d'une analyse prospective quantitative basée sur des scénarios pour mesurer l'activité par rapport à différents scénarios futurs, l'identification des risques et des opportunités dans chaque scénario et l'évaluation de la résilience de l'entreprise. Les conclusions de cette cartographie des risques et opportunités liés à la double matérialité ont été présentées au comité RSE du Conseil de surveillance de Tarkett.

Taxonomie de l'UE

La taxonomie européenne est un système de classification, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables, dans le but d'aider l'UE à accroître les investissements durables et à mettre en œuvre le Pacte vert européen. La taxonomie de l'UE fournit aux

entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques des définitions appropriées pour savoir quelles activités économiques peuvent être considérées comme écologiquement durables. Les premiers actes délégués, adoptés en juin 2021, établissent une liste d'activités économiques dans les secteurs considérés comme les plus pertinents en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique et ayant donc le potentiel de contribuer de manière substantielle aux objectifs environnementaux de l'UE en matière de climat. L'examen des principales activités de Tarkett sur la base des codes NACE¹ (Nomenclature européenne des activités économiques) a révélé que la fabrication de revêtements de sol et de surfaces sportives n'était pas couverte par ces Actes délégués sur le climat. Néanmoins, Tarkett reste fortement engagé à contribuer à l'atténuation du climat, notamment matérialisé en 2021 par un nouvel objectif de réduction des émissions de GES de l'ensemble de la chaîne de valeur (pour plus de détails, voir la Section 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire).

Taxonomie de l'UE - Acte délégué sur le climat (Atténuation et adaptation du climat)	Activités éligibles	Activités non éligibles	Total	% éligible	% aligné
Chiffre d'affaires (net en millions d'euros)	0	3 359	3 359	0 %	0 %
Capex			0		0 %
Opex			0		0 %

La **cartographie des risques** de l'entreprise est également complétée par une évaluation de la probabilité de matérialisation de chaque risque au cours des cinq prochaines années afin de mieux qualifier l'importance des risques conformément au Règlement de l'UE sur les prospectus (UE 2017/1129) et aux lignes directrices des Autorités européennes des marchés et des valeurs mobilières publiées en 2019. La cartographie des risques a identifié 17 risques significatifs, qui sont présentés au chapitre 6 « Facteurs de risque et contrôle interne » du Document d'enregistrement universel 2022, dont 5 risques ESG (Éthique et Intégrité dans la conduite des affaires ; Changement climatique et dommages causés à l'environnement ; Déploiement de la transition liée à l'économie circulaire ; Qualité et sécurité des produits ; et Fidélisation et recrutement de collaborateurs clés) et un certain nombre d'autres risques liés à l'ESG (par exemple, Santé, Sécurité et Sureté des personnes ; Indisponibilité, perturbations, dommages sur site ; Évolution du marché des revêtements de sol ; Volatilité du prix des matières premières ; Dépendance à l'égard des fournisseurs ; Évolution, complexité et interprétation de la réglementation fiscale ; Systèmes d'information et Cybersécurité et Pandémie) qui sont également couverts dans le présent rapport RSE.

¹ C13.93 Fabrication de moquettes et tapis (y compris le gazon artificiel), C16.22 Fabrication de parquets assemblés, C22.19 Fabrication d'autres produits en caoutchouc, C22.23 Fabrication d'articles de construction en plastique pour la fabrication de revêtements de sol et de surfaces sportives

Risques et opportunités liés à la RSE

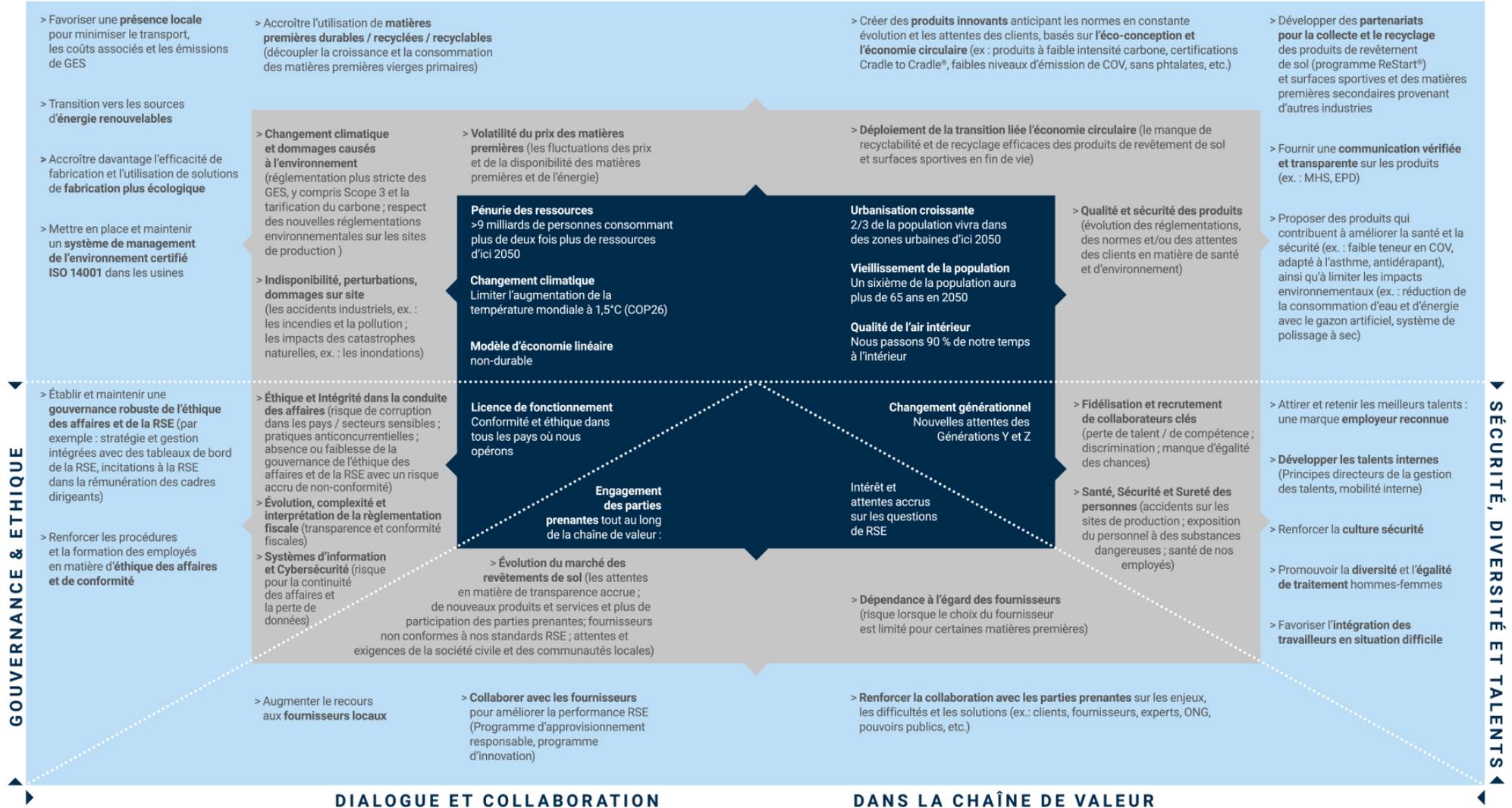
3.3.2 Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités

Cartographie des principaux défis, risques et opportunités

■ Défis mondiaux ■ Risques pour Tarkett ■ ■ Opportunités pour Tarkett

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DES USINES

L'ÉCO-CONCEPTION DES PRODUITS ET LES SOLUTIONS CIRCULAIRES



Risques et opportunités liés à la RSE

Les principaux défis mondiaux et les risques ESG et risques relatifs à l'ESG applicables à Tarkett (tels qu'identifiés par la cartographie des risques de Tarkett et d'autres initiatives d'identification et d'évaluation des risques décrites précédemment), ainsi que les opportunités qui en découlent, sont résumés dans l'infographie ci-dessus.

Focus

Focus sur les informations relatives au climat selon les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)

Stratégie - risques et opportunités relatifs au climat

Les risques et les opportunités suivants relatifs au climat ont été identifiés par Tarkett comme matériels, soit à court (jusqu'à 2 ans), moyen (2-5 ans) ou long terme (5-20 ans) :

- > Le risque posé par Tarkett sur le climat par une croissance excessive des émissions de GES provenant des opérations (utilisation de combustibles fossiles) et/ou des activités en amont et en aval associées à ses produits (c'est-à-dire les émissions de GES du cycle de vie des produits)
- > Les risques posés par le changement climatique sur Tarkett sont principalement des risques de transition, tels que :
 - La réglementation actuelle et émergente, y compris la future réglementation potentielle sur le suivi et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de type Scope 3, les futures taxes carbone, la responsabilité élargie des producteurs et le contenu minimum recyclé ;
 - La technologie, par exemple l'accès à / le développement de la technologie nécessaire pour permettre à Tarkett de répondre à la demande croissante du marché des produits de revêtement de sol circulaire à faible teneur en carbone ;
 - Les changements du marché, relatifs par exemple : aux risques/opportunités en aval des utilisateurs finaux qui préfèrent des produits de revêtement de sol alternatifs, en raison des questions relatives au climat ; à la volatilité des prix des matières premières avec les risques en amont et opérationnels de la disponibilité et des coûts des matières premières qui évoluent en raison des questions relatives au climat et de la transition vers une économie à faible intensité de carbone ; à la demande accrue de produits à faible intensité de carbone ; et aux exigences réglementaires et du marché de l'économie circulaire qui pourraient générer une demande accrue de produits de revêtement de sol circulaires / recyclés et recyclables ; et
 - La réputation, associée à la non-réalisation de nos objectifs relatifs au climat ou à la perte de confiance de nos clients dans les engagements de Tarkett. Le risque de l'activité de Tarkett sur le climat : émissions directes et indirectes de GES liées aux activités (utilisation de combustibles fossiles et d'électricité achetée) et, plus important encore, les émissions indirectes de GES associées aux activités en amont et en aval (c'est-à-dire les émissions de GES liées au cycle de vie des produits).
- > **Les opportunités sont notamment :**
 - De réduire les coûts d'exploitation indirects grâce à l'efficacité de production, et notamment à des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître l'utilisation de matières premières recyclées ;
 - D'augmenter les revenus résultant de la demande accrue de produits à faible intensité de carbone qui sont recyclables et pour lesquels des solutions circulaires sont disponibles. Tarkett estime que l'adoption d'une approche d'économie circulaire en boucle fermée lui permettra de limiter les coûts des matières premières, de sécuriser l'approvisionnement en matières premières, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de répondre à la demande croissante des clients pour des produits responsables.

Risques et opportunités liés à la RSE

3.3.3 Gestion des risques

Notre approche systématique et intégrée de gestion des risques, intégrant désormais les risques RSE, repose sur les éléments suivants :

- > présentation de la mise à jour de la Cartographie des Risques de Tarkett au Comité exécutif pour validation et suivi ;
- > présentation régulière au Comité d'audit, des risques et de la conformité, qui a la charge de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et des procédures de contrôle interne, ainsi que la présentation des risques et opportunités RSE au Comité RSE ;
- > intégration de la revue des risques et des contrôles aux programmes de travail de l'audit interne.

La stratégie et les politiques RSE Groupe mises en place pour gérer nos risques et répondre à nos principaux enjeux RSE sont définies au niveau du Comité exécutif, puis déclinées au niveau des Divisions et des fonctions, et enfin au niveau des sites / réseaux dans chaque pays. Différents programmes accompagnent le déploiement de ces politiques de RSE, tels que les principes Cradle to Cradle® (C2C) pour l'éco-conception; les Programmes d'innovation pour le climat et l'économie circulaire, et la santé et le bien-être; et ReStart® pour la collecte et le recyclage; ou les Principes directeurs de gestion des talents.

Nos politiques et initiatives destinées à gérer les risques et les enjeux RSE, leurs objectifs et résultats, ainsi que les indicateurs clés de performance sont détaillés dans les différentes sections de ce Rapport RSE 2022, à savoir :

- > **Section 3.2** Gouvernance de la RSE, pour les risques et enjeux liés à la gouvernance ;
- > **Section 3.5** Engagement des parties prenantes, pour les risques et les enjeux liés à l'anticipation et à la réponse aux attentes des parties prenantes, et à la collaboration avec la chaîne de valeur ;
- > **Section 3.6** Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires, pour les risques et enjeux relatifs aux impacts de nos produits sur l'environnement et la santé tout au long de la chaîne de valeur ;
- > **Section 3.7** Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire ;

- > **Section 3.8** Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients ;
- > **Section 3.9** Favoriser une approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés ;
- > **Section 3.10** Développer notre capital humain.
- > **Section 3.11** Application de pratiques professionnelles et éthiques transparentes, pour les risques et les enjeux liés à l'éthique des affaires et à la cybersécurité informatique.

En ce qui concerne le risque de « pandémies », nos initiatives visant à gérer les risques et les opportunités relatifs aux aspects ESG de ce risque sont décrites tout au long de ce Chapitre et sont notamment détaillées dans les Sections suivantes :

- > **3.8.2** Participer au bien-être des personnes
- > **3.9.2.3** Offrir du temps, de l'aide et d'autres contributions aux communautés locales : Tarkett Cares;
- > **3.10.2** Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

Exemple

Focus sur notre système d'excellence opérationnelle World Class Manufacturing (WCM)

WCM est le système d'excellence opérationnelle de Tarkett axé sur l'amélioration de la sécurité des collaborateurs, le renforcement du service client et de la qualité, la réduction de l'impact des activités du Groupe sur l'environnement tout en optimisant la gestion des ressources, et l'amélioration de la performance industrielle.

Le WCM est appliqué à l'échelle mondiale dans l'ensemble de Tarkett en utilisant une méthodologie qui a fait ses preuves basée sur des feuilles de route de maturité, une équipe centrale dédiée au niveau du Groupe, et des coordinateurs de division locaux qui aident à atteindre les objectifs définis par les équipes locales, par le biais du coaching, de la formation et du partage des meilleures pratiques. La réalisation d'évaluations WCM internes permet aux équipes de suivre les progrès des sites de production et de définir des plans d'action.

Risques et opportunités liés à la RSE

3.3.4 Evaluer la matérialité des enjeux de la RSE pour Tarkett

L'analyse de matérialité permet d'identifier et préciser les enjeux RSE matériels pour Tarkett, c'est-à-dire les enjeux les plus importants au regard des activités du Groupe, de leur impact sur notre modèle économique et des attentes de nos parties prenantes.

En 2016, une enquête a été réalisée pour déterminer les sujets matériels pour Tarkett et nous assurer que notre stratégie RSE et nos objectifs étaient en phase avec eux. **Chaque année, nous entretenons un dialogue régulier avec nos parties prenantes** (Section 3.5 Dialogue avec les parties prenantes), en écoutant leurs préoccupations, leurs désirs et leurs attentes. De cette façon, nous nous assurons que nos actions, et nos priorités, sont adaptées pour répondre aux défis et opportunités matériels. Par exemple, nous constatons que les risques liés à l'environnement (mise en place de nouvelles normes pour limiter le réchauffement climatique et réduire l'utilisation des ressources fossiles) sont aujourd'hui considérés comme plus importants qu'en 2016.

La cartographie des parties prenantes a été complétée puis une enquête a été envoyée aux parties prenantes externes (clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, ONG, associations professionnelles, experts, institutions de recherche et de formation, etc.) ainsi qu'aux parties prenantes internes (membres du Conseil de surveillance et du Comité exécutif, employés de Tarkett). L'enquête concernait des parties prenantes localisées en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Serbie, en Suède, en Russie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. L'enquête couvrait les sujets clés du référentiel GRI et des principes Cradle to Cradle®, organisés en cinq catégories : impacts environnementaux de la production, produits responsables, travail, droits humains et enjeux sociétaux.

Quatre sujets ont en particulier émergé de l'enquête 2016 et sont toujours considérés, **avec la réponse à l'urgence climatique**, comme faisant partie des sujets RSE les plus matériels pour Tarkett : la santé et la sécurité au travail, la santé et la sécurité liées aux produits et aux matériaux, l'impact environnemental des produits et l'utilisation responsable des matériaux et des ressources.

	 Impacts environnementaux de la production	 Utilisation responsable des matériaux	 Travail, droits de l'homme et enjeux sociétaux
Thèmes prioritaires identifiés par les parties prenantes externes et internes, et ayant un impact sur les activités de Tarkett		Impact environnemental des produits Santé et sécurité des produits et matériaux Utilisation de matériaux sains	Santé et sécurité au travail Le travail des enfants (une priorité essentielle pour les parties prenantes externes, mais pas un risque potentiel pour les activités de Tarkett)
Autres thèmes prioritaires identifiés par les parties prenantes internes	Consommation énergétique Déchets de production	Principes Cradle to Cradle® Recyclabilité des produits	Développement des talents Lutte contre la corruption
Autres sujets d'importance identifiés (complémentaires)	Émissions atmosphériques provenant de la production Eaux usées provenant de la production Évaluation des fournisseurs sur des sujets environnementaux	Communication marketing transparente	Aide à l'emploi et au revenu Des fournisseurs respectant les droits de l'homme Travail forcé Diversité, égalité, non-discrimination, droit du travail

En comparant la matrice de matérialité avec notre cartographie des risques RSE, il est clairement visible que les sujets prioritaires et autres sujets d'importance identifiés par l'évaluation de la matérialité en 2016, ainsi que l'action sur l'atténuation du changement climatique, sont couverts par et cohérents avec l'identification de nos risques et opportunités RSE.

3.4 Plan de vigilance

En ligne avec les exigences de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, Tarkett établit et met en œuvre un plan de vigilance permettant d'identifier les risques et de prévenir les atteintes potentielles aux droits humains et aux libertés fondamentales, les effets préjudiciables sur la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Ce plan de vigilance couvre les opérations directes de Tarkett, ainsi que les activités de nos sous-traitants et fournisseurs avec lesquels Tarkett a une relation commerciale. Ce plan de vigilance est intégré dans la stratégie et les politiques RSE du Groupe, comme décrit ci-après.

Cartographie des risques

Notre processus d'identification et notre cartographie des risques RSE sont détaillés en Section 3.3 Risques et opportunités liés à la RSE. La Cartographie des Risques de Tarkett couvre de la façon suivante les risques relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement (HSE), ainsi qu'aux droits humains :

- > Au niveau du Groupe, les risques HSE sont identifiés et évalués par le Département de l'Audit et le responsable Conformité en collaboration avec le Directeur du Développement Durable et de l'Innovation du Groupe et le Directeur de la Sécurité du Groupe.
- > Au niveau de nos sites de production, les risques HSE sont identifiés et évalués localement conformément au système WCM et à travers les systèmes de management en place sur la majorité de nos sites : ISO 45001 pour les aspects santé et sécurité, ISO 14001 et ISO 50001 pour les aspects environnementaux et énergétiques. Les risques liés aux droits humains n'ont jusqu'ici pas été jugés significatifs pour les activités sur nos sites de production. Cependant, nous sommes conscients que les tendances géopolitiques actuelles pourraient générer de nouveaux risques (par exemple le risque d'esclavage moderne relatif aux populations vulnérables telles que les migrants), à identifier et à prendre en considération dès leur apparition.
- > Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques RSE achats couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été complétée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement, et inclut entre autres les risques HSE, et ceux liés à une potentielle atteinte aux droits humains (voir Section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable).

Procédures d'évaluation

Sur les sites de production, l'évaluation des risques HSE est réalisée en interne de manière continue par des experts HSE locaux en utilisant les conseils, les procédures et les méthodes fournis par le Groupe (voir Section 3.3.3 Gestion des risques). Par ailleurs, nos sites sont régulièrement audités par un tiers (ERM) en matière de conformité environnementale, et la majorité de nos sites sont sujets aux audits de suivi et de re-certification dans le cadre de l'ISO 45001, ISO 14001 et en plus, dans certains cas, ISO 50001. En 2022, le Groupe a mis à jour son évaluation des risques liés au devoir de vigilance, en mettant l'accent sur les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation par un tiers de la RSE de nos fournisseurs par EcoVadis, qui a commencé en 2019, s'est poursuivie en 2022 dans le cadre de notre programme d'approvisionnement responsable. Les fournisseurs évalués sont sélectionnés sur la base des résultats de la cartographie des risques RSE achats, parallèlement au déploiement du Code de Conduite Fournisseurs (voir Section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable).

Mécanisme d'alerte

La *Compliance Hotline* mise en place en 2018 et accessible depuis 150 pays, ainsi que l'*Ethics Hotline* aux États-Unis et au Canada, permettent d'alerter sur toutes infractions potentielles constatées ou observées au sein de Tarkett, en particulier afférentes aux droits humains, à l'environnement, à la santé et la sécurité (voir Section 3.11.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires).

Actions et dispositif de suivi

Les objectifs et actions / initiatives mises en place afin de prévenir les risques couverts par le devoir de vigilance, ainsi que les indicateurs clés de performance permettant d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre et leurs résultats, sont détaillés dans les différentes sections de ce Rapport RSE 2021, à savoir :

- > Section 3.2 Gouvernance de la RSE, pour la gestion des risques liés aux droits de l'homme, à l'éthique des affaires et à la conformité;
- > Section 3.5 Dialogue avec les parties prenantes, pour la gestion des risques liés à l'anticipation et à la réponse aux attentes des parties prenantes, et à la collaboration avec la chaîne de valeur;
- > Section 3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires, pour gérer les risques et enjeux liés aux impacts de nos produits sur l'environnement et la santé tout au long de la chaîne de valeur ;
- > Section 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire, pour gérer les risques relatifs au climat ;
- > Section 3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients, pour gérer les risques relatifs aux effets de nos produits sur la santé ;
- > Section 3.9 Favoriser une approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés, pour gérer les risques relatifs à nos fournisseurs
- > Section 3.10 Développer notre capital humain, pour gérer les risques liés à la santé et sécurité de nos employés.
- > Section 3.11 Application de pratiques professionnelles et éthiques transparentes pour gérer les risques liés aux droits de l'homme, à l'éthique des affaires et à la conformité

Dialogue avec les parties prenantes

3.5 Dialogue avec les parties prenantes

Afin d'avoir un impact positif non seulement sur la vie quotidienne des personnes mais aussi sur les générations à venir, nous devons commencer par une compréhension profonde des personnes, celles qui créent avec nos produits, celles qui les utilisent et celles qui en prennent soin. Avoir une compréhension profonde de l'être humain est donc l'un des engagements clés de l'initiative Tarkett Human-Conscious Design®.

Tarkett reconnaît qu'un dialogue et un engagement constants avec l'ensemble de la chaîne de valeur et la communauté au sens large sont essentiels pour atteindre ses objectifs, à savoir servir au mieux ses clients et contribuer à relever les défis sociétaux. A cet égard, Tarkett s'engage de manière proactive avec les parties prenantes sur une grande variété de

sujets, tels que construire une économie circulaire, concevoir des espaces qui favorisent la diversité, la refonte du lieu de travail, la préparation des hôpitaux pour l'avenir ou les solutions durables pour les surfaces sportives.

Tarkett facilite ce dialogue et cet engagement au niveau local en créant dans chaque pays de multiples occasions de rencontrer, d'écouter, de partager, d'informer et d'apprendre avec toutes les personnes intéressées par les produits, services et activités de Tarkett. Le tableau suivant met en évidence les principales façons dont Tarkett engage le dialogue et la collaboration avec ses parties prenantes.

Nos parties prenantes	Principaux moyens de dialogue	Fréquence (jusqu'à 4/an 5-12/an >12/an)	Section pour plus d'information dans ce rapport
Clients, architectes, concepteurs, installateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> > Réseaux sociaux, internet, courrier électronique > Tarkett showrooms > Tarkett Academy & développement professionnel continu (CPD) > Outils de transparence : Material Health Statements (MHS®), certification « Cradle to Cradle® », Déclarations environnementales produits spécifiques (Environmental Product Declarations - EPDs), certification « Asthma and Allergy friendly® », et d'autres certifications de produits et outils d'information > Brochures et documentation sur les produits > Tarkett ReStart® programme de collecte et de recyclage 		<p>3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9</p>
Employés, autres travailleurs, écoles et universités	<ul style="list-style-type: none"> > Conférences, expositions, salons professionnels (physiques et virtuels) > Événements organisés par Tarkett (Cercles d'architectes) et webinaires > Tarkett Green Tours présentant notre approche et nos initiatives en matière de développement durable sur nos sites de production de Narni (Italie), Clervaux (Luxembourg), Ronneby (Suède), Sedan (France), Waalwijk (Pays-Bas) et Otradny (Russie) > Livres blancs > Évaluations des fournisseurs (telles que l'évaluation RSE d'EcoVadis) 		
Employés, autres travailleurs, écoles et universités	<ul style="list-style-type: none"> > Groupes de travail multidisciplinaires > Intranet Tarkett-Inside & Workday > Communautés internes (par exemple, sécurité, environnement) > Groupes de ressources des employés > Salons de l'emploi et section "carrière" du site web de la société > Bulletins d'information internes > Journées / semaines thématiques (par exemple, Journée mondiale de la sécurité, Semaine du développement durable, Journée de la Terre, Journée mondiale du climat, etc.) 		<p>3.10</p>
Employés, autres travailleurs, écoles et universités	<ul style="list-style-type: none"> > Dialogue annuel sur les performances et le développement > Enquêtes de satisfaction des employés > Webinaires internes 		

Dialogue avec les parties prenantes

Nos parties prenantes	Principaux moyens de dialogue	Fréquence (jusqu'à 4/an 5-12/an >12/an)	Section pour plus d'information dans ce rapport
	<ul style="list-style-type: none"> > Réunion annuelle et conférences téléphoniques trimestrielles sur des sujets financiers, stratégiques et de RSE pour les cadres de direction > Dialogue social avec les représentants des travailleurs, comme le Forum Tarkett en Europe > Partenariats avec les écoles/universités locales 		
Fournisseurs, prestataires de services et autres partenaires commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> > Programme d'approvisionnement responsable : code de conduite des fournisseurs, évaluation RSE des fournisseurs, évaluation des matières premières > ReStart® programme de collecte et de recyclage > Programmes de recyclage de tierces parties (par exemple, Valobat en France, Carpet America Recovery Effort aux États-Unis, AgPR en Allemagne) > Partenariats et projets de collaboration en matière d'économie circulaire 		3.6, 3.7, 3.9
	<ul style="list-style-type: none"> > Concours d'innovation Tarkett 		
Actionnaires, investisseurs, créanciers et communauté financière	<ul style="list-style-type: none"> > Sites web de Tarkett (https://www.tarkett-group.com) avec des informations dédiées sur la santé et le bien-être, le climat et l'économie circulaire, et la responsabilité sociale > Réponse aux questions sur les sujets ESG posées par les investisseurs, les créanciers, les conseillers en matière de procuration, les analystes et les agences de notation > Présentations aux créanciers et aux sociétés de gestion d'actifs > Conseil de surveillance et son comité spécialisé sur la RSE > Assemblée Générale annuelle des actionnaires > États financiers / Document d'enregistrement universel / Rapport RSE 		3.1, 3.5
			
Associations commerciales, réseaux d'entreprises, institutions académiques et scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> > Associations commerciales et professionnelles du secteur (par exemple, European Plastics Converters, Fédération européenne du parquet, European Resilient Flooring Manufacturers' Institute - ERFMI, Vinyl Sustainability Council) > Instituts et experts scientifiques (par exemple, l'Institut d'innovation des produits Cradle to Cradle, l'Agence d'encouragement à la protection de l'environnement - EPEA et Carbone 4) > Projets sectoriels (par exemple, EU Circular Plastics Alliance, ERFMI Circular Economy Platform) > Think tanks (e.g. Globe EU Bee Group, Circular Sweden and Cireko in Sweden) > Projets de recherche 		3.5, 3.6, 3.7
			
Autorités publiques, organisations intergouvernementales, non gouvernementales et à but non lucratif	<ul style="list-style-type: none"> > Conférences, webinaires et autres rencontres > Projets et initiatives de la profession (par exemple, les Green Building Councils, les organisations de lutte contre l'asthme et les allergies) > Consultations publiques (par exemple, la taxonomie européenne, le nouveau Bauhaus européen, les critères de durabilité de l'OCDE pour la conception des plastiques) > Projets public-privé (par exemple, Circular Flooring EU, EU Circular Plastic Alliance) > Participation aux travaux de normalisation (par exemple, certification Cradle to Cradle®, ISO TC323 sur la future norme ISO sur l'économie circulaire) 		3.5, 3.6, 3.7, 3.8
			
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> > Initiatives locales de Tarkett Cares > Fondation Tarkett > Visites guidées vertes de Tarkett et autres journées portes ouvertes d'usines > Parrainages locaux 		3.7, 3.9
			

Dialogue avec les parties prenantes

Focus : Tarkett showrooms - un lieu où l'on peut discuter avec Tarkett des revêtements de sol et du Tarkett Human-Conscious Design®

Tarkett dispose de 37 showrooms sur un certain nombre de marchés offrant un espace pour accueillir les clients, les architectes, les designers et autres afin de leur permettre de voir et de toucher la gamme de solutions de revêtements de sol de Tarkett et d'échanger avec Tarkett sur des sujets allant de la conception et du choix des matériaux, à l'installation, l'entretien, la qualité de l'air intérieur, l'économie circulaire, le recyclage après utilisation, et plus encore. En 2022, Tarkett a ouvert un nouveau showroom à Prestons, en Australie, sur son nouveau site FieldTurf, près de Sydney. Il a rejoint nos showrooms existants dans les villes américaines de New York City, San Francisco, Washington DC, Atlanta, Chicago, Charlotte, Dallas, Denver, Houston, Los Angeles et Calhoun, ainsi que dans les villes d'Europe occidentale et orientale et d'Afrique du nord : Paris et Paris - La Défense (France) ; Londres (Royaume-Uni) ; Stockholm (Suède) ; Madrid, Barcelone et Valence (Espagne) ; Vila Nova de Gaia (Portugal) ; Ludwigshafen (Allemagne) ; Vienne (Autriche) ; Dietlikon (Suisse) ; Waalwijk (Pays-Bas) ; Bucarest (Roumanie) ; Sofia (Bulgarie) ; Bačka Palanka et Belgrade (Serbie) ; Zagreb (Croatie) ; Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) ; Kiev (Ukraine) ; Almaty (Kazakhstan) ; Moscou et Saint Petersburg (Russie) ; Casablanca (Maroc) et Dubaï (Émirats Arabes Unis).

Le showroom Tarkett du Fulton Market District - Chicago (USA) a été inauguré en juin 2022. Tarkett a accueilli des architectes, des designers et d'autres professionnels du secteur pour une série d'événements appelés Tarkett Design Days. Ceux-ci comprenaient des présentations de nouveaux produits, des visites du showroom et une série de séminaires éducatifs où des experts de premier plan ont discuté des dernières recherches sur l'avenir de l'aménagement des lieux de travail, de l'inspiration biophile et des matériaux sains.

Le showroom Tarkett d'Almaty (Kazakhstan) a été inauguré en 2022. Le showroom présente plus de 2 000 couleurs et designs, avec une atmosphère accueillante, des conseils professionnels et des démonstrations de produits pour aider les architectes et les designers à trouver le produit optimal pour répondre à tous leurs besoins.

Focus : Contribution à la promotion d'un avenir circulaire et à faible empreinte carbone dans le secteur du bâtiment

Tarkett a organisé en juin 2022 dans son showroom parisien - Atelier Tarkett, une table ronde sur « La révolution des ressources : vers des bâtiments circulaires et bas carbone ». L'Institut National de l'Economie Circulaire (INEC) et l'agence ArtBuild Architectes ont animé la soirée sur les enjeux des ressources et de l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale bas carbone française. L'INEC a présenté sa nouvelle étude réalisée avec Capgemini, « Stratégie nationale bas carbone sous contrainte de ressources », qui vise à concilier deux domaines clés de la transition écologique : la décarbonisation et l'économie circulaire.

Focus : Transition vers une économie circulaire - partager des solutions pratiques pour inciter à l'action

Tarkett a organisé et participé à un certain nombre d'événements promouvant la transition vers une économie circulaire, en partageant les initiatives de Tarkett visant à concevoir pour le recyclage, à utiliser davantage de matières premières secondaires recyclées et à développer le programme ReStart® de collecte et de recyclage de revêtements de sol post-utilisation. Par exemple, plusieurs fois par an, les équipes de développement durable de Tarkett en Amérique du Nord organisent des événements, des conférences et des ateliers afin de partager et d'échanger sur les solutions circulaires, tout en établissant des relations solides avec les architectes, les designers et les clients pour l'avenir. L'un de ces événements circulaires en 2022 était « *Lift your gaze* » (Levez votre regard) à York Harbor, dans le sud du Maine, aux États-Unis, où les participants ont pris un moment pour s'élever au-dessus des détails des affaires quotidiennes pour discuter des grands sujets qui défient non seulement l'environnement bâti, mais aussi le monde en général, y compris la santé des matériaux, l'innovation, la déconstruction et la conception circulaire. Les discussions en panel ont donné la parole au cabinet d'architecture Perkins & Will, au cabinet immobilier JLL, au cabinet de design mondial HOK, au Cradle to Cradle Institute, à la Bank of America et à l'université de Pittsburgh, ainsi qu'à notre Directeur du Développement Durable et de l'Innovation. Voir d'autres exemples dans la Section 3.6.2.3 Construire ensemble une économie circulaire.

Focus : Concevoir pour la diversité - mieux comprendre les différences pour mieux réussir l'inclusion

Tarkett en Amérique du Nord encourage activement le dialogue sur la diversité, par le biais de webinaires, de formations et d'autres événements. Par exemple, lors de l'événement « *Design Days* » (Journées de la conception) organisé par Tarkett en 2022, les membres du groupe *Women of Color in Design* ont eu l'occasion de se rencontrer en personne pour la première fois lors d'un événement de rencontre convivial, après plus de deux ans de collaboration en ligne. Ce groupe de professionnelles du secteur et de femmes de couleur a été formé pour discuter régulièrement de sujets pertinents, notamment le leadership, l'éducation et l'engagement communautaire. Tarkett s'intéresse également à la neurodiversité par le biais de Tarkett Human-Conscious Design® dans le but de rendre les lieux de travail plus inclusifs grâce à un partenariat avec HOK, un cabinet américain de design et d'architecture. Voir Section 3.8.2 Participer au bien-être des personnes.

Focus : Repenser le lieu de travail - explorer les tendances sur le lieu de travail

Dans le cadre de sa plateforme Great Indoors visant à informer et inspirer l'évolution de la conversation sur la vie professionnelle, Tarkett mène régulièrement des recherches et partage ses dernières conclusions. En 2022, lors des « *Design Days* », Tarkett Amérique du Nord a organisé, avec des consultants de WKSpace, l'événement « *The Future of the Workplace* » (L'avenir du lieu de travail) où, à l'aide des dernières données, une vue à 360° du futur lieu de travail a été présentée à travers le prisme de la « *Human-Conscious Design* », de la santé et du bien-être, du développement durable, de la diversité et de l'inclusion et de l'impact social. L'événement a exploré les tendances émergentes du lieu de travail et discuté des stratégies de conception nécessaires pour optimiser le bureau en 2030.

Dialogue avec les parties prenantes

Focus : Un guide de conception du secteur de santé afin de faciliter le design et la sélection des couleurs dans les environnements de soins

En 2022, dans la continuité de l'approche Tarkett Human-Conscious Design®, Tarkett en Europe a lancé un Guide de conception pour le secteur de la santé afin d'offrir des conseils et des astuces permettant de gagner du temps dans l'aménagement intérieur centré sur l'humain. L'équipe d'experts de Tarkett, avec l'aide d'un spécialiste des couleurs, a créé ce guide en s'appuyant sur les résultats du récent livre blanc approfondi de Tarkett, « L'hôpital du futur », qui soulignait la nécessité d'un design plus centré sur l'humain et également respectueux de l'environnement. Le nouveau guide vise à faciliter la conception et le choix des couleurs pour les clients, qu'il s'agisse d'ingénieurs des soins de santé, de directeurs techniques ou d'architectes. Le guide illustre comment la couleur peut influencer la perception spatiale en ce qui concerne la profondeur, l'espace et la taille. Par exemple, l'aspect coloré d'un environnement est également un stimulus lorsqu'il s'agit du comportement humain, de susciter des sensations et de provoquer des émotions. Il est donc important que chaque espace de soins de santé distinctif, de la réception aux couloirs, en passant par les salles d'attente, les soins aux patients hospitalisés et les soins ambulatoires, soit représenté avec précision afin d'évoquer les sentiments et les réactions nécessaires. Tarkett a identifié trois tendances de design pour les soins de santé, à savoir le design biophilique - pour relier les humains et la nature, le design familial - pour humaniser les hôpitaux, et le design graphique - pour créer des espaces intuitifs.

Focus : Salons professionnels et conférences - contact avec les clients, les architectes et les designers

En France, Tarkett a participé à la Paris Design Week en présentant le travail de deux jeunes designers autour des matériaux durables. Dans son showroom parisien - Atelier Tarkett, un jeune sculpteur français a présenté une exposition intitulée « Matières Vivantes », utilisant des matériaux durables et recyclés, sur fond de Tarkett Lino qui est fabriqué à partir de matériaux naturels (huile de lin, résine de pin, bois, farine de liège et jute) et est entièrement recyclable après usage. Un deuxième jeune designer suédois a présenté une série d'objets conçus à partir de matériaux issus de la sélection circulaire de Tarkett à l'Institut suédois de Paris, dans le cadre de l'exposition « Swedish Secrets », une initiative d'un mois avec des designers et des architectes engagés dans le développement d'une société plus durable.

Focus : Informations ESG - la transparence récompensée

Tarkett attache de l'importance à informer régulièrement ses parties prenantes, de manière claire et transparente, de ses engagements, actions et résultats en matière de RSE. Chaque année, avec l'aide d'un réseau de contributeurs à travers le monde, Tarkett fait le point, identifie les dernières initiatives et mesure ses progrès par rapport à ses indicateurs de performance clés et ses objectifs RSE. Le rapport RSE qui en résulte permet à un large public de comprendre les risques et opportunités RSE auxquels Tarkett est confronté et la manière dont nous y répondons. Au cours de l'année, Tarkett donne également un aperçu de ses dernières actions par le biais de publications régulières sur les médias sociaux et d'un dialogue continu avec nos clients, architectes, designers, installateurs, utilisateurs finaux, fournisseurs et autres parties prenantes. Ces efforts tant sur la transparence que sur l'action ont été récompensés en 2022 puisque Tarkett s'est classé dans le top 50 des 250 entreprises les plus durables de France. Ce classement annuel est organisé par l'institut indépendant de données de marché Statista et le magazine français Le Point. Il est basé sur des indicateurs de performance RSE publiquement disponibles et sur une enquête en ligne recueillant l'opinion de 5 000 citoyens français. Trois critères principaux sont examinés : l'environnement, le social et la gouvernance d'entreprise. La liste complète couvre 250 entreprises sur 22 secteurs d'activité.

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2022	2021	2020	Objectif 2030	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
<p>Volatilité du prix des matières premières (fluctuations des prix et de la disponibilité des matières premières et de l'énergie)</p> <p>Dépendance à l'égard des fournisseurs (risque lorsque le choix du fournisseur est limité pour certaines matières premières)</p>	<p>Sélection des matériaux dans le cadre du processus de développement des nouveaux produits (New Product Development Process - NPDP)</p> <p>Maximisation de la part des matériaux recyclés dans nos produits : chutes de pose/revêtements usagés ; matières premières secondaires issues d'autres industries</p> <p>Diversification de notre portefeuille fournisseurs, et utilisation de fournisseurs locaux</p>	<p>Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées)</p>	69 %	70 %	68 %	85 %	3.6.1	 
<p>Qualité et sécurité des produits chimiques (évolution des réglementations, des normes et/ou des attentes des clients en matière de santé et d'environnement)</p> <p>Evolution du marché des revêtements de sol (les attentes en matière de transparence accrue ; de nouveaux produits et services et plus de participation des parties prenantes ; fournisseurs non conformes à nos standards RSE ; attentes et exigences de la société civile et des communautés locales)</p>	<p>Evaluation systématique des matériaux selon les critères Cradle to Cradle® (C2C)</p> <p>Communication transparente sur la composition de nos produits par l'intermédiaire de fiches de déclaration produit (par exemple Material Health Statements)</p> <p>Certifications Cradle to Cradle® de nos produits</p>	<p>Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle®</p>	95 %	97 %	98 %	-	3.6.1.	

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

3.6.1 Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Tarkett est engagé à mettre les personnes et la planète au premier plan, en appliquant l'approche *Tarkett Human-Conscious Design*[®] à l'éco-conception, au développement et à la production de ses produits pour créer des sols qui contribuent à rendre les espaces plus sains, plus confortables et plus beaux, tout en s'efforçant de réduire l'impact environnemental du Groupe. Cette approche permet également à Tarkett de communiquer en toute transparence à ses clients les impacts sur l'environnement et la santé sur toute la chaîne d'approvisionnement.

3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux durables

Le choix de matériaux de qualité est l'un des piliers de notre approche d'éco-conception selon les principes Cradle to Cradle[®], avec l'objectif de respecter la santé des personnes, de préserver les ressources et de protéger l'environnement.

D'un point de vue environnemental, Tarkett s'efforce de préserver les ressources naturelles, en privilégiant les matériaux sains qui peuvent être recyclés et qui proviennent de sources abondantes (par exemple le carbonate de calcium), renouvelables (tels que le liège, le pin, l'épicéa, le chêne, le frêne, le noyer, l'érable, le hêtre et le bouleau) ou recyclées (incluant des déchets issus d'autres industries), afin que les matériaux utilisés dans nos produits ne contribuent pas à la raréfaction des ress

L'utilisation d'une part toujours plus grande de matériaux recyclés est au cœur des objectifs de Tarkett en matière de climat et d'économie circulaire. Nous adoptons une approche holistique axée sur le recyclage en boucle fermée (collecte et recyclage des matériaux post-industriels et post-utilisation de Tarkett), le recyclage en boucle ouverte (approvisionnement en matériaux post-industriels et post-utilisation d'autres industries ainsi que l'approvisionnement en matières premières à contenu recyclé) et la conception circulaire des produits (comment reconcevoir les produits et des processus de manière à favoriser la recyclabilité et à accroître l'utilisation de matériaux recyclés). Cela s'applique aussi bien aux revêtements de sol qu'aux surfaces sportives, avec par exemple plus de 25 % de contenu recyclé dans certains revêtements de sol homogènes et hétérogènes, plus de 35 % dans les revêtements de sol en dalles de vinyle de luxe, plus de 35 % dans le linoléum et plus de 60 % dans certaines solutions de revêtement de sol en moquette. Les revêtements de sol intérieurs de Tarkett Sports dotés de la nouvelle technologie Omnisport X3LT à 3 couches intègrent une couche calandree contenant jusqu'à 60 % de matières recyclées. FieldTurf de Tarkett Sports en Europe propose des gazons et des remplissages composés des matériaux recyclés tels que le remplissage ProMax HydroFlex, qui comprend 30 % de polyéthylène recyclé provenant de terrains de gazon artificiel en fin de vie, et d'autres solutions de remplissage variées fabriquées à partir de granules de caoutchouc recyclé provenant de pneus qui auraient autrement été mis en décharge. Tarkett estime qu'à l'échelle mondiale, quelque 15 millions de pneus ont été détournés des décharges et recyclés pour fournir un remplissage en granules de caoutchouc (sur la base de l'utilisation de 20 000 pneus par terrain).

En 2022, FieldTurf a également lancé PureField Ultra, le système de gazon synthétique sans remplissage de FieldTurf, conçu pour répondre aux niveaux de performance technique de la qualité FIFA sans remplissage. Urbansoccer a choisi cette solution en France en 2022 pour une installation en intérieur.

Tarkett privilégie l'utilisation de matériaux renouvelables chaque fois que cela est possible. C'est notamment le cas aujourd'hui pour les parquets, les stratifiés et les linoléums, ainsi que pour certaines surfaces sportives intérieures.

Par exemple, Tarkett produit des planchers en bois depuis 1886, en s'approvisionnant, près de notre usine de Hanaskog en Suède, dans les forêts durables de Suède et de Finlande, où la plantation éparse et la croissance lente dans l'hémisphère nord ont permis d'obtenir des arbres forts et stables. Tarkett utilise la grume entière pour tirer profit de son grain et de son motif pour la conception de magnifiques parquets distinctifs. Le linoléum utilise également d'autres matériaux renouvelables tels que l'huile de lin, la résine de pin, le jute et le liège. Ces dernières années, Tarkett a étendu son utilisation de matériaux renouvelables, avec des plastifiants biosourcés désormais utilisés dans ses dalles vinyles de luxe produites à Jacareí, au Brésil, et dans sa collection de revêtements de sol vinyles homogènes iQ Natural produite à Ronneby, en Suède. Un autre exemple est le revêtement de sol en caoutchouc Eco Shell développé en Amérique du Nord, qui comporte comme composant des restes de coquilles de noix provenant de la culture locale des noyers. Pour les surfaces sportives de plein air, Tarkett's FieldTurf offre une gamme croissante de couches de remplissage performantes en matériaux renouvelables alternatifs tels que PureFill qui utilise des granules de liège naturels et du sable, PureSelect qui utilise des noyaux d'olive de provenance locale aux États-Unis ainsi que des noyaux d'olives européens importés et PureGeo qui utilise des copeaux de noix de coco et du liège. En Europe, FieldTurf propose également PureSelect avec un remplissage à base de noyau d'olive d'origine européenne. Un exemple récent de terrain de haut niveau utilisant des remplissages naturels est le stade de la Maladière, domicile du club de football suisse Neuchâtel Xamax. Ce terrain a été installé avec un système de gazon synthétique combinant le Vertex Core et le remplissage organique PureFill. En outre, d'autres installations ont été réalisées en 2022 aux Pays-Bas, en Suède et en France.

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

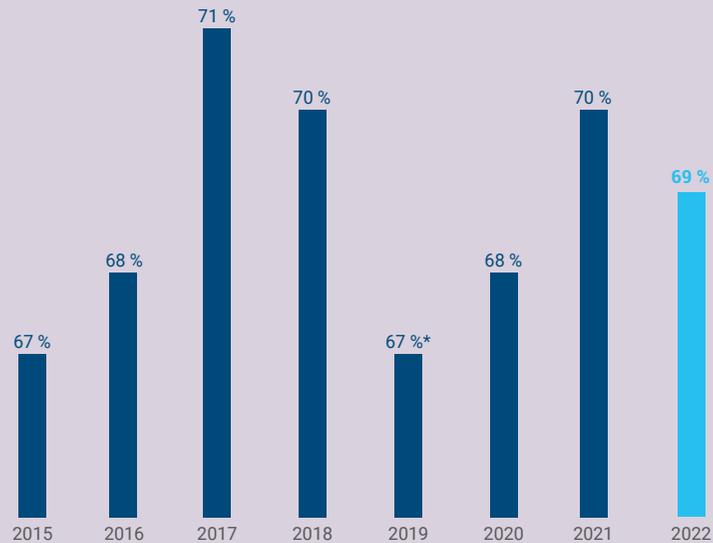
Zoom sur les indicateurs clés

Sélection des matières premières en vue de préserver les ressources naturelles

Tarkett a poursuivi son objectif de tripler la part de matières premières recyclées d'ici 2030 par rapport à 2018, en portant cette part à 17 % en 2022 contre 15 % en 2021, 13 % en 2020, 12 % en 2019 et 10 % en 2018.

En 2022, Tarkett a enregistré une progression positive de la part de ses matières premières qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources (étant abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées). Ceci est principalement dû à la diminution des volumes de bois en raison des perturbations causées par le conflit en Ukraine.

Part des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (%)



Répartition des matières premières utilisées en 2022 (%)



* Diminution de 2 % par rapport à 2018 en raison de l'arrêt de la production de stratifiés en Allemagne

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

Limiter les risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs

L'identification et le développement de nouvelles sources de matières premières renouvelables et secondaires contribuent à atténuer les risques liés à l'approvisionnement en matières premières, notamment aux dépendances vis-à-vis de certains fournisseurs. Au cours des dernières années, Tarkett a pris d'autres mesures supplémentaires pour améliorer sa flexibilité avec ses fournisseurs et a développé des sources alternatives. Dans certains pays en particulier (Russie, Chine, Brésil), le Groupe a identifié de nouveaux fournisseurs locaux de matières premières, réduisant encore sa dépendance à l'égard de fournisseurs spécifiques.

Utilisation responsable du PVC (polychlorure de vinyle)

Le PVC est une résine plastique largement utilisée dans l'industrie du bâtiment et de la construction. Le PVC est composé à 57 % de sel et sa production est donc moins gourmande en énergie que celle d'autres polymères plastiques comparables, qui sont à 100 % d'origine fossile. En outre, il est polyvalent, durable et recyclable. Tarkett propose des solutions en PVC dans un certain nombre de segments tels que les bureaux, l'hôtellerie, les magasins, les établissements de santé et l'éducation, où les propriétés supérieures de l'utilisateur telles que les cycles de vie prolongés (jusqu'à 30 ans), la résistance élevée à l'usure, les faibles coûts de maintenance, les designs attrayants, la bonne hygiène et la facilité d'installation sont essentielles. Tarkett s'engage en faveur d'une utilisation responsable du PVC (polychlorure de vinyle) et entretient depuis 2010 un dialogue transparent avec diverses parties prenantes sur le sujet, définissant les conditions d'une conception et d'une production, d'une utilisation et d'un recyclage durables du PVC pour les applications à long terme telles que les revêtements de sol.

Notre approche actuelle consiste à développer l'utilisation de plastifiants sans phtalates, à favoriser les fournisseurs utilisant des technologies de fabrication plus récentes ayant un impact moindre sur l'environnement, à utiliser des matières premières et des additifs répondant à des normes élevées en matière de durabilité, de conception et de performances techniques, conformément aux principes Cradle to Cradle®, et à promouvoir le recyclage des revêtements de sol contenant du PVC, notamment par le biais de notre programme ReStart®.

Par exemple, l'usine Tarkett de Clervaux au Luxembourg est certifiée EuCertPlast pour le recyclage des revêtements de sol en vinyle post-consommation. Elle recycle les revêtements de sol en vinyle post-installation et post-utilisation collectés dans divers pays européens dans le cadre du programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett, ainsi que les déchets post-fabrication.

Par cette action et d'autres, Tarkett soutient Recovynyl et VinylPlus qui participent à la promotion de la Circulaire Plastic Alliance de l'Union européenne sur les actions et engagements volontaires pour plus de plastiques recyclés, avec pour objectif de garantir que 10 millions de tonnes de plastiques recyclés soient utilisées pour fabriquer des produits en Europe en 2025. Recovynyl suit et vérifie le recyclage des déchets de PVC et l'utilisation du PVC recyclé, en enregistrant la quantité de PVC recyclée en Europe grâce au programme de collecte et de suivi des données RecoTrace™. Recovynyl est le principal contributeur à l'objectif de recyclage VinylPlus®, qui vise à recycler un million de tonnes de PVC par an d'ici 2030. En 2021, plus de 800 000 tonnes de PVC ont été recyclées, ce qui porte le total à 7,3 millions de tonnes depuis 2000. Recovynyl est également l'un des membres fondateurs du programme de certification des installations de recyclage Eucertplast, qui encourage la traçabilité et les normes élevées dans le recyclage du plastique (voir également la section 3.7.2.2).

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

3.6.1.2 Évaluer les matériaux et leurs impacts sur la santé et l'environnement

Tarkett est déterminée à construire le chemin vers de meilleurs revêtements de sol. Innover avec des matériaux de qualité et dépasser les normes en matière de qualité de l'air intérieur grâce à *Tarkett Human-Conscious Design*[®] est au cœur de cet objectif qui donne la priorité à l'humain, pour créer des sols qui contribuent à rendre les espaces plus sains, plus confortables et plus beaux, tout en nous efforçant de réduire l'impact environnemental du Groupe afin que les personnes s'épanouissent maintenant et à l'avenir. L'approche de *Tarkett Human-Conscious Design*[®] commence par la sélection des matériaux de qualité en appliquant les principes du Cradle to Cradle[®].

Tarkett travaille en étroite collaboration avec l'EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency faisant partie de Drees & Sommer), un institut de recherche fondé en 1987, **qui promeut la méthodologie de conception Cradle to Cradle**[®]. En utilisant cette méthodologie depuis 2010 pour toutes ses activités, Tarkett garantit non seulement la conformité aux exigences réglementaires de l'UE pour les substances chimiques selon REACH¹, mais va plus loin en permettant l'optimisation des produits, en remplaçant les matériaux par d'autres qui peuvent être recyclés, améliorant les caractéristiques sanitaires et environnementales des produits. Les résultats de ces évaluations de matériaux nous permettent de mieux comprendre l'impact de nos produits et de sélectionner plus soigneusement nos matières premières en partageant nos spécifications avec nos fournisseurs. De plus, cela permet au Groupe d'avoir une connaissance précise des impacts sanitaires et environnementaux de ses produits, et de les partager en toute transparence, en communiquant aux clients les impacts environnementaux et sanitaires sur toute la chaîne d'approvisionnement.

Avec 34 usines dans le monde et un pipeline actif de produits nouveaux et améliorés, il y a toujours de nouveaux matériaux que nous devons évaluer. En 2022, Tarkett a évalué un certain nombre de nouveaux agents de remplissage et plastifiants pour PVC.

Zoom sur les indicateurs clés

Évaluations des matériaux sur le plan de la santé et de l'environnement

Afin de réaliser notre objectif d'utiliser des matériaux de qualité, bénéfiques pour nos clients et pour la planète, nous effectuons des évaluations de matériaux par une tierce partie. En 2022, un nombre plus important que la normale de nouvelles sources de matières premières ont été approvisionnées notamment pour l'activité de Tarkett en Russie en raison de l'impact du conflit en Ukraine sur la disponibilité des matières premières. À la fin de 2022, Tarkett n'avait pas fini d'évaluer toutes ces nouvelles sources de matières premières, ce qui a entraîné une baisse de la part globale des matières premières évaluées. Au total, 95 % de nos matières premières (représentant plus de 5,000 matériaux) sont évaluées par un organisme tiers (EPEA) pour leur impact sur la santé des personnes et sur l'environnement, selon les critères Cradle to Cradle[®].

Une transparence radicale avec les Material Health Statements (MHS[®])

Tarkett a élaboré, en collaboration avec l'EPEA, la *Material Health Statement* (déclaration sur les caractéristiques sanitaires des matériaux) afin de répondre aux besoins de l'industrie du bâtiment de disposer d'informations plus précises, de favoriser la collaboration en matière de développement durable et d'aller au-delà de la réglementation en fournissant des informations claires et transparentes sur le profil sanitaire et environnemental des matériaux utilisés dans nos produits, y compris les risques potentiels. L'outil MHS[®] répond aux demandes croissantes de l'industrie du bâtiment pour des informations plus détaillées sur le contenu des produits, dont elle a besoin pour répondre efficacement à l'évolution de la réglementation et aux programmes de construction durable, ainsi qu'à l'intérêt croissant des parties prenantes pour les impacts de l'environnement bâti sur la santé et l'environnement.

Le développement de la MHS[®] a suivi la collaboration de Tarkett avec l'EPEA sur les travaux d'évaluation des matériaux. Il a d'abord été lancé en 2016 en Amérique du Nord, puis étendu à l'Europe en 2018. Au-delà d'une simple liste d'ingrédients, une MHS[®] décrit avec précision la composition d'un produit et fournit l'information relative à la concentration de ses composants (molécules chimiques), leur rôle dans le produit et les risques éventuels sur la santé et l'environnement en cas d'exposition à ces substances, notamment pour l'utilisateur de revêtement de sol et les poseurs de sol (pour plus de détails sur MHS[®], voir le rapport RSE 2021 de Tarkett).

L'outil MHS[®] a été développé dans le but de promouvoir la transparence totale des produits, en mettant à disposition de nos clients des outils d'information faciles à lire et à comprendre. En Europe, la MHS[®] va plus loin que les exigences de la réglementation européenne REACH, en fournissant de manière proactive des informations sur toutes les substances présentes dans le produit. Les documents MHS[®] ont une durée de validité de 2 ans, ce qui permet de prendre en compte toute nouvelle connaissance sur les substances chimiques utilisées et offre la possibilité d'améliorer les performances sanitaires du produit en modifiant les recettes.

En 2022, Tarkett a été invité à partager les meilleures pratiques en matière de substitution des substances dangereuses ou problématiques lors d'un atelier officiel de l'OCDE destiné aux décideurs politiques internationaux. Cette invitation faisait suite à la contribution de Tarkett aux travaux de l'OCDE sur le thème « Une perspective chimique sur la conception de plastiques durables ». L'atelier a réuni des représentants des ministères de l'environnement, des agences de gestion des produits chimiques telles que l'ECHA de l'UE et l'EPA des États-Unis, ainsi que plusieurs ONG telles que ChemSec et le Bureau européen de l'environnement. Tarkett a souligné son action en matière de gestion des produits chimiques selon les principes Cradle to Cradle[®] et en fournissant à ses clients une communication transparente par le biais de ses Material Health Statements uniques.

¹ REACH (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) est un règlement de l'Union européenne, adopté pour améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent présenter les substances chimiques.

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

Tarkett n'hésite pas à se positionner en faveur d'une meilleure réglementation en matière de transparence. Par exemple, Tarkett a signé la lettre ouverte de l'ONG suédoise ChemSec à la Commission européenne, appelant à plus de transparence dans le cadre de la prochaine révision du règlement REACH - CLP. Tarkett s'est ensuite joint à la délégation de ChemSec pour une réunion avec le commissaire européen à l'environnement, partageant notre action sur la transparence avec les Material Health Statements®.

Depuis le lancement, Tarkett a publié des MHS® pour une large gamme de produits, notamment les revêtements de sol en vinyle, les dalles et planches en vinyle, la moquette, le linoléum et le caoutchouc. À la fin de 2022, Tarkett comptait 31 MHS® actives ou en cours de renouvellement.

Nous utilisons également d'autres outils d'information et de transparence sur nos produits, selon les régions et les pays où nous opérons :

- > **Les déclarations environnementales de produits (EPD)** permettent de partager des informations détaillées et essentielles (par ex. les émissions de gaz à effet de serre) pour comprendre l'impact environnemental d'un produit donné tout au long de son cycle de vie, selon un cadre et un processus normalisé d'élaboration, de vérification et de communication. Elles sont très demandées par le marché en Europe, en particulier car elles permettent aux clients d'obtenir des points supplémentaires dans le cadre des labels bâtiments durables (tels que LEED, BREEAM, DGNB, ou HQE). Des EPDs génériques sont réalisées par des associations professionnelles sur la base des informations consolidées des fabricants depuis 2013. En 2018 Tarkett a commencé à développer des EPDs spécifiques pour ses produits afin de fournir des informations plus précises et transparentes. En 2022, de nouvelles EPD spécifiques ont été publiées pour les dalles vinyle de luxe et les revêtements de sol en bois de Tarkett fabriqués en Serbie, pour les revêtements de sol en bois et en vinyle hétérogène fabriqués en Pologne, pour les revêtements de sol en dalles vinyle de luxe fabriqués au Brésil et pour les nouvelles dalles de moquette Desso fabriquées en Belgique et aux Pays-Bas. Certaines autres EPD spécifiques, comme celle du parquet en bois de Tarkett fabriqué à Orzechowo, ont également été révisées en tenant compte des dernières données. Dans l'ensemble, Tarkett a publié des EPD spécifiques pour ses produits de revêtement de sol en vinyle, linoléum, stratifié, bois et moquette, ainsi que pour ses gazons artificiels européens.
- > **En France**, Tarkett a travaillé à la révision de ses Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES), suite au démarrage de la mise en œuvre progressive de la nouvelle réglementation environnementale du bâtiment « RE 2020 ». Les FDES révisées offrent un plus grand niveau de détail pour guider les praticiens de l'ACV, les architectes et les designers dans leur choix de produits de revêtement de sol Tarkett en fonction de l'ACV spécifique au produit.
- > **En Russie**, Tarkett utilise le programme d'écolabel « Vitality Leaf », un écolabel (type I) conforme à la norme internationale ISO 14024, et qui est membre du *Global Ecolabelling Network*. Tarkett a adhéré au programme en 2009, complétant ainsi la procédure de certification volontaire qui comprenait une analyse du cycle de vie complet des produits. Tarkett a reçu l'écolabel pour toutes ses collections de vinyle et de stratifiés de marque.
- > **En Serbie**, Tarkett a obtenu en 2019, un écolabel (type I) pour son parquet puisque le produit et l'entreprise répondaient aux critères de réduction de la consommation de ressources, de réduction de la consommation d'énergie, de réduction des émissions de polluants dans l'environnement, de réduction de la production de déchets et de garantie de la recyclabilité du produit.

- > **En Australie**, Tarkett utilise l'outil de certification Global GreenTag GreenRate qui permet d'acquiescer des points dans le cadre du programme Green Star® du Green Building Council of Australia.
- > **En Amérique du Nord**, Tarkett a atteint toutes les exigences en 2022 de +Vantage Vinyl™, une initiative en faveur du développement durable à l'échelle du secteur qui engage les entreprises de la chaîne de valeur du vinyle aux États-Unis. Les entreprises qui se voient attribuer la marque +Vantage Vinyl ont fait l'objet d'une vérification par le tiers GreenCircle Certified pour confirmer leur progression par rapport aux principes directeurs du programme relatifs à la protection de l'environnement, la diligence sociale, la solidité économique, la communication ouverte et la collaboration. La structure de l'initiative permet de s'assurer que Tarkett progresse en matière de développement durable dans l'industrie du vinyle, en accord avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (UN ODD). Pour faciliter et démontrer la transparence, Tarkett en Amérique du Nord a déjà pris l'initiative en 2021 de créer Tarkett FloorprintSM avec un ensemble de 11 documents, un pour chaque grande catégorie de produits, détaillant toutes les données pertinentes et les informations de certification en un seul endroit pratique. En plus de partager les certifications de tierces parties, les documents Tarkett Floorprint comprennent des données sur les émissions de carbone pour chaque étape du cycle de vie du produit, la façon dont le produit participe à la santé et au bien-être des personnes, et la façon dont il réduit l'impact climatique en contribuant à une économie circulaire.
- > Les produits de revêtement de sol de Tarkett en Amérique du Nord ont également été ajoutés en 2021 à la plateforme Design for Health™ de MindClick. Cette plateforme permet aux architectes et aux designers d'accéder au programme d'évaluation des critères de développement durable de MindClick (MSAP) qui évalue les impacts sociaux et environnementaux tout au long du cycle de vie du produit. Tous les produits de revêtement de sol Tarkett évalués ont obtenu le statut de "Leader".
- > **Tarkett Sports' Fieldturf** publie ses systèmes de gazon artificiel dans la bibliothèque Mindful MATERIALS. Cette plateforme regroupe des informations sur les impacts des produits sur la santé humaine et l'environnement, ce qui permet aux praticiens de trouver les produits qui répondent le mieux aux exigences de chaque projet ou client.
- > Depuis 2011, la plupart de nos produits en Europe disposent en outre d'un **système d'étiquetage environnemental**, qui précise le pourcentage de contenu recyclé, l'absence de plastifiants contenant des phtalates, ainsi que les émissions totales de COV. Le label permet également d'identifier les produits éligibles à notre programme de collecte et de recyclage ReStart®. Depuis 2016 ce système a également été étendu à la Chine.



Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

3.6.1.3 Obtenir des certifications pour les produits

Dans le cadre des évaluations de produits effectuées par l'EPEA, un organisme d'évaluation accrédité pour la norme de certification Cradle to Cradle Certified®, Tarkett a obtenu plusieurs certifications Cradle to Cradle®. La certification C2C - Cradle to Cradle Certified® valide la démarche d'écoconception sur la base de cinq critères : la santé des matériaux, la circularité des produits, la protection de l'air pur et du climat, la gestion de l'eau et des sols, et l'équité sociale. A chaque critère est attribué un score de Basique à Platine (du plus faible au plus élevé : Basique, Bronze, Argent, Or, Platine), et le critère ayant obtenu le score le plus faible détermine le score global.

Tarkett a fait partie des premiers fabricants de revêtements de sol à recevoir des certifications C2C niveau Or pour certaines catégories de produits. En 2019, trois nouveaux produits de dalles moquettes AirMaster® ont été certifiés C2C niveau Or. Avec AirMaster®, la concentration de particules de poussière fines dans l'air est jusqu'à huit fois plus faible qu'avec les revêtements de sols lisses et quatre fois plus faible qu'avec une moquette standard. Les particules de poussière fines sont piégées par les fils spéciaux de la moquette jusqu'à ce qu'il soit temps de passer à nouveau l'aspirateur, ce qui contribue positivement à la qualité de l'air intérieur. Les AirMaster Nazca, AirMaster Salina et AirMaster Tierra sont tous fabriqués avec des matériaux de qualité, avec 100 % de fils Econyl® (100 % de contenu recyclé) et ont une sous-couche de dalles de moquette EcoBase® spécialement conçue pour le démontage et le recyclage. En 2022, l'ensemble de la collection Tarkett Lino a obtenu la certification Cradle to Cradle Certified® Silver ou Gold, dont la gamme Originale qui est le seul linoléum sur le marché mondial à être certifié Cradle to Cradle Certified® Gold.

En 2022, Tarkett détenait 19 certifications Cradle to Cradle® (C2C) couvrant une large gamme de catégories de produits, dont la moquette, le linoléum, le caoutchouc, le bois et le gazon synthétique. Quatre de ces certifications C2C ont atteint le niveau Or, le plus élevé dans le secteur des revêtements de sol. La liste détaillée des produits détenant des certifications C2C est fournie en annexe du rapport RSE.

Certains de nos produits détiennent également d'autres certifications, telles que **FloorScore®** pour la qualité de l'air intérieur ou **Living Product Challenge Imperative** en Amérique du Nord. Par exemple, la sous-couche de moquette ethos® Modular with Omnicat Technology™ de Tarkett a obtenu la certification Living Product Challenge Imperative de l'International Living Future Institute (ILFI) et la certification Cradle to Cradle Certified® niveau Argent. Le Living Product Challenge (LPC) est une certification rigoureuse qui encourage les fabricants à utiliser des matériaux sains, à optimiser la composition chimique des produits, à créer des environnements qui favorisent le bien-être, à favoriser l'économie circulaire et à soutenir un monde juste et durable. Le LPC est organisé en sept

domaines de performance appelés Pétales : Le lieu, l'eau, l'énergie, la santé et le bonheur, les matériaux, l'équité et la beauté. Chaque Pétale a ensuite des exigences plus détaillées, appelées Impératifs. La certification des impératifs exige la réalisation d'au moins sept des vingt impératifs. En plus de la sous-couche de moquette ethos® Modular, notre collection de dalles de caoutchouc a aussi la certification ILFI LPC Imperative, les deux collections étant en mesure d'atteindre douze des vingt impératifs. En Amérique du Nord, Tarkett est donc le premier fabricant de revêtements de sol à obtenir la certification LPC Imperative pour les produits de revêtement de sol à surface souple et résiliente.

En veillant à ce que Tarkett obtienne une série de certifications de tierces parties, elle aide les architectes, les concepteurs et les développeurs de projets à atteindre les normes les plus élevées en matière de construction écologique - qu'il s'agisse de LEED (international), BREEAM® (Royaume-Uni), HQE (France) ou DGNB (Allemagne).

Par exemple, en 2021, le stade Mercedes Benz des Falcons d'Atlanta (États-Unis), doté d'une surface de jeu FieldTurf, a été le premier stade de sport professionnel à obtenir la certification LEED niveau Platinum aux États-Unis.

Exemple

Tarkett Amérique du Nord a accueilli l'International Living Future Institute dans son showroom de Chicago lors des Design Days pour parler de la conception circulaire, biophile et régénératrice

Tarkett a accueilli l'International Living Future Institute à l'occasion de ses Design Days pour partager l'inspiration qui sous-tend ses normes rigoureuses. L'événement s'est penché sur la façon dont nous pouvons apprendre à concevoir, spécifier et intégrer des produits qui ont un impact positif sur notre monde grâce aux principes de circularité, de biophilie et de conception régénérative. Tarkett a présenté sa toute nouvelle collection, Inspired Nature, conçue selon des principes biophiliques et des stratégies circulaires. Inspired Nature est une collection de moquette modulaire et de revêtement résilient hybride Powerbond®, ainsi qu'une dalle vinyle de luxe coordonnée, imprimée numériquement. La collection est née au plus fort de l'isolement mondial, à une époque où nous avons vu le monde naturel commencer à retrouver un équilibre plus sain, avec un air plus pur, moins d'émissions et moins de pollution de l'eau et du bruit. Nous avons ainsi eu des exemples concrets de ce qui se passe lorsque nous minimisons notre impact.

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

3.6.2 Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

Tarkett est attaché aux principes de l'économie circulaire, un système régénérateur dans lequel les ressources utilisées sont continuellement réutilisées et recyclées, les émissions de carbone et les déchets sont minimisés, ce qui limite l'utilisation de matières premières vierges et l'impact sur notre planète. À ce titre, Tarkett soutient pleinement le "Pacte Vert pour l'Europe" de la Commission européenne, dans lequel l'économie circulaire est considérée comme l'un des principaux éléments constitutifs, réduisant la pression sur les ressources naturelles et agissant comme une condition préalable à la réalisation de la stratégie climatique 2050 de l'UE et à l'arrêt de la perte de biodiversité en promouvant le recyclage et en encourageant l'utilisation efficace de matériaux durables.

En 2022, la Plateforme sur la finance durable a publié son rapport final contenant des recommandations sur les critères techniques de sélection pour les quatre objectifs environnementaux restants de la taxonomie de l'UE, incluant notamment la transition vers une économie circulaire. Le rapport décrit les quatre principales voies à suivre pour réaliser cette transition, à savoir : (i) la conception et la production circulaires ; (ii) l'utilisation circulaire ; (iii) la valorisation circulaire ; et (iv) le soutien circulaire. Tarkett développe et contribue activement à toutes ces voies, avec une conception et une fabrication qui adoptent déjà une approche circulaire, avec des produits conçus pour être durables à l'usage, avec des services de collecte et de recyclage des revêtements de sol post-utilisation grâce au programme ReStart® de Tarkett, et avec des informations transparentes sur les produits, une collaboration active et des initiatives de sensibilisation.

Notre vision à long terme est que tous les revêtements de sol soient recyclables et recyclés. Pour y parvenir et devenir une entreprise véritablement circulaire, nous concevons et fabriquons des produits avec de plus en plus de matériaux recyclés et nous devons également construire des solutions circulaires en partenariat avec nos clients et nos fournisseurs. En 2019, Tarkett s'est fixé un objectif ambitieux pour mener à bien cette démarche : que nos produits contiennent en moyenne 30 % de matériaux recyclés en 2030, contre 10 % en 2018. Pour atteindre cet objectif, deux voies principales s'offrent à nous :

- 1. Augmenter l'utilisation de matières premières secondaires**, soit en recyclant les déchets post-fabrication, qui ne peuvent pas être évités, issus de notre processus industriel, soit, plus important encore, en s'approvisionnant en matières recyclées auprès d'autres industries. Les matières premières secondaires sont des matériaux recyclés qui peuvent être utilisés dans les processus de fabrication à la place ou en complément des matières premières vierges. L'utilisation de matières premières secondaires présente un certain nombre d'avantages, notamment une plus grande sécurité d'approvisionnement, une réduction de la consommation de matières et d'énergie, une réduction des impacts sur le climat et l'environnement et une réduction des coûts de fabrication¹.
- 2. Développer notre programme ReStart® pour collecter et recycler effectivement les revêtements de sol**, non seulement les chutes de pose, mais aussi après usage.

¹ Source: Stratégie de l'UE pour les matières premières secondaires 2016

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

3.6.2.1 Travailler collectivement vers une économie circulaire

Nos **équipes de R&D** repensent la conception et la formulation de nos produits, en cherchant à utiliser davantage de matériaux recyclés sans compromettre les performances techniques et visuelles. Notre programme d'innovation mondiale, lancé en 2019, contribue à cet effort puisqu'il comprend un volet consacré au climat et à l'économie circulaire. Ensemble, les équipes réfléchissent aux moyens de concevoir des produits faciles à démonter et au développement de nouvelles technologies pour recycler les produits post utilisation.

> Par exemple, nous avons établi en Suède une solution interne pour **recycler tous les revêtements de sol vinyle homogènes Tarkett** produits à Ronneby (Suède) à partir de 2011, élargissant ainsi les options de recyclage que nous offrons aux clients. Les équipes Tarkett de notre usine de Ronneby (Suède), où sont produits nos revêtements de sol en vinyle homogène tels que iQ Surface, ont développé de nouvelles techniques pour recycler les revêtements de sol en vinyle homogène post-utilisation dans le cadre de nos efforts pour développer des solutions circulaires. Les équipes ont mis en place un procédé spécifique utilisant des produits chimiques à faible risque pour éliminer la colle et autres résidus des revêtements de sol usagés afin d'obtenir des granulés de vinyle propres pouvant être intégrés à un nouveau revêtement de sol homogène. Élément clé de la recherche, les granulés offrent les mêmes propriétés et les mêmes performances que les matières premières vierges, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et créer un impact moindre sur l'environnement avec des émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie plus faibles, comparé à l'utilisation de matières premières vierges. En 2022, les équipes de Tarkett ont continué à sensibiliser les clients et les autres partenaires de la chaîne de valeur à cette nouvelle solution de recyclage. Cet effort engagé a contribué à générer une augmentation de la quantité de revêtements de sol post-utilisation collectés pour être recyclés à Ronneby (voir les exemples de la Section 3.7.2.2 provenant des hôpitaux de l'University College London et d'un centre de soins en Norvège).

Nos **équipes Achats** cherchent à étendre leurs sources d'approvisionnement en matières premières secondaires ou innovantes en travaillant avec de multiples industries, réduisant ainsi l'utilisation de matières vierges ou fossiles, et l'exposition à la volatilité des prix des matières fossiles.

- > En 2021, Tarkett et l'entreprise environnementale suédoise Ragn-Sells, ont poursuivi en 2022 leurs travaux sur le développement des **charges minérales à bilan carbone négatif** pour les revêtements de sol en vinyle d'ici 2025. Le rôle principal d'une charge minérale est d'apporter du poids et du volume au revêtement de sol. Elle joue également un rôle important dans les propriétés mécaniques telles que la rigidité du produit. Tarkett utilise chaque année, dans la région EMEA, environ 120 000 tonnes de charges minérales pour les solutions de revêtements de sol en vinyle, dont 75 % de carbonate de calcium, avec 40 % d'origine recyclée. Le carbonate de calcium actuellement utilisé par Tarkett est déjà neutre en carbone¹, avec le carbonate de calcium qui sera produit par Ragn-Sells, il devrait générer une empreinte carbone négative². Le calcium est extrait de dépôts de cendres en Estonie et le carbonate de calcium est produit à l'aide d'une technologie de capture du carbone. Ce partenariat d'innovation, annoncé en 2021, est une initiative à long terme dont le lancement de la production est prévu en 2025 après la conception et la construction d'un futur site en Estonie par Ragn-Sells.
- > D'autres exemples comprennent l'approvisionnement **en craie recyclée, PVB (Poly butyral de vinyle) recyclé** et en couches post-industriels recyclées (pour plus de détails, voir la Section 3.7.2.3 Utiliser des matières premières secondaires provenant d'autres industries).

Nos **équipes de fabrication** s'adaptent pour créer et utiliser différents types de matières premières secondaires (déchets recyclés) tout en réalisant des performances d'efficacité et de qualité.

- > Par exemple, notre centre de recyclage de revêtements de sol en vinyle sur notre site de **Clervaux (Luxembourg)** qui recycle les revêtements de sol post-installation ainsi que les déchets post-fabrication pour produire des matières premières secondaires qui sont utilisées sur place pour produire des sous-couches. Ces sous-couches sont ensuite incorporées dans la production de revêtements de sol finis à Sedan (France), Jaslo (Pologne) et Lenham (Royaume-Uni) ainsi qu'à Clervaux (voir également la Section 3.7.2.1 Gérer les déchets de production - réduire, réutiliser, recycler, récupérer).

¹ Neutre en carbone signifie qu'un produit stocke autant de gaz à effet de serre qu'il en libère au cours de son cycle de vie.

² Le carbone négatif signifie qu'un produit stocke plus de gaz à effet de serre qu'il n'en émet au cours de son cycle de vie.

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

Exemple

Création d'une capacité interne de production de matières premières secondaires en partenariat avec le producteur de fil

L'installation de recyclage de moquettes de Tarkett à Waalwijk (Pays-Bas) permet à Tarkett de boucler entièrement le cycle de vie des moquettes commerciales en Europe, en partenariat avec Aquafil. À notre connaissance, Tarkett est le seul fabricant de moquettes en Europe à y parvenir. Le centre de recyclage est en mesure de générer deux flux de matériaux (la fibre et la sous-couche de dalles moquette), puis de les recycler et les transformer en matières premières secondaires de haute qualité pour la production de nouvelles dalles de moquette.

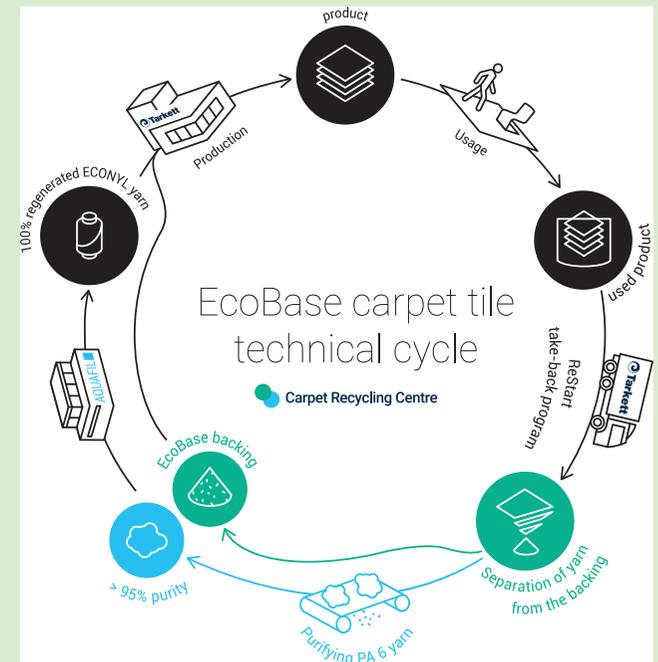
Tarkett a développé une technologie innovante permettant de séparer les deux principaux composants des dalles de moquette - la sous-couche et la fibre textile, tout en conservant une pureté de fil de plus de 95 %. Ce niveau de pureté est essentiel pour garantir que le fil de polyamide 6 (PA6) puisse être recyclé par Aquafil et transformé ensuite en fil de nylon régénéré Econyl®. La dalle de moquette composée d'une sous-couche EcoBase® et de fil de nylon PA6 est recyclable à 100 %. Par ailleurs, recycler les dalles de moquette composées d'une sous-couche EcoBase® et de fil Econyl® permet de réduire les émissions de CO₂ de 84 % par rapport à l'incinération^[1]. Tarkett s'approvisionne en fils de nylon PA6 et Econyl® d'Aquafil depuis plus d'une décennie et utilise Econyl® dans ses dalles de moquette Desso AirMaster par exemple. Tarkett est ainsi le seul fabricant de moquettes en Europe à disposer de preuves vérifiées de la production en économie circulaire de dalles de moquette, comme l'attestent les Déclarations Environnementales Produits pour les dalles avec sous-couches EcoBase®. Suite à l'analyse et à l'évaluation comparative par Tarkett des dalles de moquette fabriquées^[2] en Europe, au Royaume-Uni et en Norvège, nous avons constaté que notre collection de dalles de moquette Desso Origin^[3] avait la plus faible empreinte carbone^[4].

[1] Uniquement sur la base de l'étape de fin de vie au Centre de Recyclage des Moquettes de Tarkett, pour le même produit, vérifié en externe par Bureau Veritas.

[2] Sur la base de 19 dalles de moquette concurrentes dont les déclarations environnementales de produits (EPD) étaient disponibles sur Internet en mai 2022, dont le lieu de production se situe dans l'UE, au Royaume-Uni et en Norvège et dont le poids du produit est compris entre 600 et 699 grammes avec du fil de polyamide.

[3] Pour les dalles de moquette EcoBase avec fil PA6, selon l'EPD S-P-05827 vérifiée en externe et basée sur l'empreinte carbone totale (modules A-D) avec un scénario de recyclage circulaire en boucle fermée en fin de vie.

[4] Comparaison avec l'empreinte carbone totale (modules A à D) de chacun des concurrents avec un scénario d'incinération en fin de vie.



Nos équipes marketing et commerciales travaillent en collaboration avec la logistique pour développer et mettre en place des services de reprise et de recyclage au meilleur coût pour nos clients grâce à notre programme ReStart®.

> Par exemple, en 2022, nous avons poursuivi notre collaboration avec IKEA pour la collecte et le recyclage des revêtements de sol usagés dans leurs magasins en Suède et dans sept autres pays européens. Nous avons également travaillé avec un certain nombre de nouveaux clients pour fournir notre service de collecte et de recyclage ReStart®. (voir pour plus de détails la Section 3.7.2.2 Collecter et recycler les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post-installation et en fin d'usage).

Nos experts s'engagent également auprès de nos clients, des architectes et des designers, de nos fournisseurs, de nos partenaires commerciaux, des autorités publiques et des ONG, pour promouvoir une plus grande collaboration dans l'identification et l'expérimentation de solutions et dans la nécessité de développer un cadre politique et économique en faveur d'une économie circulaire.

> Par exemple, nos équipes en Europe et en Amérique du Nord partagent leurs connaissances et leur expérience dans le cadre de diverses plateformes et conférences (pour plus de détails, voir la Section 3.6.2.3 Construire ensemble une économie circulaire).

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

3.6.2.2 Appliquer les principes, méthodes et outils de conception pour une économie circulaire

Tarkett applique les principes Cradle to Cradle® (C2C - « du berceau au berceau ») dès la conception de ses produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits, jusqu'à l'installation, l'utilisation, la maintenance, la fin d'usage et la récupération des produits. La philosophie *Tarkett Human-Conscious Design®* et la méthodologie d'éco-conception de Tarkett visent, dès l'amont d'un processus de conception, à intégrer plusieurs aspects - économique, performance, respect de l'environnement et de la santé -, et ce à différentes étapes du cycle de vie¹ du produit. L'ensemble des impacts sur la santé et l'environnement sont étudiés et évalués, et la démarche nécessite la participation de nombreux métiers au sein de l'entreprise : recherche & développement, marketing, achats, production, qualité, parmi d'autres.

Notre processus de développement de nouveaux produits (NPDP), qui est en place depuis plusieurs années, comporte des critères sur le respect du développement durable et la prise en compte de l'économie circulaire dès la phase initiale de conception. Ces critères, en ligne avec la méthodologie Cradle to Cradle® ont été intégrés dès la phase de conception et de développement d'un nouveau revêtement de sol. Ce processus favorise d'une part la sélection de matières premières de « qualité » (c'est-à-dire des matériaux définis positivement selon les critères d'évaluation C2C) pour la composition du produit et d'autre part la conception du produit pour qu'il soit recyclable (c'est-à-dire éligible à la collecte post-installation et en fin d'usage dans le cadre de notre programme ReStart®, pour être ensuite recyclé dans l'un des centres de recyclage de Tarkett). Le respect de ces exigences du NPDP nous permet de cibler dès le départ une éventuelle certification C2C.

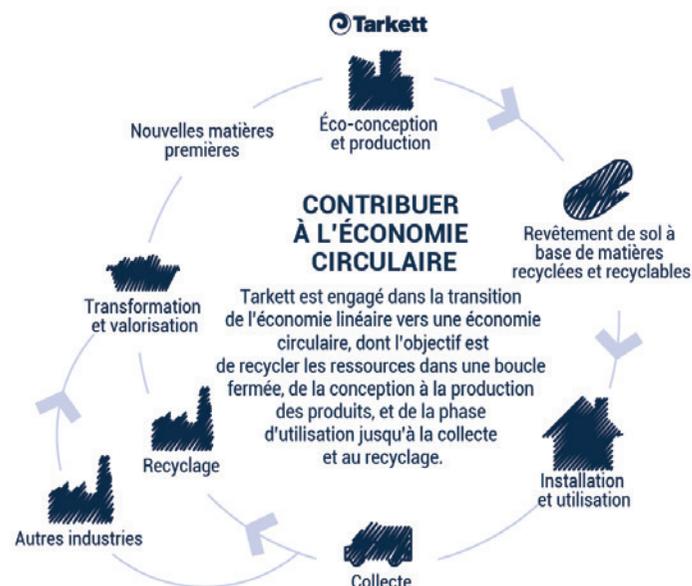
Nous utilisons également **l'analyse de cycle de vie (ACV), un des outils pour évaluer l'impact environnemental d'un produit.** Cette méthode normalisée (ISO 14040 et ISO 14044) permet de connaître et de comparer les impacts environnementaux d'un système tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication jusqu'à son traitement en fin de vie ou en fin d'usage (mise en décharge, recyclage...) en passant par ses phases d'usage, d'entretien et de transport. Notre Division EMEA est équipée d'un logiciel pour effectuer des ACV systématiques et réaliser des déclarations environnementales produits spécifiques. En 2022, nos équipes d'Amérique du Nord ont réalisé des ACV pour des dalles en caoutchouc, des marches d'escalier, des plinthes murales et des dalles en vinyle de luxe produites à Florence, aux États-Unis.

Tous ces principes, méthodes et outils appliqués par Tarkett font partie intégrante du même concept et sont basés sur les piliers suivants :

- > **Des matériaux de qualité** : sélectionner des matériaux respectueux de la santé et de l'environnement (recyclés, renouvelables, ne contribuant pas à la raréfaction des ressources, et dont le cycle de vie entraîne une réduction des émissions de gaz à effet de serre) ;

- > **Gestion des ressources** : favoriser une utilisation optimisée et raisonnée des ressources dans toutes les étapes de production, tout en protégeant l'environnement (minimisation de la consommation d'eau et d'énergie et de la génération des déchets durant la fabrication & réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1 à Scope 3) ;
- > **Qualité de l'air intérieur et espaces sains**: contribuer à la santé et au bien-être des personnes pendant la phase d'utilisation et d'entretien du produit (ex : produits à faible émissions de COV, sans phtalate) ;
- > **Recyclage** : recycler les produits en fin d'usage (par exemple : chutes d'installation de revêtements de sols, revêtements usagés en fin de vie, déchets issus d'autres industries) afin d'éliminer les déchets, tout en contribuant à la conception de nouveaux produits avec des matériaux recyclés de qualité qui limitent les émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie.

L'objectif ultime de cette approche décrite ci-dessous (voir infographie) est de concevoir des produits contribuant à la santé, au confort, au bien-être, et à la sécurité des personnes tout en préservant le capital naturel de la planète.



¹ Norme NF X 30- 264 Management environnemental – Aide à la mise en place d'une démarche d'éco-conception, 2013.

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

3.6.2.3 Construire ensemble une économie circulaire

L'évolution vers une économie circulaire comporte de nombreux défis techniques, logistiques et économiques. Tarkett est convaincu que la meilleure façon de réaliser nos ambitions en matière d'économie circulaire et de surmonter la complexité de ces défis est de travailler avec d'autres organisations dans une approche collaborative.

Nous travaillons en étroite collaboration avec des institutions telles que l'institut scientifique EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency), et des entreprises et organismes spécialisés sur le sujet, telle que Veolia en France pour notre programme ReStart®, Carpet Recycling UK au Royaume-Uni, l'AGPR en Allemagne, un site de recyclage de revêtements de sol usagés en vinyle, ou encore Carpet America Recovery Effort (CARE) aux États-Unis, association professionnelle favorisant le recyclage de moquettes et tapis dont Tarkett est membre fondateur.

En France, Tarkett est un membre fondateur de Valobat, un éco-organisme à but non lucratif pour le secteur du bâtiment. L'ambition de Valobat est de contribuer au développement de l'économie circulaire en France avec la collecte et le recyclage des matériaux de construction. Elle apporte à ses adhérents une solution pour répondre aux nouvelles obligations de responsabilité élargie du producteur (REP) en France. La loi française de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et au développement de l'économie circulaire impose aux fabricants de produits et matériaux de construction d'organiser ou de déléguer la gestion de la collecte et du recyclage des déchets en fin de vie.

En 2022, les équipes de Tarkett ont continué à partager leur expérience et à s'engager avec diverses parties prenantes sur les défis et les opportunités, ainsi que sur les étapes pratiques, de la transition vers une économie circulaire :

Au **niveau européen**, nous sommes activement impliqués dans un certain nombre de différents forums pour partager notre expertise et notre expérience dans le but de promouvoir des solutions et des cadres qui aideront à une transition plus rapide vers une économie circulaire. Par exemple :

- > Tarkett a été invité à rejoindre le comité consultatif de la conférence Indtech 2022 sur les technologies industrielles organisée à Grenoble (France) par la présidence française de l'UE. Tarkett a proposé des sujets et des intervenants pour trois sessions parallèles importantes pour le développement futur des ambitions du Pacte vert européen pour une économie circulaire. Ces trois sessions ont été l'occasion de partager les initiatives et l'expertise de Tarkett dans ces domaines.
- > Tarkett a organisé en juin 2022 une discussion en ligne sur le thème « Comment réussir dans la course aux bâtiments à zéro carbone net » avec des panélistes du BRE Group - un organisme de recherche et de conseil dans le secteur du bâtiment et 3XN/GNX - une agence d'innovation et de construction circulaire chez les architectes 3XN. Les architectes ont reconnu qu'ils devaient réduire le carbone incorporé d'au moins 40 % avant compensation pour les projets en exploitation en 2030 (2021 RIBA 2030 Climate Challenge). Chez Tarkett, nous sommes convaincus qu'un dialogue ouvert peut aider l'industrie à avancer dans la bonne direction. Collectivement, nous devons identifier les bonnes voies pour réduire les émissions de carbone des bâtiments.

- > Tarkett a partagé son expérience, ses actions et ses résultats sur la transition vers une économie circulaire lors du webinaire EU Circular Talks « Quel rôle jouent les matériaux secondaires dans les nouvelles constructions et dans la rénovation des bâtiments ? » en octobre 2022. Tarkett a souligné ses actions pour limiter le carbone incorporé dans les revêtements de sol (le carbone émis avant et après utilisation), avec une approche circulaire dès la phase de conception, ainsi que l'importance d'utiliser de bons matériaux pour créer une économie sûre et circulaire pour les matériaux, et en travaillant avec les clients pour collecter et recycler efficacement les revêtements de sol après utilisation en matières premières secondaires.
- > En novembre 2022, Tarkett a organisé une discussion en ligne sur le thème « Bâtiments à zéro émission de carbone : Pourquoi devrions-nous chercher des solutions circulaires au-delà de la compensation ? » avec des intervenants de White Arkitekter, en Suède, un cabinet interdisciplinaire d'architecture, de design urbain, d'architecture paysagère et de design d'intérieur, et de BRE Group / BREEAM, le principal système de certification des bâtiments écologiques du Royaume-Uni. Face à l'urgence pour le milieu de la construction d'atteindre un objectif de zéro carbone net, les architectes, les concepteurs et les leaders du secteur sont impatients de concevoir, de construire, de rénover et d'entretenir des bâtiments durables. Pour certains, il pourrait être tentant d'opter pour une approche cosmétique et « rapide » en choisissant la compensation carbone, qui semble n'être qu'une solution facile à court terme ne générant pas de changements transformationnels dans l'industrie.
- > Tarkett a partagé plusieurs études de cas de « bonnes pratiques » sur la plateforme des parties prenantes de l'économie circulaire de l'UE, une initiative conjointe de la Commission européenne et du Comité économique et social européen. Les études de cas comprennent le recyclage des moquettes de Tarkett à Waalwijk aux Pays-Bas et le partenariat de Tarkett avec IKEA pour la collecte de revêtements de sol après usage en vue de leur recyclage en Suède grâce au programme ReStart® de Tarkett.
- > Tarkett a continué à soutenir le Low-Carbon Circular Economy Advocacy Group d'Ecopreneur.eu, la Fédération européenne des entreprises durables basée à Bruxelles, qui encourage une économie circulaire en Europe. Ecopreneur.eu préconise une mise en œuvre ambitieuse des politiques d'économie circulaire afin d'obtenir un changement systémique au niveau de l'UE et des États membres. Cela inclut la création de pôles circulaires à travers l'Europe, des formations sur l'intégration de la circularité dans les achats, des incitations économiques pour les producteurs et les consommateurs, des exigences minimales de conception circulaire pour tous les produits et services finaux. Ecopreneur est également membre du groupe de coordination de la plateforme des parties prenantes de l'économie circulaire, la plateforme de l'UE pour le partage des meilleures pratiques et des outils sur l'économie circulaire.
- > Participation à l'**Alliance circulaire des plastiques (Circular Plastics Alliance)** de l'UE via l'adhésion de Tarkett à VinylPlus, à l'Association européenne de la moquette et du tapis (*European Carpet and Rug Association*) et à l'Institut européen des fabricants de revêtements de sol résilients (*European Resilient Flooring Manufacturers' Institute*). La *Circular Plastics Alliance* rassemble les acteurs publics et privés des chaînes de valeur des plastiques pour promouvoir des actions et des engagements volontaires en faveur de davantage de plastiques recyclés, avec pour objectif de garantir que 10 millions de tonnes de plastiques recyclés seront utilisées pour fabriquer des produits en Europe en 2025, ce qui représente une augmentation de plus de 150 % par rapport à 2016. (Voir pour plus de détails la Section 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux durables pour préserver les ressources naturelles - Utilisation responsable du PVC)

Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

- > Participation à la plateforme d'économie circulaire de **l'Institut européen des fabricants de revêtements de sol résilients** (*European Resilient Flooring Manufacturers' Institute*). L'objectif de la plate-forme est de développer la collecte, l'identification et la traçabilité des matériaux de revêtement de sol utilisés.

En Suède, Tarkett a organisé des séminaires et des tables rondes sur l'économie circulaire lors de la semaine Almedalen à Visby (Suède). La semaine Almedalen est en Suède un important lieu de rencontre annuel pour l'industrie, les organisations publiques, les politiciens, les médias et les ONG afin de discuter de sujets d'actualité et de favoriser le changement dans la société. Un séminaire, par exemple, sur la transition circulaire et le climat a vu des panélistes de Tarkett, Volvo Cars, Ragn-Sells et AMF Fastigheter (une société immobilière suédoise) discuter des opportunités et des défis avec des politiciens suédois, membres du Parlement et des autorités régionales.

En France, Tarkett a témoigné dans un livre publié par Dunod en 2022, intitulé "Pivoter vers une industrie circulaire". L'ouvrage, co-écrit par le directeur général de l'Institut National de l'Economie Circulaire (INEC), examine les nombreuses adaptations pratiques nécessaires à la transition vers une économie circulaire. Tarkett figure également dans un rapport publié par l'INEC qui dresse le bilan de l'économie circulaire en France, deux ans après la publication de la loi 2020 contre les déchets pour une économie circulaire.

Au **Royaume-Uni**, Tarkett a fait la promotion de la sélection circulaire de Tarkett, qui regroupe tous les produits pour lesquels Tarkett dispose actuellement d'un système de collecte local opérationnel, et où le matériau collecté est recyclé en nouvelle matière première pour les futurs revêtements de sol Tarkett. Cela a été une nouvelle occasion de développer le dialogue sur les actions de Tarkett en faveur de l'économie circulaire, avec le

programme ReStart® de Tarkett et ses produits qui sont recyclables et contiennent des matériaux recyclés. Lors de sa conférence internationale annuelle, Carpet Recycling UK a désigné Tarkett comme lauréat du prix de l'initiative en faveur de l'économie circulaire en 2022. Les entreprises ont été jugées sur tous les aspects de la planification et de la conception de produits pour l'économie circulaire, y compris la manière dont la chaîne d'approvisionnement est impliquée, l'utilisation de technologies innovantes et la collaboration dans la chaîne de valeur. Tarkett a été récompensé pour ses dalles de moquette Desso qui sont 100 % recyclables et conçues et produites à partir de revêtements de sol recyclés.

En Espagne, Tarkett a parrainé la première édition du congrès sur la construction durable et circulaire organisé par le Grupo Vía à Madrid. Plus de 100 participants ont rejoint le congrès pour des présentations et des débats avec des experts multisectoriels sur des sujets tels que la construction circulaire, la décarbonisation des bâtiments, les bâtiments "net zéro" et l'architecture durable et saine. L'événement a offert une nouvelle opportunité à Tarkett et aux autres fournisseurs de matériaux d'échanger avec les architectes d'intérieur sur leurs besoins et leurs attentes, ainsi que sur nos innovations produits et nos solutions circulaires.

Aux **États-Unis**, Tarkett participe aux travaux du Vinyl Sustainability Council (VSC) visant à promouvoir le recyclage post-consommation. Le Vinyl Sustainability Council (Conseil pour la durabilité du vinyle) a été créé afin de faire avancer les efforts de l'industrie du vinyle en ce qui concerne le développement durable et les enjeux de sensibilisation et de défis techniques en Amérique du Nord. Les membres du VSC travaillent ensemble au développement et à la mise en œuvre de meilleures pratiques et d'innovations conduisant à une amélioration continue dans l'ensemble de l'industrie, tout en faisant la promotion de ces réalisations auprès des principales parties prenantes.

Exemple

Tarkett préside la Commission Économie Circulaire de l'AFNOR (France) depuis 2019

En 2019, **l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a lancé un nouveau comité (ISO/TC323) pour travailler à l'élaboration d'une norme sur l'économie circulaire**. Tarkett a contribué, en tant que membre de la délégation de l'Association française de normalisation (AFNOR), à la réunion du Comité technique qui s'est tenue à Paris avec 47 pays et 120 experts. L'idée initiale du comité est venue de l'AFNOR, membre de l'ISO pour la France, où des représentants d'entreprises de nombreux secteurs, dont Tarkett, ont élaboré la norme AFNOR sur la gestion de projets d'économie circulaire XP-X30-901 pour assister et guider les projets assurant le passage d'un modèle d'économie linéaire à un modèle d'économie circulaire tout en tenant compte des effets de la raréfaction des ressources et de la biodiversité, du changement climatique et des aspects sociaux des modes de consommation. Depuis 2019, un expert de Tarkett a présidé le comité de normalisation de l'AFNOR sur l'économie circulaire, notamment en préparant les contributions aux travaux de l'ISO/TC323. Le Comité technique 323 de l'ISO couvre la normalisation dans le domaine de l'économie circulaire en vue d'élaborer des exigences, des cadres, des lignes directrices et des outils de soutien pour la mise en œuvre de projets d'économie circulaire. En 2022, ce comité technique de l'ISO a poursuivi ses travaux sur une fiche de données sur la circularité des produits de l'économie circulaire (ISO/WD 59040). Elle capitalise sur les travaux de recherche lancés par le ministère de l'Économie du Luxembourg, auxquels Tarkett avait activement contribué, et posera les bases du concept de passeport produit et matériau, pour lequel une approche standardisée est nécessaire afin de faciliter le développement d'une communication transparente sur la circularité des produits.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2022	2021	2020	Objectif 2030	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
Changement climatique et dommages causés à l'environnement (réglementation plus stricte des GES, y compris Scope 3 et la tarification du carbone ; respect des réglementations environnementales sur les sites de production)	> Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les opérations de Tarkett et sa chaîne de valeur	Pourcentage de réduction vs 2019 des émissions de GES de la chaîne de valeur (Scope 1 + Scope 2 <i>market-based</i> + Scope 3 : catégories 1+12)	-17 % vs 2019	-	-	-30 % vs 2019	3.7.1 & 3.7.2	
	> Audits annuels et suivi des sites industriels par un tiers (ERM)							
	> Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 : projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables	Pourcentage de réduction vs 2019 des émissions de GES (Scope 1 + Scope 2 <i>market-based</i>)	-41 % vs 2019	-26 % vs 2019	-18 % vs 2019	-50 % vs 2019 ¹	3.7.1	
	> Réduction des émissions de GES Scope 3 : augmenter la part des matières premières recyclées pré et post-consommation, développer la reprise et le recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (programme ReStart®)	Pourcentage de réduction vs 2019 des émissions de GES (Scope 3 : catégories 1 + 12)	-13 % vs 2019	-	-	-27,5 % vs 2019 ¹	3.7.2	
Volatilité du prix des matières premières (les fluctuations des prix et de la disponibilité des matières premières et de l'énergie)	> Projets d'économies d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique sur les sites de production	Intensité énergétique (kWh/m ²)	4,32 kWh/m ²	4,19 kWh/m ²	4,00 kWh/m ²	-	3.7.1.1.	
	> Développement des énergies issues de sources renouvelables sur les sites de production et de l'approvisionnement en électricité renouvelable	Pourcentage de la consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables	43 %	38 %	27 %	-	3.7.1.2	
	> Maximiser le contenu recyclé dans nos produits : revêtements de sol post-installation / post-utilisation ; matières premières secondaires provenant d'autres industries	Pourcentage de matières premières d'origine recyclée ²	17 %	15 %	13 %	30 % en 2030	3.7.2.3	

¹ Objectif validé par le SBTi

² Matériaux recyclés : matériaux qui auraient autrement été envoyés pour élimination des déchets ; les chutes de production et autres déchets de fabrication recyclés en interne sont inclus. Ce ratio dépend du type de produit, par exemple il peut être supérieur à 60% pour certaines solutions de revêtement de sol en moquette.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2022	2021	2020	Objectif 2030	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
								
Déploiement de la transition liée à l'économie circulaire (le manque de recyclabilité et de recyclage efficaces des produits de revêtement de sol et surfaces sportives en fin de vie)	<ul style="list-style-type: none"> > Le processus de développement des nouveaux produits (NPDP) pour assurer la recyclabilité des nouveaux revêtements de sol > Collecte et recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (programme ReStart®) > Maximiser le contenu recyclé dans nos produits : revêtement de sol post-installation / post-utilisation ; matières premières secondaires provenant d'autres industries 	Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectés dans le cadre du programme ReStart®	3000 tonnes	3200 tonnes	3000 tonnes	-	3.7.2.2	  
Changement climatique et dommages causés à l'environnement (réglementation plus stricte des GES, y compris Scope 3 et la tarification du carbone ; respect des réglementations environnementales sur les sites de production)	<ul style="list-style-type: none"> > Programme World Class Manufacturing (WCM) > Processus de développement de nouveaux produits visant à utiliser des matières premières à faible empreinte carbone 	Pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001	82 %	82 %	81 %	-	3.4	
Indisponibilité, perturbations, dommages sur site (accidents industriels, ex. : les incendies et la pollution ; les impacts des catastrophes naturelles, ex. : les inondations)	<ul style="list-style-type: none"> > Système de Management de l'Environnement certifié ISO 140011 > Plans d'intervention d'urgence mis en place sur nos sites de productions > Audits annuels et suivi des sites industriels par un tiers (ERM) 					3.7	Annexe	

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Répondre à l'urgence climatique

195 pays ont signé l'accord de Paris lors de la conférence des Nations unies sur le climat COP 21 en 2015, s'engageant à maintenir les températures mondiales « bien en dessous » de 2°C par rapport à l'époque préindustrielle et à « s'efforcer de les limiter » à 1,5 degré Celsius. Depuis lors, les discussions et les travaux se poursuivent au niveau mondial et au niveau local afin de mettre en œuvre les politiques, stratégies et actions nécessaires pour atteindre cet objectif. En avril 2022, le GIEC a publié la troisième partie de son sixième rapport d'évaluation (AR6) sur l'atténuation du changement climatique. Ce rapport a noté que les réductions des émissions de CO₂ provenant des combustibles fossiles et des processus industriels, dues aux améliorations de l'intensité énergétique et de l'intensité en carbone de l'énergie, ont été inférieures aux augmentations des émissions dues à la hausse des niveaux d'activité mondiaux dans l'industrie, l'approvisionnement en énergie, les transports, l'agriculture et les bâtiments. Toutes les trajectoires mondiales modélisées qui limitent le réchauffement à 1,5°C sans dépassement ou avec un dépassement limité, et celles qui limitent le réchauffement à 2°C, impliquent des réductions rapides et profondes, et dans la plupart des cas immédiates, des émissions de GES dans tous les secteurs. Et que les émissions nettes zéro de CO₂ du secteur industriel sont difficiles mais possibles. Et que la réduction des émissions du secteur industriel impliquera une action coordonnée tout au long des chaînes de valeur afin de promouvoir toutes les options d'atténuation, telles que l'efficacité énergétique et des matériaux et les flux circulaires de matériaux.

Tarkett reconnaît pleinement l'urgence et a révisé en 2021 son objectif de réduire les émissions de GES du groupe de 30 % sur l'ensemble de la chaîne de valeur (d'ici 2030 contre 2019). Il s'agit d'un changement important car non seulement Tarkett s'engage à une réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre, mais l'objectif inclut désormais les émissions en amont et en aval du scope 3¹, qui sont 10 fois supérieures aux émissions combinées des scope 1 et scope 2 de Tarkett.

Ce nouvel objectif climatique s'ajoute à l'objectif existant, fixé en 2019, de réduire les émissions de la chaîne de valeur en triplant la part du contenu recyclé des matières premières de Tarkett d'ici 2030 par rapport à 2018 (30 % contre 10 %). Ces nouveaux objectifs s'appuient sur le premier engagement pris par Tarkett en 2013 de réduire l'intensité de ses émissions de GES (Scope 1 & Scope 2 kgCO₂eq/m²) de 20 % d'ici 2020 par rapport à 2010, ce que Tarkett a réalisé en ayant réduit l'intensité de ses émissions de GES de 27 % à la fin de 2020.

Nous savons que ces objectifs climatiques sont difficiles à atteindre. Ils nécessitent des innovations importantes afin de réduire l'empreinte carbone de chaque produit, une collaboration avec les fournisseurs pour découvrir de nouvelles solutions, ainsi que des partenariats avec les clients pour assurer la collecte et le recyclage de nos sols et surfaces sportives en fin de vie.

Mais ces objectifs offrent une opportunité de mener la transition vers un avenir d'économie circulaire nette zéro.

Cette transition est également encouragée et portée par l'Union européenne qui reste à la pointe de l'action publique en poursuivant la mise en œuvre du Pacte vert européen. En 2021, la loi européenne sur le climat a été adoptée, fixant un objectif juridiquement contraignant de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et en 2022, la plateforme de l'UE sur la finance durable a remis son rapport à la Commission européenne pour la taxonomie de l'UE sur la transition vers une économie circulaire ainsi que les autres objectifs environnementaux de l'UE.

¹ Les émissions de GES du scope 3 provenant des biens et services achetés et du traitement de fin de vie des produits vendus, des catégories qui représentent plus des deux tiers des émissions totales du scope 3

² Les objectifs de réduction des émissions de GES de Tarkett ont été validés par l'initiative indépendante Science-Based Target Initiative (SBTi) en décembre 2022.

En 2022, Tarkett a poursuivi le suivi des actions concrètes visant à répondre à l'urgence climatique :

- > en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et de Scope 2 résultants de nos activités de production par l'achat d'électricité renouvelable, l'utilisation d'autres énergies renouvelables telles que la biomasse et l'application d'autres techniques de management environnemental;
- > en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de Scope 3, notamment par l'éco-conception des produits afin de réduire l'empreinte carbone, d'augmenter le contenu recyclé et d'anticiper le recyclage en fin de vie ; mais aussi par l'engagement avec nos fournisseurs, afin de réduire les émissions de GES associées à la production de matières premières, et avec nos clients afin de construire une économie circulaire avec la collecte et le recyclage après utilisation;
- > en évaluant l'impact des investissements sur la consommation d'énergie et sur l'empreinte carbone par le biais de notre processus d'approbation des investissements qui applique un prix fictif du carbone de 250 euros/tonne CO₂eq et
- > en suivant les progrès réalisés par rapport à notre nouvel objectif de réduction de 30 % de nos émissions combinées de GES de Scope 1, Scope 2 et Scope 3 d'ici 2030 par rapport à 2019. Cela inclut un objectif spécifique de réduction des émissions de GES de scope 1 et de scope 2 de 50% d'ici 2030 par rapport à 2019, ce qui est conforme à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C. Les nouveaux objectifs ont été établis en 2021, selon la GHG Protocol et la méthodologie et les critères de la Science-Based Target Initiative (SBTi)², avec l'aide de Carbone 4, un important cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la stratégie bas carbone et l'adaptation au changement climatique.

En Europe, Tarkett a lancé en 2022 un nouveau calculateur de carbone facile à utiliser, offrant aux clients, tous secteurs confondus, une transparence encore plus grande sur l'empreinte carbone des collections de revêtements de sol de Tarkett. Basé sur des informations vérifiées par des tiers, disponibles sur les EPD (Déclaration Environnementale de Produit), le Calculateur Carbone prend en compte les émissions pour chacune des étapes du cycle de vie du produit : l'extraction des matériaux, le transport, l'énergie consommée dans le processus de fabrication, les étapes d'utilisation et de fin de vie, y compris le scénario de recyclage. Ces informations peuvent aider les clients, les architectes, les concepteurs et les entrepreneurs à prendre des décisions d'achat en connaissance de cause et à voir les avantages du recyclage après utilisation par rapport à l'incinération ou à la mise en décharge, ce qui constitue un argument convaincant en faveur du programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett.

En Europe de l'Est, Tarkett a réalisé une évaluation détaillée des émissions de GES pour l'ensemble de la chaîne de valeur, couvrant à la fois les émissions Scope 1 et Scope 2 liées aux usines, ainsi que les émissions de GES Scope 3 liées aux matières premières (marchandises achetées), au transport et au traitement de fin de vie de la chaîne de valeur. Le principal objectif de l'analyse était d'établir une base de référence claire pour mesurer et comparer les réductions prévues. Les travaux ont confirmé que les émissions de Scope 3 représentent plus de 90 % des émissions totales, la principale contribution provenant des matières premières et de leur traitement en fin de vie. Ce travail de référence sur l'empreinte carbone facilite désormais l'élaboration de nouveaux plans d'action qui s'appuient sur les plus de 140 projets déjà identifiés et permet de mobiliser les équipes sur les actions à mener pour contribuer à la réalisation de l'objectif du Groupe de réduire ses émissions globales de 30 % d'ici 2030.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

3.7.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) sur nos sites de production

Tarkett encourage les techniques de management environnemental dans ses usines à travers le monde par le biais de la certification ISO 14001, avec des conseils, des procédures et des méthodes environnementales supplémentaires fournis par l'équipe de Développement Durable du Groupe, conformément au système WCM. La Direction du Développement Durable du Groupe et les responsables environnementaux des usines veillent à ce que des mesures appropriées soient prises, conjointement avec le suivi des indicateurs de performance clés, afin de gérer les risques et opportunités environnementaux identifiés. Le réseau environnemental partage les progrès réalisés sur les indicateurs clés de performance, l'analyse des incidents environnementaux (par exemple, les accidents de pollution locale ou les quasi-accidents), ainsi que le partage et la reproduction des bonnes pratiques.

Exemple

Semaine mondiale du développement durable - action mondiale visant à mobiliser les équipes sur l'ambition de Tarkett d'avoir un impact positif sur la planète

Du 30 mai au 5 juin, nous avons organisé la Semaine du développement durable 2022 de Tarkett, qui coïncidait avec la Journée mondiale de l'environnement des Nations unies (5 juin), dont le thème était « Parce que nous n'avons qu'une seule Terre, prenons-en soin ». Les activités de la semaine ont été lancées par une vidéo de notre Directeur du Développement Durable et de l'Innovation, expliquant en termes simples la feuille de route de Tarkett et comment l'ensemble de l'entreprise est engagé dans cette transformation. Au cours de la semaine, plusieurs webinaires et présentations ont été organisés pour partager l'action de Tarkett en matière de développement durable. Un jour, notre spécialiste de l'environnement dans notre usine de linoléum de Narni, en Italie, a parlé des tâches quotidiennes de protection de l'environnement. Un autre jour, une discussion en ligne en direct a été organisée avec notre entreprise partenaire suédoise Ragn-Sells, notre usine de Chagrin Falls chez Tarkett Amérique du Nord et notre Directeur de la Développement Durable et de l'Innovation.

Dans notre division EMEA - Amérique latine - Australie et Nouvelle-Zélande, les initiatives étaient centrées sur les activités de recyclage, inspirées par notre programme de recyclage et de collecte ReStart®. Dans notre division d'Amérique du Nord, un défi de bénévolat Tarkett a été organisé, tous les employés étant encouragés à participer au défi de bénévolat de 1 000 heures.

En **Ukraine**, les équipes de **notre usine de Kalush** ont organisé le nettoyage des espaces verts du site de production, une formation à l'environnement et un concours de dessin pour enfants. En **Russie**, dans **notre usine d'Otradny**, les équipes ont participé à une action bénévole "Sauvez la forêt" dans le cadre d'un programme national de restauration des forêts. Nos équipes ont planté 500 pins sur le territoire de la forêt de Krasnosamarskiy située dans la région de Samara où se trouve l'usine.

Exemple

À **Narni, en Italie**, un arbre par employé a été planté selon le slogan "plantons ensemble les racines d'un développement durable". Les employés de Narni ont été informés des dernières actions de développement durable et ont eu la possibilité de suggérer d'autres actions locales futures. L'équipe du réseau de vente italien a également visité le département de recyclage de Narni et découvert la nouvelle collecte de lino.

À **Orzechowo, en Pologne**, les employés et leurs familles ont planté un total de 800 hêtres dans la forêt de Czeszewo (près d'Orzechowo), une autre équipe a organisé une sortie en canoë et a nettoyé la rivière Prosna locale, et une session de nettoyage des déchets a été organisée autour de l'usine. Dans les bureaux de Varsovie, en Pologne, un déjeuner entièrement végétalien a été organisé et un atelier en ligne sur le thème "zéro déchet" s'est tenu.

À **Ronneby, en Suède**, la semaine du développement durable a donné lieu à diverses initiatives, notamment une visite guidée de l'installation de recyclage pour les employés, une visite de l'usine lors de la journée du développement durable pour les élèves d'un lycée local, un menu spécial à la cantine composé uniquement d'aliments végétariens et produits localement, une formation sur le développement durable pour les nouveaux employés de l'usine, la mise en œuvre d'une nouvelle routine de gestion des déchets avec un manuel de tri, le lancement du panneau / marché interne pour la vente, l'achat et la location d'articles afin de promouvoir la réutilisation et le recyclage, un examen du traitement des déchets pour trouver des améliorations dans la chaîne de production, et le nettoyage des zones extérieures pour trouver des déchets.

À **Clervaux, au Luxembourg**, les employés ont été sensibilisés aux déchets produits chaque jour et à la manière dont ils peuvent être mieux triés et recyclés. Chaque participant a signé un engagement environnemental qui sera exposé à l'entrée de l'usine, à côté de l'engagement de sécurité.

À **Dendermonde, en Belgique**, un événement de cohésion d'équipe sur le thème du recyclage a été organisé pour sensibiliser à l'importance de réduire les déchets et de mieux les trier.

À **Hanaskog, en Suède**, une session de formation des employés sur la collecte des déchets a été dispensée par un spécialiste externe du recyclage.

À **Sedan, en France**, des ateliers ont été organisés sur le recyclage avec Veolia (le partenaire Restart de Tarkett en France), sur le covoiturage avec Klaxit (une application française de covoiturage) et avec l'ONF (Office National des Forêts).

À **Konz, en Allemagne**, les employés ont été informés sur les économies d'énergie, la conservation des ressources et le tri des déchets par le biais d'actions locales et chaque employé de l'usine a reçu un billet de train mensuel pour se rendre au travail, au lieu de prendre la voiture.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Les conseils, procédures et méthodes en matière d'environnement, fournis par le Groupe, couvrent : la conformité environnementale ; l'évaluation et l'atténuation des dangers et risques environnementaux (toutes les formes de pollution potentielle - air, eau, sol, bruit...) ; la gestion des incidents environnementaux (avec analyse des causes racine) et des situations d'urgences ; la manipulation et la gestion des produits chimiques ; la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets (avec analyse de la consommation), le suivi et le reporting environnemental; et la formation environnementale.

À la fin de 2022, 93 % des usines de revêtements de sol disposaient d'un système de management environnemental certifié ISO 14001. Les usines de surfaces sportives FieldTurf de Tarkett à Calhoun (États-Unis) et Prestons (Australie) sont également certifiées ISO 14001.

Un objectif central et de longue date du management environnemental de Tarkett a été et reste de limiter la consommation d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées. Tarkett a atteint son premier objectif fixé en 2013, à savoir réduire l'intensité de ses

émissions de gaz à effet de serre (GHG) (Scope 1 & 2 kgCO₂eq/m²) de 20 % d'ici 2020 par rapport à 2010, en annonçant une réduction de 27 % en 2020. En 2019, Tarkett a annoncé un nouvel objectif de réduction de l'intensité de ses émissions de GES de 30 % supplémentaires d'ici 2030 par rapport à 2020. En 2021, Tarkett a révisé cet objectif pour réduire les émissions absolues de GES de scope 1 et de scope 2 de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2019, s'alignant ainsi sur l'objectif de l'Accord de Paris de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C.

Tarkett applique les solutions suivantes pour atteindre ces objectifs :

- > améliorer l'efficacité énergétique grâce aux modifications et optimisations de nos procédés de fabrication ;
- > développer la production d'énergies renouvelables sur site (par exemple biomasse, géothermique, solaire) ;
- > acheter 100 % d'électricité à faible teneur en carbone (renouvelable ou nucléaire).

Zoom sur les indicateurs clés

Changement climatique

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1 et Scope 2 de Tarkett ont fortement diminué de plus de 20 %, en grande partie en raison d'une diminution de l'activité de production, mais aussi grâce à la croissance continue de l'approvisionnement en électricité renouvelable.

L'intensité des émissions de GES du Scope 1 et du Scope 2 (émissions de GES, associées à la consommation d'énergie de production, par mètre carré de produit fabriqué) en 2022 a atteint 0,60 kgCO₂eq/m², ce qui représente une réduction de 10 % par rapport à 2021.

Progrès dans la réduction des émissions de GES Scope 1 + Scope 2 - Objectif SBTi

Les émissions absolues de GES Scope 1 et Scope 2 provenant de la combustion de fuel, de la consommation d'électricité et de vapeur achetée sur nos sites de production et de la location de voitures en 2022 sont en baisse de 41 % par rapport à 2019 à 146 921 tCO₂eq, ce qui correspond à une réduction de 104 184 tCO₂eq. Cela équivaut aux émissions annuelles de GES de plus de 56 000 voitures¹.

[1] Basé sur une voiture de taille moyenne à moteur à essence parcourant 10 000 km par an et émettant 0,1847 kgCO₂e/km (DEFRA 2022)

Emissions de gaz à effet de serre de Scope 1 & 2 (market-based) (tCO₂eq)



Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

3.7.1.1 Améliorer l'efficacité énergétique

Tarkett s'est engagé à améliorer constamment l'efficacité énergétique de ses activités afin de limiter son impact sur le climat et réduire les coûts. Toutes les usines suivent et rapportent leur consommation d'énergie chaque mois, elles cartographient et analysent la consommation et mettent en œuvre des mesures d'économie d'énergie qui comprennent l'efficacité énergétique dans les processus de production (récupération de chaleur, remplacement des équipements, optimisation des processus, refroidissement...) et l'efficacité énergétique dans les bâtiments (chauffage, éclairage, isolation...).

Les conseils, procédures et méthodes en matière d'environnement permettent de développer la capacité de l'usine à éviter toute source de gaspillage, y compris à atteindre une plus grande efficacité énergétique. Les représentants de la division et du réseau environnemental de l'usine partagent les bonnes pratiques et encouragent la mise en œuvre de plans d'action visant à réduire la consommation d'énergie et à atteindre une plus grande efficacité énergétique. Depuis 2011, la certification ISO 50001 reconnaît l'engagement des entreprises pour une meilleure maîtrise de l'énergie. En 2022, tous les sites européens de Tarkett employant plus de 250 personnes sont certifiés ISO 50001. Indépendamment des systèmes de certification, un certain nombre de nos sites appliquent déjà des pratiques répondant à des normes similaires aux normes ISO. Cela nous permet ainsi d'avoir notre propre retour d'expériences et d'identifier les meilleures pratiques à mettre en œuvre.

En 2022, la majorité de nos sites de production ont vu l'activité de production diminuer avec la récession mondiale. Malgré ce contexte, les équipes locales sont restées mobilisées pour optimiser leurs processus de fabrication et améliorer l'efficacité énergétique, afin de réduire leur consommation d'énergie par mètre carré de produit fabriqué. Par exemple :

- > **Sur notre site de Sedan (France)**, des investissements ont été réalisés dans de nouveaux refroidisseurs permettant une régulation plus précise des besoins de refroidissement ainsi qu'une récupération de la chaleur résiduelle qui est utilisée pour chauffer plusieurs parties du site. La récupération de la chaleur résiduelle des refroidisseurs est soutenue par des certificats d'économie d'énergie cofinancés par le gouvernement local français. Ces économies d'énergie, qui sont mises en œuvre par le biais d'un nouveau contrat de performance énergétique, devraient permettre de réduire de 80 % la consommation de gaz du bâtiment de production.
- > **Sur nos sites de Narni (Italie) et de Clervaux (Luxembourg)**, des investissements ont également été réalisés dans des équipements permettant d'économiser l'énergie, tels que des chaudières et des compresseurs d'air.

- > **Aux États-Unis**, Tarkett a été reconnu par le département de l'énergie (DOE) pour son engagement à réduire d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et Scope 2 de l'ensemble de son portefeuille d'ici 10 ans, dans le cadre du "défi pour un meilleur climat" (*Better Climate Challenge*) du DOE. Tarkett travaillera avec le DOE pour partager les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions de carbone, le DOE fournissant une assistance technique, des opportunités d'apprentissage entre pairs et une plateforme permettant à Tarkett de démontrer son engagement à faire partie de la solution au changement climatique. Tarkett travaillait déjà avec le DOE dans le cadre de son programme "Meilleures usines" (*Better Plants*). Ce programme consiste à travailler avec des fabricants de premier plan pour stimuler leur efficacité, leur résilience et leur compétitivité économique en apportant des améliorations à l'efficacité énergétique.
- > **Sur notre site de Jacareí (Brésil)**, la nouvelle ligne de production de dalles en vinyle de luxe (LVT) dotée d'une nouvelle technologie et installée en 2021 a permis de réaliser d'importantes économies d'énergie. La consommation de gaz naturel et les émissions de gaz à effet de serre associées ayant diminué de plus de 80 %. La nouvelle ligne LVT utilise également davantage de matières premières secondaires recyclées, dont la part dépasse désormais 30 %, ce qui permet déjà d'atteindre l'autre objectif climatique de Tarkett, à savoir un contenu recyclé de 30 % d'ici 2030.

Zoom sur les indicateurs clés

Efficacité énergétique

L'intensité énergétique (consommation d'énergie par mètre carré de produit fabriqué) a augmenté de 3 % en 2022 pour atteindre 4,32 kWh par m² (contre 4,19 kWh par m² en 2021, 4,00 kWh/m² en 2020, 4,09 kWh/m² en 2019 et 4,05 kWh/m² en 2018). C'est le résultat de la tendance générale du marché à privilégier les produits plus modulaires qui nécessitent plus d'énergie pour leur production par rapport aux produits en rouleaux. La poursuite du déploiement des mesures d'économie d'énergie a permis de limiter la hausse. Les équipes locales, avec le soutien du programme World Class Manufacturing de Tarkett continuent d'identifier et à mettre en œuvre des solutions pour réaliser des économies d'énergie. En 2022, 16 usines ont vu leur intensité énergétique s'améliorer, comme la production de vinyle à Jacareí au Brésil (-15 %) et à Farnham au Canada (-6%) et la production de parquet à Hanaskog en Suède (-8 %).

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

3.7.1.2 Développer les énergies renouvelables

Développer l'utilisation de sources d'énergies renouvelables sur nos sites représente une solution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de Tarkett et notre impact sur le climat. Dans ce domaine, différentes initiatives sont déployées pour produire et utiliser des énergies renouvelables :

- > **Les déchets de bois issus de notre production sont utilisés comme biomasse** pour la production d'énergie dans sept de nos usines : Hanaskog et Ronneby (Suède) ; Narni (Italie) ; Orzechowo (Pologne) ; Kalush (Ukraine) ; Bačka Palanka (Serbie) et Mytishchi (Russie). La même consommation d'énergie utilisant le gaz naturel émettrait 12,5 kt CO₂eq de plus d'émissions de gaz à effet de serre de Scope 1, ce qui correspond à 8,5 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et Scope 2 pour 2022.
- > **L'énergie solaire est utilisée sur nos sites de production** de moquettes à Dendermonde (Belgique) et à Waalwijk (Pays-Bas), ainsi que sur le site de production de linoléum à Narni (Italie) qui utilise également l'énergie géothermique.
- > **L'énergie solaire est produite et consommée** sur nos sites de moquette de Dendermonde (Belgique) et de Waalwijk (Pays-Bas), ainsi que sur le site de linoléum de Narni (Italie) qui utilise également l'énergie géothermique produite sur place. En 2022, notre usine de sport Tarkett de Botany (Australie) a été transférée dans de nouveaux locaux à Prestons, (NSW - Australie), où la nouvelle usine est équipée de 660 panneaux solaires générant 100 % de ses besoins en électricité. En novembre, le ministre luxembourgeois de l'énergie est venu dans notre usine près de Clervaux (Luxembourg), pour inaugurer la plus grande installation photovoltaïque pour voitures au Luxembourg, installée sur le parking de notre usine. Les 2 200 panneaux solaires, installés sur le parking de notre usine, produiront suffisamment d'électricité pour alimenter environ 300 foyers luxembourgeois par an, en évitant l'émission de 200 tonnes de CO₂. 10 stations de recharge pour véhicules électriques ont également été installées sur le parking.

En complément des actions sur site, Tarkett encourage également l'utilisation de sources d'énergies vertes produites par des tiers, telles que les énergies hydraulique, éolienne ou solaire, ou en achetant par exemple de l'électricité certifiée renouvelable.

Au total, en 2022, 13 usines de Tarkett ont acheté 100 % d'électricité renouvelable, l'usine de vinyle de Tarkett à Jaslo (Pologne) étant la dernière à s'approvisionner en électricité renouvelable. Les 12 autres usines sont situées à Orzechowo (Pologne), Ronneby et Hanaskog (Suède), Abtsteinach (Allemagne), Chagrin Falls et Middlefield (États-Unis), Clervaux (Luxembourg), Narni (Italie), Dendermonde (Belgique), Waalwijk (Pays-Bas), Bačka Palanka (Serbie) et Jacarei (Brésil). De plus, en 2022, notre usine d'Otradny (Russie) a conclu un contrat à partir de septembre pour s'approvisionner en électricité 100% renouvelable issue de l'énergie hydroélectrique locale. Et la deuxième usine de Tarkett en Russie, à Mytishchi a sécurisé une partie de son approvisionnement en électricité issue de sources renouvelables (énergie éolienne). L'ensemble permet d'éviter l'émission d'environ 113,3 kt CO₂eq par an de gaz à effet de serre (base 2022 pour ces usines) l'équivalent de 77,1 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et Scope 2 pour 2022.

En plus de développer l'utilisation des énergies renouvelables, Tarkett cherche d'autres solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie. L'un de ces exemples consiste à remplacer les systèmes de chauffage à combustible fossile par des systèmes électriques ou alimentés par la biomasse. En 2021, l'usine de Tarkett à Jacarei

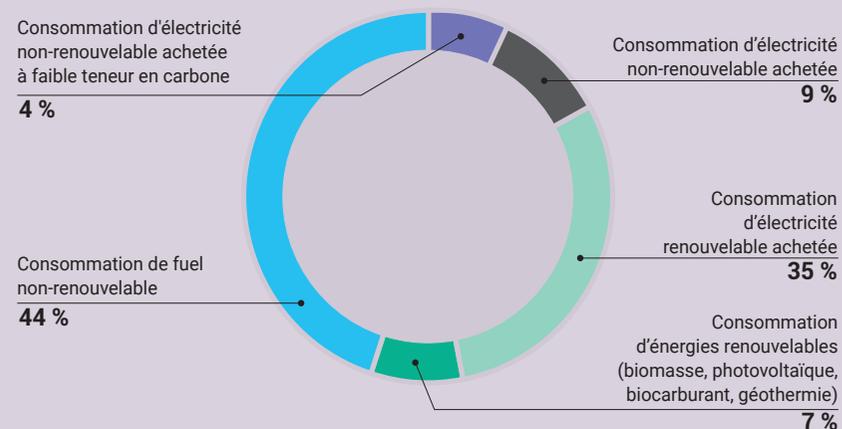
(Brésil) a changé la source d'énergie de sa presse à chaud, passant du gaz naturel à l'électricité, réduisant ainsi les émissions de GES associées. L'usine s'approvisionne à 100 % en électricité renouvelable provenant de sources hydroélectriques, solaires et éoliennes.

Zoom sur les indicateurs clés

Énergies renouvelables

La part d'électricité renouvelable a augmenté à 74 % (contre 65 % en 2021 et 41 % en 2020), notamment grâce à l'achat d'électricité renouvelable pour nos usines d'Otradny, Mytishchi et Jaslo, ainsi qu'aux certificats d'électricité verte (RECS) achetés pour notre usine de Dalton, aux États-Unis. La part des autres énergies renouvelables, dans le mix énergétique de Tarkett, telles que la biomasse, a très légèrement diminué en raison de la baisse d'activité des usines de bois. La part globale des énergies renouvelables a augmenté de 4,3 points de pourcentage pour atteindre 42,6 % en 2022. Globalement, l'utilisation de la biomasse, des biocarburants et l'achat d'électricité d'origine renouvelable permettent d'éviter l'équivalent de quelque 125,9 kt CO₂eq d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui correspond à 86 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et Scope 2 de Tarkett en 2022. Tarkett a continué à réduire la part des énergies fossiles, avec la part des énergies à faible intensité de carbone (énergies renouvelables et électricité d'origine nucléaire) progressant de 4 % à 47 % en 2022.

Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie (%)



Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

3.7.1.3 Réduire la consommation d'eau

Conscient de l'enjeu majeur que représente la préservation de cette ressource vitale, Tarkett gère dans le cadre de sa stratégie environnementale l'eau de manière responsable sur ses sites de production depuis de nombreuses années, même s'il n'y a aucun risque apparent de pénurie d'eau sur nos sites. Tarkett a réalisé d'importantes économies d'eau grâce à la mise en place de systèmes de réutilisation de l'eau en circuit fermé, à des changements de procédés, à l'optimisation et à une bonne maîtrise générale. La consommation d'eau est contrôlée et rapportée chaque mois, l'intensité de l'eau étant calculée et discutée dans le cadre de tableaux de bord environnementaux. Comme pour la gestion et l'efficacité énergétique, les conseils, procédures et méthodes environnementales permettent de développer la capacité des usines à gérer l'eau de manière responsable. Les usines Tarkett assurent également le traitement approprié des eaux usées, en particulier

lorsque celles-ci peuvent contenir des composés dangereux, soit par un traitement des eaux usées sur site, soit par un traitement externe effectué par des prestataires de services spécialisés. Les eaux usées déversées dans les installations de Tarkett sont régulièrement contrôlées afin de garantir leur conformité aux exigences locales.

En 2022, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer la gestion de l'eau sur nos sites de production, par exemple :

- > Dans notre usine de revêtements de sol en vinyle de **Ronneby (Suède)**, un nouveau circuit en boucle fermée a été installé pour un système de refroidissement.
- > Dans l'une de nos usines de **Dalton (États-Unis)**, un projet de remplacement des anciens refroidisseurs d'eau a été mis en œuvre pour réduire la consommation d'eau.

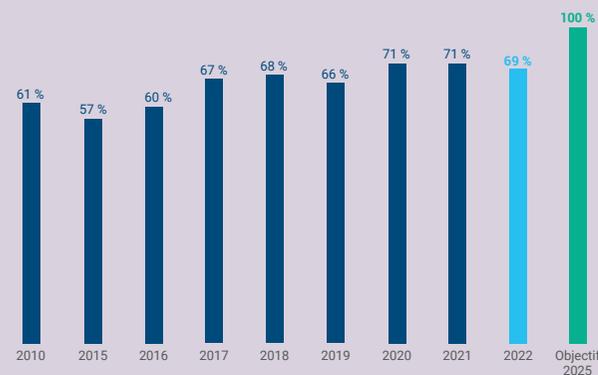
Zoom sur la consommation d'eau

En 2022, la consommation totale d'eau a diminué par rapport à 2021 (0,67 million de m³ en 2022, contre 0,71 million de m³ en 2021, 0,63 million de m³ en 2020, et 0,73 million de m³ en 2019). L'intensité hydrique, mesurée par la consommation d'eau par m² de produit fabriqué, a légèrement augmenté (2,9 l/m² en 2022, 2,7 l/m² en 2021, 2,4 l/m² en 2020, et 2,6 l/m² en 2019). L'une des principales solutions pour réduire l'intensité et la consommation d'eau consiste à équiper nos sites industriels qui utilisent de l'eau dans leur processus industriel d'un système d'eau en boucle fermée. Tarkett considère qu'un système est entièrement en boucle fermée lorsque 98 % ou plus de l'eau consommée est réutilisée. À ce jour, la mise en œuvre de systèmes d'eau en boucle fermée et d'autres solutions d'efficacité de l'eau a permis de réaliser 59 % d'économies d'eau (par rapport à 2010) et d'améliorer considérablement l'intensité hydrique (-44 % l/m² par rapport à 2010). La proportion de sites utilisant des systèmes d'eau en boucle fermée ou ne consommant pas d'eau dans leur processus de fabrication a diminué en 2022 pour passer à 69 % (contre 71 % en 2021), en raison de l'inclusion de notre usine de Tuzla en Turquie dans le périmètre de l'indicateur. L'usine dispose de systèmes en boucle fermée, mais n'a pas encore mesuré la réutilisation effective de l'eau.

Intensité de consommation d'eau (l/m²)



Part des sites ayant mis en place un circuit d'eau en boucle fermée ou ne consommant pas d'eau dans leur processus de production (%)



Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Certaines de nos solutions de revêtements de sol et de surfaces sportives contribuent en outre à réduire la consommation d'eau et de produits chimiques **pendant la phase d'utilisation de nos produits**.

Par exemple, notre gamme de revêtements de sol en vinyle iQ bénéficie d'une technologie unique de restauration de surface avec nettoyage par polissage à sec, permettant d'éliminer les petites rayures, et les traces d'usure de surface sont éliminées sans utiliser de produits chimiques ou d'eau, contribuant ainsi à une meilleure qualité de l'air intérieur et à des économies importantes.

L'utilisation de nos gazons synthétiques en remplacement de la pelouse naturelle pour les terrains de sport élimine la nécessité d'arroser et d'appliquer des engrais chimiques. Sur la base d'une irrigation moyenne de 1,5 million de gallons par saison et de quelque 8 000 terrains de Fieldturf actuellement utilisés, cela équivaut à une économie annuelle de 12 milliards de gallons d'eau (45 millions de m³).

De même, le traitement polyuréthane TopClean xp™ de nos surfaces Omnisports réduit le nettoyage et l'entretien en simplifiant le processus et en éliminant même la nécessité d'appliquer des cires ou d'autres traitements de surface. Cela limite la consommation d'eau et de détergents et réduit les budgets d'entretien et de nettoyage.

3.7.2 Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Tarkett accélère ses efforts dans les domaines où il peut avoir le plus d'impact pour réduire l'empreinte carbone de ses produits. Grâce à l'évaluation détaillée des émissions de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur (Scope 3), nous avons constaté que la plus grande opportunité de réduction réside dans l'éco-conception des produits, avec des efforts pour augmenter le contenu recyclé et d'autres matériaux à faible teneur en carbone. De plus, la conception en vue de la recyclabilité, associée au développement de la collecte et du recyclage des revêtements de sol après leur installation et leur utilisation, permet à la fois d'éviter les émissions de gaz à effet de serre en fin de vie et de nous aider à nous procurer davantage de matières premières secondaires recyclées.

Évaluer les émissions de GES Scope 3 de la chaîne de valeur

Tarkett a révisé son inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 3 en 2021 et 2022, grâce à des données d'activité plus récentes et à des méthodologies améliorées. Cette révision a été effectuée également dans le cadre du processus de soumission d'un objectif fondé sur la science à l'initiative Science-based Target (SBTi). L'inventaire révisé, préparé conformément aux critères de la SBTi et au « GHG Protocol - Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard », a utilisé des données d'activité plus récentes pour calculer les émissions de la chaîne de valeur des GES de l'année de référence 2019 et 2021. L'objectif fondé sur la science de Tarkett inclut les émissions de GES du Scope 3 provenant des biens et services achetés et du traitement en fin de vie des produits vendus, catégories qui représentent plus des deux tiers des émissions totales du Scope 3.

Le recyclage des revêtements de sol et des surfaces sportives après leur utilisation est une solution clé pour éviter les émissions de GES de Scope 3 liées au traitement de fin de vie des produits vendus.

En 2021, nous avons évalué les émissions de GES potentiellement évitées qui seraient obtenues par le recyclage de nos produits. Cette approche considère que les déchets sont utilisés comme matière première en remplacement de matières premières vierges/fossiles au lieu d'être incinérés, évitant ainsi les émissions liées à la fois à la production de matières premières vierges et à l'incinération des déchets de revêtements de sol.

Revêtement de sol en vinyle homogène

Tarkett a relevé le défi du recyclage des revêtements de sol en vinyle homogène post-utilisation grâce au développement en interne d'une technologie innovante. Le revêtement de sol est granulé, lavé plusieurs fois pour éliminer les résidus et la colle, séché et réintroduit en toute sécurité dans notre chaîne d'approvisionnement. La matière première est utilisée dans la production de nouveaux revêtements de sol homogènes Tarkett dans notre usine de production et de recyclage de Ronneby (Suède). Par exemple, le recyclage d'un m² de déchets post-utilisation de revêtements de sol vinyliques homogènes iQ permet d'économiser 11,8 kgCO₂eq (par rapport à un scénario de fin de vie avec 100 % d'incinération).

Revêtement de sol en vinyle hétérogène

Tarkett collecte les chutes d'installation propres ou les revêtements de sol usagés, les envoie à l'un de ses partenaires de tri dédiés avant de les déchiqueter et de les granuler en matières premières de haute qualité. Ces matériaux sont utilisés dans la production de nouveaux revêtements de sol hétérogènes dans notre centre de production de Sedan (France). Par exemple, le recyclage d'un m² de déchets post-utilisation de revêtements de sol en vinyle souple Acczent Excellence Genius permet d'économiser 12,4 kgCO₂eq (par rapport à un scénario de fin de vie avec 100 % d'incinération).

Dalles de moquette

Tarkett traite les dalles de moquette collectées post-utilisation dans son centre de recyclage de Waalwijk (Pays-Bas) et produit deux flux de matériaux : le fil et la sous-couche. Le fil est recyclé par son partenaire Aquafil en fil de nylon Econyl® régénéré qui sera utilisé dans la production de nouvelles dalles de moquette EcoBase® avec la sous-couche EcoBase®. Le recyclage d'un m² de déchets post-utilisation de revêtement de sol EcoBase® permet d'économiser 10,0 kg de CO₂eq (par rapport à un scénario de fin de vie avec 100 % d'incinération).

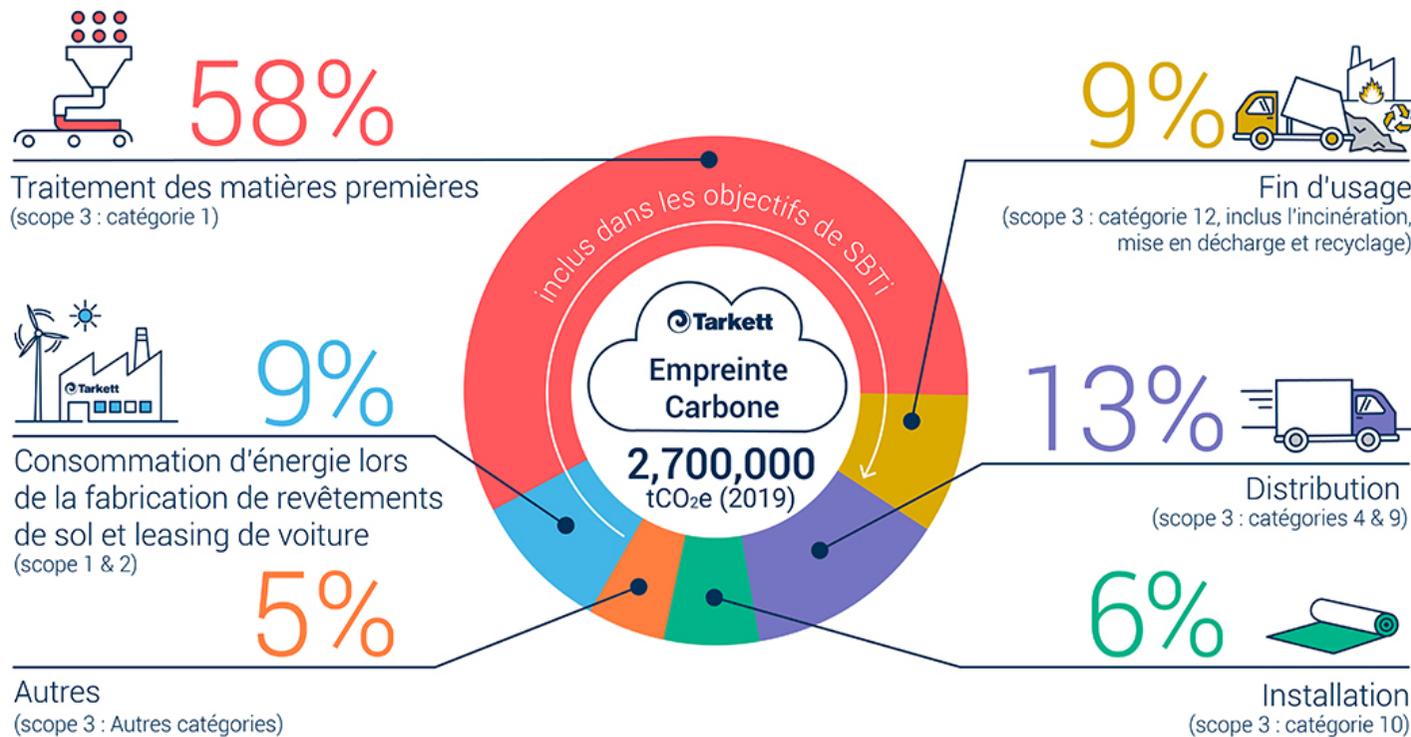
Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Revêtement de sol en linoléum

Nous collectons les chutes d'installation propres ou les revêtements de sol en linoléum post-utilisation et les renvoyons à notre usine de Narni (Italie) pour recyclage. Le support en jute est facilement séparé et utilisé sur place comme combustible thermique, tandis que la pâte de linoléum provenant des chutes d'installation est micronisée en matières premières de haute qualité et utilisée pour produire le nouveau Linoléum Tarkett. La pâte de linoléum provenant de la post-utilisation est micronisée pour devenir une matière de remplissage pour le nouveau Linoléum Tarkett ou d'autres produits. Le recyclage d'un m² de déchets post-utilisation de revêtements de sol en linoléum permet d'économiser 5,4 kgCO₂e (par rapport à un scénario de fin de vie avec 100 % d'incinération).

Ce nouveau travail vient s'ajouter aux études précédentes pour mieux évaluer la contribution de notre engagement en faveur de l'économie circulaire aux réductions d'émissions du Scope 3 découlant de l'utilisation de matières premières secondaires au lieu de matières premières vierges. En utilisant les données des ACV de Tarkett via le logiciel SimaPro et notre rapport sur les émissions de GES, nous estimons qu'en 2022 l'utilisation d'environ 145 000 tonnes de matières recyclées permet d'éviter environ 195 000 tonnes d'émissions de CO₂e par rapport à l'utilisation de matières premières primaires vierges. Cela équivaut aux émissions annuelles de GES de plus de 105 000 voitures¹. L'ampleur de ces économies d'émissions de GES souligne encore l'importance d'accroître davantage nos efforts sur nos initiatives d'économie circulaire :

- > l'éco-conception du produit pour accroître le contenu recyclé, les matériaux à faible intensité de carbone et la recyclabilité ;
- > la collecte et le recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation.



¹ Basé sur une voiture de taille moyenne à moteur à essence parcourant 10 000 km par an et émettant 0,1847 kgCO₂e/km (DEFRA 2022)

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

 Inventaire des émissions de GES Scope 3 pour l'année de référence 2019¹

Postes des émissions GES de type Scope 3	Emissions GES Scope 3 (ktCO ₂ eq)	Pertinence et actions	Section rapport RSE
Emissions Scope 3 « amont »			
3-1 Produits et services achetés	1,496	<p><i>Calculé - inclus dans l'objectif fondé sur la science (SBT)</i></p> <p>Tarkett considère cette catégorie comme pertinente et l'a incluse dans le scope de l'objectif fondé sur la science de Tarkett.</p> <p>Tarkett peut avoir un impact sur les émissions de GES résultant des matières premières en augmentant le contenu recyclé dans ses produits, car les matériaux recyclés contribuent moins aux émissions de GES que l'extraction et la transformation de matériaux vierges.</p>	3.6.1 3.7.2
3-2 Biens d'équipement	26	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Tarkett ne possède pas de biens d'équipement importants, à l'exception de ceux de ses sites de production. La consommation d'énergie de nos sites de production est incluse dans notre reporting sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et de Scope 2.</p>	3.7.1
3-3 Activités impliquant une consommation de combustible ou d'énergie (non incluses dans les émissions des Scope 1 et Scope 2)	68	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Tarkett considère que les émissions du Scope 3 associées (i) aux émissions en amont des combustibles achetés, (ii) aux émissions en amont de l'électricité achetée et (iii) aux pertes de T&D ne sont pas significatives par rapport aux autres postes d'émissions du Scope 3 qui sont elles-mêmes beaucoup plus importantes que les émissions combinées du Scope 1 et du Scope 2 de Tarkett pour la combustion de combustibles et l'électricité et la chaleur achetées. En outre, les efforts et les objectifs de Tarkett pour réduire ces émissions de Scope 1 et de Scope 2 permettront de réduire et de limiter les émissions de Scope 3 pour ce poste.</p>	3.7.1
3-4 Transport et distribution en amont	337	<i>Calculé - non inclus dans le SBT</i>	
3-5 Déchets générés par les sites	26	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Bien qu'ils ne soient pas pertinents pour les émissions totales du Scope 3, les déchets sont un enjeu important pour Tarkett qui vise à éliminer les déchets industriels mis en décharge et qui continue à œuvrer pour une économie circulaire, en récupérant et en réutilisant davantage de déchets post-industriels et post-consommation dans sa production.</p>	3.7.2.1 3.7.2.2
3-6 Déplacements professionnels	8	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Compte tenu de la faible contribution aux émissions globales calculées du Scope 3, Tarkett considère que cette catégorie n'est pas pertinente.</p>	
3-7 Déplacement domicile/travail des salariés	8	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Compte tenu de la faible contribution aux émissions globales calculées du Scope 3, Tarkett considère que cette catégorie n'est pas pertinente.</p>	
3-8 Actifs loués en amont	0	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Tarkett n'a pas d'actifs loués en amont qui doivent être inclus dans l'inventaire selon le Protocole GHG.</p>	

¹ Basé sur les données d'activité de 2019, ou estimé lorsque les données d'activité n'étaient pas disponibles.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Postes des émissions GES de type Scope 3	Emissions GES Scope 3 (ktCO ₂ eq)	Pertinence et actions	Section rapport RSE
Emissions Scope 3 « aval »			
3-9 Transport et distribution en aval	9	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Tarkett limite le transport en aval en partie grâce à sa présence sur le marché local. En 2020, les travaux ont commencé à cartographier les possibilités d'optimiser les transports et de limiter les émissions associées. Déjà, dans certains lieux, les usines de Tarkett ont accès au transport ferroviaire (par exemple : Otradny en Russie).</p>	
3-10 Traitement des produits vendus	167	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Pour cette catégorie, Tarkett a pris en compte les émissions de gaz à effet de serre associées à l'installation de ses produits de revêtement de sol.</p>	
3-11 Utilisation des produits vendus	0	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Tarkett reconnaît l'importance des émissions potentielles de GES résultant du nettoyage de ses produits de revêtement de sol au cours de leur durée de vie. Cependant, en l'absence de normes officielles, il est actuellement très difficile de calculer avec précision ou de contrôler les émissions associées. En outre, Tarkett n'a aucun contrôle et une influence limitée sur le type d'équipement et le type de protocole de nettoyage utilisés par ses divers clients. Tarkett considère donc que ces émissions de type 3 ne sont pas pertinentes par rapport à d'autres émissions pour lesquelles Tarkett dispose d'une plus grande influence.</p> <p>Néanmoins, Tarkett continuera à développer des traitements de surface qui réduisent la consommation d'eau et d'énergie pendant la phase d'utilisation de ses produits.</p>	3.7.2 3.7.1.3
3-12 Traitement des produits vendus en fin de vie	160	<p><i>Calculé - inclus dans l'objectif fondé sur la science (SBT)</i></p> <p>Tarkett considère cette catégorie comme pertinente et l'a incluse dans le scope de l'objectif fondé sur la science de Tarkett.</p> <p>Tarkett concourt à la réduction des émissions de GES résultant de la fin de l'utilisation de ses produits par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la conception pour assurer la recyclabilité des produits de revêtement de sol ; - du programme ReStart® de reprise et de recyclage des revêtements de sol ; - du recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (dans notre processus de fabrication ou par d'autres industries). 	3.7.2.2
3-13 Actifs loués en aval	0	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Tarkett ne loue aucun actif important</p>	
3-14 Franchises	0	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Tarkett ne dispose pas d'une activité de franchise significative.</p>	
3-15 Investissements	0	<p><i>Calculé - non inclus dans le SBT</i></p> <p>Tarkett n'a pas d'investissements importants en dehors de ses activités de production et, à ce titre, considère que cette catégorie n'est pas pertinente</p>	

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Limiter l'impact pendant la phase d'utilisation

Certaines de nos solutions de revêtements de sol contribuent à réduire la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation de nos produits. Par exemple, les collections vinyl Tapiflex, Acczent Excellence Premium et iQ, et les collections Linoleum xf et xf² contribuent à réduire la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation de nos produits grâce à des traitements de surface qui limitent les rayures et l'apparition d'usure, retardant ainsi les opérations de nettoyage en profondeur qui sont très gourmandes en énergie.

Les revêtements de sol et les surfaces sportives de Tarkett étant construits pour durer, ils contribuent également à limiter les émissions de GES liées au remplacement des produits. Par exemple, la collection Starfloor Click Ultimate 55 de Tarkett est dotée de la technologie Rigid-Core Construction, qui offre une plus grande résistance et durabilité. Le Linoléum de Tarkett présente une finition de surface spéciale qui réduit l'effort d'entretien et augmente également le cycle de vie, qui, s'il est correctement entretenu, peut durer plus de 20 ans. Les revêtements de sol Omnisports sont très résistants, conçus pour offrir des surfaces durables et pour réduire les coûts d'entretien. La construction unique du produit est faite de feuilles calandrées solides, lourdes et denses qui rendent la surface résistante aux indentations et aux impacts.

Un certain nombre de revêtements de sol et de surfaces sportives intérieures Tarkett peuvent être installés avec un minimum d'adhésifs, voire sans, ce qui rend l'installation et le retrait beaucoup plus rapides et faciles. Cela limite non seulement l'utilisation de ressources supplémentaires et les émissions de gaz à effet de serre associées au cycle de vie du produit, mais contribue également à faciliter la récupération en fin de vie pour le recyclage (voir section 3.6.2.2 : Appliquer les principes, méthodes et outils de conception pour une économie circulaire).

Gérer les déchets et accroître l'utilisation de matières premières secondaires

L'une des principales stratégies de Tarkett pour réduire son impact sur le climat consiste à utiliser davantage de matières premières secondaires, c'est-à-dire à augmenter le contenu recyclé de ses produits, car les matières premières secondaires engendrent moins d'émissions de gaz à effet de serre que les matières premières primaires ou vierges.

Tarkett s'est fixé comme objectif en 2019 de tripler la part des matières premières recyclées pour atteindre 30 % en 2030 par rapport à 2018 (10 %). Tarkett identifie trois voies pour atteindre cet objectif : (i) optimiser le recyclage interne des déchets post fabrication de revêtements de sol et de surfaces sportives de Tarkett ; (ii) collecter et recycler en interne les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post-installation et post-utilisation et (iii) se procurer davantage de matières premières secondaires auprès d'autres industries.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

3.7.2.1 Gérer les déchets de production - réduire, réutiliser, recycler, récupérer

Le recyclage des déchets en nouveaux matériaux utiles émet moins de carbone que l'utilisation de procédés à forte intensité énergétique pour extraire et transformer des matériaux vierges. Cela permet également de réduire la pression sur les ressources naturelles mondiales et d'éviter que des déchets valorisables ne soient mis en décharge ou ne génèrent des émissions de carbone par incinération.

Dans nos opérations, nous nous engageons tout d'abord à éviter la production de déchets dangereux et non dangereux. Deuxièmement, lorsque des déchets sont produits, Tarkett cherche à les gérer de manière responsable, avec par ordre de préférence leur réutilisation, leur recyclage interne ou externe ou leur incinération externe avec récupération d'énergie. L'envoi des déchets en décharge est toujours la dernière option, lorsqu'aucune autre solution viable n'est disponible. Dans tous les cas, Tarkett veille au respect des exigences locales en matière de gestion et d'élimination des déchets, et notamment à la manipulation et à l'élimination appropriées de tout déchet dangereux. L'équipe de Développement Durable du Groupe, conjointement avec les représentants du réseau environnemental des divisions et des usines, alignés sur le système WCM, aident les usines à développer leur capacité à atteindre ces objectifs, à analyser leurs flux de déchets, à comprendre les causes des déchets générés, à identifier et à mettre en œuvre des plans d'action appropriés pour réduire les déchets provenant des opérations, à appliquer la hiérarchie réduire - réutiliser - recycler - valoriser et à suivre et rendre compte des volumes de déchets dangereux et non dangereux.

Les initiatives de recyclage chez Tarkett ont commencé dès 1957, avec le recyclage de la production de vinyle à l'usine de Ronneby (Suède). Actuellement, 16 usines retraitent et recyclent en interne leurs déchets de post-fabrication en utilisant diverses techniques telles que le rebroyage et la reformulation pour produire une matière première secondaire. Ces procédés évitent d'avoir à envoyer les déchets pour un recyclage, une valorisation ou une élimination externe et permettent d'utiliser la matière dans la production à la place de la matière première vierge.

Lorsque les déchets post-fabrication ne peuvent pas être recyclés et utilisés sur place, ils sont parfois transférés vers un autre site de Tarkett qui dispose d'installations et de la capacité nécessaires pour les traiter et les réincorporer dans la production. Par exemple, notre centre de recyclage de Clervaux (Luxembourg) a reçu plus de 8 000 tonnes de déchets de post-fabrication et de produits semi-finis pour recyclage en 2021 en provenance d'autres usines de Tarkett de Sedan (France), Konz (Allemagne), Lenham (Royaume-Uni) et Jaslo (Pologne).

Dans nos usines de fabrication de parquet, les déchets de sciure sont récupérés et utilisés comme combustible de biomasse pour le chauffage ainsi évitant les combustibles fossiles ou la biomasse d'origine externe. La récupération et l'utilisation des déchets de sciure comme source d'énergie renouvelable est également mise en œuvre à Hanaskog (Suède), Orzechowo (Pologne), Mytischki (Russie), Kalush (Ukraine) et Bačka Palanka (Serbie).

Dans le domaine du sport, Tarkett a trouvé une utilisation aux déchets de gazon synthétiques de son usine de Calhoun (États-Unis), en les recyclant en VersaTile, un système de sous-couche amortissante qui favorise l'écoulement des eaux.

Lorsque les déchets de production ne peuvent pas être recyclés sur place ou sur d'autres sites de Tarkett ni valorisés en interne, Tarkett les envoie alors pour un recyclage et une utilisation externe, ou pour une valorisation dans d'autres industries. Ceci s'applique aux autres déchets industriels générés (tels que les métaux, le papier, le carton, les déchets électroniques, les huiles usagées, etc.) qui sont triés et envoyés de préférence pour un recyclage ou une valorisation externe, l'élimination en décharge étant le dernier recours.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Zoom sur les déchets industriels

Déchets

58 % de l'ensemble des déchets de nos usines (y compris les déchets relatifs à la production ainsi que les déchets de bureau et de cantine) sont effectivement recyclés, avec 13 usines ne mettant aucun déchet en décharge en 2022. 6 autres usines ne mettent aucun déchet industriel en décharge, seuls les déchets des bureaux et des cantines étant envoyés à la décharge.

En 2022, la quantité de déchets mis en décharge a considérablement diminué pour atteindre 10 k tonnes en 2022 (contre 24 k tonnes en 2021). Ce résultat a été obtenu suite à l'arrêt d'une ligne de production dans l'une de nos usines américaines. Cette ligne de production a été transférée dans notre usine récemment acquise au Mexique (cette installation sera incluse dans le reporting environnemental de l'usine en 2023). L'usine américaine continue de peser sur les résultats globaux, car elle représente 64 % des déchets du groupe mis en décharge (principalement des déchets de revêtement de sol non dangereux). Si l'on exclut cette usine, nous avons recyclé 65 % de nos déchets en 2022.

Part des déchets industriels (dangereux et non dangereux) par typologie de traitement (%)



Part des déchets industriels (dangereux et non dangereux) par typologie de traitement (%) - excluant un de nos sites en Amérique du Nord



Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

3.7.2.2 Collecter et recycler les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post-installation et en fin d'usage

Au-delà du recyclage de nos déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post fabrication, Tarkett investit dans une deuxième voie, celle de l'utilisation croissante de matières premières secondaires, avec pour objectif à plus long terme d'intensifier la collecte et le recyclage en circuit fermé des revêtements de sol et des surfaces sportives post-installation et post-utilisation. Cette voie est plus difficile, étant donné la logistique, les obstacles techniques du recyclage des produits après utilisation et la nécessité de s'engager avec de multiples parties prenantes. Toutefois, Tarkett reste convaincu qu'il s'agit d'une solution clé pour réaliser la vision de Tarkett selon laquelle, à l'avenir, tous les revêtements de sol seront recyclés, ce qui permettra à Tarkett de devenir une entreprise véritablement circulaire.

Développer des capacités et des solutions pour le recyclage des déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives

Au fil des ans nous avons investi et développé notre capacité de recyclage des chutes d'installation de revêtements de sols et des revêtements usagés dans nos propres procédés de fabrication, ce qui a nécessité le développement d'unités de recyclage sur site.

L'usine de production de fibres et de remplissage de gazon artificiel Morton Extrusionstechnik de Tarkett Sports à Abtsteinach (Allemagne) et l'usine de production de gazon artificiel de Tarkett FieldTurf à Auchel (France) ont toutes deux obtenu la certification « ISCC Plus » en 2021 ainsi que la déclaration relative au développement durable « ISCC Plus » pour le gazon artificiel FieldTurf. Cette certification, indique à la fois l'origine et la proportion de matériaux recyclés, offrant ainsi la garantie que le plastique est effectivement fabriqué à partir de matériaux recyclés. Elle fait suite à la certification EuCertPlast que Morton Extrusionstechnik a obtenue en 2020 pour le recyclage du gazon artificiel post-consommation. Le système de certification EuCertPlast, qui est cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme Eco-innovation, se concentre sur la traçabilité des matières plastiques (tout au long du processus de recyclage et de la chaîne d'approvisionnement), et sur la qualité du contenu recyclé dans le produit final. La certification, basée sur la norme européenne EN 15343 : 2007 relative au recyclage et à la traçabilité des matières plastiques, confirme l'utilisation par l'usine d'au moins 15 % de gazon synthétique post-consommation dans la production du remplissage ProMax HydroFlex de FieldTurf.

Ces actions sont au cœur du nouveau programme SuReTec™ (*Sustainable Recycling Technology*) de FieldTurf, qui fait partie de la stratégie de développement durable « *Sustain the Game* » de FieldTurf. SuReTec™ est le programme de FieldTurf visant à appliquer les technologies de recyclage des plastiques en interne et en externe, avec l'objectif ultime de créer un gazon circulaire. SuReTec™ s'appuie sur le recyclage chimique utilisant l'huile de pyrolyse à bilan massique en provenance de matières plastiques en fin de vie post-consommation et sur le recyclage mécanique transformant les déchets plastiques en nouvelles matières premières secondaires afin de réduire la quantité de plastiques vierges utilisés pour fabriquer du gazon artificiel et du remplissage. Le programme soutiendra également le traitement en fin de vie, le recyclage du gazon en fin de vie pour l'utiliser comme nouveaux composants dans de nouveaux systèmes de gazon, ainsi que le développement de gazon artificiel à partir d'un seul polymère pour faciliter le recyclage. L'approche du bilan massique permet de surveiller attentivement la quantité et les caractéristiques en termes de développement durable du

contenu circulaire et/ou biosourcé dans la chaîne de valeur, avec l'avantage de pouvoir utiliser des matières premières biosourcées et circulaires dans le processus de production existant. Un certain nombre de terrains de sport ont déjà bénéficié de ce nouveau gazon synthétique en plastique recyclé, comme le stade Matmut, qui accueille le Lou Rugby à Lyon (France) et le terrain du TSG 1899 Hoffenheim en Allemagne.

En Europe, FieldTurf a reçu le prix de la « catégorie produit » de l'association britannique Sports and Play Construction Association pour sa gamme de produits durables SuReTec™. Les efforts de FieldTurf pour innover et utiliser la technologie afin de trouver une solution pour fermer la boucle du cycle de production du gazon synthétique dans le cadre de sa stratégie « *Sustain the Game* » ont été applaudis, avec la gamme de produits développant des solutions pour produire un fil de gazon synthétique à partir de déchets plastiques recyclés.

Au total, Tarkett compte désormais **huit centres de recyclage** sur ses sites de production dans le monde : Ronneby (Suède), Clervaux (Luxembourg), Waalwijk (Pays-Bas), Narni (Italie), Abtsteinach (Allemagne), Jaslo (Pologne), Otradny (Russie) et Jacareí (Brésil). Le centre de recyclage situé au Luxembourg, sur le site de Clervaux, a également obtenu la certification EuCertPlast pour le recyclage des revêtements de sol en vinyle post-consommation. Il traite à la fois les déchets de post-fabrication provenant d'autres sites européens de Tarkett et les matériaux de revêtement de sol collectés après installation et utilisation dans le cadre du programme ReStart®. La sous-couche produite à partir de ce matériau recyclé est utilisée sur plusieurs sites de production de revêtements de sols en vinyle en Europe, et sur la ligne de production de vinyle à Clervaux.

Tarkett Sports collecte et récupère également le gazon synthétique et le remplissage des terrains usagés. Dans l'Oregon, aux États-Unis, Tarkett dispose d'une petite unité qui récupère les remplissages des terrains usagés. Le gazon récupéré est acheminé vers le site où les granulats de caoutchouc et les matériaux de remplissage en sable sont séparés du gazon synthétique. Ils sont ensuite lavés et mis en sac pour être réutilisés. En 2022, l'installation a régénéré 3 982 tonnes (8,78 millions de livres) de remplissage pour les réutiliser dans de nouveaux projets. La partie du gazon synthétique est souvent réutilisée dans des applications collectives ou résidentielles.

Aux États-Unis, le gazon usagé est utilisé pour fabriquer le Greenboard, une technologie innovante qui combine des plastiques recyclés à base de polymères mixtes provenant de gazon usagé recyclé pour en faire un panneau composite renforcé et durable à partir des fibres 100 % recyclées, destiné à l'installation de gazon synthétique.

Tout en développant la capacité de traiter et de recycler des volumes croissants de revêtements de sol et de surfaces sportives, nous continuons également à mener des recherches et à faire des essais sur de nouvelles techniques de recyclage dans le but de mettre au point des solutions techniquement et économiquement viables pour recycler davantage de produits en fin de vie

> Par exemple, nous opérons en Suède une solution développée en interne pour **recycler les revêtements de sol en vinyle homogène** de Tarkett fabriqués à partir de 2011, (pour plus de détails, voir la Section 3.6.2.1 Travailler collectivement vers une économie circulaire).

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Exemple

Trouver des solutions techniques pour construire une économie circulaire - recyclage de vieux revêtements de sol en PVC en fin de vie

Tarkett est un membre actif et un promoteur du projet européen « Circular Flooring », qui vise à développer le recyclage respectueux de l'environnement des revêtements de sol en PVC post-consommation. Le projet est géré par le consortium Circular Flooring, composé de onze entreprises et instituts de recherche d'Autriche, de Belgique, de France, d'Allemagne et de Grèce, et dirigé par le Fraunhofer Institute for Process Engineering and Packaging IVV de Freising (Allemagne). Le projet est axé sur la récupération d'un composé de PVC à partir de revêtements de sol en PVC post-consommation et sur la séparation des plastifiants caducs afin de créer un matériau recyclé pour la fabrication de nouveaux revêtements de sol en PVC. Les revêtements de sol en PVC souple en fin de vie contiennent potentiellement des « anciens plastifiants » qui ne peuvent plus être utilisés aujourd'hui pour des raisons de protection des consommateurs (exigences REACH de l'UE) et qui ont entre-temps été remplacés dans l'UE par des alternatives plus sûres. Une technologie à base de solvants appelée CreaSolv® a été mise au point pour séparer les anciens plastifiants, permettant ainsi de conserver des ressources utiles dans l'économie circulaire.

Le processus de recyclage CreaSolv® convertit également les anciens plastifiants en plastifiants conformes à REACH. Les sept premiers jalons du Circular Flooring ont été atteints :

- > L'échelle pilote pour le recyclage des déchets de revêtements de sol en PVC est justifiée
- > Le processus CreaSolv® pour les revêtements de sol circulaires est adapté
- > Mise au point d'une voie d'hydrogénation pour les plastifiants existants
- > Développement d'éventuelles formulations de PVC
- > La conception de l'usine de démonstration de revêtements de sol circulaires est finalisée et réalisable avec le budget prévu pour le projet
- > Décision prise sur la formule haute performance pour les revêtements de sol circulaires en PVC
- > Viabilité économique confirmée

En 2022 et 2021, les travaux ont porté sur la construction d'un prototype d'usine de recyclage du PVC CreaSolv® à l'Institut Fraunhofer de Freising (Allemagne), qui devrait être opérationnel en 2022. L'objectif du projet européen Circular Flooring, qui doit s'achever en 2023, est d'élaborer la faisabilité technique et commerciale de ce processus de recyclage des revêtements de sol en PVC à l'échelle industrielle, évitant ainsi la mise en décharge ou l'incinération de ressources utilisables (PVC, plastifiants), réduisant les émissions de CO₂ et contribuant aux objectifs européens d'économie circulaire et de neutralité climatique.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Collecter et recycler les chutes de pose et les revêtements usagés : le programme ReStart®

Tarkett est engagé dans la construction d'une économie circulaire, notamment par la collecte et le recyclage des revêtements de sol et des surfaces sportives usagés. ReStart® est le programme phare de Tarkett pour la collecte et le recyclage des déchets de revêtements de sol qui répond à un double objectif :

- > augmenter la collecte des revêtements de sols de Tarkett post-installation et post-utilisation (ou dans certains cas en provenance d'autres fabricants), afin d'obtenir un volume croissant de matières premières secondaires et limiter le besoin de ressources vierges, développant ainsi un modèle circulaire avec des produits de qualité et économiquement viables ; et
- > proposer à nos clients une solution responsable, économique et circulaire pour contribuer à la sauvegarde des ressources naturelles du monde, à la protection de l'environnement et pour éviter l'incinération ou la mise en décharge.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de proposer aux clients un service de collecte et de recyclage ReStart® simple et financièrement avantageux. Nous invitons activement nos clients à rejoindre notre programme de collecte et de recyclage ReStart® qui les aide à gérer leurs déchets de revêtements de sol tout en contribuant à la mise en œuvre d'une économie circulaire. Alors que les maîtres d'ouvrage incluent de plus en plus la gestion des déchets de chantier dans leurs appels d'offres, ReStart® permet aux clients de Tarkett de s'inscrire simplement à notre programme local de collecte et de recyclage des revêtements de sol.

Exemple

De plus en plus de magasins IKEA envoient leurs revêtements de sol usagés à Tarkett pour recyclage

Tarkett a étendu sa collaboration circulaire avec IKEA en 2022, avec plusieurs autres magasins IKEA en Suède et dans sept autres pays européens qui renvoient les revêtements de sol post-utilisation à Tarkett pour les recycler en nouveaux sols. Les revêtements de sol en vinyle homogène récupérés sont renvoyés par le biais du programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett à son centre de recyclage sur site à Ronneby (Suède). Là, ils sont recyclés, à l'aide d'un processus développé en interne, en un granulé qui peut être utilisé pour fabriquer de nouveaux revêtements de sol en vinyle homogène. Ceci évite l'utilisation de matières premières vierges et donc les émissions de CO₂ associées. Depuis le début de la collaboration en 2020, Tarkett a reçu plus de 30 000 mètres carrés de revêtements de sol usagés, dont la moitié est en cours de récupération. Au total, cela équivaut à plus de six terrains et demi de football et permettra d'éviter plus de 300 tonnes de CO₂*.

* sur la base d'un revêtement de sol vinyle homogène tel que iQ Granit et calculé à l'aide du calculateur d'empreinte carbone en ligne de Tarkett

Fin 2022, le programme ReStart® est proposé sous plusieurs formats **en Europe** (Suède, Norvège, Finlande, Danemark, France, Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Espagne, Portugal, Allemagne, Autriche, Suisse, Pologne, Estonie, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Slovaquie et Hongrie), **au Brésil, en Inde et en Amérique du Nord** :

En **Europe**, nous collectons principalement les chutes de pose de vinyle et les dalles de moquette post-utilisation. Pour les revêtements de sol en vinyle, Tarkett fournit des big-bags et organise la collecte des matériaux post-installation ou post-utilisation (actuellement pour les revêtements homogènes post-consommation installés depuis 2011) qui sont envoyés à nos centres de recyclage de Clervaux (Luxembourg) ou de Ronneby (Suède). En France, nous utilisons

également le réseau PVC Next exploité par Kalei pour le recyclage d'autres types de revêtements de sol en vinyle post-consommation. Ils sont envoyés en Allemagne à l'AGPR (Association pour le Recyclage des Revêtements de Sol en PVC). Sur chaque marché, nous développons des solutions pratiques et trouvons les bons partenaires locaux pour la collecte et le tri afin de faciliter la récupération des matériaux recyclables, comme Veolia en France, Krujs aux Pays-Bas et Verhoek en Allemagne. Une fois dans nos centres de recyclage, les déchets sont contrôlés avant d'être traités et réintégrés dans notre processus de production. Pour les moquettes, Tarkett fournit un support pour faciliter la collecte sur site, puis les déchets sont envoyés à notre centre de recyclage de moquettes à Waalwijk (Pays-Bas) pour y être recyclés. Nous reprenons également le linoléum pour le recycler sur notre site de Narni (Italie). En 2022, Tarkett a commencé la collecte des revêtements de sol post-installation et post-utilisation en République tchèque, en Slovaquie et en Hongrie, collectant au total plus de 10 tonnes de matériaux.

Au **Brésil**, les équipes locales de Tarkett ont lancé ReStart® en 2019 après une phase pilote en 2018. Tarkett reprend les matériaux post-installation des revêtements de sol résilients homogènes et hétérogènes, les dalles composites en vinyle et les dalles en vinyle de luxe (LVT) de clients proches de notre site de Jacareí pour les recycler.

En **Australie**, Tarkett a continué à travailler en 2022 avec les parties prenantes locales afin de développer une solution de collecte et de recyclage ReStart® fonctionnelle pour le marché australien. À Perth, en Australie-occidentale, Tarkett a poursuivi sa collaboration avec l'entrepreneur partenaire Malco flooring pour détourner les vieilles dalles de moquette de la mise en décharge, en triant les déchets pour récupérer les dalles réutilisables. En Nouvelle-Zélande, Tarkett a continué à travailler avec les principaux distributeurs de revêtements de sol commerciaux et résidentiels en vue de soutenir leurs initiatives locales de développement durable en collectant les chutes de revêtements de sol pour notre programme ReStart®. Afin de poursuivre le développement de notre programme ReStart® local et de répondre aux exigences australiennes en matière d'exportation de plastiques, Tarkett a installé et mis en service une machine à granuler les chutes d'installation en vinyle. Cette machine permet de granuler les revêtements de sol en vinyle hétérogènes et homogènes, le linoléum et certains produits de la gamme des dalles en vinyle de luxe pour obtenir un matériau de taille prête à la production. Ce processus augmentera également l'efficacité de nos expéditions lorsque nous renverrons le produit à nos installations de recyclage, et réduira les déchets envoyés dans les décharges locales.

En **Amérique du Nord**, le programme existe depuis la fin des années 90 pour la collecte et le recyclage des dalles de moquette et a été étendu aux revêtements de sol en vinyle en 2010. La collecte et recyclage ReStart® a été et reste encore principalement post-utilisation plutôt que post-installation. L'enjeu est de développer des solutions logistiques, notamment en trouvant les bons partenaires logistiques, pour collecter et recycler en plus grand volumes les produits post-utilisation, ainsi que les petites quantités de déchets de revêtements de sol post-installation, tout en réintroduisant des matériaux dans des produits existants.

En **Inde**, Tarkett a aidé un client à recycler 590 m² de rouleaux de moquette usagés dans le cadre d'un projet de rénovation à Mumbai. Nos équipes locales se sont associées à un distributeur local pour organiser l'enlèvement, la collecte et le transfert de la moquette usagée vers une installation de recyclage locale où elle a été transformée en matières premières secondaires destinées à d'autres industries. Tarkett a récemment remporté de nouveaux contrats grâce à la mise en place de ce nouveau service de collecte et de recyclage des moquettes post-utilisation pour ses clients en Inde.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Recycler, recouvrir et réutiliser le gazon artificiel et réutiliser les matériaux de remplissage - le « Goal zero » de FieldTurf

Les équipes FieldTurf de Tarkett multiplient les initiatives et les essais dans le cadre de son programme « Goal zero » visant à détourner 100 % des déchets de chantier et de production des décharges d'ici 2025 en Amérique du Nord. En 2022, 51 projets ont été menés à bien, permettant de récupérer plus de 4 250 palettes de vieux gazons artificiels, de les détourner des décharges et de recycler 182 tonnes de plastique (403 000 livres). Dans le processus, FieldTurf étend ses partenariats avec les installations de recyclage pour pouvoir recycler les gazons artificiels récupérés en fin de vie. FieldTurf encourage également la prolongation de la durée de vie des terrains de ses clients en recouvrant la surface existante d'un nouveau gazon artificiel. Ce processus permet de réutiliser le terrain existant afin d'offrir plus de sécurité et de performance au nouveau terrain. Lors du renouvellement du gazon artificiel, FieldTurf propose de récupérer l'ancienne surface et de la détourner des décharges en lui donnant une nouvelle vie grâce à un programme de réutilisation. FieldTurf travaille également avec ses clients pour prolonger la durée de vie de leurs terrains en réutilisant leur remplissage, réduisant ainsi leurs coûts et leur empreinte carbone. En 2022, Tarkett a estimé que 20 100 tonnes (44,4 millions de livres) de caoutchouc et de sable de remplissage ont été réutilisées en Amérique du Nord.

Exemple

Tarkett multiplie les projets ReStart® de collecte et de recyclage de revêtements de sol à travers l'Europe avec une solution positive pour le climat et pour les clients

Tarkett a réussi à convaincre plus de clients en 2022 de rejoindre l'économie circulaire grâce à son programme ReStart® de collecte et de recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation. L'adhésion de nouveaux clients a été obtenue grâce à la pédagogie et aux efforts continus de ses équipes à travers l'Europe pour proposer et livrer une solution simple.

Au Royaume-Uni, Tarkett a récupéré 2,5 tonnes d' iQ Optima, un revêtement de sol en vinyle, en tant que chutes d'installation et de revêtements de sol post-utilisation, lors de la rénovation des University College London Hospitals (UCLH). L'UCLH, qui est l'un des plus grands hôpitaux d'Europe spécialisés en hématologie-oncologie, et son entrepreneur en revêtements de sol ont choisi Tarkett pour retirer les revêtements de sol Tarkett iQ Optima vieux de 10 ans qui avaient démontré une excellente durabilité et les remplacer par de nouveaux revêtements de sol iQ Optima. Tarkett a veillé à ce que le processus se déroule sans encombre, en confirmant que l'iQ Optima, qui ne contenait pas de phtalates, pouvait être recyclé en nouveau revêtement de sol, en fournissant des sacs de recyclage pour faciliter la collecte, en supervisant la collecte de l'ancien revêtement de sol et des chutes de pose, et enfin en supervisant le transport jusqu'à l'usine Tarkett de Ronneby (Suède) pour le recyclage, évitant ainsi 6 tonnes d'émissions de CO₂.

Dans d'autres exemples, Tarkett a récupéré :

- > **2 500 m² de revêtements de sol en vinyle lors de la rénovation d'un centre de soins à Trøndelag, en Norvège.** Les revêtements récupérés ont été recyclés dans l'usine de Tarkett à Ronneby, ce qui a permis d'éviter l'émission de près de 16 tonnes de CO₂.
- > **4 000 m² de revêtements de sol en linoléum provenant d'une école d'Umeå, en Suède.** Le revêtement Tarkett Veneto Xf2 récupéré a été recyclé dans l'usine de Tarkett à Narni, en Italie, ce qui a permis d'éviter l'émission de près de 22 tonnes de CO₂.
- > **1 000 m² de revêtements de sol en linoléum lors de la rénovation du laboratoire Ångström de l'université d'Uppsala, en Suède.** Le revêtement de sol en linoléum récupéré après usage a été recyclé dans l'usine de Tarkett à Narni, ce qui a permis d'éviter près de 6 tonnes d'émissions de CO₂.
- > **4 tonnes de dalles de moquette provenant du siège du cabinet d'avocats Simmons & Simmons de Londres (Royaume-Uni).** Les dalles de moquette récupérées ont été recyclées dans notre centre de recyclage de Waalwijk (Pays-Bas), ce qui a permis d'éviter l'émission de près de 6 tonnes de CO₂.

Zoom sur les indicateurs clés



Le programme ReStart® pour la collecte et recyclage de revêtements de sol

De 2010 à 2022, Tarkett a collecté près de 114 800 tonnes de revêtements de sol (récupération post-installation et post-utilisation de revêtements de sol vinyle, linoléum ou moquette). En 2022, 3 000 tonnes de chutes d'installation et de revêtements de sol usagés ont été collectées dans le cadre du programme ReStart®, soit une légère baisse par rapport à 2021 (3 200t).

De bons progrès ont été réalisés en Europe grâce à l'engagement continu de notre réseau de vente qui encourage les clients à rejoindre notre programme de collecte et de recyclage ReStart®. Les revêtements de sol post-installation et post-utilisation ont été collectés dans le cadre de nombreux projets fournissant des matériaux à recycler dans notre centre unique de recyclage de moquettes aux Pays-Bas, nos centres de recyclage de vinyle en Suède et au Luxembourg, et notre centre de recyclage de linoléum en Italie. Ces quatre centres de recyclage européens ont vu la quantité de matériaux collectés par ReStart® augmenter de 35 % en 2022 par rapport à 2020. Le recyclage des sols vinyles homogènes post-usage est essentiel pour Tarkett et représente aujourd'hui déjà un tiers du volume total collecté, les volumes devant augmenter considérablement dans les années à venir.

En Amérique du Nord, le lancement de nos nouveaux produits conçus pour être recyclés nous permettra d'augmenter considérablement le recyclage des moquettes post-consommation dans les années à venir.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Notre expérience de ces dernières années nous a permis de comprendre et de mieux appréhender les défis et les opportunités de développement de l'économie circulaire sur le terrain. Voici un résumé de certains des défis que nous avons identifiés et des initiatives que nous prenons pour les surmonter.

Défis	Solutions potentielles / Initiatives Tarkett
1. Les anciens revêtements de sol post-utilisation ne sont pas compatibles en tant que matière première secondaire pour les produits de revêtement de sol de nouvelle génération	<ul style="list-style-type: none"> > Recherche d'autres applications pour les revêtements de sol et les surfaces sportives recyclés > Développer des technologies et des procédés industriels pour faciliter le recyclage des revêtements de sol en vinyle et des moquettes après usage > La plupart des produits de la génération actuelle de Tarkett sont mieux conçus et adaptés au recyclage à l'avenir > Le processus de développement de nouveaux produits de Tarkett comprend des étapes de vérifications pour assurer la conception en vue du recyclage des futurs produits
2. Difficultés techniques et limites de capacités pour recycler les anciens produits	<ul style="list-style-type: none"> > Le centre de recyclage des moquettes de Tarkett aux Pays-Bas > Recyclage des revêtements de sol en vinyle homogène en Suède > Des essais de recyclage de parquet en bois massif en Suède > Soutien au projet européen Circular Flooring pour accroître le recyclage des anciens revêtements de sol en PVC > Recyclage de gazon synthétique en Allemagne dans le centre de recyclage de Tarkett certifié par une tierce partie > Développement de produits, tels que le Greenboard fabriqués à partir de gazon recyclé
3. Manque de structure et d'incitations pour promouvoir le recyclage et obstacles liés à l'utilisation de matières premières secondaires	<ul style="list-style-type: none"> > Tarkett s'engage dans un dialogue pour partager ses expériences et ses défis avec les autorités publiques afin de promouvoir un cadre réglementaire plus favorable au recyclage. > Tarkett encourage ses clients à rejoindre son programme de collecte et de recyclage ReStart®

Éco-concevoir le système de pose du revêtement de sol pour une dépose facile et un recyclage efficace

Tarkett cherche à intégrer dès la conception du produit l'étape de la dépose facile permettant à terme une collecte, un tri et un recyclage plus efficaces. Au-delà du seul revêtement de sol, l'enjeu est de concevoir des « systèmes » de sols comprenant produits, méthodes de pose et de dépose, facilitant la récupération des revêtements de sol en fin d'usage tout en permettant la séparation des différentes couches et matériaux.

Par exemple, les gammes de vinyle modulaire, telles que les gammes de dalles en vinyle de luxe iD Click, avec leur système de clic unique qui permet une installation flottante, sans besoin d'adhésifs, ce qui permet de poser le revêtement de sol très rapidement et de le retirer facilement. En Amérique du Nord Tarkett dispose de la gamme modulaire ProGen™, un revêtement de sol qui est imperméable et résistant aux chocs, au trafic et à une utilisation intense, tout en étant facile à installer et déposer grâce au mécanisme de verrouillage rapide. Les dalles de moquette Quick-Fix (réalisées en partenariat avec Velcro®) et les produits Tape+ / Tape offrent des solutions pour que les moquettes puissent être installées, réinstallées et recyclées facilement, sans endommager la surface du revêtement de sol. Pour les sports en salle, Tarkett propose Greenlay™, une méthode de pose libre pour les surfaces Omnisports. Avec seulement 2 % des surfaces collées, la récupération en fin de vie est facilitée, permettant à la surface d'être facilement enlevée, reprise par le programme ReStart® de Tarkett et recyclée.

Réutilisation des revêtements de sol et des surfaces sportives

Dans certaines circonstances spécifiques, les revêtements de sol et les surfaces sportives usagés peuvent potentiellement être réutilisés avant d'être mis hors service et envoyés au recyclage. Tarkett étudie les moyens de faciliter la réutilisation des matériaux, lorsque leur qualité et leur état le permettent et qu'ils répondent aux exigences de l'organisation concernée. En Amérique du Nord, Tarkett cherche à développer une solution de réutilisation des dalles de moquette pour les clients, en partenariat avec d'autres prestataires de services spécialisés. En Europe, Tarkett travaille au développement de solutions similaires, en discutant avec des partenaires spécialisés des moyens potentiels de fournir une option de "réutilisation" en plus du programme de collecte et de recyclage Tarkett ReStart®. Des essais ont commencé en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, sur différents scénarios de réutilisation des dalles de moquette. FieldTurf a également développé des solutions dans certaines régions pour ses clients afin de permettre la réutilisation du gazon artificiel enlevé ou la réutilisation du remplissage.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

3.7.2.3 Utiliser des matières premières secondaires provenant d'autres industries

La troisième voie pour augmenter le contenu recyclé des produits Tarkett passe par le recyclage en boucle ouverte, en obtenant des matériaux recyclés d'autres industries comme alternative aux matières premières vierges.

Nos équipes cherchent à se procurer des matières premières secondaires afin de réduire notre exposition à la volatilité des prix des matières fossiles et d'atteindre nos objectifs en matière de climat et d'économie circulaire. Nous nous approvisionnons en matériaux recyclés auprès de différents partenaires dans différentes industries. Parmi ceux-ci, les fibres Econyl® d'Aquafil, une société italienne, qui sont composées de fils de nylon 100 % régénérés à partir de déchets de nylon pré et post-consommation, tels que les filets de pêche usagés, les déchets textiles et les déchets de fibres usagées de nos moquettes Desso® ; de craie recyclée provenant d'une société de distribution d'eau potable aux Pays-Bas, utilisée dans nos sous-couches de moquette EcoBase® ; des déchets post-industriels de verre ou de poudre de marbre recyclés utilisés dans nos sous-couches de moquette Ecobond et également comme matériau de remplissage dans nos revêtements de sol vinyliques hétérogènes ; des déchets post-industriels de films pour couches recyclés pour le remplissage des terrains synthétiques ProMax ; des déchets post-industriels de matériaux d'absorption des chocs automobiles recyclés dans les sous-couches de terrains de sport et de PVB (poly butyral de vinyle) recyclé provenant du verre de sécurité utilisé dans les revêtements de sol résilients en Europe et dans les sous-couches des moquettes en Amérique du Nord (pour plus de détails, voir le rapport RSE 2021 de Tarkett).

L'un des principaux défis des initiatives visant à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés est de retracer la composition précise des matériaux que nous incorporons dans nos processus de fabrication, et de garantir leur qualité sanitaire et environnementale. Outre le recyclage de nos propres produits, nous ne travaillons qu'avec des partenaires capables d'assurer cette traçabilité, et qui peuvent garantir un niveau de qualité constant conforme à notre cahier des charges.

Dans notre usine de moquette de Waalwijk, aux Pays-Bas, Tarkett a investi au cours des dernières années dans l'expansion de son unité de production EcoBase® afin d'augmenter la production et de remplacer la sous-couche de moquette traditionnelle à base de bitume dans toutes nos gammes de dalles de moquette. Comme nous l'avons détaillé dans notre rapport RSE 2020, la sous-couche de moquette Desso EcoBase® certifiée Cradle to Cradle Certified® niveau Or contient au moins 75 % de craies, dérivées de déchets de craie recyclés. À ce jour, nous avons utilisé plus de 116 000 tonnes de craie recyclée pour nos dalles de moquette.

Exemple

Utiliser du poly butyral de vinyle (PVB) recyclé post-utilisation provenant du verre de sécurité dans nos revêtements de sol

La résine de poly butyral de vinyle (PVB) est un film plastique dur, transparent, adhésif et résistant à l'eau. Le PVB est principalement utilisé comme matière première pour le verre de sécurité feuilleté dans les pare-brises de voiture, les bâtiments et les panneaux solaires.

Il est important de noter que le PVB recyclé a une empreinte carbone 25 fois inférieure à celle du PVB vierge, ce qui nous aide à réduire nos émissions de gaz à effet de serre du Scope 3.

Aux États-Unis, Tarkett intègre du PVB recyclé post-utilisation dans notre ethos® Modular avec Omniccoat Technology™, une solution de sol à surface souple de haute qualité composée de matériaux sains et sûrs, dont 33 % de PVB recyclé post-consommation. De 2004 à 2022, nous avons réutilisé environ 40 500 tonnes de films PVB provenant de 39,5 millions de pare-brise.

Zoom sur les indicateurs clés

Matériaux recyclés

En 2022, nous avons utilisé un peu plus de 145 000 tonnes de matériaux recyclés[1] comme alternative aux matériaux vierges, ce qui représente près de 17 % des matières premières utilisées. Notre objectif, fixé dans le cadre de notre stratégie *Change to Win*, est de tripler la part de 10 % que nous avons en 2018 pour atteindre 30 % d'ici 2030.

[1] Matériaux recyclés : matériaux qui auraient autrement été envoyés pour élimination des déchets (incinération ou mise en décharge) ; les chutes de production et autres déchets de fabrication recyclés en interne sont inclus.

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

3.7.2.4 Approvisionnement en matières premières renouvelables, à faible intensité de carbone

Les matières premières renouvelables, comme les matières premières secondaires recyclées, représentent une solution à faible intensité de carbone et un moyen de limiter les émissions de gaz à effet de serre du cycle de vie des revêtements de sol. Tarkett utilise diverses matières premières renouvelables, telles que le bois pour les parquets et les sols stratifiés, le jute pour les sols en linoléum et des plastifiants biosourcés pour les dalles en vinyle de luxe et les sols homogènes en vinyle (voir Section 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux soutenables).

Tarkett a lancé en 2020 le **premier sol au monde à utiliser du PVC bio-attribué**, certifié par la Table ronde sur les biomatériaux durables (RSB). La collection de revêtements de sol homogènes en vinyle iQ Natural, associée à la collecte et au recyclage post-utilisation ReStart® de Tarkett, offre aux architectes, aux designers et aux propriétaires une solution de revêtement de sol offrant plus de 60 % de carbone intrinsèque en moins¹ (c'est-à-dire

moins d'émissions de gaz à effet de serre pour les étapes du cycle de vie allant du berceau à la sortie d'usine et en fin de vie), par rapport aux revêtements de sol en vinyle homogène moyens² qui sont incinérés avec récupération d'énergie, ce qui en fait l'un des revêtements de sol ayant la plus faible empreinte carbone sur le marché. Notre revêtement de sol homogène en vinyle iQ Natural, qui utilisait déjà un plastifiant d'origine biologique, a été le premier produit à être lancé en utilisant un vinyle bio-attribué - BIOVYN™ - remplaçant 100 % de la matière première fossile par de la biomasse renouvelable. Consultez notre rapport RSE 2020 pour plus de détails.

En 2021, l'usine brésilienne de Tarkett à Jacareí a mis en place une nouvelle ligne de dalles en vinyle de luxe (LVT) qui utilise une nouvelle technologie de plastifiant biosourcé ainsi que plus de 60 % de PVC recyclé dans la couche centrale.

Exemple

Tarkett Lino Originale remporte le prix FRAME 2022 dans la catégorie « Finitions de produits »

Les prix FRAME identifient et honorent les meilleurs projets et produits d'intérieur dans le monde, mais aussi les personnes qui se cachent derrière eux. Frame est une plateforme mondiale pour les professionnels de l'architecture d'intérieur, basée à Amsterdam (Pays-Bas), dont la vision est que de meilleurs espaces conduisent à de meilleures vies, d'autant plus que la plupart des gens passent environ 90 % de leur vie à l'intérieur. Les travaux ont été jugés par un panel d'acteurs du secteur, notamment des designers d'intérieur, des architectes, des marques de détail, des prestataires de services d'accueil, des institutions culturelles et des éducateurs. Pour Frame, les espaces intérieurs ne doivent pas seulement être esthétiques, mais aussi conçus et construits en tenant compte des personnes et de la planète. C'est pourquoi le jury des prix Frame a évalué Tarkett selon quatre critères : innovation, fonctionnalité, créativité et respect de l'environnement. En ce qui concerne le développement durable, le Tarkett Lino Originale est un produit biosourcé, fabriqué à partir d'ingrédients naturels (94 %) et renouvelables (76 %) (huile de lin, résine de pin, bois, farine de liège et jute). En sélectionnant soigneusement les pigments, Tarkett a obtenu la certification Cradle to Cradle Certified® Gold (une première sur son marché). Tarkett Lino Originale (ainsi que l'ensemble de la gamme Tarkett Lino) est entièrement recyclable après utilisation. Nos équipes de R&D ont mis au point une méthode permettant de séparer le support de la pâte de linoléum et d'optimiser le recyclage des deux flux de matériaux, la pâte de linoléum étant recyclée en matières premières pour être utilisée dans la production de nouveaux revêtements de sol Tarkett Lino. Tarkett est en mesure d'organiser la collecte du linoléum après usage grâce à Restart®, notre programme de collecte et de recyclage. Tarkett Lino est également conçu pour améliorer la qualité de l'air intérieur, ce qui contribue à protéger la santé des personnes grâce à des émissions de COV ultra-faibles ($\leq 10 \mu\text{g}/\text{m}^3$: 100 fois moins que les exigences les plus strictes de l'industrie), et est approuvé par Allergy UK. La collection est produite de manière durable dans l'usine de Tarkett à Narni (Italie), où Tarkett travaille continuellement à réduire son empreinte environnementale par exemple en utilisant de l'électricité 100% renouvelable, en faisant recirculer l'eau industrielle par un système en circuit fermé et en collectant l'eau de pluie.

¹ Les émissions générées lors des phases de production des matériaux et de construction (A1-5) ainsi que les émissions de carbone associées aux phases de post-utilisation (C1-4), où iQ Natural est collectée et recyclée par le biais du programme ReStart® de Tarkett et où le sol moyen du secteur est incinéré avec récupération d'énergie. Carbone intrinsèque : émissions totales de gaz à effet de serre (GES) (souvent simplifiées en "carbone") associées aux matériaux tout au long du cycle de vie d'un bâtiment (y compris les émissions initiales, les émissions en phase d'utilisation et les émissions en fin de vie). Source : "Bringing embodied carbon upfront" World Green Building Council 2019

² EPD 2019 d'ERFMI pour les revêtements de sol homogènes en chlorure de polyvinyle

Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

3.7.3 Équilibrer les émissions de gaz à effet de serre restantes

Tout en se concentrant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1, 2 et 3 de Tarkett à travers des pratiques de management environnemental, d'éco-conception, d'engagement des fournisseurs et d'économie circulaire, Tarkett répond également à la demande des clients pour des produits qui contribuent aux normes de certification des bâtiments écologiques avec des produits Cradle to Cradle Certified® et avec des solutions supplémentaires de compensation partielle ou totale du carbone pour les émissions restantes.

Sur notre marché nord-américain, Tarkett a annoncé une nouvelle stratégie carbone dans le cadre de sa nouvelle plateforme de développement durable « La preuve à chaque étape » (*Proof in Every Step*). Avec cette nouvelle stratégie, la compensation n'est plus appliquée automatiquement mais est disponible pour les clients qui en font la demande, libérant ainsi des ressources pour investir davantage dans l'analyse de l'empreinte carbone des produits et dans l'identification des solutions permettant de réduire l'empreinte carbone, comme le choix des ingrédients. En 2022, Tarkett a réalisé des analyses de cycle de vie (ACV) détaillées sur l'ensemble de sa gamme de produits nord-américaine.

Sur le marché européen, Tarkett a lancé en 2021 son programme Carbon Conscious donnant la possibilité aux clients de contrebalancer les émissions de gaz à effet de serre du berceau à la sortie d'usine et en fin de vie des produits grâce au projet VCS (Verified Carbon Standard) de la réserve de biodiversité Tambopata-Bahuaja de « REDD+ Business Initiative ». Tarkett réduit d'abord les émissions de carbone grâce à des processus rigoureux de conception et de fabrication des produits, puis propose de contrebalancer les émissions restantes grâce au programme Carbon Conscious, avec des crédits carbone vérifiés en externe. Cette démarche s'ajoute à la proposition du programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett, qui permet de recycler les déchets de revêtements de sol après leur installation et leur utilisation en nouvelles matières premières secondaires, ce qui contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Tarkett compense déjà les émissions de gaz à effet de serre pour certains autres produits afin d'obtenir un niveau de certification dans le cadre de la certification des produits « Cradle to Cradle Certified® ». Par exemple, les quatre produits « Cradle to Cradle Certified® » de niveau Or de Tarkett (les dalles de moquette teintes dans la masse Desso Ecobase® PA6 et le sous-couche de dalles de moquette Desso EcoBase® ; les revêtements de sol résilients iQ One ; et les revêtements de sol en linoléum) doivent compenser 50 % des émissions de gaz à effet de serre de la dernière étape de fabrication. Tarkett obtient le nombre requis de crédits carbone par le biais du Projet de Réserve de Biodiversité REDD+ Business Initiative Tambopata-Bahuaja. Le projet est validé par le Verified Carbon

Standard (VCS) et le Climate, Community, and Biodiversity Standard (CCB) (voir pour plus de détails, consultez la Section 3.9.2.4 Soutenir des projets de développement durable). En 2022, Tarkett a révoqué 829 crédits carbone du projet REDD+ Business Initiative Tambopata-Bahuaja Biodiversity Reserve.

L'usine de production et le centre de recyclage de moquettes de Tarkett à Waalwijk, aux Pays-Bas, est la première usine de Tarkett à compenser par des crédits carbone les émissions de gaz à effet de serre de scope 1 provenant de la consommation de gaz naturel. Ceci a été réalisé par l'achat de crédits carbone équivalents à sa consommation de gaz naturel. L'usine achète déjà de l'électricité renouvelable depuis plus de cinq ans. Les émissions de CO₂ provenant de la consommation de gaz naturel pour le chauffage et la production sont compensées par des certificats de réduction d'émissions vérifiées (VER) qui sont liés à un investissement spécifique dans des projets d'énergie durable dans les pays en développement.

En Amérique du Nord, Tarkett Sports s'est associé à la fondation Carbonfund.org pour proposer aux clients de FieldTurf un programme de compensation carbone. En utilisant le calculateur d'intensité de surface exclusif de FieldTurf, qui totalise les émissions potentielles de gaz à effet de serre (GES) d'un projet, les clients peuvent désormais choisir de compenser 100 % des émissions de CO₂eq. Le programme est actuellement disponible sur des projets en Amérique du Nord pour une majorité de systèmes FieldTurf. Les compensations volontaires sont fournies par le programme de certification de produits Carbonfree® de la fondation Carbonfund.org, qui compense les émissions en finançant des projets d'énergie renouvelable, de foresterie et d'efficacité énergétique validés et vérifiés par des tiers qui soutiennent une transition à faible émission de carbone pour la planète. FieldTurf s'engage à adopter une approche axée sur la réduction, en s'efforçant continuellement de trouver des moyens de réduire les émissions, de réduire son impact sur l'environnement en s'approvisionnant en matériaux de qualité pour les processus de fabrication et en étant parmi les premiers à mettre en place des installations de fabrication à zéro émission.

En Europe, Tarkett a lancé le programme de compensation carbone FieldTurf auprès de ses clients afin qu'ils puissent également choisir de compenser 100% des émissions de CO₂eq résultant de la production de leur terrain en gazon synthétique. Les émissions de GES sont compensées par des crédits carbone provenant du projet REDD+ Business Initiative Tambopata-Bahuaja Biodiversity Reserve.

Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients

3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2022	2021	2020	Section du Rapport RSE	Contribution aux ODD des Nations Unies
Qualité et sécurité des produits (évolution des réglementations, des normes et/ou des attentes des clients en matière de santé et d'environnement)	> Sélection et évaluation des matériaux dans le cadre du NPDP afin de développer des produits à faibles niveaux d'émissions de COV	Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV	99 %	99 %	98 %	3.8.1	
	> Utilisation de technologie de plastifiants sans phtalate pour nos revêtements de sol en vinyle	Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate ¹	96 % ²	95 %	97 %	3.8.1	

¹ Excepté contenu recyclé pour certains produits

² A fin 2021, 100 % de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiant sans phtalate

Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients

Sécurité des produits

Tarkett entend garantir et améliorer la sécurité des produits grâce à son approche *Tarkett Human-Conscious Design*[®]. Cette approche applique les principes et la méthodologie *Cradle to Cradle*[®], la conception et le choix attentif des matériaux contribuant à des espaces sains et à la qualité de l'air intérieur. Pour nos surfaces sportives, la sécurité des athlètes est et restera toujours la première priorité pour Tarkett. FieldTurf et Beynon Sports, nos marques spécialisées dans les terrains de sport et les pistes d'athlétisme, sont engagées dans l'amélioration des performances et de la sécurité grâce à la recherche et à l'innovation, en cherchant continuellement de nouvelles façons de réduire le risque et la gravité des blessures sportives. Cet accent mis sur la sécurité a conduit à un certain nombre d'innovations et d'améliorations visant à réduire les blessures, tant sur le terrain de sport que sur les pistes d'athlétisme.

En outre, le système de management de la qualité appliqué à l'ensemble du groupe Tarkett, avec 88 % des usines certifiées ISO 9001, garantit l'application stricte de procédures visant à assurer la qualité et la sécurité des produits, tant lors de leur installation que lors de leur utilisation. De la conception à l'installation sur le site du client, la gestion de la qualité chez Tarkett garantit la conformité des produits à toutes les normes et réglementations applicables, quel que soit le pays où le produit sera utilisé. Pour effectuer ces contrôles, Tarkett s'appuie sur la compétence de ses laboratoires internes ainsi que sur des laboratoires indépendants certifiés. Le système de management de la qualité est sous la responsabilité du Directeur de la Qualité du Groupe, qui relève de la Directrice de la R&D et des Opérations, membre du Comité exécutif de Tarkett. Ce système intègre des évaluations pertinentes des risques liés à la sécurité des produits, un suivi, des enquêtes sur les

incidents et un retour d'informations des utilisateurs finaux. En plus d'assurer la sécurité générale de ses revêtements de sol et de ses surfaces sportives, Tarkett fournit également des solutions de revêtements de sol à sécurité renforcée pour des applications spécifiques (par exemple, des revêtements antidérapants pour les trains, les bus, les avions, les salles d'eau, les écoles, les établissements de soins de santé, ...). Pour ces applications spécifiques, tous les produits sont validés et contrôlés selon des normes et réglementations spécifiques lorsqu'elles existent (par exemple la norme de l'OMI pour la réaction au feu, applicable dans le secteur maritime ou le test d'inflammabilité verticale FAR 25.853 pour l'aviation). Tarkett fournit des détails sur toutes les normes et spécifications pertinentes pour chaque produit par le biais de la fiche technique du produit.

En Australie, Tarkett sensibilise et informe ses clients sur la résistance au glissement dans les environnements où les revêtements de sol sont mouillés ou contaminés dans le cadre d'une utilisation normale. Tarkett propose aux architectes des formations de développement professionnel continu (CPD) sur le thème "Glissement et bien-être", qui sont alignées sur les exigences de l'AIA (Architects Institute of Australia). Tarkett Australia a également publié un livre blanc spécifique intitulé « Relever le niveau de sécurité : Un guide de la résistance au glissement dans les spécifications des revêtements de sol » (*Raising the Safety Floor: A Guide to Slip Resistance in Flooring Specification*), qui fournit un guide concis sur les revêtements de sol de sécurité, les exigences et les tests de résistance au glissement durable, et les considérations de conception pertinentes relatives aux spécifications des revêtements de sol.

Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients

3.8.1 Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

Des revêtements de sol à faibles émissions de COV

La volonté de Tarkett est de concevoir des produits qui contribuent à créer des espaces intérieurs sains et à préserver la qualité de l'air intérieur selon la démarche *Tarkett Human-Conscious Design*[®]. L'enjeu est d'autant plus important pour les populations les plus sensibles comme les personnes âgées, les jeunes enfants ou les personnes allergiques ou asthmatiques. Une étude internationale a révélé que 14 % des enfants souffrent d'asthme (*"International Study of Asthma and Allergies in Childhood"*) et il est largement rapporté que c'est une cause majeure d'absentéisme scolaire. Il a également été constaté que la productivité peut augmenter lorsque la qualité de l'air intérieur s'améliore (*"Estimates of Improved Productivity and Health from Better Indoor Environments"*). Dans l'ensemble, aujourd'hui, les individus passent 90 % de leur temps à l'intérieur et, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette pratique est devenue encore plus centrale dans notre vie quotidienne. Parmi les facteurs de pollution de l'air intérieur figurent les Composés Organiques Volatils (COV), des gaz émis à température ambiante par des produits chimiques présents dans tous les produits, des peintures, vernis et colles aux produits d'entretien quotidiens.

Depuis 2011, Tarkett est un pionnier du développement de revêtements de sol à faibles, voire extrêmement faibles, émissions de COV dans la quasi-totalité de ses gammes de produits. Tarkett propose des produits avec des niveaux d'émissions de COV totaux de 10 à 100 fois plus faibles que les standards mondiaux les plus stricts. Cet effort a été reconnu par plusieurs certifications :

- > Le vinyle modulaire Starfloor Click a été recommandé par l'association suédoise contre l'asthme et l'allergie en 2015.
- > Tarkett Amérique du Nord propose des solutions de revêtements de sol résidentiels et commerciaux qui ont été **certifiés *asthma & allergy friendly*[®] par La Fondation Américaine contre l'Asthme et les Allergies** (Asthma and Allergy Foundation of America – AAFA) (toutes les gammes de vinyle FiberFloor[®] ainsi que d'autres produits tels que iD Inspiration[®], Acczent, plusieurs gammes de stratifiés et un revêtement de sol souple avec Powerbond[®] RS). Pour qu'un revêtement de sol soit certifié *asthma & allergy friendly*[®], les tests indépendants de l'AAFA doivent montrer que le sol est facile à nettoyer et a une faible capacité à retenir les allergènes. Le processus de certification implique de tester non seulement le produit lui-même, mais aussi la méthode d'installation et le processus de nettoyage recommandé en tant que système complet afin de s'assurer qu'aucun matériau nocif n'est introduit lors de l'installation ou du nettoyage du sol.

- > En 2020, Tarkett a obtenu le label « **Allergy UK Seal of Approval** » pour deux nouvelles gammes de produits, les gammes de revêtements de sol Omnisport de Tarkett pour les espaces de loisirs et de sport et pour la majorité de la gamme résidentielle en vinyle Iconik de Tarkett, qui rejoignent les gammes de linoléum qui ont reçu en 2018 le label de l'association britannique Allergy UK, qui est valable dans plus de 135 pays ;
- > Certaines gammes vinyle et linoléum produites en Europe font l'objet d'un audit usine régulier par **Eurofins (un réseau international de laboratoires réalisant des analyses sur les produits de consommation)** afin de s'assurer que les produits fabriqués ont de faibles, voire très faibles émissions de COV (labels Tarkett « Indoor Air Quality Gold » et « Indoor Air Quality Platinum »).

Exemple

Tarkett reçoit la première certification mondiale *asthma & allergy friendly*[®] pour la collection Powerbond[®] RS de Tarkett en Amérique du Nord.

Le programme de certification *asthma & allergy friendly*[®] est géré par l'Allergy Standards Limited (ASL), une société de certification mondiale indépendante, et l'Asthma and Allergy Foundation of America (AAFA), la principale association de patients souffrant d'asthme et d'allergies. Powerbond RS est un revêtement de sol résilient hybride, ce qui signifie qu'il combine l'aspect et le toucher de la moquette avec la durabilité et la facilité de nettoyage d'une surface résiliente. Fabriqué avec un support coussiné imperméable à cellules fermées, Powerbond RS offre une barrière contre l'humidité, d'un mur à l'autre, pour éviter les moisissures. En outre, sa faible hauteur de poils permet d'éliminer facilement la poussière et les allergènes. Lors de tests, 95 % des allergènes ont été éliminés efficacement avec un simple aspirateur à sec. Powerbond RS est fabriqué avec peu de COV, y compris son adhésif pré-appliqué, ce qui garantit une installation rapide du produit et contribue à une qualité d'air intérieur saine.

Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients

Des revêtements de sol sans phtalate

Les phtalates sont principalement utilisés dans l'industrie des matières plastiques, pour conférer à celles-ci une certaine flexibilité. L'impact potentiel sur la santé humaine de certains phtalates de ce groupe de produits chimiques fait l'objet d'un débat scientifique et apparaît régulièrement dans l'actualité réglementaire et grand public, notamment à travers les travaux des agences sanitaires d'évaluation des substances pour la santé et l'environnement (ANSES en France, et EFSA au niveau européen) ; au niveau de l'ECHA (Agence Européenne des produits Chimiques), dans le cadre des évolutions des réglementations REACH et CLP¹ ; ou dans les campagnes d'information des associations de protection de la santé et de l'environnement.

Dès 2010, Tarkett a proactivement recherché des alternatives aux plastifiants avec phtalates en collaboration avec ses fournisseurs. Nous avons considérablement investi dans la recherche et le développement et avons ainsi été capables de modifier nos formules et nos procédés afin de fabriquer des revêtements vinyles avec une technologie de plastifiants sans phtalate. Ces plastifiants alternatifs peuvent être utilisés dans les jouets des jeunes enfants et les récipients alimentaires, qui répondent aux normes sanitaires les plus strictes. La technologie des plastifiants sans phtalates a été introduite par Tarkett en Amérique du Nord en 2010 et en Europe en 2011, puis progressivement déployée en Ukraine et en Serbie depuis 2016, et ensuite sur notre site d'Otradny en Russie en 2019 et 2020. En 2022, nos équipes de Jacaréi, au Brésil, ont travaillé avec leur fournisseur local, avec le soutien de notre équipe de R&D au Luxembourg, à la mise au point d'une couche d'usure sans phtalates pour nos dalles vinyles de luxe (LVT) produites localement. Il s'agissait du dernier obstacle à franchir pour parvenir à une production sans phtalates des dalles LVT au Brésil, ce qui avait été difficile car il n'existe pas de fabricants locaux des alternatives sans phtalates couramment utilisées. L'usine avait déjà adopté des plastifiants biosourcés dans sa production, mais le défi, qui a maintenant été relevé, était d'obtenir des couches d'usure sans phtalates.

A fin 2022, 96 % de notre production mondiale de vinyle utilise une technologie de plastifiant sans phtalate². Les 4 % restants concernent la production de vinyle dans nos usines du Brésil (avant le passage à une production sans phtalates en octobre) et de Russie.

Sur certains sites, nous pouvons aussi utiliser des contenus recyclés en complément des matières premières vierges pour certains produits qui peuvent alors contenir des traces de plastifiants avec phtalate. Depuis, fin 2019, nos sites européens produisent 100 % de revêtements de sol en vinyle sans phtalate, contenu recyclé inclus.

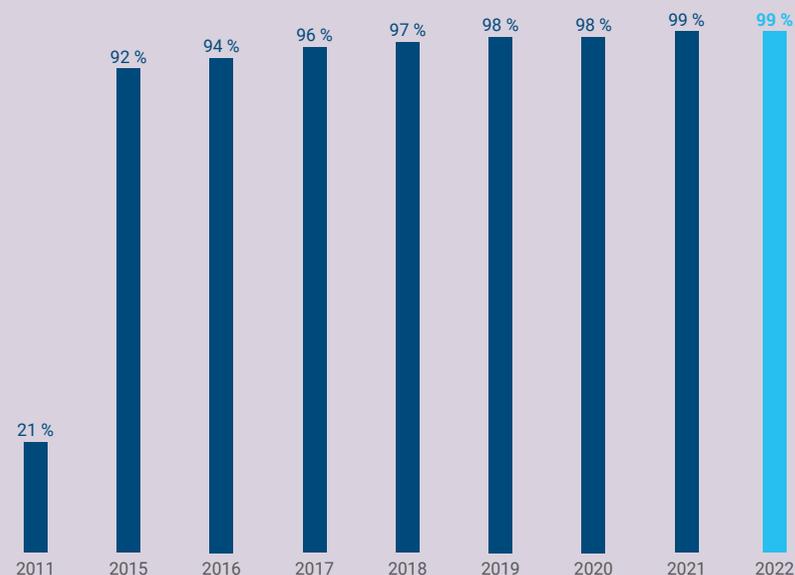
L'industrie des revêtements de sol suit de plus en plus notre exemple au bénéfice des clients et utilisateurs : ainsi en Amérique du Nord, certaines chaînes de distribution de bricolage, de rénovation et de décoration, comme Lowe's, Menards et Home Depot, ont fait évoluer leurs exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs en excluant les produits avec phtalates.

Zoom sur les indicateurs clés

Qualité de l'air intérieur

Tarkett contribue à la santé et au bien-être de ses clients avec des revêtements de sol qui contribuent à la qualité de l'air intérieur. En 2022, 99 % de nos revêtements de sol ont de faibles émissions de COV totaux (<100 µg/m³). Le pourcentage restant s'explique par un petit volume de moquettes et de revêtements de sol en caoutchouc.

Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV



¹ REACH : Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques ; CLP : Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures - Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

² Produits sans phtalate : excepté contenu recyclé pour certains produits.

Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients

Zoom sur les indicateurs clés

Revêtements de sol sans phtalate :

Toutes les usines **produisent 100 % de revêtements de sol en vinyle sans phtalates**, à l'exception de notre usine de revêtements de sol en vinyle au Brésil jusqu'en octobre 2022 et d'un petit volume de revêtements de sol en vinyle produits dans notre usine en Russie. De plus, notre revêtement de sol en moquette était également à 100 % sans phtalates (à l'exception du contenu recyclé) en 2022, et à 97% sans phtalates si on inclut le contenu recyclé. A fin 2022, 100% de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, au Brésil, en Ukraine, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiants sans phtalate. Pour l'ensemble de l'année 2022, au niveau mondial, cela signifie que 96% des volumes sont sans phtalates, contre 95 % en 2021, 97 % en 2020, 74 % en 2019, 65 % en 2018 et 57 % en 2017. Ces résultats reflètent les efforts importants déployés ces dernières années pour déployer la technologie des plastifiants sans phtalates au Brésil, en Russie, en Ukraine et en Serbie, en tenant compte du fait que le déploiement dépend également de la disponibilité de plastifiants de remplacement (en volume et en qualité).

Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate



Des revêtements de sol retenant les particules de poussière

Tarkett a développé des dalles de moquettes qui retiennent les particules de poussière : la dalle de moquette Desso AirMaster® associée à la gamme de sous-couches EcoBase® est conçue selon une technologie brevetée qui retient quatre fois plus de particules fines de poussière que les moquettes classiques. Depuis 2015, ce produit est le premier au monde à être certifié GUI (*Gesellschaft für Umwelt- und Innenraumanalytik*) Gold Plus Label, le niveau de certification le plus élevé accordé par GUI, l'institut indépendant allemand leader dans les analyses de la qualité de l'air. Le label Gold Plus a été attribué pour les performances élevées sur trois autres critères de test : l'aptitude aux personnes allergiques, la capacité importante de fixation des poussières fines et les propriétés de faibles émissions de composés organiques volatils (COV).

Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients

3.8.2 Participer au bien-être des personnes

Ces dernières années ont été marquées par la pandémie mondiale de COVID-19 qui a mis à rude épreuve le secteur des soins de santé qui était en première ligne de la crise. Les équipes de Tarkett ont réagi avec urgence et dévouement, démontrant ainsi que nous mettons les personnes au premier plan pour répondre aux besoins des autorités sanitaires locales et d'autres organisations alors qu'elles se sont efforcées d'augmenter la capacité de soigner des patients.

En 2022, Tarkett en Europe a publié un Guide de la conception des établissements de santé afin d'aider les concepteurs à faire le bon choix de couleur (pour plus de détails, voir la section 3.5 Engagement des parties prenantes). Le guide intègre les dernières informations tirées du livre blanc publié par Tarkett en 2021 et intitulé « Quels enjeux pour l'hôpital de demain »¹. Ce livre blanc souligne l'importance pour les hôpitaux de devenir des espaces qui responsabilisent les patients. L'étude menée en réponse à la pandémie de Covid-19 a constaté une augmentation de la demande de soins de santé en raison d'une population croissante de personnes âgées, de la menace de futures pandémies et du changement climatique, et d'une pénurie de personnel médical. L'étude s'est appuyée sur un examen approfondi de la littérature existante sur le sujet, suivi d'entretiens qualitatifs approfondis avec des professionnels respectés du monde entier, possédant un large éventail d'expertise dans le domaine des soins de santé et des hôpitaux. La table ronde qui a suivi a réuni ces esprits expérimentés et a permis de cristalliser une vision de l'avenir des hôpitaux. Le livre blanc, qui est une synthèse de tout ce que nous avons appris au cours de ce processus, conclut que le soutien aux patients et au personnel médical ainsi que la conception d'une vie de qualité au sein des établissements médicaux sont les meilleurs moyens de promouvoir le développement durable et de relever ces défis contemporains.

Ces nouvelles initiatives s'appuient sur les plus de 70 ans d'expérience de Tarkett dans la fourniture de solutions de revêtement de sol au secteur qui contribuent à améliorer l'hygiène hospitalière. Depuis des décennies, Tarkett s'est engagé à développer des solutions de revêtement de sol innovantes en pensant aux personnes : les patients, le personnel médical et les agents de nettoyage. En 2013, Tarkett a pris la décision de ne plus utiliser d'antimicrobiens sur ses sols et de promouvoir plutôt des normes élevées de nettoyage et des procédures de contrôle des infections avec une utilisation appropriée des désinfectants. Ce mouvement pionnier était fondé sur le risque inhérent à l'utilisation excessive d'antimicrobiens, pouvant conduire à une résistance aux antimicrobiens. Tarkett continue, à travers son approche Tarkett Human-Conscious Design®, à soutenir la communauté des soins de santé dans le développement et le déploiement des meilleurs protocoles de nettoyage et de désinfection avec un impact minimal sur la santé humaine, l'environnement et la biodiversité, en limitant la surutilisation des biocides et des désinfectants.

Par ailleurs, Tarkett a continué en 2022 à développer et à proposer des solutions et des conseils pour améliorer le bien-être des personnes avec son approche Tarkett Human-Conscious Design®, notamment des solutions pour les soins aux personnes âgées, la perception des couleurs, la diversité, l'éclairage et l'acoustique, ainsi que la santé et la sécurité.

Exemple

Tarkett Human-Conscious Design® : créer un environnement adapté aux personnes atteintes de démence

Lors de la rénovation du centre de soins Flora Residential pour les personnes atteintes de démence à Almere, aux Pays-Bas, il était important de créer un environnement de vie adapté aux démences pour ses 130 résidents. Tarkett a aidé les architectes d'intérieur et le centre, en utilisant l'outil Virtual Reality - Empathy Platform (VR-EP) pour faire l'expérience des défis quotidiens de la démence, afin de mieux comprendre les différentes luttes avec l'espace, la couleur, le contraste et le design. Cela a permis de guider le choix pour la fourniture de 6 000 m² de revêtements de sol modulaires en vinyle dans les bonnes couleurs et les bons motifs, créant ainsi un environnement plus sensoriel et stimulant. Un mélange de dalles vinyles de luxe iD Inspiration et de revêtements vinyles hétérogènes Acczent Excellence sans phtalates a été utilisé pour le projet, tous deux incorporant plus de 30 % de matériaux recyclés et étant recyclables grâce au programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett.

Concevoir pour les soins aux personnes âgées

Grâce à des recherches approfondies sur le terrain, à des entretiens avec le milieu des soins aux personnes âgées et à des années d'expertise en matière de solutions de revêtement de sol, nous avons élaboré des recommandations claires quant au bon choix de revêtement de sol dans les résidences pour personnes âgées. Par exemple, Tarkett a publié un livre blanc intitulé " Concevoir pour la démence (2019) " (*Designing for Dementia*, en anglais) et s'est associé aux créateurs de VR-EP (Virtual Reality-Empathy Platform), un outil de réalité virtuelle approuvé par les principaux experts en conception respectueuse de la démence (voir le rapport RSE 2021 de Tarkett pour plus de détails). Notre objectif est de soutenir ceux qui conçoivent et gèrent les établissements de soins pour personnes âgées, afin d'assurer le bien-être de toutes les personnes concernées. Cela signifie aider les résidents à se sentir à l'aise et chez eux, préserver leur autonomie et leur indépendance et limiter les facteurs qui peuvent entraîner de l'anxiété ou de la confusion. C'est aussi aider les personnels soignants à mieux exercer leur métier et aider les propriétaires et gestionnaires d'établissements à maîtriser leur budget afin que leurs établissements continuent à offrir le meilleur service possible.

¹ Quels enjeux pour l'hôpital de demain - https://media.tarkett-image.com/docs/WP_WHITEPAPER_HEALTHCARE_FR.pdf

Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients

Perception des couleurs

Les produits Tarkett à destination des lieux éducatifs (écoles, crèches, etc.) et des résidences pour personnes âgées sont spécifiquement conçus avec des couleurs et des motifs qui stimulent la mobilité et les capacités cognitives.

Une étude a été menée en 2017 (Étude des couleurs : influence des couleurs et des matériaux dans les environnements d'apprentissage) par Tarkett sur l'impact des couleurs sur le développement et le bien-être des enfants dans des environnements éducatifs, en collaboration avec des spécialistes des couleurs, des designers et des spécialistes de l'éducation. Les résultats montrent que les enfants et adolescents développent leurs capacités d'apprentissage de manière différente selon les âges, mais toujours avec une interaction forte avec le monde qui les entoure, et avec les couleurs qui le composent. Ainsi par exemple, les capacités mémorielles sont supérieures de 55 à 78 % lorsque l'enfant est placé dans un environnement dont il apprécie les couleurs.

En 2022, les équipes de Tarkett en Amérique du Nord ont lancé " Discovery ", une nouvelle collection conçue pour aider les architectes, les designers et les gestionnaires d'installations à créer des espaces éducatifs inspirants pour chaque étudiant. Discovery comprend deux options de surface souple et une dalle vinyle de luxe (LVT) coordonnée, toutes conçues autour des besoins des étudiants et des éducateurs. Le résultat est une collection qui combine des neutres sereins et des couleurs vives pour encourager la curiosité, l'imagination et la perspective chez tous les types d'apprenants. Les options de surfaces souples se déclinent en une palette de 12 couleurs adaptées aux espaces éducatifs. Le design LVT est disponible en huit couleurs standards et peut facilement être recoloré pour s'accorder avec d'autres revêtements de sol Tarkett grâce à sa technologie d'impression numérique.

Design pour la diversité

Les équipes de Tarkett en Amérique du Nord ont continué à collaborer en 2022 avec HOK, un cabinet mondial de conception, d'architecture, d'ingénierie et de planification, pour aider les clients et les concepteurs à mieux comprendre les employés neurodivers et leurs besoins uniques en matière d'environnement de travail. La neurodiversité fait référence aux variations du cerveau humain concernant la sociabilité, l'apprentissage, l'attention, l'humeur et d'autres fonctions mentales, qui peuvent toutes avoir un impact significatif sur la façon dont une personne peut interagir avec son environnement physique. En 2022, Tarkett et HOK ont mené une enquête auprès de personnes neurodiverses aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada pour leur demander comment leur environnement de travail pourrait mieux répondre à leurs besoins professionnels et personnels. L'enquête a recueilli les commentaires de 202 personnes neurodiverses, en mettant l'accent sur les femmes et les travailleurs de plus de 30 ans, deux groupes largement sous-représentés dans les autres études sur la neurodiversité. L'enquête a révélé plusieurs défis auxquels ces personnes sont confrontées en matière de lieux de travail. Les résultats de l'enquête peuvent aider les concepteurs de lieux de travail et les fabricants de produits à créer des espaces plus accueillants et inclusifs pour les employés neurodivers. Genius Within, une organisation qui se consacre à aider les personnes neurodiverses à maximiser leur potentiel, a fourni des services consultatifs alors que l'équipe s'appuyait sur la recherche approfondie et les idées de HOK et sur le guide de spécification des couleurs pour les intérieurs commerciaux élaboré par Tarkett en 2021 pour aider les entreprises à concevoir des espaces inclusifs (voir pour plus de détails le rapport RSE 2021 de Tarkett).

Ces initiatives sont le résultat de l'approche Tarkett Human-Conscious Design® qui nous pousse à développer continuellement notre compréhension des divers besoins et préférences des individus. Elle fait suite à notre engagement à concevoir des produits de revêtement de sol sains en fonction des besoins pratiques et quotidiens des personnes qui les utilisent, les installent et les entretiennent.

Eclairage et Acoustique

Tarkett a développé des moquettes permettant d'améliorer l'environnement lumineux et acoustique des bâtiments : la moquette Desso Light Reflection Master® permet d'accroître la luminosité au niveau des murs et plafonds de 14 %, conduisant à une réduction de 10 % de l'utilisation de lumière artificielle ; la moquette Desso SoundMaster® permet quant à elle d'améliorer l'isolation au bruit jusqu'à +10 dB¹ comparé aux moquettes standards.

Hygiène et Sécurité

Dans les pièces des hôpitaux où le risque d'infection nosocomiale est élevé – telles que les salles d'opération, les laboratoires médicaux ou les salles blanches – les revêtements de sol doivent répondre aux standards d'hygiène les plus élevés afin de minimiser le risque d'infection et de garantir une bonne qualité de l'air. A cette fin, nos revêtements de sol fournissent des surfaces hermétiques avec un minimum de joints, et sont résistants aux tâches et aux produits chimiques. Ils empêchent également les décharges électrostatiques, permettant de réduire significativement le risque de dysfonctionnement des équipements ou d'inconfort au cours d'interventions chirurgicales. Nos solutions, incluant plusieurs produits vinyles homogènes de notre gamme iQ et nos sols en linoléum prévenant l'électricité statique, offrent ainsi des options durables et faciles à entretenir qui répondent aux exigences d'hygiène et de sécurité du secteur de la santé.

Tarkett a également mis au point des revêtements de sol en vinyle antidérapants et sans joints spécialement conçus pour renforcer la sécurité et l'hygiène des salles d'eau (solutions « concept douche »).

Exemple

Accompagner les architectes, les concepteurs et les prescripteurs avec des conseils sur les considérations relatives à la santé et au bien-être à l'intérieur des bâtiments, Australie

En 2022, Tarkett Australie a poursuivi son leadership en matière de réflexion et d'éducation sur la santé, le bien-être et le contrôle des infections sur le lieu de travail. Les équipes de Tarkett se sont concentrées sur l'offre de formation professionnelle continue (CPD) sur le contrôle des infections à la communauté des designers et aux clients à travers le pays. Le CPD est aligné avec les normes de santé australiennes afin de sensibiliser aux meilleures pratiques et aux solutions de revêtement de sol dans un environnement post-Covid. Tarkett s'est associé à Architecture & Design, le plus grand réseau médiatique australien dans le domaine de l'architecture commerciale, du bâtiment, de la construction et du design, pour organiser une session de formation continue en direct sous la forme d'un panel. La session " Prévention des infections et finitions intérieures : Considérations sur les revêtements de sol" (*Infection Prevention & Interior Finishes : Flooring Considerations*) a eu lieu pendant un événement de deux jours en juin 2022, auquel plus de 600 architectes ont participé. La session a été mise à disposition en format à la demande à partir de juillet, et 260 personnes supplémentaires ont profité de ce matériel. Ce travail s'ajoute à d'autres initiatives couvrant des sujets tels que l'impact du revêtement de sol sur l'acoustique et l'importance de la couleur et du matériau dans la conception de l'éducation à travers les différents groupes d'âge (pour plus de détails, voir le rapport RSE 2020 de Tarkett).

¹ Une réduction du niveau sonore de 10 dB est ressentie par l'ouïe humaine comme une division du bruit par deux.

Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

3.9 Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2022	2021	2020	Section du Rapport RSE	Contribution aux ODD des Nations Unies
Evolution du marché des revêtements de sol (les attentes en matière de transparence accrue ; de nouveaux produits et services et plus de participation des parties prenantes; fournisseurs non conformes à nos standards RSE ; attentes et exigences de la société civile et des communautés locales)	<ul style="list-style-type: none"> > Programme d'approvisionnement responsable > Implication des fournisseurs dans la sélection et l'évaluation des matériaux, et dans l'approche Cradle to Cradle® 	Part (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable	42 %	35 %	36 %	3.9.1	
		Part (en dépenses) des fournisseurs (demandés, identifiés comme les plus à risque), qui ont effectué l'évaluation RSE par un tiers	80 %	84 %	72 %		
	<ul style="list-style-type: none"> > Tarkett Academy > Tarkett Cares > Soutien à des projets de développement dans le monde entier 	Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires Tarkett Cares (valeurs des dons produits, financiers et des heures des salariés)	208 k€	103 k€	445 k€	3.9.2	 

Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

3.9.1 S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

La volonté de Tarkett de passer à un modèle d'économie circulaire, fondé sur les principes du Cradle to Cradle®, dépend nécessairement de l'engagement et de la coopération des différentes parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur. À cette fin, nous nous engageons avec des fournisseurs avec lesquels nous pouvons développer de véritables partenariats et nous cherchons également à développer des relations commerciales à long terme avec des entreprises qui partagent nos valeurs éthiques.

3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable

Depuis 2011, nous avons engagé nos principaux fournisseurs de matières premières à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), qui couvrent les thèmes des droits humains, des conditions de travail, de la lutte contre la corruption et du respect de l'environnement.

Sur la base de cette action, nous avons développé et lancé en 2018 un programme plus large d'approvisionnement responsable afin de nous engager davantage auprès de nos fournisseurs et de garantir et promouvoir des bonnes pratiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en nous concentrant sur trois piliers principaux :

- > S'approvisionner en matériaux sains et durables ;
- > S'assurer que les fournisseurs mènent leurs activités de manière éthique, dans le respect des droits humains et en assurant un traitement équitable et sûr de la main-d'œuvre;
- > S'assurer que les fournisseurs gèrent leurs opérations dans le souci d'une responsabilité environnementale.

Avec ce programme, Tarkett vise à aligner ses fournisseurs de matières premières et de produits semi-finis sur ses propres ambitions et objectifs en matière de développement durable, à s'assurer que les risques environnementaux et sociaux liés à la chaîne d'approvisionnement sont correctement évalués et à améliorer progressivement les performances de ses fournisseurs en matière de développement durable grâce à des plans d'action convenus.

Dans certains domaines spécifiques, Tarkett encourage l'approvisionnement durable par le biais de programmes de tierces parties. Ainsi et concernant l'approvisionnement en bois, nous avons établi des partenariats avec des fournisseurs de bois certifiés FSC® (Forest Stewardship Council®) et/ou PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), ce qui permet d'améliorer la gestion durable des forêts et le respect des droits humains tout au long de la chaîne de valeur. Depuis la fin des années 1990, dans la région EMEA, nous maintenons chaque année notre certification de la chaîne de contrôle qui couvre aujourd'hui 2 sites de production et plusieurs entités de distribution et pour laquelle plus de 60 % de notre bois est certifié FSC® (FSC® C008972) ou PEFC (PEFC/05-35-125). En Amérique du Nord, sur la gamme ClutchCourt en bois d'érable, utilisée pour la fabrication des terrains de basket, nous proposons une version du produit certifiée FSC®.

En Italie, notre usine de fabrication de linoléum à Narni a obtenu la certification de responsabilité sociale SA 8000 en 2016 qui a été renouvelée en 2019.

Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

Zoom sur les indicateurs clés

Approvisionnement responsable

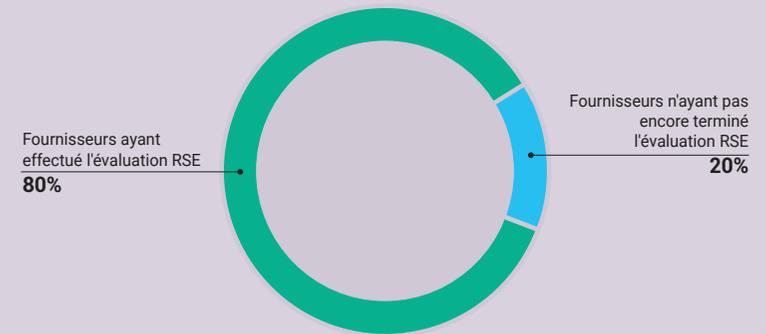
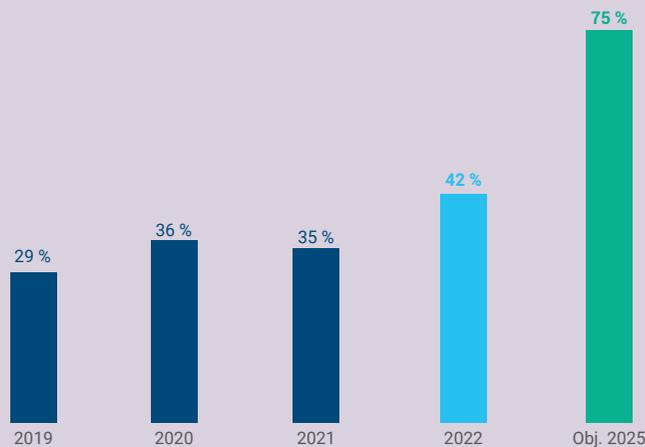
Suite au lancement de notre Code de Conduite Fournisseurs pour un approvisionnement responsable en 2019, 42 % des fournisseurs (en dépenses) ont adhéré à notre Code de Conduite ou équivalent, soit 7 points de plus que 2021 (35%). Le Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett pour un approvisionnement responsable souligne l'importance de la collaboration pour construire une économie circulaire avec des matériaux de bonne qualité, créant des espaces plus sains et plus beaux. Il énonce les exigences que Tarkett impose à ses fournisseurs, notamment les normes fondamentales internationales du travail telles que définies par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et toutes les lois nationales et/ou locales applicables.

En plus de faire adhérer les fournisseurs au Code de conduite Tarkett pour un approvisionnement responsable, nous demandons également aux fournisseurs identifiés comme présentant le plus grand risque de procéder à une évaluation RSE par un tiers. À fin 2022, Tarkett a demandé à des fournisseurs représentant 40 % des dépenses, de réaliser une évaluation RSE par une tierce partie (administré par EcoVadis), dont 80 % ont réalisé l'évaluation.

Le programme d'approvisionnement responsable de Tarkett : adhésion des fournisseurs au Code de conduite Tarkett et réalisation d'évaluations RSE par un tiers pour les fournisseurs présentant les plus grands risques potentiels pour Tarkett en matière de RSE

Part (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable

Part (en dépenses) des fournisseurs (demandés, identifiés comme les plus à risque), qui ont effectué l'évaluation RSE par un tiers



Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

Notre **programme d'approvisionnement responsable**, comprend les éléments suivants :

- > **Une cartographie des risques RSE des achats couvrant la majorité de nos fournisseurs** a été réalisée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement. Elle nous a permis d'identifier les principaux risques environnementaux, sociaux et éthiques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, en fonction des catégories d'achats, des pays d'implantation, de la flexibilité de notre panel de fournisseurs et de notre volume d'achats. Cette cartographie des risques constitue le point de départ de notre programme d'approvisionnement responsable, qui vise à limiter les risques RSE dans la chaîne d'approvisionnement et à encourager et accompagner les fournisseurs dans l'adoption de pratiques plus responsables.
- > **Le Code de conduite Fournisseurs de Tarkett pour l'approvisionnement responsable** fournit un ensemble d'exigences claires et communes relatives aux trois piliers du Programme d'approvisionnement responsable de Tarkett et vise à promouvoir l'amélioration continue. Il est conforme aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux normes internationales du travail telles que définies par l'Organisation internationale du travail (OIT) et comprend des attentes en matière de responsabilité sociale concernant l'esclavage moderne, le travail des enfants, la liberté d'association, la discrimination, la santé et la sécurité, les conditions de travail, l'éthique des affaires et le respect de l'environnement. Le Code de Conduite a été publié sur le site Internet de Tarkett et traduit en 11 langues. Nous demandons progressivement à nos fournisseurs de signer notre Code de Conduite ou de démontrer leur adhésion à des normes équivalentes.
- > **Intégration des exigences sociales et environnementales dans les contrats des fournisseurs**, par le respect des attentes de Tarkett telles que définies dans le Code de conduite pour un approvisionnement responsable des fournisseurs de Tarkett et le respect des dix principes du Pacte mondial des Nations unies.
- > **L'évaluation et le contrôle des fournisseurs** par une évaluation détaillée de la RSE des fournisseurs. Sur la base des résultats de la cartographie des risques RSE des achats, nous avons lancé en 2019 une évaluation RSE plus détaillée par un tiers des fournisseurs considérés comme présentant le plus de risques en matière de responsabilité sociale. Après le déploiement initial de cette action, nous avons continué à solliciter des évaluations RSE par une tierce partie pour les fournisseurs les plus importants. L'objectif de l'évaluation de la responsabilité sociale des fournisseurs, administrée par EcoVadis, est de mesurer le niveau de gestion (politique, actions et résultats) dans quatre domaines : environnement, travail et droits humains, éthique et achats durables. Les fournisseurs sont notés sur 100, sur la base de leurs réponses à un questionnaire et sur la base des pièces justificatives qu'ils fournissent. Leur score reflète le niveau de

maturité de l'entreprise en matière de développement durable et le risque correspondant pour Tarkett. Les fournisseurs qui ont déjà rempli le questionnaire pour d'autres clients peuvent partager leur évaluation directement avec Tarkett, ce qui leur évite de suivre un processus distinct. En fonction du résultat de l'évaluation, le fournisseur sera considéré comme étant soit conforme aux exigences de performance de Tarkett en matière de développement durable, soit nécessitant une amélioration ou soit non conforme. Tarkett est conscient que le respect de son Code de conduite peut nécessiter un processus d'analyse des écarts, de planification des mesures correctives, de formation de la direction et des collaborateurs, de renforcement des capacités et d'autres mesures. Pour cette raison, les fournisseurs non conformes se verront accorder un an pour démontrer qu'ils ont réalisé suffisamment de progrès. Ces fournisseurs, ainsi que les fournisseurs nécessitant des améliorations, seront réévalués pour mesurer les progrès. Les fournisseurs jugés conformes seront réévalués tous les trois ans. A la fin de 2022, 80 % des fournisseurs les plus critiques (en termes de dépenses d'achat, sur ceux demandés) avaient terminé l'évaluation RSE. Tarkett a été heureux d'observer les impacts positifs de son programme d'approvisionnement responsable en constatant l'amélioration de certains fournisseurs suite à leur réévaluation RSE.

- > **Le développement des capacités des fournisseurs sur les questions environnementales ou sociales** est assuré par la plateforme d'évaluation RSE des fournisseurs, car celle-ci permet à ces derniers d'identifier les principaux enjeux sociaux et environnementaux de leur activité, de mesurer leur degré de maturité en termes de politiques, d'actions et de performances, notamment par rapport à leurs pairs, et de leur fournir une analyse pratique des faiblesses pour faciliter l'élaboration de plans d'action visant à améliorer leur performance.
- > **Des systèmes d'alerte** sont en place via notre *Compliance Hotline* et notre *Ethics Hotline* (voir Section 3.11.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires).

Garantir le succès du déploiement du programme d'approvisionnement responsable de Tarkett

En vue d'accompagner et de promouvoir le déploiement rapide de ce programme, Tarkett a détaillé une procédure en matière d'approvisionnement responsable, a fourni divers outils de communication et a mis en place une formation dédiée à l'intention de ses acheteurs et responsables des achats. Par exemple, en 2021, une formation spécifique a été dispensée à son équipe d'acheteurs dans la catégorie du bois. Ces outils permettent de situer le contexte, d'expliquer les enjeux et objectifs de Tarkett et d'exposer les procédures à suivre. Les actions individuelles et les progrès liés au déploiement du programme sont passés en revue avec les acheteurs dans le cadre de leur dialogue annuel sur les performances et le développement (PDD), les responsables de catégorie du Groupe ayant des incitations liées à leurs primes personnelles.

Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

Exemple

Évaluer les risques RSE des fournisseurs

Une première évaluation des risques des fournisseurs en matière de RSE a été réalisée en 2018. L'évaluation prend en compte l'activité du fournisseur (basée sur la classification internationale par type d'industrie - CITI - de l'ONU), le pays où le produit est fabriqué (ou le service fourni), les dépenses de Tarkett et son interdépendance avec le fournisseur. Un risque global de sourcing est défini pour chaque fournisseur avec la pondération suivante :

- > 70 % de risque RSE global avec : 50 % en fonction de la catégorie d'activité et 50 % en fonction du risque pays
- > 30 % de risque lié à la passation de marchés (lié aux dépenses de Tarkett avec le fournisseur et à son interdépendance)

Le risque qui en résulte est alors évalué sur 6 niveaux, de très faible (niveau 1) à sévère (niveau 6).

Tarkett a actuellement retenu les services d'EcoVadis, une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement, afin de réaliser la cartographie de nos risques RSE achats

Leur méthodologie couvre 21 critères répartis en 4 thèmes : environnement, conditions de travail équitables & droits humains, éthique des affaires (incluant la corruption), et achats responsables. Elle repose sur des standards internationaux du développement durable, en particulier le Global Reporting Initiative, l'UNGC et la norme ISO 26000, et utilise une base de données exhaustive couvrant plus de 50 000 entreprises, 190 catégories d'achats et 150 pays.

3.9.1.2 Collaborer avec les fournisseurs pour atteindre nos objectifs d'éco-conception

Pour atteindre le premier pilier de **notre programme d'approvisionnement responsable**, à savoir l'approvisionnement en matériaux sains et durables, nous nous engageons et collaborons activement avec nos fournisseurs de matières premières dans le développement et l'évaluation de nouveaux matériaux, conformément aux principes du Cradle to Cradle® (C2C) ou lorsque nous avons besoin de données pour l'analyse du cycle de vie de nos produits (voir pour plus de détails la Section 3.6.1.2 Évaluer les matériaux et leurs impacts sur la santé et l'environnement).

Comme décrit dans la Section 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux soutenable, Tarkett développe son approvisionnement en matières premières secondaires, en matériaux à base de ressources renouvelables et en autres matériaux abondants. Par exemple, en 2021, Tarkett a développé un nouveau partenariat avec Ragn-Sells, une entreprise suédoise impliquée dans la gestion des déchets, les services environnementaux et le recyclage, visant à développer des charges minérales à bilan carbone négatif pour les revêtements de sol en vinyle (voir pour plus de détails la Section 3.6.2.1 Travailler collectivement vers une économie circulaire).

De la conception du produit à la pose et l'entretien du revêtement de sol, Tarkett ne limite pas son champ de recherche uniquement à son produit. Dans une démarche holistique, nous nous intéressons également à l'ensemble du « système », c'est-à-dire à l'impact de nos produits sur la santé et l'environnement pendant la phase d'installation, d'utilisation et d'entretien. Dans le cadre de notre engagement Cradle to Cradle® (C2C), nous cherchons ainsi à développer des partenariats avec d'autres industriels engagés dans cette même démarche afin de pouvoir recommander des solutions complètes C2C produits, pose et entretien.

En Amérique du Nord, par exemple, Tarkett a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour s'assurer que les adhésifs que nous fournissons sont évalués et possèdent un certificat C2C Material Health.

Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

3.9.2 S'engager dans les communautés locales

3.9.2.1 Contribuer à l'économie locale

La nature des activités de Tarkett, son développement par acquisition d'entreprises locales et la structure décentralisée du Groupe contribuent au développement de l'activité économique locale. Tarkett vend ses produits dans plus de 100 pays et est présent dans le monde entier à travers ses 34 sites industriels, ses réseaux commerciaux et antennes locales, ainsi que ses centres de recherche et de design. La fabrication des produits est ainsi répartie dans 19 pays (Suède, France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, Pologne, Russie, Serbie, Ukraine, Turquie, États-Unis, Canada, Mexique, Brésil, Chine et Australie), implantée au cœur des zones de commercialisation, afin de servir notre clientèle très fragmentée et diversifiée.

Tarkett noue des relations avec les acteurs locaux, notamment les architectes, les designers, les installateurs, les sous-traitants et les distributeurs, tout en respectant les cultures locales : à sa manière, Tarkett est russe en Russie, américain aux États-Unis et chinois en Chine. Tout en bénéficiant d'une présence mondiale, le Groupe a toujours cherché à ancrer ses activités localement, en privilégiant la qualité et la pérennité des relations avec ses clients, afin d'offrir un service de proximité. Nous adaptons notre offre de produits ainsi que les caractéristiques techniques, en particulier les designs (couleurs, motifs, formats, matières), aux goûts et aux habitudes locales de nos clients et aux réglementations locales. En complément de nos sites de production, nous établissons un

réseau de distribution solide, pour garantir à nos clients locaux les livraisons et les volumes nécessaires de manière rapide et efficace. Des sites de production locaux en Chine ou au Brésil, aux centres de distribution et de services clients en Russie, en passant par une forte présence en Amérique du Nord et en Europe, le réseau Tarkett représente un choix pertinent pour de nombreux projets d'installations de sols dans le monde, tant pour des clients locaux que pour des grands comptes internationaux.

Par exemple, en Europe de l'Est, les organisations locales de Tarkett entretiennent des relations régulières avec les autorités locales. En 2022, Tarkett Otradny, en Russie, a lancé son nouveau produit sportif et a formalisé à cette occasion des accords caritatifs soutenant les écoles locales, les associations sportives d'enfants et les centres de soins pour enfants.

Tarkett assiste également sans hésiter les communautés locales confrontées à des crises. En Amérique du Nord, Tarkett a réagi rapidement lorsqu'en septembre 2022 l'ouragan Ian a ravagé les côtes de la Floride, aux États-Unis. Les dirigeants de l'organisation se sont rapidement mobilisés dans les jours qui ont suivi la catastrophe naturelle, mettant en place un programme de secours pour les revêtements de sol afin d'aider les personnes touchées à reconstruire avec des solutions de revêtement de sol à des tarifs très réduits.

Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

3.9.2.2 Partager l'expertise à travers la Tarkett Academy

La Tarkett Academy forme les professionnels et les futurs soliers (poseurs de revêtement de sols) aux techniques de pose des revêtements de sols. Ces formations sont dispensées au sein de onze centres Tarkett Academy situés dans huit pays : Australie, Brésil, Chine, France, Pologne, Suède, Russie et Serbie. Ces formations sont destinées aux jeunes professionnels comme aux installateurs expérimentés. Les sessions peuvent durer de quelques heures à une semaine, et portent, entre autres, sur la pose et l'entretien des revêtements de sol.

En Amérique du Nord, les experts Tarkett forment directement les architectes et designers, via leurs organisations professionnelles, leur permettant ainsi d'obtenir un certain nombre de crédits de formation continue. En France, la Tarkett Academy, créée dès 1993 dans l'usine de Sedan, forme des professionnels ou de futurs professionnels aux techniques d'installation de revêtements de sol en vinyle, linoléum, bois ou moquette. La formation est validée par un diplôme (CAP de solier moquettiste) reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale ou un titre professionnel (solier-moquettiste) reconnu par le Ministère Chargé de l'Emploi ou une attestation de compétences. En 2022, huit jeunes étudiants ont été inscrits à la formation de 18 mois afin d'obtenir la qualification professionnelle de niveau 4 en installation de sols.

En 2022, les Académies Tarkett ont pu reprendre davantage de formations en face à face. En **Pologne**, à partir d'avril des sessions de formation mensuelles de deux jours ont été organisées pour des groupes de 15 personnes. La formation propose un mélange de sessions théoriques et pratiques sur la préparation, l'installation et l'entretien des sous-planchers, en soulignant les conséquences d'une mauvaise préparation des sous-planchers et les méthodes pour éviter l'insatisfaction des clients. En **Suède**, la Tarkett Academy a dispensé une formation sur les décharges électrostatiques (ESD) à une entreprise locale de pose de revêtements de sol. L'entreprise a apprécié la formation, qui a été dispensée avant, pendant et après la pose, car elle a permis à l'installateur de se sentir plus en confiance pendant son travail. En **France**, en plus des 8 étudiants qui ont suivi la formation qualifiante sur les revêtements de sol, 8 autres étudiants à la recherche d'un emploi ont suivi une formation professionnelle, financée par l'agence pour l'emploi et leur région. 57 autres étudiants ont utilisé leur budget national personnel de formation pour suivre la formation technique sur la pose des sols. Au **Brésil**, notre équipe technique a dispensé une nouvelle formation hybride, avec des sessions à la fois présentielles et virtuelles. La formation,

adaptée aux besoins des revendeurs, portait sur les problèmes potentiels des sous-planchers (humidité, irrégularités, etc.), l'entretien des sols et l'imperméabilisation des sous-planchers. En **Amérique du Nord**, la Tarkett Academy, avec l'aide de l'équipe de marketing numérique, a enregistré plusieurs vidéos sur l'installation et l'entretien afin d'aider les clients internes et externes. Elle a également continué à organiser des formations sur site qui commencent par un focus de cinq minutes sur un sujet spécifique visant à réduire les réclamations des utilisateurs finaux. L'équipe de la Tarkett Academy **en Russie** a développé et lancé une nouvelle plateforme de formation Tarkett Academy sur Internet et sur téléphone mobile. La plateforme, qui fonctionne à la fois en ligne et hors ligne, fournit une série de contenus de formation, notamment des vidéos, des présentations et des tests. La plateforme, qui est disponible en Russie, en Serbie et au Kazakhstan, a reçu une réaction positive et compte 3 790 utilisateurs. La Tarkett Academy en Russie a également contribué, dans le cadre d'un programme de coopération avec des écoles professionnelles, à la création d'un atelier consacré à la pose de sols de 200 m² dans un collège professionnel de la ville de Voskresensk dans la région de Moscou. Tarkett a formé le personnel du collège et a fourni son expertise sur la conception, les matériaux et les équipements pour créer un atelier moderne et confortable où les étudiants peuvent étudier. L'équipe de la Tarkett Academy en **Serbie** a réalisé un certain nombre de sessions de formations techniques sur place pour les installateurs de Serbie, de Bosnie-Herzégovine et de Croatie. Cela a permis à Tarkett de répondre aux besoins des clients, tout en respectant les limites de rassemblement imposées par la pandémie de Covid-19 qui s'appliquent au centre local de la Tarkett Academy. La formation sur site comprenait des sujets tels que la pose de parquet en toute sécurité, et le nettoyage et l'entretien des sols et des murs.

Zoom sur les indicateurs clés



De 2012 à 2022, Tarkett a formé plus de 52 000 professionnels et étudiants aux métiers du sol et aux techniques de pose dans les centres Tarkett Academy du monde entier, dont 7 889 personnes en 2022.

Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

3.9.2.3 Offrir du temps, de l'aide et d'autres contributions aux communautés locales : Tarkett Cares

Tarkett Cares est le programme de volontariat et de soutien aux communautés locales de Tarkett, qui incarne l'approche de Tarkett visant à faire passer les personnes au premier plan. Lancé en 2016, le programme Tarkett Cares encourage la participation des employés de Tarkett et des entités de Tarkett aux initiatives locales qui contribuent à améliorer la qualité de vie de la communauté et à répondre à ses besoins. Tarkett Cares est un programme flexible qui apporte un soutien de différentes manières, correspondant à nos valeurs d'entreprise et à nos engagements en matière de développement durable :

- > le **volontariat** : Tarkett encourage chaque employé à consacrer jusqu'à 2 jours par an sur son temps de travail à une initiative de soutien à des associations caritatives ou aux communautés locales et partager ainsi son temps et son expertise, sur la base du volontariat. Cela peut se faire individuellement ou en équipe ;
- > la **donation** : les entités de Tarkett peuvent également soutenir les initiatives locales par le biais de donations de matériaux, de produits ou financières, et en impliquant leurs employés dans ces projets.

Au cours des six dernières années, Tarkett a contribué à plus de 800 initiatives locales. Les employés de Tarkett ont effectué plus de 3 500 jours de travail volontaire pour les communautés, tandis que Tarkett a fait don de plus d' 1,1 million d'euros de revêtements de sol et de surfaces sportives à des projets destinés aux communautés locales. Chaque année les initiatives locales sont nombreuses et variées : participation à la construction ou l'embellissement d'espaces de vie, amélioration de la qualité de vie et de la santé des populations locales, partage de compétences et développement des talents, encouragement de l'esprit d'entreprise ou encore protection de l'environnement. Pour les équipes Tarkett, ces initiatives fondées sur le bénévolat offrent des moments forts de partage de valeurs communes, notamment les valeurs de générosité, solidarité, mais aussi d'esprit d'équipe au service des autres.

Zoom sur les indicateurs clés



- > 2 jours de volontariat possibles pour tous les employés pour des initiatives de soutien à des associations caritatives ou aux communautés locales ;
- > plus de 110 initiatives à l'échelle mondiale

- > 468 salariés ont participé en 2022
- > 156 jours de travail, correspondant à 1 091 heures de travail ;
- > 13 559 m² de revêtements de sols en don ;
- > Une valeur totale de plus de 200 k€ (valeurs des dons produits et financiers et des heures des salariés).

Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

En 2022, Tarkett Cares a continué à soutenir les initiatives de nombreuses communautés, notamment la solidarité et l'aide aux personnes touchées par la guerre en Ukraine :

Avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, étant donné la présence de Tarkett dans le pays les employés de Tarkett à travers le monde étaient particulièrement inquiets. La direction de Tarkett a pris des mesures immédiates pour assurer la sécurité et le bien-être des employés de Tarkett dans l'usine de Kalush, dans l'ouest de l'Ukraine, et dans le bureau de vente de Kiev, la capitale. Un bâtiment a été mis à disposition pour offrir un abri aux employés, aux partenaires et à leurs familles. Un fonds de solidarité interne a été mis en place avec la création de la Fondation Tarkett. La Fondation a facilité la collecte de dons, l'organisation et la transmission du soutien aux 290 collègues ukrainiens et à leurs familles. Plus de 266 000 euros ont été collectés, avec des contributions de la famille Deconinck, de Wendel et de nombreux employés, Tarkett s'engageant à verser une contribution équivalente à celle des employés. La Fondation Tarkett a alloué des ressources pour fournir une assistance locale, telle qu'une aide financière, un hébergement temporaire, la reconstruction des maisons et une assistance en cas de blessures. De plus, les opérations de Tarkett et les employés locaux dans les pays voisins ont mobilisé leur soutien aux réfugiés ukrainiens.

- > En Pologne et dans les pays d'Europe centrale et orientale, les employés de Tarkett se sont impliqués dans des services bénévoles à la frontière avec l'Ukraine, conduisant des personnes depuis la frontière jusqu'à un lieu d'hébergement en Pologne, certains les accueillant chez eux. D'autres ont participé à des activités de collecte de fonds, des dons de sang et des collectes de produits de première nécessité (couvertures, nourriture, boissons, produits de premiers secours et d'hygiène, vêtements, blocs d'alimentation, etc.) Tarkett Poland a permis à ses employés en Pologne de prendre des congés payés pour venir en aide aux réfugiés.
- > Tarkett Pologne s'est associé à d'autres organisations en faisant don de matériaux pour trois sites : la rénovation d'un bureau pour en faire un abri temporaire pour les mères réfugiées ukrainiennes avec leurs nouveau-nés, un jardin d'enfants pour les enfants ukrainiens et un abri pour les orphelins des réfugiés ukrainiens.
- > En Suède, les équipes de Tarkett à Ronneby ont organisé des collectes de fonds et des collectes pour la Croix-Rouge, tout en aidant les organisations humanitaires locales qui travaillent pour aider les réfugiés. Les camions qui livrent l'usine Tarkett de Hanaskog depuis Kalush en Ukraine étaient remplis de produits humanitaires à ramener à Kalush.

La bienveillance est l'une des quatre valeurs de Tarkett et, à l'occasion de la Journée internationale de la Charité en septembre, le Groupe a souligné son approche commerciale centrée sur l'humain, qui est la base de sa philosophie Human-Conscious Design®, et également une raison importante pour laquelle le Groupe s'engage à aider ses employés à contribuer à des initiatives locales par le biais de son programme Tarkett Cares. La Directrice des Ressources Humaines et de la Communication du Groupe a salué et encouragé les employés qui non seulement accordent quotidiennement la priorité aux personnes, mais s'engagent également dans des initiatives locales volontaires de Tarkett Cares. Tarkett voit l'intérêt d'encourager ses équipes à s'engager dans ce type d'initiatives. S'engager dans une cause permet aux employés de prendre du recul par rapport aux problèmes de la vie quotidienne et de mieux percevoir ce qui compte vraiment. C'est aussi découvrir que l'on peut agir à son niveau, en considérant les grands défis de notre société. Devenir acteur permet d'être moins affecté par les événements et de développer des qualités d'initiative et de leadership utiles dans la vie privée et professionnelle. Ces dispositifs basés sur le volontariat offrent des opportunités significatives permettant

d'illustrer des valeurs communes, notamment celles de la générosité et de la solidarité, ainsi que de l'esprit d'équipe au service des autres. Le fait de s'engager, de consacrer du temps aux autres et de partager ses compétences pour soutenir des causes qui comptent pour nos collaborateurs est primordial pour leur bien-être et leur épanouissement professionnel.

Voici d'autres initiatives locales notables de Tarkett Cares en 2022 :

- > En Géorgie (États-Unis), une équipe de l'usine Tarkett Sports à Calhoun a aidé la Fondation Make-A-Wish Georgia à apporter un peu de bonheur à un jeune garçon luttant contre une maladie rare des organes du pancréas. L'équipe a entrepris d'exaucer son vœu de devenir pompier, en aidant la Fondation à concevoir une authentique réplique de caserne de pompiers à l'échelle miniature. L'équipe chargée du gazon a installé du gazon paysager pour créer une aire de jeu extérieure sûre et l'équipe chargée des sports d'intérieur a installé une surface adaptée aux enfants qui imite l'aspect d'un sol en béton, tout comme une ancienne caserne de pompiers, mais avec un atterrissage beaucoup plus doux. L'équipe FieldTurf Calhoun a ajouté des faux murs en briques, un grenier de lecture, des échelles de pompiers et un poteau de pompier. Tous étaient présents, ainsi que les pompiers locaux, lors de l'inauguration pour témoigner de la joie et de l'émerveillement du garçon.
- > Tarkett Royaume-Uni et Irlande a organisé un événement de collecte de fonds pour Comic Relief Red Nose Day en mars. Comic Relief est une organisation caritative britannique qui s'associe à des projets et des organisations pour améliorer la vie de millions de personnes au Royaume-Uni et dans le monde. En mai, les équipes ont organisé de nouvelles activités pour collecter des fonds pour Dementia UK, les fonds aidant à former davantage d'infirmières spécialisées dans la démence.
- > En avril, l'équipe de Tarkett Royaume-Uni et Irlande a organisé un événement de nettoyage de plage en collaboration avec Surfers Against Sewage Million Mile Clean. Les employés de Tarkett et leurs familles ont participé au ramassage des déchets le long d'un kilomètre de plage qui est un site de reproduction important pour les hirondelles de mer sur la côte sud de l'Angleterre. L'événement était particulièrement pertinent pour les équipes de Tarkett qui encouragent le recyclage et l'utilisation de matériaux recyclés dans nos produits, comme l'utilisation dans nos moquettes de fils Econyl régénérés fabriqués à partir de filets de pêche récupérés.
- > L'usine de Tarkett à Hanaskog (Suède) a fait don de 300 arbres à la ville locale. Les employés ont participé à la cérémonie de plantation d'arbres, à laquelle ont participé des écoliers locaux, pendant la semaine du développement durable.
- > En France, dans notre usine de Sedan, 34 employés ont fait don de leur sang en septembre lors d'une journée de don du sang et, en décembre, l'usine a organisé la vente de sapins de Noël afin de récolter des fonds pour le Téléthon français qui collecte des fonds au niveau national pour les personnes handicapées.
- > En Amérique du Nord, Tarkett a organisé en mai un défi de bénévolat de 1 000 heures afin que les employés puissent agir dans leurs communautés locales en offrant leur temps et leurs services. Nos employés ont dépassé le défi avec 1 325 heures de bénévolat. Tarkett a ensuite récompensé chacune des quatre organisations ayant effectué le plus d'heures de bénévolat par un don de 500 USD.
- > En Amérique du Nord, l'un des employés de Tarkett Hospitalité fait du bénévolat pour More Heart Than Scars depuis près de deux ans. Il s'agit d'une organisation à but non lucratif dont l'objectif est d'aider les personnes présentant des cicatrices physiques, mentales ou émotionnelles, qu'elles soient visibles ou invisibles.

Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

3.9.2.4 Soutenir des projets de développement

Le Groupe soutient également certains projets de développement durable.

Exemple

Lutter contre le changement climatique et améliorer les conditions de vie en Amazonie péruvienne

Tarkett soutient un projet d'agro-forêt durable en Amazonie péruvienne dans le cadre du programme REDD+ Business Initiative. En aidant les agriculteurs locaux à passer à une production durable de cacao dans les limites de la zone protégée, les terres dégradées sont restaurées afin d'atténuer les pressions de la déforestation et de fournir aux communautés locales des moyens de subsistance durables et respectueux de la forêt.

Le Tambopata-Bahuaja Biodiversity Reserve protège la biodiversité locale (y compris l'habitat de plus de 30 espèces menacées telles que le tatou géant, l'ara à tête bleue, le jaguar et la loutre géante de rivière), préserve 573 299 ha de forêts menacées - une superficie qui représente la taille de Los Angeles - et restaure 4 000 ha de terres dégradées, tout en soutenant les communautés locales et leurs moyens de subsistance avec 285 agriculteurs soutenus et un retour de 4,8 millions d'euros à l'économie locale; notamment par le développement d'une coopérative de cacao et d'une usine de transformation du cacao. Tarkett et plus de 50 autres entreprises soutiennent ce projet qui a contribué à éviter à ce jour 4,7 millions d'émissions de carbone.

Tarkett utilise son quota d'émissions de carbone évitées, dans le cadre de sa démarche de compensation carbone des produits, où nous compensons périodiquement les émissions de gaz à effet de serre pour certains produits afin d'obtenir un degré de certification selon le standard « Cradle to Cradle Certified® ». Par exemple, les dalles de moquette teintées dans la masse Desso Ecobase® PA6 de Tarkett ont atteint le niveau d'Or de « Cradle to Cradle Certified® », ce qui a nécessité la compensation de 50 % des émissions de gaz à effet de serre de la dernière étape de fabrication.

Le projet est représenté par Ecosphere+ dans le cadre du Fonds Althelia pour le climat et mis en œuvre en partenariat avec AIDER, une ONG locale péruvienne. Il est validé par le Verified Carbon Standard (VCS project ID 1067) et le Climate, Community, and Biodiversity Standard (CCB) au niveau or pour la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.

Le projet Tambopata-Bahuaja fait progresser un grand nombre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies :



Développer notre capital humain

3.10 Développer notre capital humain

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2022	2021	2020	Objectif 2025	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
Santé, Sécurité et Sureté des personnes > (accidents sur les sites de production ; exposition du personnel à des substances dangereuses ; santé de nos employés)	Programme <i>World Class Manufacturing</i> (WCM)	Pourcentage des sites de production certifiés ISO 45001	70 %	68 %	69 %	-	3.10.1	
	Système de Management de la Santé et la Sécurité certifié ISO 45001	Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1t) ¹ pour tous les employés	3,36	2,56	2,62	1,0	3.10.2	
Fidélisation et recrutement de collaborateurs clés (perte de talent / de compétence ; discrimination ; manque d'égalité des chances)	Politiques antidiscriminatoires	Pourcentage des postes de management occupés par des femmes	27 %	26 %	26 %	30%	3.10.3	
	Favoriser l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes							
	Emploi des personnes en difficulté (handicapés, chômage de longue durée, migrants)							
	Systèmes d'alerte professionnelle							
	Marque employeur reconnue	Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année	45 %	44 %	34 %	-		
	Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents	Pourcentage des employés permanents inscrits ayant complété une « Revue de Développement et Performance » (ou équivalent) pendant l'année	93 %	-	-	-	3.10.4	
Revue de Développement et Performance						3.10.5		
Programmes de formation et de développement professionnel, ex : Manager@Tarkett	Pourcentage de postes de management ouverts pourvus par un candidat interne	54 %	63 %	56 %	70 %			
Mobilité interne	Taux d'absentéisme (employés)	3,6 %	4,4 %	3,9 %	-			
Enquête interne de satisfaction	Taux de rotation du personnel permanent	21 %	19 %	13 %	-			

¹ Nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou inférieur à 24 h par million d'heures travaillées.

Développer notre capital humain

Donner à nos équipes performantes les moyens d'être la société de revêtements de sol et de surfaces sportives la plus facile, la plus innovante et la plus durable pour laquelle et avec laquelle il est possible de travailler.

La responsabilisation de nos équipes performantes est un pilier essentiel de la nouvelle stratégie impacT 2027 de Tarkett annoncée en 2022. Les équipes des Ressources Humaines de Tarkett jouent un rôle clé pour créer un environnement qui encourage les initiatives et promeut les meilleures pratiques pour tenir la promesse d'avoir un impact positif sur nos clients, sur nos équipes et sur la planète.

Notre stratégie en matière de « People » (personnel) repose sur quatre priorités stratégiques : Favoriser l'engagement et la performance des équipes ; Développer de manière proactive nos talents ; Gagner en flexibilité et en simplicité pour gagner en agilité ; Promouvoir la culture de développement durable et l'orientation client. Nos objectifs sont d'accroître notre capacité à accélérer notre développement et de renforcer notre capacité à servir au mieux nos clients en étant « One Tarkett, Agile and Performance-driven » (Un Tarkett, Agile et mené par la performance), avec quatre actions prioritaires :

- > appliquer nos Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents ;

- > promouvoir et développer les sept traits de leadership Tarkett : Orienté(e) business, Fiable, Risque pour résultats, Attentif/ve aux clients, Favorise la collaboration, Développeur/se de talents, et Rigoureux/se ;
- > disposer des meilleurs talents aux postes clés ; et
- > mettre en place une marque employeur attractive, « Floorish your future »

Notre stratégie « People » se traduit par des objectifs globaux et concrets en matière de ressources humaines et par une feuille de route du Groupe avec un plan d'action détaillé, tandis qu'un tableau de bord des indicateurs de ressources humaines de Tarkett a été élaboré pour suivre les progrès et mesurer les performances.

3.10.1 Développer une culture de la sécurité

Au-delà de la conformité réglementaire, le Groupe Tarkett considère la sécurité comme sa priorité numéro un, et travaille constamment pour s'assurer que tous les employés, contractuels et visiteurs s'engagent à respecter les pratiques et procédures de travail en toute sécurité, chaque jour et partout. Ces principes sont affichés dans toute l'entreprise et constituent la base de l'engagement de Tarkett en matière de culture de sécurité.

Les procédures et les standards de sécurité de Tarkett comprennent notamment :

- > L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité dans chaque usine, en anticipant les risques relatifs aux changements dans les opérations ;
- > la fourniture et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), le cas échéant ;
- > les procédures de manipulation des produits chimiques et des substances dangereuses ;
- > les mesures visant à limiter le bruit et les autres facteurs de stress ;
- > le signalement systématique et l'analyse des causes profondes des incidents ; et
- > des inspections régulières pour assurer la sécurité des équipements et l'application des procédures de sécurité.

Les procédures de sécurité sont traduites dans les langues locales, avec des panneaux de sécurité, des avertissements et des symboles utilisés sur le lieu de travail pour améliorer la compréhension et la sensibilisation de tous. Des formations sur les risques en matière de santé et de sécurité, les règles et les bonnes pratiques de Tarkett sont régulièrement dispensées aux employés et aux sous-traitants travaillant sur les sites de Tarkett, les visiteurs étant également informés des principales règles et comportements en matière de sécurité.

Les employés bénéficient, conformément aux exigences légales locales, de contrôles de santé réguliers et, le cas échéant, un comité mixte de santé et de sécurité est mis en place.

Le Comité exécutif de Tarkett est résolument investi dans la sécurité, soutenant et surveillant de près les actions visant à renforcer les mesures de sécurité et à mobiliser tous les employés autour de la sécurité. Les principales actions en cours comprennent :

- > **Pacte pour la sécurité** : Les 100 leaders du Groupe ont signé un Pacte pour la sécurité en décembre 2018 : « La sécurité est notre engagement premier. A chaque instant. Partout ». Chaque année, les employés de Tarkett participant à notre journée mondiale de la sécurité signent un engagement de sécurité, renouvelant ainsi leur engagement.
- > **La Journée mondiale de la sécurité** : Une Journée mondiale de la sécurité est organisée chaque année dans toutes les usines, tous les entrepôts et bureaux de Tarkett dans le monde, suite à la première journée de ce type en décembre 2018. En 2022, la cinquième Journée mondiale de la sécurité a eu lieu la première semaine de novembre avec un message vidéo, traduit en 18 langues, de la Directrice R&D et Opérations, et du Directeur de la Sécurité du Groupe où ils ont réitéré l'importance de la sécurité en tant qu'engagement numéro un chez Tarkett. L'objectif de la Journée mondiale de la sécurité est de renforcer la culture de la sécurité, la sensibilisation aux risques, le respect des procédures et des règles de sécurité et de donner aux employés les moyens d'identifier et de signaler les zones de risque pour eux-mêmes et pour leurs collègues. L'objectif de l'édition 2022 dans les usines était de continuer à faire progresser le déploiement des voies piétonnes dans nos entrepôts et les normes d'intervention de maintenance en toute sécurité dans nos usines. C'était aussi l'occasion de continuer à améliorer l'application du Triangle d'or qui est une méthode axée sur les personnes et le

Développer notre capital humain

changement culturel qui favorise le respect des règles et des normes. Dans les bureaux, l'accent a été mis sur le système 5S et sur les risques de trébuchement ainsi que sur la conduite sûre. Le système 5S (5S signifie *Sort, Set in order, Shine, Standardize & Sustain* - Trier, Mettre en ordre, Faire briller, Standardiser & Maintenir) est un système qui permet d'organiser les espaces de manière à ce que le travail puisse être effectué de manière efficace, effective et sûre, en mettant chaque chose à sa place et en gardant le lieu de travail propre, ce qui permet aux individus de faire leur travail plus facilement sans perdre de temps et sans risquer de se blesser.

- > **Plan d'action pour la sécurité** : Un plan d'action rigoureux dans chaque usine, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques spécifiques aux lignes de production de Tarkett. Ce plan est suivi au niveau du Comité exécutif. En 2022, le plan d'action s'est concentré sur la mise en œuvre de la norme sur les interventions de maintenance en toute sécurité et sur le suivi du déploiement de la norme sur la sécurité des piétons. En parallèle, l'accent a été mis sur l'importance d'appliquer l'approche préventive des « enseignements tirés » (*lessons learned*) après tous les accidents, les entités de Tarkett étant tenues d'analyser la présence du même risque dans leurs usines et de planifier des contre-mesures adéquates. Un autre domaine du plan d'action concerne le développement d'une culture de la sécurité, où Tarkett a commencé à déployer localement le principe du « Triangle d'or » : définir de bons standards, les rendre faciles à suivre et les auditer régulièrement pour les améliorer.
- > **Procédures et règles de sécurité** : La fonction de sécurité mondiale, placée sous la responsabilité de la Directrice R&D et Opérations, définit les règles, la stratégie et les objectifs en matière de sécurité et élabore les standards de sécurité du Groupe. En 2022, Tarkett a continué à appliquer son approche globale du « Triangle d'or » aux standards de sécurité mondiale : définir de bons standards, les rendre faciles à suivre et les contrôler régulièrement pour les améliorer. En 2022, l'équipe de sécurité mondiale a déployé le troisième standard de sécurité du Groupe sur la sécurité des interventions de maintenance tout en surveillant le déploiement du deuxième standard de sécurité du Groupe concernant l'interaction entre les piétons et les véhicules. Le premier nouveau standard de sécurité du Groupe lancé en 2020 sur les « quais de chargement » est désormais pleinement déployé. Ce standard a défini les exigences minimales qui doivent être mises en œuvre dans toutes les usines pour limiter les risques d'accidents sur les quais de chargement.
- > **Formation à la sécurité** : Apprentissage organisationnel continu à tous les niveaux, avec un accent mis en 2022 sur les "Droits et devoirs des managers". Cette nouvelle formation aide les managers de tous les niveaux à comprendre leurs responsabilités et ce qu'ils peuvent attendre de leurs équipes en matière de sécurité. Auparavant, en 2021, la formation était axée sur la qualité de l'analyse des causes racines et des contre-mesures après tout événement de sécurité, sur l'évaluation des risques d'incendie et des risques ergonomiques, et sur le système 5S sur le lieu de travail.

- > **Mesures d'incitation à la sécurité** : Tous les responsables des opérations concernés par le dialogue annuel sur les performances et le développement (DDP) ont des critères de sécurité inclus dans leur prime. Cela concerne les managers, les chefs de service et, dans certains cas, les superviseurs de ligne.
- > **Évaluations de la sécurité** : Chaque usine procède à une auto-évaluation de la gestion de la sécurité qui est examinée par le Groupe dans le cadre de l'évaluation annuelle des usines WCM. En outre, des experts en sécurité du Groupe et des Divisions visitent régulièrement les usines pour leur apporter un soutien et une formation continue, mais aussi pour observer comment elles mettent en œuvre les standards de sécurité et les meilleures pratiques du Groupe. La plupart des usines sont visitées chaque année, en fonction des priorités et des besoins en aide des usines. Les usines sont également auditées régulièrement dans le cadre de leur certification ISO 45001 et les assureurs mondiaux de Tarkett effectuent également des audits périodiques qui incluent les aspects de sécurité dans le cadre de leur attention aux risques d'incendie.
- > **Le suivi en matière de sécurité et le partage des bonnes pratiques** : Chaque mois, une téléconférence sur la sécurité est organisée : les derniers chiffres globaux sur la sécurité sont partagés, les incidents du mois précédent sont discutés, ainsi que les contre-mesures, les actions et les bonnes pratiques à mettre en œuvre. La réunion est destinée aux responsables de la sécurité et aux directeurs d'usine, mais elle est également ouverte aux responsables d'entrepôt et à toute personne intéressée de l'usine. En 2022, l'accent a été mis sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre pratique du standard de maintenance du Groupe et du système 5S.

L'enjeu de renforcer la culture de la sécurité, de former et de responsabiliser chaque employé pour avoir un comportement sûr à tout moment, dans toutes les situations, n'est pas limité aux usines, mais applicable pour tous les employés du Groupe (dans les entrepôts, les bâtiments administratifs et pour le réseau de vente). Les règles de sécurité pour les réseaux de vente et les bureaux, élaborées en 2019, sont régulièrement communiquées. Elles définissent les comportements obligatoires et recommandés pour les employés des réseaux de vente et des bureaux, couvrant les visites de sites industriels, la manipulation d'échantillons, la conduite, le travail dans les entrepôts et les bureaux. Par exemple, en 2022, l'organisation commerciale de Tarkett en Europe de l'Est a mené une évaluation des risques en Russie, ce qui a permis de sensibiliser les employés aux risques de sécurité et à leur évitement. Des consignes de conduite sûre ont également été fournies à tous les employés disposant d'une voiture de fonction afin de promouvoir une conduite plus sûre.

Développer notre capital humain

En plus des initiatives ci-dessus, Tarkett poursuit les mesures déjà mises en œuvre à différents niveaux de l'organisation, notamment :

- > **La Direction générale est informée immédiatement après chaque accident**, puisque les directeurs d'usine informent directement le Président du Directoire de Tarkett, la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication, la Directrice R&D et Opérations, le Directeur de la Sécurité du Groupe et le Président de la Division correspondante.
- > **Les résultats sécurité (incluant les risques incendie) sont suivis et discutés au Comité exécutif** du Groupe, ainsi qu'au **Conseil de surveillance**.
- > Ils sont également **présentés et commentés auprès des cadres dirigeants** en introduction aux présentations trimestrielles des résultats financiers (« Quarterly Information Sessions »), ainsi qu'au séminaire annuel des cadres dirigeants (« Top 100 »).
- > **Le thème de la sécurité est également évalué par tous les employés** lors de l'enquête interne réalisée tous les deux ans et est inclus dans le feedback 360° des managers. En 2021, 83 % des employés ont indiqué que la santé et la sécurité étaient une priorité dans leur département, ce qui est supérieur au benchmark et supérieur à l'enquête précédente.
- > **Le développement des compétences en matière de sécurité** et d'une culture de la sécurité sur les sites de production est un axe majeur du soutien du WCM sur la sécurité, par le biais de mesures complémentaires : application du triangle d'or, visites et évaluations fréquentes des pratiques de nos sites, dialogue ouvert et continu entre les managers et les employés sur les risques et les comportements de sécurité aux postes de travail, mise en œuvre de bonnes pratiques.
- > **L'animation d'un réseau mondial d'experts sécurité** assure le partage d'expérience entre les usines, et favorise les échanges sur l'identification et la réduction des risques, les conclusions des audits et les résultats des mesures testées et mises en place sur le terrain. Ce réseau permet également de relayer les actualités et les informations sécurité auprès des usines.
- > Après chaque incident ou accident, une **analyse rigoureuse des causes principales** (« root cause analysis ») est effectuée. Des plans d'action sont ensuite élaborés et déployés. Des alertes de sécurité résumant les causes de l'incident, ses résultats et les actions correctives mises en œuvre pour éviter qu'il ne se reproduise sont systématiquement préparées et partagées avec tous les sites. En 2022, un effort a été fait sur l'amélioration de la qualité de l'analyse et des contre-mesures après tout accident au sein du groupe.

À la fin de 2022, 70 % des sites de production du Groupe avaient obtenu la certification pour la norme ISO 45001 en matière de santé et de sécurité.

Exemple

Démontrer ce qui est possible avec une application rigoureuse des règles de sécurité et une bonne culture de la sécurité.

En appliquant les standards de sécurité de Tarkett et en assurant un haut niveau de culture de la sécurité, les usines de Tarkett atteignent l'objectif souhaité de zéro accident enregistrable (accident avec arrêt de travail de plus ou moins 1 jour). À la fin du mois de janvier 2023, au Royaume-Uni, l'usine de vinyle de Tarkett à Lenham avait passé 104 mois sans accident enregistrable. En Amérique du Nord, l'usine de moquette de Tarkett à Calhoun a enregistré 77 mois consécutifs sans accident enregistrable. En Europe, les usines Tarkett de Konz et de Narni ont respectivement atteint 69 et 67 mois sans accident enregistrable. En Chine, les usines de Tarkett à Pékin et Suzhou ont respectivement enregistré 59 et 54 mois consécutifs et en Europe de l'Est, l'usine de Tarkett à Kalush en Ukraine et l'usine de vinyle à Backa Palanka, en Serbie, ont connu respectivement 52 et 34 mois sans accident enregistrable. La clé de ces résultats et d'un environnement de travail sûr a été la communication et le maintien d'une sensibilisation permanente à la sécurité. Les règles de sécurité sont expliquées aux opérateurs et si quelqu'un s'écarte de ces règles, les responsables s'entretennent individuellement avec lui pour clarifier tout point. Les employés sont également encouragés à donner leur avis et à faire des suggestions pour améliorer la sécurité de l'environnement de travail. .

Zoom sur les indicateurs clés

Sécurité

Le taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1t) pour l'ensemble des employés de Tarkett a augmenté à 3,36 avec 73 accidents enregistrables (contre 2,56 en 2021, 2,62 en 2020 et 2,19 en 2019). L'objectif de Tarkett, fixé en 2019 dans le cadre de sa stratégie *Change to Win*, est de réduire ce taux de fréquence à 1,0 d'ici 2025.

Cet indicateur (FR1t) mesure le nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail, par million d'heures travaillées.

Développer notre capital humain

3.10.2 Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

Tarkett accorde de l'importance à ses employés et respecte leurs besoins en matière de bonnes conditions de travail, de sécurité et de rémunération équitable. Tarkett s'engage à respecter les réglementations locales sur les conditions de travail et à se conformer aux pratiques du marché en matière de rémunération et d'avantages sociaux. Plus important encore, Tarkett accorde la priorité à la santé et à la sécurité de ses employés et a continué en 2022 à le démontrer en mettant l'accent sur la sécurité, chaque jour, partout.

Priorité à l'humain : continuer à s'adapter à la pandémie, au conflit en Ukraine et aux autres situations de crise

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, Tarkett a donné la priorité à la santé et au bien-être des employés, en prenant les mesures sanitaires appropriées, en relayant les directives des autorités publiques pour limiter la propagation, et en accompagnant les employés dans leur adaptation à de nouvelles routines de travail et à un travail à distance (pour plus de détails, voir notre rapport RSE 2021). En 2022, Tarkett s'est adapté sur l'ensemble de ses sites à la situation locale, à la prévalence de Covid-19 et aux directives des autorités publiques. Les équipes locales de gestion et de ressources humaines de Tarkett ont continué à relayer et à mettre à jour régulièrement les informations provenant de sources officielles sur la pandémie, les principales mesures sanitaires, les informations sur la vaccination, ainsi que les consignes en ligne de l'entreprise, et diverses autres ressources pour aider nos employés à s'adapter. En Russie, en réponse à la pandémie, une option de bureau à domicile pour les employés de notre bureau de Moscou a été formalisée, permettant aux employés d'opter pour un travail à distance partiel, avec l'avantage supplémentaire de réduire le temps passé à se rendre au travail. Des entretiens d'embauche à distance ont également été mis en place pour accélérer le processus de recrutement.

En 2022, Tarkett a mobilisé le soutien aux équipes et à leurs familles en Ukraine suite au déclenchement du conflit, notamment avec la création de la Fondation Tarkett pour faciliter la collecte de dons et la transmission de cette aide aux collègues ukrainiens de Tarkett et à leurs familles (pour plus de détails, voir 3.9.2.3 Offrir du temps, de l'aide et d'autres contributions aux communautés locales : Tarkett Cares). Il s'agissait notamment de fournir un soutien psychologique professionnel aux employés de Tarkett Ukraine et à leurs familles et de diffuser un webinaire intitulé " Conflit émotionnel vs défis & travail - comment contrer l'escalade de l'anxiété et de la peur " aux équipes d'Europe centrale et orientale pour les aider à faire face à la situation.

En Amérique du Nord, Tarkett a mobilisé des ressources pour répondre à la dévastation causée par l'ouragan Ian en Floride, aux États-Unis (voir section 3.9.2.1 Contribuer à l'économie locale).

Déployer le filet de sécurité de Tarkett « Tarkett's Safety Net »

Suite à un examen mondial des avantages sociaux des employés en 2018, Tarkett a décidé de mettre en place un programme mondial pour garantir des prestations minimales dans l'ensemble des pays sur les frais d'hospitalisation et l'assurance vie. Le bilan a confirmé qu'il n'y avait pas d'infractions aux réglementations locales, mais a identifié une

opportunité dans certains pays d'améliorer les prestations minimales pour les employés relatives aux frais d'hospitalisation et aux indemnités en cas de décès. Ce programme, appelé « **Tarkett Safety Net** », a débuté en 2019 et a été progressivement mis en œuvre. Le niveau minimum demandé d'un an de salaire de base en cas de décès était effectif pour 53 % du total des employés à la fin de 2018. Fin 2021, plus de 90 % des employés dans le monde sont désormais couverts par ce minimum, y compris dans les pays comptant un nombre important d'employés comme la Serbie ou la Russie. Le déploiement de la couverture hospitalisation progresse également de manière satisfaisante. Le programme a été présenté et discuté par Tarkett avec les représentants des travailleurs, le cas échéant, dans chaque pays.

Par exemple, notre **usine de Mytisch (Russie)** est en train de cartographier, de comparer et de compléter progressivement son programme d'aide aux employés. Ce programme comprend une assurance pour frais médicaux et accidents, des contrôles médicaux périodiques, des vaccinations annuelles ainsi qu'un coaching et des initiatives en matière de santé et de bien-être, telles que des audits ergonomiques pour les nouveaux lieux de travail, une journée hebdomadaire de sensibilisation à des sujets spécifiques, la gestion de la santé des travailleurs en équipes, un centre de remise en forme subventionné, la gestion du stress et une formation à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

En **Amérique du Nord**, Tarkett dispose d'un programme d'assistance aux employés qui fournit des services de soutien aux employés par le biais de la Carebridge Corporation.

Temps de travail

Tarkett respecte les lois et les réglementations locales concernant les heures de travail, la compensation des heures supplémentaires ou des heures de travail atypiques et les congés. Tarkett développe des dispositifs dans chaque pays pour s'adapter aux exigences locales et aux pratiques du marché en matière d'heures de travail et de congés et, le cas échéant, les négocie avec les représentants des travailleurs.

Aux États-Unis, où les congés payés ne sont pas imposés par les autorités fédérales ou les états, Tarkett prévoit 10 jours de congés payés pour les dates de fêtes nationales ainsi qu'un système souple de congés payés. Le congé payé (*Paid Time-Off* PTO) combine les vacances, les congés de maladie et le temps personnel en une seule banque de jours à utiliser lorsque les employés prennent un congé payé. Les employés ont ainsi la possibilité de profiter de leur temps libre pour équilibrer leur vie. Il reconnaît que les employés ont des besoins divers en matière de temps libre et prévoit une approche flexible de ce dernier. Les employés sont responsables de la gestion de leurs propres heures de PTO, ce qui leur permet de constituer des réserves suffisantes en cas de maladie, de rendez-vous, d'urgence ou d'autres situations nécessitant un congé. En 2022, Tarkett Sports Amérique du Nord a modifié l'horaire de ses équipes de fabrication en ajoutant une équipe pour permettre aux employés de travailler 3 à 4 jours par semaine dans le cadre d'une semaine de travail normale. Cette mesure visait à aider davantage les employés à équilibrer leur temps de travail et leur temps personnel.

Développer notre capital humain

Santé et bien-être au travail

Les risques de maladies professionnelles, telles que l'exposition à des matières dangereuses, les troubles musculo-squelettiques, etc. sont identifiés et atténués par les usines qui suivent les procédures et les lignes directrices du programme WCM et le système de management de la santé et de la sécurité certifiés ISO 45001 déployé sur nos sites de production. Le taux de fréquence des maladies professionnelles pour les employés de Tarkett est de 0 en 2022, aucun cas n'ayant été signalé (contre 0,26 avec 5 cas en 2021, 0,10 avec 2 cas en 2020, 0,27 avec 6 cas en 2019 et 0,13 avec 3 cas en 2018).

En 2022, Tarkett a mené davantage d'évaluations des risques ergonomiques avec une procédure d'évaluation des risques améliorée qui qualifie les activités comme présentant un risque ergonomique élevé ou faible. Au cours de l'année, des essais se sont également poursuivis avec de nouvelles technologies pour aider les tâches des opérateurs. Par exemple, à Otradny, Tarkett a investi dans un cobot pour aider les ouvriers à effectuer des tâches répétitives lourdes, réduisant ainsi les troubles musculo-squelettiques liés au travail. Un cobot est un robot collaboratif conçu pour être utilisé dans un espace partagé où humains et robots opèrent en étroite proximité. Tarkett teste également différents modèles et solutions d'exosquelettes industriels dans quelques usines. Les exosquelettes aident les travailleurs en soutenant le corps et en facilitant le levage ou d'autres mouvements, contribuant ainsi à limiter les troubles musculo-squelettiques. Dans tous ces essais, Tarkett évalue soigneusement les risques et les avantages pour la santé et la sécurité des employés.

L'organisation du travail sur les sites du Groupe varie en fonction du cadre réglementaire du pays et des besoins spécifiques de chaque site de production. Une grande partie de l'organisation du travail est établie par la négociation collective et des accords ont été signés dans des domaines tels que les heures de travail, le travail à temps partiel et le travail à distance. Au-delà des conventions collectives, Tarkett se préoccupe également des risques psychosociaux et prête attention aux sources de stress et aux questions liées à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

La promotion de la santé et l'amélioration du bien-être au travail viennent s'ajouter aux mesures relatives à la santé au travail et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les initiatives sont engagées localement et se concentrent sur la sensibilisation de tous les employés par le biais de programmes de prévention et d'assistance dans les domaines du stress lié au travail, de l'alimentation, de l'activité physique et du tabagisme, entre autres.

Promouvoir l'activité physique, le sport et le bien-être

Les entités locales de Tarkett cherchent à offrir un environnement de travail agréable et à créer des occasions de se réunir lors de moments sociaux plus informels pour le plaisir et le bien de tous.

En **France**, l'usine de Tarkett à Sedan accorde des subventions au club d'athlétisme local et au club de tennis local. Ces subventions facilitent l'adhésion et la participation des employés de Tarkett à différents événements sportifs. En 2022, en plus des 8 employés qui ont rejoint l'un de ces clubs, d'autres employés et leurs familles ont participé au semi-marathon local de Sedan-Charleville et à la marche rapide de 6 km organisée la journée d'Octobre Rose. Les employés de Tarkett au siège social de Paris La Défense ont accès à un centre de fitness.

Aux **Pays-Bas**, l'usine Tarkett de Waalwijk a organisé en juin une journée famille, avec une visite de l'usine et des activités pour les enfants des employés ; une journée des Opérations, également en juin, où les employés ont pu s'amuser en faisant des activités sociales ensemble ; et un déjeuner de Noël en décembre. Au cours de l'année, l'association locale des employés a également organisé diverses activités sociales, notamment une excursion en VTT et une promenade avec un garde forestier dans la forêt locale près de l'usine.

En **Russie**, un match de football a été organisé en juillet entre les équipes de notre usine de Mytischki et de notre organisation commerciale russe. Il s'agissait non seulement d'une occasion de promouvoir le sport et l'activité physique, mais aussi de faciliter et de renforcer les relations et la communication entre l'usine et les équipes de vente. À Otradny, les employés jouent régulièrement au football pendant l'année, dans le cadre de matchs internes et de compétitions régionales. Dans notre usine de Mytischki, six employés ont participé à une compétition de tennis de table. Dans les bureaux commerciaux de Tarkett à Moscou, Tarkett encourage les déplacements à vélo avec une journée spéciale "Vendredi à vélo".

En **Serbie**, un concours de pêche annuel est organisé près de l'usine de Tarkett à Bačka Palanka. En 2022, plus de 120 employés ont participé à cet événement en plein air qui a permis de socialiser dans un environnement naturel extérieur agréable. Galerija Podova, la filiale de distribution de Tarkett en Serbie, facilite également la participation à des compétitions de football et de basket-ball, auxquelles 53 employés ont participé en 2022.

En **France** et au **Royaume-Uni**, Tarkett a organisé des événements dans le cadre d'"Octobre Rose", le mois de sensibilisation au cancer du sein, qui est une campagne de communication annuelle visant à sensibiliser au dépistage du cancer du sein. En France, plus de 40 employés du siège de Tarkett à Paris La Défense ont participé à la course Odyssea, une course de charité organisée pour collecter des fonds pour la recherche et la prévention. Quatorze autres employés et leurs familles de notre usine de Sedan ont participé à un événement local similaire. Au Royaume-Uni, un concours de pâtisserie a été organisé par les équipes de notre bureau d'Ashford à l'occasion du "Macmillan Coffee Morning", afin de récolter des fonds pour la recherche sur le cancer, et une journée "Portez-le rose" a été organisée, les recettes de l'achat d'accessoires et de vêtements roses étant reversées à l'association caritative.

Dans notre usine d'Orzechowo, en **Pologne**, un défi collectif d'équipe a été lancé, à l'aide d'une application mobile, pour récompenser la personne la plus active ayant parcouru la plus grande distance pendant le défi : course, marche, vélo, natation.

En **Belgique**, à l'usine de Dendermonde, Tarkett a investi dans un nouvel abri à vélos avec station de recharge pour vélos électriques ainsi que dans un nouveau vestiaire central. L'objectif est de promouvoir et de faciliter davantage les déplacements à vélo, plus d'un quart des employés de l'usine bénéficiant déjà d'un système de location de vélos avantageux.

En **Allemagne**, à l'usine Morton Extrusionstechnik GmbH d'Absteinach, les employés se sont vu proposer un nouveau système de location de vélos avec BusinessBike pour faciliter l'utilisation d'un vélo. Jusqu'à présent, 17 employés ont demandé à bénéficier de la location de vélos à prix réduit, qui comprend des contrôles annuels et une assurance.

Développer notre capital humain

Tarkett's Sports au **Canada** et Fieldturf aux **Etats-Unis** ont une politique de santé et de remise en forme qui comprend l'octroi d'une subvention pour, entre autres, une salle de sport, des cours de yoga et de pilates. FieldTurf Etats-Unis a une aire de putting extérieure et Tarkett Sport's au Canada a une ligue de hockey. Le bureau de Tarkett Sports à Montréal, au Canada, est équipé d'un abri à vélos pour faciliter l'utilisation d'un vélo pour se rendre au travail et organise également des défis Fitbit.

Travail flexible

En 2022, Tarkett a continué à faciliter les modalités de travail hybrides et flexibles en capitalisant sur l'expérience acquise pendant la pandémie, où la nécessité de maintenir des opportunités de lien social et de collaboration en équipe avec une présence physique a été reconnue. La préférence est donnée aux solutions développées localement, en s'appuyant le cas échéant sur les cadres existants, et en prenant pleinement en compte les conseils et les règles des autorités locales. Par exemple :

- > En **Amérique du Nord**, Tarkett a lancé en juin 2022 un programme de travail flexible conçu pour permettre aux responsables et à leurs équipes d'établir des modalités de travail qui favorisent un fort esprit d'équipe, équilibrent à la fois la technologie et les interactions en personne,

répondent aux besoins de nos clients, améliorent l'engagement des employés et contribuent à retenir et à attirer la meilleure équipe. Tarkett a mené une courte enquête pour mesurer l'impact du programme. Plus de 89 % des responsables interrogés estiment que le programme apporte une valeur ajoutée à l'entreprise et améliore l'expérience globale des employés.

- > En **Amérique du Nord**, **Tarkett Sports** a mis en place sur l'ensemble de ses sites une nouvelle politique d'horaires de travail flexibles où il est demandé aux employés de travailler au bureau deux fois par semaine ou 8 jours par mois, y compris une présence les jours de permanence un ou deux jours par mois. L'objectif de cette nouvelle politique est de responsabiliser davantage les employés et d'attirer les talents et, de manière générale, d'améliorer l'engagement des employés et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- > En **France**, le télétravail à raison de deux jours par semaine s'est généralisé parmi les employés du siège mondial de Tarkett à Paris - La Défense, suite à l'accord collectif signé avec les représentants des travailleurs en 2021.

D'autres solutions hybrides, combinant à la fois le travail au bureau et le travail à distance ont été mises en œuvre sur d'autres sites, tels que l'usine de Tarkett à Sedan en France et dans d'autres pays. Pour plus de détails, voir le rapport RSE 2021 de Tarkett.

3.10.3 Encourager la diversité et l'inclusion

Nous pensons que la constitution d'équipes diversifiées nous permet d'être plus créatifs et plus compréhensifs dans les solutions que nous proposons à nos clients et partenaires dans le monde entier, plus attractifs pour les nouvelles générations qui aspirent à s'enrichir de cette diversité, plus ouverts et inclusifs dans la manière dont nous travaillons ensemble pour la réussite de Tarkett. Notre ambition est de créer une culture plus inclusive et de constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients dans le monde entier (nationalités, origines, parcours, genres, générations).

La Diversité et l'Inclusion sont l'un des cinq piliers des Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents de Tarkett à l'échelle mondiale. Ils se définissent comme la création d'un environnement diversifié et inclusif où toutes les perspectives sont entendues, respectées et valorisées. Dans l'enquête de satisfaction des employés de 2021, 72 % des employés ont indiqué qu'il se sentait traité équitablement, quels que soient ses antécédents ou ses caractéristiques personnelles. Ce score est supérieur au benchmark et en progression par rapport à l'enquête précédente de 2018.

Les principes fondamentaux de non-discrimination et d'égalité sont intégrés au Code Éthique de Tarkett et aux politiques de Ressources Humaines afin que chaque collaborateur les mette en pratique au quotidien. Ces principes couvrent notamment les sujets de l'égalité hommes / femmes, le respect du handicap, la diversité des âges, les droits et allocations de maternité, ainsi que la non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, la nationalité ou la religion.

Tarkett attache une grande importance au principe de la diversité et de l'inclusion, et défend l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. En 2020, conformément au code de gouvernance révisé d'AFEP-MEDEF, Tarkett a proposé au Conseil de surveillance un nouvel **objectif de 30 % de femmes parmi les cadres et dirigeants d'ici 2025**. Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance du Conseil de surveillance a approuvé l'objectif proposé qui s'applique à une population de plus de 1 700 responsables, y compris les cadres dirigeants de Tarkett.

Tarkett entend atteindre cet objectif en renforçant son plan d'action sur la diversité des genres, qui comprend l'analyse comparative, la fixation d'objectifs locaux, le développement du vivier de talents féminins, l'augmentation de notre attractivité pour les candidates et la sensibilisation de nos équipes. Nous suivons nos progrès en contrôlant la part des femmes parmi les différentes catégories de cadres et la part de postes de management ouverts pourvus par une candidate.

En mars, Tarkett a célébré la Journée internationale de la femme en communiquant sur notre objectif d'atteindre 30% de femmes parmi les cadres et dirigeants d'ici 2025 et en soulignant l'engagement plus général de Tarkett en faveur de la diversité et de l'inclusion. Cette journée a été l'occasion de rappeler aux employés qu'une culture d'inclusion signifie notre capacité à embrasser la diversité, afin que chacun se sente accepté, reconnu, valorisé et pleinement intégré à l'organisation. La journée a été l'occasion de dialoguer davantage sur l'engagement de Tarkett en matière de diversité et d'inclusion et sur des sujets tels que la rupture des préjugés (#breakthebias) pour créer un lieu de travail où la diversité peut exprimer tout son potentiel. À cette occasion, notre Directrice pour la Recherche et le Développement et les Opérations a parlé de son parcours dans l'industrie en tant que femme, de ses expériences, ainsi que du management inclusif comme vecteur de performance des équipes.

Développer notre capital humain

En avril, Tarkett a organisé sa première semaine de la diversité et de l'inclusion en mobilisant les équipes de l'ensemble du Groupe avec des événements en direct, des webinaires, des témoignages vidéo, des ateliers et d'autres activités. La participation et les actions ont démontré une forte volonté de mieux comprendre les enjeux, de partager les expériences et d'explorer ensemble des pistes d'action pour permettre une culture plus inclusive chez Tarkett et autour de nous. Les initiatives ont inclus :

- > Un jeu de rôle à notre siège social à Paris La Défense avec des acteurs illustrant les questions relatives à la diversité, aux préjugés, aux stéréotypes, au handicap et à la différence entre les générations.
- > Un webinar en direct avec une présentation interactive d'un coach qualifié sur l'élimination des obstacles à l'inclusion, comme l'élimination des préjugés cognitifs, des émotions et des jugements subjectifs.
- > Une table ronde avec des collègues de Tarkett des Pays-Bas, des États-Unis, du Royaume-Uni et du Brésil, partageant leurs propres expériences de la diversité et de l'inclusion en ce qui concerne leurs sites et leurs carrières.
- > Des vidéos de témoignages d'employés d'Amérique du Nord, du Brésil, de Suède et d'Allemagne.
- > Un contenu régulier avec des vidéos et des articles sur la diversité et l'inclusion partagés sur l'intranet tout au long de la semaine.

Les divisions de Tarkett ont publié des bulletins d'information quotidiens au cours de la semaine, fournissant des chiffres clés sur la diversité dans la division, ainsi que des articles et des vidéos sur des sujets liés à la diversité, et des informations sur les webinaires et autres événements de la semaine. Les sites locaux ont organisé diverses activités, telles que des enquêtes et des comptes rendus sur la diversité et l'inclusion, des discours, des ateliers avec les employés sur la diversité et l'inclusion, des concours de dessin, et bien d'autres initiatives.

- > **L'équipe de Diversité et d'Inclusion de Tarkett en Amérique latine** a travaillé avec un spécialiste local de la diversité et de l'inclusion en 2021 pour l'aider à identifier les priorités locales en plus de la diversité des genres. L'intégration des jeunes talents et la valorisation de la diversité culturelle ont été sélectionnées comme deux sujets supplémentaires importants sur lesquels se concentrer. Pour chaque sujet, y compris la diversité de genre, un plan d'action détaillé avec des objectifs et des indicateurs spécifiques a été développé. En 2022, les actions et les initiatives se sont poursuivies en matière de diversité des genres, notamment plusieurs activités organisées pendant la Semaine de la diversité et de l'inclusion et la poursuite de la formation au leadership pour les femmes. Le travail s'est également poursuivi sur le programme des jeunes talents et des brochures d'information ont été créées sur le thème de l'empathie sur la diversité et l'inclusion. La valorisation de la diversité culturelle a également continué à être promue par le biais de diverses activités.
- > En Italie, Tarkett a étudié en 2021 la situation locale en termes de diversité afin de fournir un point de départ pour l'identification des priorités. La diversité générationnelle ainsi que la diversité des origines ont été sélectionnées comme des opportunités additionnelles pour progresser localement en matière de diversité (voir pour plus de détails notre rapport RSE 2021).

Zoom sur les indicateurs clés

La parité entre hommes et femmes

Plusieurs indicateurs nous permettent de suivre la part de femmes parmi les managers.

Dans la population générale des managers, la part des femmes à la fin de 2022 a augmenté de 1 point de pourcentage pour atteindre 27 %, avec 471 femmes sur 1 745 managers (contre 26 % en 2021 et 2020 et 27 % en 2019, 2018 & 2017). Tarkett vise à porter cette part à 30 % d'ici 2025 en mettant davantage l'accent sur le déploiement d'actions spécifiques et le suivi de nouveaux paramètres, tels que le suivi de la part de postes de management ouverts pourvus par une candidate (34 % en 2022, 30 % en 2021 et 31 % en 2020).

Depuis 2021, Tarkett a adopté une approche légèrement différente afin de suivre la part des femmes cadres supérieurs, en se basant sur le grade du poste occupé par la personne. Cela a été possible grâce à la mise en œuvre mondiale de l'approche de classement, ainsi que du Global Job Catalog en 2020 et du déploiement de Workday.

A ce titre, Tarkett distingue deux autres populations managériales :

- > La part des femmes parmi les **postes de direction les plus élevés (Président du directoire et Comité exécutif)** : En 2021, il n'y a pas eu de changement, la part est donc restée à 30 %.
- > La part des femmes parmi les **postes de direction les plus élevés, les cadres dirigeants (executives), et les 2 niveaux de cadres supérieurs suivants (senior directors et directors)** : En 2022, 27 % de ce groupe de 193 individus sont des femmes (contre 26% en 2021).

Enfin, le Conseil de Surveillance est encore aujourd'hui composé de quatre femmes et cinq hommes (soit 44,44% de femmes), conformément aux exigences françaises (articles L.22-10-21 et L. 225-69-1 du Code de Commerce).

En France, Tarkett calcule et publie chaque année, conformément à la législation sur l'égalité Femmes – Hommes (La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel), **l'Indice d'égalité salariale Femmes-Hommes** pour ses trois entités juridiques. Cet indice est composé de cinq indicateurs couvrant les écarts de rémunération entre les sexes, les différences d'augmentation de salaire individuel, les différences de promotion, le pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé de maternité et la représentation des femmes dans les dix premiers salaires.

Développer notre capital humain

En 2022 :

- > Tarkett (équipes corporate en France) a obtenu un score de 95/100 (vs 96 en 2021, 92 en 2020 et 90 en 2019 et Tarkett France (équipes des activités de revêtement de sol en France et équipe de la division EMEA) un score de 88/100 (vs 90 en 2021, 87 en 2020 et 82 en 2019).
- > Le score de FieldTurf France ne peut pas être calculé pour 2022 car le seuil d'effectifs n'est pas atteint. Pour rappel, les scores de Fieldturf étaient de 91 en 2021, 92/100 en 2020 et 2019

Ces résultats démontrent l'engagement de Tarkett et la poursuite de ses efforts en matière d'égalité des genres et notamment d'égalité salariale entre les femmes et les hommes en France. Depuis plusieurs années, une partie du budget d'augmentation en France est réservé à la réduction des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

Au-delà de la diversité des genres, Tarkett est également attentif à d'autres aspects de la diversité et de l'inclusion. Par exemple, dans certains pays, Tarkett a une main-d'œuvre vieillissante et se concentre donc localement sur le recrutement de jeunes candidats. À cet égard, en France, notre usine de Sedan a développé des **partenariats avec des universités locales** pour aider à accroître la visibilité et la connaissance des possibilités de stages et d'apprentissage à Tarkett, alors que l'usine cherche à accroître la diversité générationnelle avec de jeunes employés. En 2021, l'usine a accueilli 12 apprentis en organisant une journée d'intégration spéciale pour eux avec leurs mentors.

La division de **Tarkett en Amérique du Nord** a continué à développer son programme d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) en 2022. Lors des recrutements, plus de 20 % des candidats présentés aux managers ont été ciblés pour être des candidats issus de la diversité. Le pourcentage de représentation de la diversité dans les postes de cadres supérieurs et au-dessus est de 36%, avec 33% de femmes dans les postes de direction. Les pratiques de gestion des talents continuent d'évoluer pour garantir la prise en compte, le développement et l'inclusion des divers talents, ce qui se traduit par une diversité de 45% dans les plans de succession de la division. Tarkett North America compte deux groupes de ressources des employés (ERG) qui ont été créés en 2020. Ces groupes sont des groupes volontaires, dirigés par des employés, qui visent à favoriser un lieu de travail diversifié et inclusif en rassemblant des personnes sur la base d'intérêts, de contextes ou de facteurs démographiques communs tels que le sexe ou l'origine ethnique. L'ERG Équité, Fierté, Inclusion, Célébration (*Equity, Pride, Inclusive, Celebrate* - EPIC) est un groupe qui comprend des personnes de couleur travaillant sur plusieurs sites de Tarkett en Amérique du Nord. La mission de l'EPIC est de fournir un environnement de travail équitable où les employés de couleur peuvent être soutenus et façonner activement la culture inclusive de Tarkett. L'autre ERG est CONNECT, un groupe de femmes professionnelles dont la mission est de s'attaquer aux écarts entre les genres, avec la participation de plus de 100 femmes dans tous les sites de Tarkett North America. L'objectif de CONNECT en tant que groupe est d'offrir aux femmes une communauté de confiance et de sécurité où elles peuvent être authentiques sans craindre la critique ou le jugement.

En **Australie et en Nouvelle-Zélande**, les thèmes de la diversité et de l'inclusion sont inclus dans le plan d'action de l'enquête locale sur l'engagement.

Selon les pays, la législation autorise ou non l'identification et le suivi **des personnes en situation de handicap** au sein de l'entreprise. Pour cette raison, il est difficile de déterminer un indicateur mondial unique pour suivre les progrès dans ce domaine. En 2021, la part de salariés Tarkett déclarés handicapés était de 1%.

Tarkett s'emploie à faciliter **l'intégration des employés handicapés** dans l'environnement de travail, par la mise en œuvre de mesures concrètes à l'échelle locale. Par exemple, à **Clervaux (Luxembourg)**, nous travaillons avec un organisme d'Etat pour aider à l'adaptation des postes de travail pour les salariés handicapés. A **Sedan (France)** nous avons un partenariat avec CapEmploi, une agence pour l'emploi spécialisée autour de l'emploi des professionnels handicapés. En novembre, notre usine de Sedan a participé pour la troisième année consécutive à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées en organisant un Duo Day. Le Duo Day, événement promu par le gouvernement français, donne l'occasion à une personne handicapée de découvrir une entreprise en passant du temps avec un employé, afin de découvrir son rôle et l'entreprise. Le salarié comme la personne handicapée en ressortent plus riches, le salarié avec un regard différent sur l'insertion et la personne handicapée un pas de plus dans son projet professionnel. Au total, en trois ans, l'usine a accueilli 6 travailleurs handicapés lors des Duo Days.

Notre **usine de Hanaskog en Suède** a continué à coopérer avec les initiatives gouvernementales visant à faciliter l'intégration des chômeurs de longue durée, notamment des immigrants (pour plus de détails, voir notre rapport RSE 2020).

Développer notre capital humain

3.10.4 Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

3.10.4.1 Identifier et promouvoir les talents

Les 12 000 employés de Tarkett sont un atout essentiel et les principaux acteurs de la réalisation de nos objectifs, pour avoir un impact positif. Bien que Tarkett se soit constitué sur la base de nombreuses acquisitions, le sentiment d'appartenance au Groupe est très fort. Il est le fruit d'une politique de Ressources Humaines qui a permis de préserver à la fois l'esprit entrepreneurial sur le terrain et les avantages d'un groupe international.

Pour accompagner encore davantage la croissance de Tarkett et le développement des talents, nous avons renforcé notre gestion des Ressources Humaines et le développement des talents en établissant clairement en 2020 des **Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents**, qui reposent sur cinq grands piliers :

1. **Diversité et inclusion** : Créer un environnement diversifié et inclusif où toutes les perspectives sont entendues, respectées et valorisées
2. **Habilitation** : Mener l'appropriation et obtenir des résultats
3. **Engagement** : Créer une expérience positive pour les employés qui illustre nos valeurs
4. **Excellence** : Attendre et permettre une haute performance durable
5. **Esprit de croissance** : Se concentrer sur l'apprentissage et la croissance continus

Ces principes se concentrent sur la manière d'entretenir les talents en favorisant systématiquement la mobilité interne, en recrutant à l'extérieur des candidats à haut potentiel, en encourageant toujours la diversité des talents ; en développant nos collaborateurs, en attendant et en permettant des performances élevées avec des objectifs ambitieux et un feedback régulier ; en promouvant l'apprentissage continu et en anticipant les évolutions de carrière.

L'équipe mondiale des talents, composée des directeurs des talents de nos divisions **EMEA - Amérique latine - Australie et Nouvelle-Zélande, Europe de l'Est et Asie et Amérique du Nord**, a continué à échanger régulièrement en 2022 avec des réunions bihebdomadaires et des réunions supplémentaires sur des sujets spécifiques si nécessaire. L'équipe a partagé les initiatives des divisions et a examiné les désirs et les ouvertures de mobilité interne dans le but de générer plus d'opportunités et plus de mouvements inter-divisions et inter-fonctions. En 2022L, l'équipe a travaillé sur un nouveau projet de " upskilling " (montée en compétence) afin d'aider davantage l'organisation RH à développer ses compétences et ses aptitudes au service de l'entreprise. Ce projet de montée en compétence de l'Excellence RH est basé sur l'évaluation des compétences RH clés à l'aide de critères communs, et d'une échelle d'évaluation simple afin d'identifier les besoins de développement et d'organiser une formation appropriée. Une première cohorte de responsables RH sera évaluée au cours du premier semestre 2023, puis une formation appropriée sera organisée.

L'un des outils utilisés pour favoriser les talents est constitué par les **sept traits de leadership entrepreneurial de Tarkett** : Orienté(e) business, Fiable, Risque pour résultats, Attentif/ve aux clients, Favorise la collaboration, Développeur/se de talents, et Rigoureux/se. Ces sept traits sont inclus dans l'outil d'évaluation de la performance annuelle (pour tous les employés non cols bleus), avec des exemples fournis des comportements correspondants attendus à chaque niveau de l'organisation. De plus, un guide pour la communauté des ressources humaines est disponible pour aider à la compréhension et à l'application des traits, ainsi qu'un autre guide spécifique pour aider les responsables et les professionnels des ressources humaines à mieux identifier les sept traits dans le processus de recrutement.

Un autre outil est l'enquête de feedback à 360° (« **360-feedback** ») qui a été lancée en 2019. Elle permet d'analyser la manière dont les managers incarnent les traits de leadership ainsi que la diversité, l'inclusion et le développement durable, et de les accompagner à identifier les domaines de développement et pour initier des plans d'action avec l'appui d'un Coach RH neutre. Le processus de feedback inclut le retour d'information des collègues, des membres de l'équipe, des managers et d'autres personnes concernées. À ce jour, 222 managers ont bénéficié de ce processus, recevant collectivement le feedback de plus de 3 300 personnes. Chaque manager est débriefé par un coach RH pour l'aider à identifier les principaux domaines de développement et à rédiger les premiers plans d'action. Sur la base du feed-back à 360°, l'importance de la diversité et de la sécurité au travail sont apparues comme les qualités les plus appréciées de ces managers.

Exemple

Notre proposition de marque employeur convaincante pour les employés - **Floorish your future - inspirée par Tarkett Human-Conscious Design®**

En 2022, Tarkett a présenté sa marque employeur actualisée pour les employés, intitulée "Floorish your future". Elle résume qui nous sommes, ce que nous offrons et ce que nous défendons. Elle s'appuie sur nos valeurs - collaboration, créativité, engagement et bienveillance - et sur notre modèle de leadership.

La proposition de valeur pour les employés a été conçue pour appuyer notre stratégie impact2027, en créant une expérience significative pour les équipes et les candidats de Tarkett selon trois principes.

1. **Une culture de l'esprit entrepreneurial. Le respect et la confiance** : Nos équipes apportent des contributions importantes pour réussir. Nous favorisons un environnement de travail où l'esprit entrepreneurial est encouragé, où les membres de l'équipe sont respectés et où la diversité de pensée est un moteur essentiel de notre réussite.

Développer notre capital humain

Exemple

2. Des choix conscients. Pour les personnes et la planète : Pour contribuer à un monde plus durable, nous innovons en permanence et encourageons nos équipes à faire des choix réfléchis concernant nos produits et nos activités. Notre objectif est d'améliorer la qualité de vie des personnes tout en préservant l'environnement.
3. Avec vous. À chaque étape du parcours : Votre épanouissement professionnel et votre bien-être sont notre priorité absolue. Lorsque vous vous épanouissez dans votre environnement de travail, vous apprenez davantage et réalisez davantage de choses, contribuant ainsi à l'innovation et à la performance. Nous vous accompagnons à chaque étape, en vous apportant le soutien dont vous avez besoin pour progresser, développer et faire évoluer votre carrière.

Tarkett a développé plusieurs programmes de stages et de recrutements avec les meilleures écoles d'ingénieurs, comme son partenariat avec l'Ecole des Mines de Nancy à Clervaux (Luxembourg) qui comprend la participation de Tarkett aux journées de l'emploi et aux conférences organisées par l'école, ainsi que des visites d'usines pour les étudiants. Narni (Italie) a également établi, ces dernières années, des partenariats avec 4 universités, une académie spécialisée et 5 écoles secondaires, offrant des stages réguliers. Les responsables locaux donnent des cours sur la qualité, la sécurité, l'environnement et la stratégie des ressources humaines dans les écoles et les étudiants ont la possibilité de visiter l'usine. Wiltz (Luxembourg) dispose d'un programme permettant de prendre des étudiants en doctorat sur des sujets de recherche spécifiques tels que la résistance à l'usage de différents traitements de surface ou l'interaction entre les revêtements de sol et la lumière. Notre usine de Dendermonde (Belgique) a participé en novembre à l'initiative Job Dreamday pour les étudiants de dernière année, organisée par le réseau entrepreneurial flamand Voka. Les étudiants ont participé à un défi d'évasion et ont appris à connaître Tarkett et l'importance de la coopération et de la sécurité dans une grande entreprise industrielle. D'autres usines Tarkett ont développé des programmes similaires, comme Sedan (France), Konz (Allemagne) et Lenham (Royaume-Uni) dans la région EMEA, Otradny et Mytischki (Russie) et Bačka Palanka (Serbie) en Europe de l'Est. Aux États-Unis, le programme national de stages de Tarkett travaille avec un certain nombre d'universités et d'écoles dans différents États. L'usine FieldTurf de Tarkett à Calhoun, aux États-Unis, s'engage avec divers lycées et collèges locaux en offrant aux étudiants des opportunités de travail saisonnier pour développer des compétences avec des horaires à temps partiel pour faciliter les horaires scolaires et professionnels.

Tarkett organise la revue et le développement continu des talents à l'aide des processus clés suivants :

- > **La Revue de Développement et de Performance** : cet entretien annuel constitue le socle de notre système de gestion de la performance. C'est une opportunité pour les managers et leurs équipes de passer un moment privilégié lors d'une discussion constructive et attentive. Du point de vue de l'entreprise, cela nous permet de comprendre les objectifs de carrière de nos employés et d'évaluer leur progression. Depuis 2021, la revue annuelle et le processus de définition des objectifs pour les cols blancs sont réalisés à l'aide de la plateforme Workday.

Des plans de développement peuvent également être établis à l'aide de Workday. Les progrès en matière de développement durable sont également encouragés par la définition et la revue des objectifs individuels, ainsi que par un parcours d'apprentissage structuré sur des sujets liés au développement durable, avec différents niveaux en fonction du poste. En 2022, Tarkett a introduit un nouveau module d'apprentissage en ligne sur l'importance de donner du feedback aux employés, en même temps que le lancement de la campagne annuelle des entretiens de fin d'année. Ce court module de 30 minutes aide les employés et les managers à tirer le meilleur parti de la transmission et de la réception du feedback. Ce module supplémentaire vient compléter les vidéos existantes de la "série d'une minute" sur le feedback, développées en 2021 et disponibles via Workday Learning.

- > **La revue des talents** est un processus structuré qui a pour objectif d'évaluer les opportunités de carrière en fonction des besoins à long terme de l'entreprise et des possibilités d'évolution des collaborateurs. Elle implique la direction et les Ressources Humaines lors de réunions régulières où sont examinés les changements d'organisation anticipés selon les besoins et l'environnement de l'entreprise, au regard des compétences, du potentiel et des souhaits d'évolution des collaborateurs. La revue des talents, qui concerne essentiellement les managers, experts et postes clés indispensables pour le fonctionnement et l'expertise du Groupe permet ainsi de définir des plans de succession et de mobilité interne. Un e-learning sur mesure sur la revue des talents est disponible pour tous les responsables du personnel de Tarkett via Workday Learning.
- > **Le plan de montée en compétence du système WCM** a pour objectif d'identifier et de développer les compétences clés pour la mise en œuvre du WCM et la réalisation des objectifs industriels. Des programmes structurés de formation WCM sont déployés dans les usines en fonction des priorités qui s'y trouvent, dans le but de développer le potentiel de croissance de tous les employés, qu'ils soient cadres supérieurs ou ouvriers. En 2022, d'autres outils ont été développés pour soutenir le plan de montée en compétences, tels que des matrices de compétences pour aider à identifier les compétences spécifiques requises pour le WCM, de nouveaux apprentissages en ligne déployés par Workday Learning, comme un module sur la sécurité et l'efficacité du lieu de travail, et un troisième module de formation ajouté à l'application pour téléphone mobile introduite en 2021 qui facilite et simplifie l'accès aux formations WCM.
- > **Une approche méthodologique permettant de monter en compétence** en partant du contexte de l'entreprise, en formalisant les compétences requises et les niveaux de qualification associés pour atteindre les objectifs de l'entreprise, en évaluant les compétences actuelles pour identifier les besoins de développement, puis en créant un plan d'action tel qu'un programme de formation pour favoriser la montée en compétence.

Zoom sur les indicateurs clés

La Revue de Développement et de Performance

En 2022, 93 % des employés permanents inscrits ont effectué une revue de performance et de développement (ou équivalent) au cours de l'année. Les employés présents dans l'entreprise trois mois avant le lancement du processus de revue annuelle de performance et de développement sont inscrits. En 2022, cela représentait 6 447 employés, dont un total de 6 001 ont complété le bilan.

Développer notre capital humain

3.10.4.2 Faciliter les programmes de formation et développement professionnel

Tarkett encourage chaque employé à définir un plan de développement personnel : une feuille de route pour guider le développement de carrière individuel avec des objectifs à court et long terme. Les employés élaborent leur plan en tenant compte des commentaires de leurs collègues, de leurs coéquipiers et des RH, et utilisent le processus de dialogue annuel sur la performance et le développement pour compléter leur plan. L'approche applique le modèle 70:20:10 à l'élaboration du plan d'action, qui reconnaît et favorise l'importance de l'expérience sur le lieu de travail (70 %) et des interactions avec les autres (20 %), en plus de la formation formelle (10 %). Nous voulons également nous adresser à l'ensemble de nos collaborateurs en utilisant des fonctionnalités plus modernes notamment les vidéos, le contenu numérique interactif en ligne et les webinaires. Depuis 2020, Tarkett a investi dans un système de gestion de l'apprentissage, Workday Learning, qui stimule l'apprentissage, la rétention des talents et l'engagement des employés. Workday Learning permet une approche d'apprentissage mixte, à travers des contenus présentiels et numériques. Les programmes de formation sont développés pour répondre aux besoins de l'entreprise, en mettant l'accent sur l'apprentissage continu et le développement personnel.

Une grande partie du **contenu de la formation est désormais rendue accessible via la plateforme Workday Learning** de Tarkett, ce qui rend la formation encore plus accessible et plus facile à organiser et à suivre. Par exemple, en 2022 en nous avons continué, à déployer du contenu LinkedIn Learning au sein du système Workday Learning proposant un nouvel ensemble de parcours d'apprentissage associés à des événements spécifiques tels que Célébrons la diversité et l'inclusion pendant la semaine de la diversité et de l'inclusion, le cycle de développement durable juste après la semaine du développement durable, et le défi d'été juste avant les vacances d'été. L'expérience d'apprentissage " Célébrons la diversité et l'inclusion " a fourni 12 courtes vidéos quotidiennes couvrant des sujets essentiels tels que les préjugés et les différences culturelles. Le cycle sur le développement durable a permis de mieux comprendre l'accord de Paris, les émissions de gaz à effet de serre, les cycles de vie des produits et l'économie circulaire. Au total, plus de 80 personnes de toutes les divisions se sont connectées pour en savoir plus.

- > En **Amérique du Nord**, de nouvelles ressources LinkedIn Learning ont été fournies aux dirigeants, aux services clients, aux employés des services informatiques et des RH pour un accès à la demande afin de contribuer à leur développement professionnel. L'accent a également été mis sur le développement de la force de vente avec plus de 160 employés bénéficiant soit d'un module de formation à la vente pour les nouvelles recrues, soit d'ateliers de formation continue pour les responsables de comptes existants. Un processus d'accompagnement de carrière a été lancé pour aider les individus et les dirigeants à définir des parcours professionnels, ainsi qu'un programme destiné aux cadres de première ligne, adapté à nos superviseurs et directeurs de production, qui a formé plus de 100 personnes dans le cadre d'un programme de neuf mois sur le leadership, la sécurité et le WCM.
- > **Tarkett Sports au Canada** a également lancé un module d'apprentissage sur LinkedIn pour les dirigeants et les différents départements.
- > Dans la division **Europe de l'Est & Asie de Tarkett**, nos équipes RH ont enrichi les formations en ligne disponibles sur Workday, notamment sur le développement des compétences, le plan de développement individuel et le développement de carrière. Des formations d'experts spécifiques ont été organisées sur des sujets tels que la sécurité, la gestion de projet et la gestion des talents et des carrières, dans le cadre d'un effort visant à améliorer le soutien aux experts techniques.

- > Dans la région **EMEA**, nous avons commencé à créer de nouveaux modules d'apprentissage en ligne sur les produits pour les équipes de marketing, qui seront progressivement mis à disposition sur Workday Learning.

Les programmes formels de formation et de coaching restent un élément clé pour aider nos employés à se développer et à livrer notre capacité à accélérer notre développement et renforcer notre orientation centrée sur le client. Tarkett a continué à fournir un large éventail de contenus de formation et de coaching, assurant des formations sur des sujets essentiels tels que la connaissance des produits, le développement durable, la santé et la sécurité, le travail à distance et la conformité, ainsi que le développement du leadership :

- > En 2022 Tarkett a lancé son nouveau **programme de leadership**. Une première cohorte de 14 dirigeants a terminé le programme et une deuxième cohorte de 15 autres dirigeants a donné le coup d'envoi d'un nouveau cycle. Le programme, parrainé par le Président du Directoire de Tarkett et fourni en collaboration avec Turningpoint, offre de nouvelles opportunités de développement aux dirigeants de Tarkett en se concentrant sur de nouveaux outils et de nouvelles façons de diriger des équipes. Turningpoint est un cabinet international de conseil en coaching et en développement du leadership, qui se consacre au développement du leadership des cadres supérieurs et des hauts potentiels. Le programme se déroule sur 8 mois avec des activités en ligne à distance et un séminaire résidentiel hors site. Les dirigeants participant au programme sont soutenus tout au long de leur parcours par des coachs de direction de Turningpoint.
- > Tarkett s'est réinvesti en 2022 dans son populaire programme d'apprentissage **Manager@Tarkett**, après avoir interrompu son utilisation au plus fort de la pandémie. Le programme, qui a été développé pour la première fois il y a plus de 10 ans, a été mis à disposition sous forme de cours et, pour la première fois, sous forme numérique dans toutes les régions, à l'exception de l'Amérique du Nord où il existe un programme de formation managériale alternatif. Le programme couvre les principes fondamentaux de la culture managériale de Tarkett et soutient la mise en œuvre efficace de notre stratégie et la réalisation de nos objectifs. Le format numérique se compose de 8 webinaires d'une demi-journée et le format en classe de 4 jours de formation. Dans les deux cas, il y a une courte session d'introduction et une enquête post-formation pour mesurer l'impact. Au total, 128 managers de toutes les divisions (11% de la population, sans compter l'Amérique du Nord), ont suivi la formation en 2022.
- > En **Amérique du Nord**, **Tarkett a organisé, en 2022, des ateliers de coaching** visant à aider les managers à devenir de meilleurs coachs dans le cadre de son programme de formation " Front Line Leader ". Cela couvrirait des aspects tels que les outils de coaching simples sur le lieu de travail, les échanges axés sur les priorités clés, y compris les sujets difficiles, l'amélioration de la prise de décision parmi les membres de l'équipe et l'aide aux autres pour qu'ils agissent et s'approprient les résultats. La Tarkett Academy en Amérique du Nord a également organisé plusieurs formations virtuelles avec les équipes de vente en se concentrant sur plusieurs sujets pour réduire les réclamations et augmenter les ventes. En novembre, la Tarkett Academy a également mené des sessions de formation à tour de rôle avec les directeurs commerciaux régionaux en se concentrant sur l'installation et l'entretien des produits résilients Tarkett.

Développer notre capital humain

- > Notre division **Europe de l'Est & Asie** a déployé au second semestre un programme de mentorat pour l'évolution de carrière et le développement des compétences.
- > En **EMEA**, le programme de coaching piloté en 2021 a été déployé en partenariat avec CoachHub, un leader du coaching numérique. Six employés ont bénéficié du programme de coaching qui comprend un coaching en face à face. Après une phase initiale d'accueil des employés avec la sélection d'un coach et la définition des objectifs, la phase de coaching se déploie sur 6 mois à raison de 2 sessions de 45 minutes par mois. Ceci est suivi d'un feedback de l'employé avec le manager pour mesurer les résultats du coaching.
- > En **France**, en plus de fournir une formation technique aux professionnels, la Tarkett Academy a organisé et dispensé une formation interne à plus de 1 500 employés. La formation a été dispensée sous différents formats, y compris des webinaires, et une formation en classe à la Tarkett Academy de Sedan. Les sujets étaient centrés sur les produits de revêtement de sol Tarkett et couvraient un large éventail de questions, notamment la segmentation des produits, les méthodes d'installation telles que le système de clics, les caractéristiques environnementales, les normes en matière d'incendie, d'acoustique et de qualité de l'air intérieur, les tests de produits et les tendances en matière de design.
- > Des **formations sur la conformité** sont régulièrement dispensées, axées sur la concurrence loyale et la lutte contre la corruption. Elles consistent en des modules d'apprentissage en ligne personnalisés (voir section 3.11 Appliquer des normes commerciales et éthiques transparentes) ainsi qu'en des formations en personne pour le personnel le plus exposé aux risques de corruption et de concurrence.
- > Diverses **formations sur les thèmes de la santé, de la sécurité et de l'environnement** sont régulièrement dispensées aux employés de nos usines.
- > Nous avons développé des **programmes de formation spécifiques sur le thème du développement durable**, principalement pour notre force de vente et nos équipes marketing, afin de valoriser au mieux notre approche et les caractéristiques de développement durable de nos produits.

Exemple

Formation des équipes de vente sur le discours de développement durable de Tarkett "The way to better floors" (Le chemin vers de meilleurs revêtements de sol)

En 2022, pour accompagner le lancement de notre nouveau manifeste sur le développement durable "The way to better floors", une campagne de formation et de communication spécifique a été déployée, afin de permettre aux équipes de vente et aux autres employés de comprendre le nouveau discours sur le développement durable de Tarkett et de l'intégrer dans leur propre communication et dialogue avec les parties prenantes. Pour assurer un déploiement rapide et généralisé, des formateurs locaux ont été formés à la suite d'une phase pilote initiale visant à tester et à améliorer le paquet de formation. Au total, 36 formateurs ont été formés en septembre, octobre et novembre, couvrant toute l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Amérique latine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En plus de la formation des formateurs, nous avons encouragé les employés à devenir des ambassadeurs pour relayer le message. Des vidéos de témoignages d'employés démontrent comment les mots sont la réalité de l'action et de l'engagement quotidien.

Développer notre capital humain

- Dans la division **EMEA - Amérique latine - Australie & Nouvelle-Zélande**, Tarkett fournit un soutien et des formations régulières aux équipes de marketing, de vente et de communication pour les aider à communiquer sur l'engagement de Tarkett en matière de transparence et de développement durable, et à le valoriser comme un facteur clé de différenciation. Des modules de formation et des webinaires existent sur des sujets spécifiques tels que l'éco-conception et les principes Cradle to Cradle®, l'économie circulaire et le programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett, la qualité de l'air intérieur, la transparence des produits et les avantages des produits Tarkett en matière de développement durable. La communication sur les sujets de développement durable est également une caractéristique permanente de la lettre d'information mensuelle de la division.
- Tarkett **Amérique du Nord** a poursuivi son programme de formation pour son organisation commerciale régionale en assurant la formation des 21 territoires de vente. Au cours des quatre dernières années, ce programme a inclus la formation de 10 responsables régionaux du développement durable pour qu'ils deviennent des associés LEED (les certificats LEED sont délivrés par le Conseil américain du bâtiment durable - USGBC - et attestent de la maîtrise des normes de conception, de construction et d'exploitation durables), la formation de nos directeurs de salles d'exposition nord-américaines et la formation des équipes de vente dans toutes les régions des marchés américains et au Canada. Le programme de formation au développement durable couvre des sujets tels que l'histoire de l'action et de l'engagement de Tarkett en faveur du développement durable, les principes Cradle to Cradle®, la qualité de l'air intérieur, les déclarations de santé des matériaux, les EPD, l'empreinte carbone et le " Floorprint ". Des sessions de formation mensuelles sont prévues pour l'équipe de vente, le marketing, les chefs de produit et le développement durable, avec un sommet dédié au développement durable organisé pour les membres de l'équipe de vente qui sont des " champions du développement durable ". Cet événement a permis à l'équipe de vente d'entendre directement nos clients parler de leurs besoins et préoccupations en matière de développement durable, et de la manière dont ils intègrent le développement durable dans leurs projets. Les équipes de vente ont ainsi pu constater directement la valeur ajoutée des engagements et des réalisations de Tarkett en matière de développement durable pour répondre aux besoins des clients.
- En **Australie**, en plus des présentations sur le développement durable et le bien-être pour les nouveaux employés, Tarkett s'est associé à un consultant certifié pour la norme WELL™, afin de dispenser un programme de formation à l'équipe de vente de niveau senior en vue de comprendre comment nos produits sont conformes à la norme WELL™ pour des bâtiments plus sains.

En plus des formations sur le développement durable, Tarkett s'engage constamment à sensibiliser et à partager ses connaissances avec ses employés sur des sujets liés au développement durable, notamment par le biais de bulletins d'information réguliers, de webinaires et d'événements. Par exemple :

- > À notre siège social en **France**, un " café climat " a été organisé en mai avec le Directeur du Développement Durable et de l'Innovation de Tarkett. Les employés ont été invités à s'y joindre et à s'informer sur l'ambition climatique de Tarkett, sur ce que Tarkett a déjà réalisé, sur ce qu'il reste à faire et sur la manière dont ils peuvent contribuer en tant qu'employé et en tant que citoyen. Ce fut également l'occasion de présenter les trois ateliers Climate Fresk organisés pendant la semaine du développement durable en juin (voir pour plus de détails la section 3.7.1 de ce rapport). L'atelier collaboratif Climate Fresk, animé par l'organisation française à but non lucratif, enseigne aux participants la science derrière le changement climatique et leur donne les moyens d'agir. L'organisation a pour mission d'améliorer la compréhension et la sensibilisation à l'urgence climatique, première étape pour engager une transition. Dans une autre initiative de la semaine du développement durable, Tarkett a proposé aux employés deux ateliers pour expliquer comment calculer l'empreinte carbone d'un individu. Le cabinet de conseil climatique Carbone 4, ainsi qu'un expert de Tarkett ont expliqué comment évaluer les émissions de gaz à effet de serre d'un individu, puis, en fonction des résultats, comment réduire l'empreinte carbone par diverses actions.
- > Au sein de **Tarkett Europe de l'Est**, diverses initiatives ont été menées pour sensibiliser les employés, comme la fourniture d'informations sur les politiques environnementales aux nouveaux employés, l'affichage des objectifs de développement durable 2030 dans les zones publiques, l'installation de lampes LED dans les bureaux, la mise à disposition de poubelles pour collecter les petits déchets électroniques.

Enfin, Tarkett encourage et aide les employés à **développer leurs compétences par l'expérience**, en les faisant participer à des initiatives transversales et à des projets multidisciplinaires, et en encourageant le partage des meilleures pratiques et le transfert des connaissances (pour plus de détails, voir la section 3.10.4.4 Partage des compétences et reconnaissance des réalisations).

Zoom sur les indicateurs clés

La formation

45 % des employés de Tarkett ont bénéficié d'au moins 1 jour de formation en 2022, contre 44 % en 2021, 34 % en 2020, 58 % en 2019, 60 % en 2018 et 56 % en 2017. Globalement, en 2022, les heures de formation ont augmenté de 2 % pour atteindre 252 mille heures.

Développer notre capital humain

3.10.4.3 Favoriser la mobilité professionnelle

La dimension internationale croissante du Groupe confère une importance certaine à la mobilité professionnelle et offre ainsi aux salariés des perspectives motivantes de carrière. Afin de favoriser les opportunités de mobilité professionnelle, Tarkett a mis en place les processus et outils nécessaires :

- > **Une plateforme internationale pour la mobilité interne alimentée par Workday** : de nombreux postes ouverts sont rendus accessibles à chaque employé dans le monde entier via l'interface Workday. Tous les processus RH de Tarkett étant désormais centralisés en un seul endroit, il est plus facile pour les employés de consulter les postes ouverts de Tarkett, où qu'ils se trouvent. Le module de recrutement de Workday permet également aux employés de partager leurs antécédents et leurs intérêts professionnels en mettant à jour leurs profils de talents, et en s'inscrivant pour recevoir des offres d'emploi recommandées en fonction de leurs préférences et de leurs profils. Les managers et les équipes des Ressources Humaines sont également en mesure de se servir de Workday pour identifier les profils et pour gérer et suivre les processus de recrutements associés.
- > **Le processus de revue des talents** met l'accent sur l'évolution de carrière et la mobilité interne en tenant compte des possibilités de mobilité internationale (voir pour plus de détails la Section 3.10.4.1 Identifier et promouvoir les talents).

- > **Des documents d'orientation** sont disponibles, tels que la Charte Interne de Mobilité, disponible pour tous les employés via l'intranet, et le Guide de la Mobilité, document de référence utilisé par le réseau des Ressources Humaines.

Toutes les formules de mobilité internationale sont conformes à la politique de mobilité internationale de Tarkett, qui comprend la préparation à la nouvelle affectation, le soutien à l'immigration, la réinstallation, la rémunération, les avantages sociaux (assurance médicale et assurance vie), les conseils fiscaux, les cours de langue, l'orientation culturelle et la facilitation du retour dans le pays d'origine. En plus des actions du Groupe, les équipes locales facilitent et organisent également les mobilités internationales.

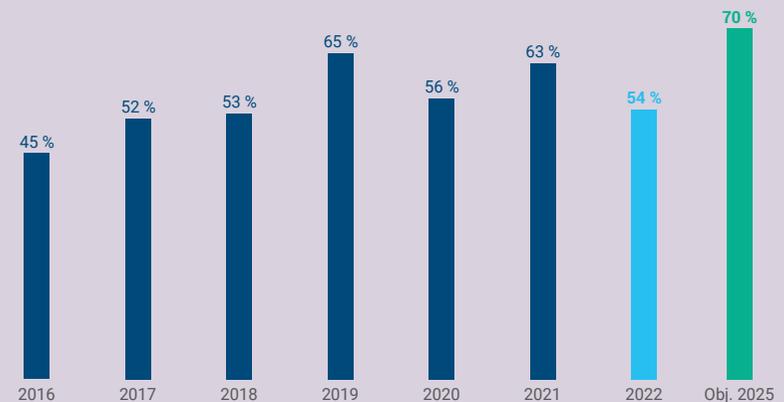
En 2022, Tarkett a continué à encourager et à faciliter le développement de carrière avec des modules de formation courts conçus pour aider les managers à fournir un retour d'information et à travailler sur le développement de carrière avec leurs équipes. Il s'agit notamment du module mondial d'apprentissage en ligne " Discuter du développement de carrière " qui permet aux managers d'identifier les éléments clés sur la discussion du développement de carrière, d'utiliser des modèles et des outils pour une conversation efficace et de comprendre les différents éléments pour créer un plan de développement. En 2022, 75 managers ont suivi cette nouvelle formation. Deux vidéos "One Minute Series" sur le thème de la transmission du feedback sont également disponibles sur la plateforme Workday Learning de Tarkett.

Zoom sur les indicateurs clés

La mobilité interne

Tarkett a fixé un objectif de 70 % de mobilité interne d'ici 2025 ce qui représente plus de 2 postes de management sur 3 ouverts et pourvus par un candidat interne. En 2022, 54 % des postes de management ouverts ont été pourvus par un candidat interne (63 % en 2021, 56 % en 202, 65 % en 2019, 53 % en 2018, 52 % en 2017 et 45 % en 2016).

Pourcentage de postes de management pourvus par un candidat interne



Développer notre capital humain

3.10.4.4 Partage des compétences et reconnaissance des réalisations

Le développement de la « compétence collective » est un élément clé pour anticiper les évolutions nécessaires à la réalisation de la stratégie d'entreprise. Il passe par le partage de l'expertise qui permet également aux collaborateurs d'améliorer leur savoir-faire, leur employabilité et leur mobilité. L'entreprise peut ainsi valoriser son vivier de compétences et améliorer ses résultats.

De nombreuses initiatives et réseaux favorisent le **partage d'expertise et développement des compétences**, par exemple :

- > Nous encourageons fortement le **travail en équipes pluridisciplinaires**, en associant des employés de profils divers sur des projets à l'échelle du Groupe ou des divisions.
- > Nous favorisons également le **travail en réseau**, les échanges de bonnes pratiques, les forums de « benchmark » interne (analyse comparative), ainsi que le transfert de connaissances.
- > Le système WCM encourage également les opérateurs de l'usine à s'impliquer et à proposer des idées d'amélioration, devenant ainsi des acteurs du développement et de l'amélioration de leur environnement de travail.
- > Le **Programme d'Experts techniques de Tarkett**, mis en place depuis 2015, valorise au mieux l'expertise technique de nos services Recherche & Développement et Opérations. Notre objectif est de capitaliser sur le savoir-faire de nos experts techniques, et de les aider dans le développement de leur carrière à long terme, via le tutorat, la formation et le partage des connaissances.
- > Tarkett encourage l'innovation et l'invention avec une **politique mondiale de récompense des inventeurs**. Cette politique, qui a été mise à jour en 2021 et qui est désormais applicable à l'échelle mondiale, récompense les inventions brevetées par une prime financière liée aux performances commerciales de l'invention brevetée.
- > Une communication interne régulière, par le biais de courriels, de podcasts, de bulletins d'information et d'événements pour partager des nouvelles et des informations locales et du Groupe.

En **Amérique du Nord**, 575 employés de Tarkett ont été reconnus grâce au nouveau programme de reconnaissance, lancé à la fin de l'année 2021. Ce programme répondait aux commentaires des employés qui soulignaient l'opportunité d'offrir davantage de reconnaissance aux employés. La plateforme permet à Tarkett de faciliter la reconnaissance des employés en se basant sur les valeurs de Tarkett : bienveillance, engagement, créativité et collaboration. Le site externe en ligne, facilement accessible en plusieurs langues, repose sur la flexibilité et le choix de la manière de récompenser et de reconnaître les membres de l'équipe grâce à un système de points qui permet au destinataire d'accumuler des points, avec la possibilité de sélectionner une variété de récompenses. En 2022, dans le cadre de ce programme, le "You've Floored Us Award" a été créé, permettant de nommer et de reconnaître publiquement les employés de toute l'entreprise par la haute direction. La plateforme de reconnaissance reconnaît également l'engagement général des employés, comme les années de service (anniversaires de travail) et la collaboration par le biais de la reconnaissance entre pairs.

Exemple

Partage d'expertise au laboratoire d'impression numérique de Tarkett

Chez Tarkett, nous apprécions le partage de l'expertise à travers l'entreprise et nous encourageons et facilitons donc les réseaux internes d'experts. Par exemple, en 2022, nous avons organisé une semaine de formation dans notre nouveau laboratoire d'impression numérique à Wiltz, au Luxembourg. 26 employés du monde entier se sont réunis pour apprendre les uns des autres et expérimenter la nouvelle technologie disponible au laboratoire. Les sessions comprenaient à la fois des présentations et des petites sessions en petits groupes, donnant aux participants l'occasion de discuter et de travailler ensemble. Les participants ont appris à mieux se connaître grâce à cette formation, ce qui facilitera la poursuite de la collaboration et l'importance de l'échange de connaissances.

Développer notre capital humain

3.10.5 Promouvoir le dialogue social

3.10.5.1 Ecouter le feedback des employés

Tarkett organise tous les deux ans, depuis 2008, un retour d'expérience à l'échelle de l'entreprise qui donne l'occasion à tous les employés de partager leur expérience et de participer à l'amélioration continue de l'environnement de travail. L'enquête anonyme, supervisée par un tiers indépendant, contribue à renforcer le sentiment d'appartenance des employés en leur donnant l'occasion d'être entendus par le biais d'un processus d'engagement formel et structuré. Elle fournit également à la direction un riche aperçu de ce que ressentent les employés et des points à améliorer.

La dernière enquête a été réalisée en mai et juin 2021 sur une nouvelle plateforme en ligne. Le taux de participation est resté élevé, supérieur à 80 % (81 % contre 88 % en 2018), avec 9 351 personnes ayant répondu à l'enquête, fournissant ainsi une image fiable du sentiment actuel des employés. Les résultats, détaillés par division, pays et activité, ont été partagés en interne via une plateforme collaborative permettant aux managers de construire des plans d'action pour agir sur les résultats. Des formations ont également été dispensées pour accompagner les managers dans le suivi des résultats et dans l'utilisation de la nouvelle plateforme interactive. Voir notre rapport RSE 2021 pour plus de détails.

3.10.5.2 Maintenir le dialogue social

Le cadre réglementaire du dialogue entre les employeurs et les représentants des salariés varie d'un pays à l'autre. Cependant, au-delà du respect de la législation locale du travail, Tarkett applique dans tous les pays dans lesquels il opère le même respect des valeurs et des principes fondamentaux de la liberté d'association, et en particulier le respect des syndicats.

Le Tarkett Forum, Comité d'entreprise européen du Groupe, constitue une plateforme pour le dialogue social en Europe. Plusieurs fois par an, ce Comité rassemble les représentants syndicaux de nos principaux sites européens pour dialoguer avec la Direction du Groupe, y compris le président de notre division EMEA - Amérique latine - Australie & Nouvelle-Zélande. Ce comité permet de renforcer la coopération et le dialogue social, et se focalise sur les questions relatives au fonctionnement général de l'entreprise et aux questions de Ressources Humaines communes aux différents sites et pays en Europe. En septembre 2022, Tarkett a tenu un dialogue ouvert et constructif de deux jours avec les 12

Par exemple, en France, diverses initiatives inspirées du feedback des employés ont été organisées, comme un "atelier produit", "le fresque du climat", la "pause RH", et le "Pause café du manager". En Russie, un groupe de travail a assuré le suivi des résultats du feedback des employés, discutant des sujets importants et mettant en œuvre de nouvelles initiatives telles qu'une banque d'idées pour recueillir des idées, mettre en œuvre des propositions et récompenser les meilleures idées. Ces plans locaux sont renforcés par des plans d'action déterminés au niveau du groupe et des divisions.

Des enquêtes de suivi plus courtes de type "pulse" (pouls) sont menées pour fournir un retour d'information sur la progression de l'indice d'engagement à la lumière de nouvelles initiatives. En 2022, des enquêtes pulse ont été réalisées à différents niveaux dans différentes géographies. Par exemple, une enquête pulse pour les équipes de revêtement de sol dans les pays européens a été réalisée en juin, pour les sports dans la région EMEA en septembre, pour les équipes corporate en octobre et pour nos équipes en Amérique du Nord en novembre. Certaines usines ont également réalisé des enquêtes pulse locales plus spécifiques.

représentants du comité d'entreprise européen qui ont participé à la réunion du Forum du comité d'entreprise européen de Tarkett 2022 à Clervaux, au Luxembourg. Au cours de cette réunion, le président de Tarkett pour la division EMEA - Amérique latine - Australie & Nouvelle-Zélande, leur a présenté la stratégie de la division pour 2023-2027. Les résultats financiers du premier semestre 2022 ainsi que les indicateurs clés de performance en matière de RH et de sécurité ont été présentés et l'état d'avancement des projets stratégiques en cours a été examiné et discuté. Cette réunion a été l'occasion pour les partenaires commerciaux d'échanger leurs points de vue sur la situation économique actuelle et le contexte commercial, ainsi que de visiter l'usine de Clervaux, où ils ont obtenu plus d'informations sur la production et les projets en cours. Les autres sujets abordés lors des 3 autres réunions en 2022 comprenaient le projet "Modern Workplace" qui fournit les derniers outils numériques pour faciliter et promouvoir la collaboration et l'efficacité (pour plus de détails, voir notre rapport RSE 2021) et la stratégie et les actions de Tarkett pour l'économie circulaire.

Développer notre capital humain

3.10.5.3 Établir des accords collectifs

Tarkett s'engage – en complément des obligations légales propres à chaque pays – à respecter la liberté d'association, de négociation et de représentation collective de ses employés. Nous appliquons ces principes sans exception et de la même manière dans tous les pays où le Groupe opère.

En ligne avec cette politique à la fin de 2021, 177 accords collectifs sont en place chez Tarkett (accords répertoriés en 2017), et dont 14 % couvrent des thèmes liés à la santé et à la sécurité au travail. Ces accords couvrent des domaines variés, tels que la rémunération et les avantages sociaux, le temps de travail, l'organisation du travail, le travail à distance, et la classification de l'emploi. Ils s'appliquent dans 16 pays où Tarkett exerce une activité commerciale et / ou industrielle. En 2021, Tarkett a examiné avec les représentants des salariés les modalités de travail à distance adoptées en 2019 pour son site du siège mondial de Paris-La Défense pour les équipes du siège et de la division EMEA. Sur la base des commentaires positifs reçus des

3.10.5.4 Accompagner les évolutions et les ajustements des effectifs

Tarkett a une vision à moyen et à long terme de son plan de développement et cherche à assurer une croissance rentable et durable. Le Groupe souhaite développer les compétences et l'employabilité de ses salariés, non seulement pour permettre à chacun de contribuer et de se développer au mieux au sein de l'entreprise, mais également pour anticiper et accompagner l'évolution de l'organisation. Dans la mesure du possible, le Groupe s'attache également à anticiper les conséquences des variations d'activité. En cas de baisse d'activité, le Groupe peut être amené à réduire les effectifs de manière ponctuelle ou structurelle. L'adaptation de l'organisation du travail au niveau d'activité, la réduction d'effectifs ou les plans de restructuration se font dans le respect de la réglementation locale et des principes du Code d'éthique de Tarkett, en concertation avec les représentants du personnel. Dans le cadre de ces mesures d'ajustement à la baisse d'activité, Tarkett

managers et des employés, il a été décidé de réviser les accords pour permettre jusqu'à deux jours de travail à distance par semaine. Tous les employés, lorsque leur poste le permet, peuvent choisir de travailler à distance un ou deux jours par semaine et peuvent opter pour des jours fixes ou variables. Le nouvel accord est entré en vigueur en septembre 2021, après la fin de la période de télétravail du COVID-19. Ce nouvel accord collectif, qui repose sur une application volontaire et des conditions de travail à distance adaptées, maintient le double objectif de performance de l'entreprise et de permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. En 2020, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour la période 2020-2022 pour les salariés du site Tarkett de Paris-La Défense. Cet accord s'inscrit dans la continuité du précédent, qui accordait déjà l'intéressement aux salariés. Tarkett Russie a mis en place une nouvelle convention collective pour la période 2022-2024 pour ses deux usines russes à Otradny et Mytischki.

cherche en priorité à adapter l'organisation du travail (prise de congés payés, réorganisation du temps de travail, chômage partiel, etc.), réduire les effectifs temporaires (contrats à durée déterminée et intérimaires), favoriser le reclassement interne, et prendre en compte les critères sociaux dans les mesures de départs (retraite, âge, projets professionnels ou personnels).

Globalement, les départs involontaires ont légèrement augmenté en 2022, représentant 5,8 % du taux de rotation du personnel permanent, tandis que les départs volontaires ont augmenté de 1,6 points pour atteindre 15,3 %. Par conséquent, le taux de rotation permanent a augmenté à 21 % en 2022, contre 19% en 2021, 13% en 2020, 17% en 2019, 16% en 2018 et 13% en 2017.

3.11 Application de pratiques professionnelles et éthiques transparentes

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2022	2021	2020	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
Éthique et Intégrité dans la conduite des affaires (risque de corruption dans les pays / secteurs sensibles ; pratiques anticoncurrentielles ; absence ou faiblesse de la gouvernance de l'éthique des affaires et de la RSE avec un risque accru de non-conformité)	<ul style="list-style-type: none"> > Le Code Éthique > Le Code de conduite anticorruption > Les contrôles internes > Les diligences de tiers > La Politique concurrence > Le Code de conduite fournisseur > La formation sur la conformité > Le système d'alerte professionnelle 	Formation en matière de conformité Pourcentage d'employés inscrits ayant suivi des formations en ligne sur l'éthique des affaires	97,4 %	97,6 %	-	3.11.1	
Évolution, complexité et interprétation de la réglementation fiscale (transparence et conformité fiscales)	<ul style="list-style-type: none"> > Les pratiques fiscales responsables > La Politique et les procédures en matière de cybersécurité 	-	-	-	3.11.1		
Systèmes d'information & cybersécurité (risque pour la continuité des affaires et la perte de données)	<ul style="list-style-type: none"> > Les pratiques fiscales responsables > La Politique et les procédures en matière de cybersécurité 	-	-	-	3.11.1		

Tarkett a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en mai 2010. Tarkett continue de s'engager à respecter les dix principes du Pacte mondial dans ses activités et opérations quotidiennes et travaille constamment à faire progresser ses actions et performances en matière de responsabilité sociale. Tarkett comprend que les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ont été tirés de textes clés auxquels Tarkett adhère pleinement : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Tarkett s'engage à soutenir et à respecter la protection des droits humains internationalement proclamés ; et à s'assurer que nous ne sommes pas complices de violations des droits humains. Tarkett défend la liberté d'association et reconnaît le droit à la négociation collective. Tarkett ne prendra part à aucune forme de travail forcé et

obligatoire, ni au travail des enfants, ni à aucune forme de discrimination. Tarkett adopte une approche de précaution face aux défis environnementaux et s'efforce continuellement de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, notamment en développant et en promouvant des solutions plus respectueuses de l'environnement. Tarkett reste également déterminé à s'attaquer à toutes les formes de corruption.

En 2022, Tarkett a publié une Déclaration sur les Droits Humains pour reconformer et sensibiliser à ces engagements. Tarkett complète la communication annuelle sur les progrès au Pacte Mondial des Nations Unies, selon le niveau Avancé, qui peut être consulté sur le site internet du Pacte Mondial des Nations Unies. En 2022, Tarkett a rejoint le programme des adopteurs précoces (" Early Adopter Program ") qui soutient le rôle du Pacte Mondial des Nations Unies dans le cadre des nouvelles exigences de la communication sur les progrès.

Application de pratiques professionnelles et éthiques transparentes

3.11.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires

La réputation et la crédibilité en matière d'éthique et d'intégrité comptent parmi les atouts les plus importants d'une entreprise. Nous considérons que le respect de ces principes ainsi que la conformité avec les lois et réglementation en vigueur sont essentiels et « non négociables » dans la manière dont nous gérons nos activités chaque jour et dans chaque pays. Cet engagement d'entreprise responsable apparaît de manière évidente dans nos valeurs clés et nous engageons chacun de nos employés à suivre et à agir selon ces principes.

Ces principes sont retranscrits au travers de **plusieurs codes et politiques du Groupe**, par exemple :

- > **Le Code Éthique** initialement élaboré en 2009 a été entièrement révisé en 2020. Il définit des principes de base qui doivent être impérativement respectés par le Groupe et ses collaborateurs. Il couvre l'éthique des affaires, avec notamment les sujets de la concurrence loyale, de la lutte contre la corruption, des conflits d'intérêts et de la véracité des comptes ; le rôle de Tarkett en tant qu'employeur, avec le respect des droits humains et de la santé et de la sécurité des employés ; et les engagements de Tarkett en tant qu'entreprise citoyenne, responsable et soucieuse des autres, avec le respect de l'environnement, des cultures locales ainsi que des données personnelles. Le Code a été traduit en 17 langues et déployé dans tout le Groupe.
- > **Le Code de conduite anticorruption**, s'appuie sur les principes du Code d'Éthique. Mis à jour en 2021, après un premier déploiement en 2018 en remplacement de la Politique anti-corruption qui était en vigueur depuis 2012 (voir section 3.11.2 La prévention de la corruption). Ce Code a été traduit en 17 langues et déployé dans l'ensemble du Groupe.
- > **La Politique Concurrence** complète le Code Éthique sur le sujet de la conformité au droit de la concurrence, en soulignant les principes essentiels et les règles essentielles à respecter impérativement concernant les relations avec les concurrents (accords horizontaux, échanges d'informations, adhésion et participation à des associations professionnelles), les relations avec les fournisseurs et les clients, les bonnes pratiques afin d'éviter tout abus de position dominante, la publicité trompeuse, etc. Des lignes directrices sur la concurrence dans le cadre de la négociation commerciale ont été finalisées en 2021 en France.

Afin de nous assurer que tous les collaborateurs de Tarkett connaissent et respectent bien les valeurs et les comportements que nous défendons, nous avons mis en place **différents programmes de formation et de suivi** :

- > **Accusé de réception automatisé** : la réception par les employés équipés d'outils informatiques des documents de conformité, tels que le Code d'Éthique, le Code de conduite anticorruption et la Politique concurrence, est désormais automatisée, de même que le remplissage d'une déclaration de conflit d'intérêts.
- > **Formation conformité** : le programme de formation sur la conformité, lancé en 2018 et régulièrement révisé, se concentre sur le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption et l'éthique. Le programme consiste en des modules d'e-learning (apprentissage en ligne) adaptés qui sont organisés pour les employés considérés comme les plus à risque par leur fonction (par exemple, plus de 4 000 employés se sont inscrits pour chacun des modules de

formation sur l'éthique, la lutte contre la corruption et la concurrence loyale). Les problématiques traitées sur la lutte contre la corruption portent notamment sur les relations avec les intermédiaires, les cadeaux et invitations, les dons aux œuvres de charité et les systèmes d'alerte professionnelle mis à la disposition des employés et des tiers. En ce qui concerne le droit de la concurrence, le programme couvre en particulier les restrictions de concurrence horizontales (concurrents) et verticales (fournisseurs et sous-traitants) telles que l'échange d'informations dans le cadre des associations professionnelles. Un outil convivial avec une ergonomie améliorée a été déployé en 2021, avec des modules plus courts mais réalisés plus régulièrement. Les sessions de formation en présentiel se sont également poursuivies en 2022 via des ateliers dédiés à la conformité (principalement virtuels) adaptés à des groupes d'employés plus exposés aux risques mentionnés précédemment, notamment les équipes en France, au Mexique, et en Russie. Tarkett a modifié l'approche de son programme de formation en ciblant les personnes les plus à risque en termes de conformité. Cette nouvelle méthode permet un contrôle plus rigoureux de la participation et une prise en compte plus facile des mesures disciplinaires en cas de non-conformité. Les taux de participation globaux se sont améliorés grâce à une stratégie de suivi efficace avec des contrôles pour s'assurer que tous les employés à risque ont été inscrits. En 2022, 97,5 % des employés inscrits ont suivi une formation sur l'éthique et 97,6 % sur la lutte contre la corruption. De manière générale, 97,4 % des employés ciblés ont suivi des formations en ligne sur l'éthique des affaires en 2022 (contre 97,6 % en 2021).

- > **Participation aux associations professionnelles** : Des lignes directrices sur les bonnes pratiques à adopter dans le cadre d'adhésion à des associations professionnelles et plus largement lors de réunions avec des concurrents ont été élaborés en 2018 et sont désormais intégrées aux formations. Plusieurs contrôles ont été effectués en 2022 sur l'application des lignes directrices.
- > **Formation cybercriminalité et fraude** : Nous avons également mis en place des sessions de formation pour sensibiliser et responsabiliser les équipes sur la cybercriminalité et la fraude. Par exemple, en décembre, deux sessions en ligne en direct ont été dispensées, sensibilisant les employés aux différentes méthodes frauduleuses utilisées, telles que les techniques d'ingénierie sociale. La formation a mis l'accent sur les précautions que les employés peuvent prendre tant au travail qu'à la maison.
- > **Système d'alerte** : Un premier système d'alerte professionnel, la « *Ethics Hotline* », a été mis en place en 2016 pour nos activités en Amérique du Nord, et un second outil similaire, la « *Compliance Hotline* » a été introduit pour les autres pays en 2018. Ce système, hébergé par un prestataire de services tiers, permet aux employés de Tarkett et à tout tiers de faire part de leurs préoccupations et/ou de signaler les violations potentielles au Code éthique et au Code de conduite anticorruption dont ils pourraient être témoins au sein de Tarkett, y compris de manière anonyme s'ils le souhaitent. Le déploiement du système a été soumis, dans certains pays, à l'approbation des comités d'entreprise locaux. Ces systèmes d'alerte sont présentés et expliqués dans tous les modules de formation à la conformité et une procédure spécifique aux systèmes d'alerte est disponible sur les sites Internet et Intranet de Tarkett. La sensibilisation interne aux systèmes est maintenue par une communication ciblée, telle que des courriels, des bulletins d'information et des affiches numériques.

Exemple**Notre "Compliance Hotline" : un outil permettant de remonter les préoccupations à Tarkett**

- > Facilement accessible par internet et l'intranet de l'entreprise ou par téléphone depuis 150 pays en 200 langues.
- > Disponible à tous les employés de Tarkett, aux partenaires commerciaux (fournisseurs, clients, etc.) et aux autres tiers.
- > Permettant de signaler tout type de violations afférentes par exemple à la comptabilité, la concurrence déloyale, les conflits d'intérêts, la corruption, la fraude, le harcèlement, la discrimination, les dommages environnementaux, etc.
- > Présenté pour consultation aux comités d'entreprise de Tarkett dans les pays où la loi locale l'impose.
- > Soutenu par une plateforme permettant le respect des droits des lanceurs d'alerte.
- > Garantissant la confidentialité des déclarations.

Le rubrique « Conformité » de l'intranet de Tarkett fournit à tous les employés ayant un accès à l'intranet des informations facilement accessibles sur l'éthique des affaires, y compris les grands principes sur le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption, la procédure et les mécanismes d'alerte professionnelle de Tarkett (Compliance Hotline et Ethics Hotline), ainsi que le Code de conduite des fournisseurs. Des informations similaires sont publiées sur le site Internet du groupe Tarkett.

Les risques de conformité sont inclus dans les contrôles et les programmes de travail de l'audit interne.

Politique concernant les sanctions internationales : Suite à la guerre en Ukraine, Tarkett a renforcé son programme sur les sanctions internationales en mettant en place une nouvelle procédure et des contrôles supplémentaires. Cette procédure fournit des informations sur le fonctionnement des sanctions internationales et définit un processus clair à suivre pour atténuer les risques liés aux violations de sanctions internationales. Le processus d'atténuation est basé sur un questionnaire à remplir avant d'effectuer une transaction impliquant un pays listé dans la procédure, permettant au département juridique et au responsable de la conformité d'évaluer juridiquement la situation.

Protection des données personnelles : Dans le contexte de la poursuite de la digitalisation des activités et des risques croissants de cyberattaques, la protection de la vie privée et des données personnelles est devenue un pilier essentiel du Code d'éthique de Tarkett. À ce titre, Tarkett s'engage à protéger les données personnelles de ses employés, clients et partenaires commerciaux conformément aux réglementations en vigueur, en particulier le

Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE (" RGPD "). Afin de renforcer nos normes de confidentialité dans nos tâches quotidiennes, des Lignes directrices sur la confidentialité des données ont été élaborées et déployées en 2021. Ces Lignes directrices sur la confidentialité des données, mises à disposition sur l'intranet du Groupe, aident les employés de Tarkett à comprendre les principes et les meilleures pratiques en matière de confidentialité des données, qui sont essentiels pour maintenir des normes éthiques élevées (respect de la vie privée dès la phase de conception, collecte légitime des données, transferts légaux de données, conservation limitée des données, etc.) Ils fournissent une explication claire sur les étapes à suivre pour être conforme aux règles de confidentialité pour tout nouveau projet.

Le département Juridique du Groupe, en étroite collaboration avec le département Informatique, supervise le Programme de conformité à la confidentialité des données, qui comprend notamment :

- > la signature de clauses de protection des données personnelles avec nos partenaires commerciaux afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des données;
- > le suivi des activités de traitement des données dans les registres internes;
- > l'évaluation de l'impact sur la vie privée pour les nouvelles activités de traitement présentant des risques potentiels pour la vie privée;
- > des informations claires et facilement accessibles sur la confidentialité des données fournies à nos clients, partenaires commerciaux et employés;
- > la suppression des données à caractère personnel lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, notamment au moyen de purges automatiques des données;
- > le renforcement des actions de sensibilisation et de formation pour les employés les plus exposés aux risques d'atteinte à la vie privée.

Cybersécurité : Le Groupe utilise des systèmes d'information (notamment pour la gestion de la production, les ventes, la logistique, la comptabilité et le reporting), qui sont essentiels à la conduite de ses activités commerciales et industrielles. Conscient que la défaillance d'un seul système pourrait avoir un effet négatif important sur les activités du Groupe, Tarkett a mis en place des procédures, des outils et des formations pour renforcer en permanence la sécurité de ses systèmes d'information.

En 2022, une nouvelle politique de cybersécurité de Tarkett a été déployée, accompagnée de consignes et de recommandations complémentaires, décrivant de manière générale les orientations et les engagements de Tarkett en matière de cybersécurité. Elle décrit les principes et les lignes directrices, et indique ce qui est attendu de chacun pour protéger l'entreprise des menaces externes et internes. La politique de cybersécurité complète la charte informatique de Tarkett qui régit l'utilisation des équipements informatiques et explique les activités de surveillance du département informatique de Tarkett et l'utilisation des données personnelles.

Application de pratiques professionnelles et éthiques transparentes

En outre, en 2022, Tarkett a continué à améliorer ses moyens de détection et de réponse en incluant des outils de sécurité supplémentaires et des composants d'infrastructure dans le SIEM (Security and Information Events Management ou Gestion des événements de sécurité et d'information) qui renforcent ses capacités d'analyse des menaces. Un suivi quotidien des menaces annoncées est également effectué afin d'évaluer les risques potentiels pour l'entreprise. En parallèle, Tarkett a poursuivi sa transition vers le Cloud dans le but d'augmenter sa résilience. Des outils et des mesures de sécurité supplémentaires ont été mis en place dans ce domaine spécifique. Pour l'avenir, Tarkett a décidé de définir un cadre de cybersécurité basé sur le NIST (National Institute of Standards and Technology ou Institut national des normes et de la technologie). Le projet qui a débuté en 2022 sera déployé dans toute l'entreprise à partir de 2023.

Des sessions de sensibilisation dédiées ont été maintenues au cours de l'année pour partager régulièrement des informations et des conseils sur la cybersécurité. Par exemple, en décembre, 50 employés du siège social de Tarkett à Paris-la-Défense, France, ont participé à un jeu de cybersécurité (Cyber escape game) afin de les sensibiliser à la cybersécurité. Le Directeur de la Sécurité Informatique du Groupe a commencé par définir le contexte et expliquer l'importance de la cybersécurité à la maison et au travail. S'en est suivi le jeu de cybersécurité qui a permis aux participants de se mettre dans la peau d'un attaquant et de réaliser l'importance d'être vigilant lors du partage d'informations en ligne. Ce jeu a également favorisé la collaboration et le travail d'équipe entre collègues de différents départements. Des détails supplémentaires sur la cybersécurité sont donnés au Chapitre 6 "Facteurs de risque et contrôle interne" du document d'enregistrement universel 2022.

Pratiques fiscales responsables : Dans le cadre de ses activités, Tarkett n'a recours à aucun montage financier complexe visant à obtenir un avantage fiscal allant à l'encontre de l'objet ou de la finalité du droit fiscal applicable. Tarkett ne dispose d'aucune entité légale dans les douze pays inscrits sur la « liste noire des paradis fiscaux » de l'Union Européenne, pays ayant refusé d'engager un dialogue avec l'UE ou de remédier aux manquements en matière de bonne gouvernance fiscale. S'agissant des 22 pays inscrits sur la « liste grise des paradis fiscaux » de l'Union Européenne - pays s'étant engagés à respecter les standards internationaux mais ayant signés moins de douze accords - Tarkett possède des entités juridiques commerciales en Russie (dont deux sites de production), en Turquie (dont un site de production), et une autre à Hong Kong.

La liste de ces pays, mise à jour au 4 octobre 2022, est disponible au lien suivant :

https://ec.europa.eu/taxation_customs/common-eu-list-third-country-jurisdictions-tax-purposes_en.

Au sein de l'Union Européenne, Tarkett opère au Luxembourg depuis 1961 (où il dispose d'un site de production de revêtement de sol vinyle et d'un centre de recherche et développement employant plus de 600 personnes) et aux Pays-Bas (où il dispose d'un site de production de moquette et d'activités de vente employant moins de 400 personnes). Enfin, il est précisé que le groupe Tarkett n'a signé aucun rescrit fiscal avec les autorités fiscales dans ses différents pays d'implantation.

Des précisions sur les pratiques fiscales et les risques fiscaux associés figurent au Chapitre 6 « Facteurs de risques et contrôle interne » du Document d'enregistrement universel 2022.

3.11.2 La prévention de la corruption

En ligne avec les exigences de la Loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption et les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA), Tarkett a mis en place un Programme de Prévention de la Corruption, qui fournit le cadre de conduite à nos équipes et partenaires commerciaux au niveau mondial et qui inclut les éléments suivants :

- > **Une cartographie des risques de corruption** a été lancée en 2017, mise à jour en 2019 et révisée en 2020. Le processus d'identification et d'évaluation des risques a été basé sur des entretiens de 82 parties prenantes internes couvrant l'ensemble des activités et processus de Tarkett dans le monde. La cartographie des risques est continuellement enrichie et mise à jour en fonction des éléments obtenus dans le cadre de nouveaux entretiens et/ou d'éventuelles alertes ou incidents et/ou rapports d'ONG dont nous avons eu connaissance. La granularité de l'évaluation est ainsi affinée au fur et à mesure que ces éléments sont recueillis par Tarkett. En 2020, une importante mise à jour de la cartographie des risques de corruption a été entreprise afin d'identifier puis d'évaluer les risques de manière plus fine et plus pertinente et de prendre en compte les dernières exigences de l'Agence Française Anticorruption.
- > **Le Code de conduite anticorruption**, rédigé et déployé en 2018 en remplacement de la Politique Anticorruption, définit les règles internes permettant à nos équipes d'identifier et de prévenir les comportements inappropriés en matière de corruption et de trafic d'influence. Ce code liste les pratiques interdites (paiements illégaux, paiements de facilitation et contributions politiques), celles que Tarkett encadre (cadeaux et invitations, parrainages, dons à des associations caritatives, activités de représentation d'intérêt et/ou de lobbying), et les pratiques à respecter en interne (bonne tenue et exactitude des comptes, déclaration de conflits d'intérêts) et dans nos relations avec nos partenaires commerciaux (clauses contractuelles relatives à la prévention de la corruption, procédures de vérification des tiers, recours aux intermédiaires). Le Code a été revu et mis à jour en 2021 suite à la mise à jour de notre cartographie des risques de corruption. Chaque employé est pleinement informé que le non-respect de l'une des dispositions énumérées dans le Code de conduite anticorruption peut donner lieu à des sanctions disciplinaires, y compris le licenciement.
- > **Le système d'alerte professionnelle** mis en place avec la *Compliance Hotline* en 2018 complétant la *Ethics Hotline* déployée en 2016 aux États-Unis et au Canada. Les systèmes sont accompagnés d'une procédure d'alerte qui permet aux employés, aux partenaires commerciaux ainsi qu'à tout tiers de signaler toute préoccupation liée à la corruption.
- > **L'évaluation de nos partenaires commerciaux** : Tarkett a réalisé une évaluation de ses fournisseurs dans le cadre de son **Programme d'approvisionnement responsable** (voir Section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable) ainsi que des diligences anticorruption sur certains de ses intermédiaires, clients et fournisseurs. Une cartographie des tiers a été élaborée en 2020 aboutissant à la création d'un plan d'action triennal d'évaluation des tiers. Ce programme d'évaluation des tiers s'est poursuivi en 2022
- > **Une Procédure de contrôle comptable anticorruption** portant notamment sur les cadeaux, invitations, repas d'affaires, dons, parrainages et commissions d'intermédiaires a été élaborée en 2020 et déployée dans l'ensemble du Groupe. En 2022, des contrôles comptables anticorruption supplémentaires, les cadeaux/invitations, les dons/sponsorships et les commissions sur les ventes ont été effectués dans toutes les divisions.
- > **Un programme de formation anticorruption**, ciblant tous les employés de Tarkett considérés comme les plus à risque en termes de corruption par leur fonction, couvrant les pratiques anticorruption en général, et rappelant à nos équipes les bonnes pratiques en la matière, avec un accent particulier sur l'utilisation d'intermédiaires, les cadeaux et invitations, et les dons à des organismes caritatifs. Des ateliers anticorruption sont également organisés pour des publics spécifiques.
- > **Le comité anticorruption** qui a été créé en 2020 est composé du Président du Directoire, du Directeur Financier, du Directrice Juridique du Groupe, du Directeur de l'Audit Interne du Groupe et du Responsable de la Conformité. Le rôle de ce Comité est de définir la stratégie du Groupe dans le déploiement de son programme Anticorruption.

3.12 Rapport Social et Environnemental

3.12.1 Tableau de bord des indicateurs RSE

Indicateurs Sociaux

GRI	Indicateur	Variation 2022 vs. 2021	Variation 2022 vs. année de référence	2022	2021	2020	2019
	Effectifs						
102-7a	Effectif total (au 31/12)	1,1 %	-	12 007	11 872	12 160	12 592
102-8a	Nombre total d'employés féminins en contrat permanent	3,0 %	-	3 192	3 100	3 245	3 385
102-8a	Nombre total d'employés masculins en contrat permanent	-0,4 %	-	7 940	7 975	8 123	8 338
102-8a	Part d'employés en contrat permanent	-0,6 %	-	93 %	93 %	93 %	93 %
102-8a	Nombre d'employés féminins en contrat à durée déterminée	-2,1 %	-	234	239	233	235
102-8a	Nombre d'employés masculins en contrat à durée déterminée	14,9 %	-	641	558	559	634
102-8a	Part d'employés en contrats à durée déterminée	0,6 %	-	7 %	7 %	7 %	7 %
102-8b	Nombre d'employés en contrat permanent	0,5 %	-	11 132	11 075	11 368	11 723
102-8b	Nombre d'employés en contrat à durée déterminée	9,8 %	-	875	797	792	869
102-8d	Nombre de travailleurs externes (équivalent temps plein - ETP)	5,2 %	-	531	505	427	488
102-8d	Part de travailleurs externes (% ETP)	0,1 %	-	4,3%	4,2 %	3,5 %	3,8 %
-	Total des rémunérations et salaires (millions d'euros)	11,5 %	-	763	684	669	718

GRI	Indicateur	Variation 2022 vs. 2021	Variation 2022 vs. année de référence	2022	2021	2020	2019
	Embauches et Taux de Rotation des Effectifs						
401-1a	Nombre d'embauches	10,3 %	-	2 866	2 599	1 834	2 454
401-1a	Taux d'embauche	2,0 %	-	24 %	22 %	15 %	19 %
-	Nombre de contrats à durée indéterminée résiliés par le salarié (par exemple démission, départ à la retraite)	12,4 %	-	1 708	1 520	900	1 136
-	Nombre de contrats à durée indéterminée terminés par l'employeur (par exemple licenciement)	7,3 %	-	644	600	601	886
-	Taux de rotation du personnel permanent	2,0 %	-	21 %	19 %	13 %	17 %
401-1b	Nombre de départs	1,8 %	-	2 964	2 911	2 155	2 910
401-1b	Taux de rotation du personnel total	=	-	25%	25 %	18 %	23 %
	Diversité						
405-1a	Pourcentage d'administrateurs féminins au sein du Conseil de surveillance de Tarkett	=	-	44 %	44 %	44 %	44 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant moins de 30 ans	=	-	0 %	0 %	0 %	0 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant entre 30 et 50 ans	11 %	-	44 %	33 %	22 %	22 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant plus de 50 ans	-11 %	-	56 %	67 %	78 %	78 %
405-1b	Pourcentage de femmes au Comité exécutif de Tarkett	=	-	30 %	30 %	30 %	18 %
405-1b	Pourcentage de femmes dirigeants (Comité exécutif et N-1)	8 %	-	28 %	20 %	25 %	25 %
405-1b	Pourcentage de femmes cadres supérieurs (Comité exécutif à N-2)	1 %	-	27 %	26 %	26 %	24 %
405-1b	Pourcentage des postes de management occupés par des femmes	1 %	-	27 %	26 %	26 %	27 %
405-1b	Pourcentage de femmes parmi les autres employés	=	-	29 %	29 %	29 %	29 %
405-1b	Pourcentage d'employés féminins	0,4 %	-	29 %	28 %	29 %	29 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant moins de 30 ans	0,8 %	-	14 %	13 %	12 %	13 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant entre 30 et 49 ans	-1,3 %	-	55%	56 %	57 %	57 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant plus de 50 ans	0,5 %	-	31 %	30 %	31 %	30 %
405-1b	Pourcentage d'employés déclarés handicapés	-0,1 %	-	1,1 %	1,2 %	1,1 %	0,9 %

GRI	Indicateur	Variation 2022 vs. 2021	Variation 2022 vs. année de référence	2022	2021	2020	2019
	Formation et Développement des Compétences						
-	Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année [année de référence 2011]	1,5 %	8 %	45%	44 %	34 %	58 %
-	Nombre d'heures de formation (en milliers d'heures) [année de référence 2013]	2,3 %	26 %	252	246	165	256
412-2b	Pourcentage d'employés ayant participé à une formation en ligne sur l'éthique des affaires	-0,2 %	-	97,4 %	97,6 %	-	-
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par employé	1 %	-	21 %	21	14	20
404-3	Pourcentage des employés inscrits ayant complété une « Revue de Développement et Performance » (ou équivalent) pendant l'année	-	-	93 %	-	-	-
-	Pourcentage des employés permanents inscrits ayant complété une « Revue de Développement et Performance » (ou équivalent) pendant l'année	-	-	93 %	-	-	-
-	Pourcentage de postes de management ouverts pourvus par un candidat interne	-9 %	-	54 %	63 %	56 %	65 %
203-2	Nombre de personnes externes qui ont bénéficié de formations à la Tarkett Academy	-3,2 %	-	7 889	8 148	5 176	8 229
	Communication Interne Proactive et Dialogue Social						
-	Progrès sur « Écoute des employés et participation au dialogue social » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence : 2010] (*2018)	-	-	-	53 %	-	54 %*
-	Progrès sur « Communication proactive envers tous les employés » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence : 2010] (*2018)	-	-	-	71 %	-	66 %*

GRI	Indicateur	Variation 2022 vs. 2021	Variation 2022 vs. année de référence	2022	2021	2020	2019
	Santé et Sécurité au Travail						
403-9a	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] pour tous les employés	71 %	-	1,52	0,89	1,28	1,64
403-9a	Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable [FR1t] pour tous les employés	31 %	-	3,36	2,56	2,62	2,19
403-9a	Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t] pour tous les employés	5 %	-	0,062	0,059	0,077	0,077
403-10a	Taux de fréquence des maladies professionnelles pour tous les employés	-100 %	-	0	0,26	0,10	0,27
403-9a	Taux d'absentéisme (employés)	-0,8 %	-	3,6 %	4,4 %	3,9 %	2,6 %
403-9a	Nombre d'accidents mortels	-	-	0	0	0	0
403-9b	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] – Travailleurs externes	-43 %	-	2,78	4,85	8,73	8,28
-	Pourcentage d'accords formels portant sur des sujets de santé et de sécurité	-	-	-	14 %	18 %	-
-	Progrès sur « Respect et intégrité via l'adhésion aux valeurs de Tarkett » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence 2010] (*2018)	-	-	-	85%		68 %*
	Tarkett Cares						
203-1	Nombre d'initiatives Tarkett Cares en faveur des communautés locales (en heures travaillées, en don de produits et autres matériaux, ou dons financiers)	33%	-	117	88	135	182
203-1	Nombre d'employés impliqués dans des initiatives soutenues par Tarkett Cares	-60%	-	468	1 168	730	1 401
203-1	Nombre de jours de temps donné par le biais du bénévolat (sur la base de 7 heures par jour)	71%	-	156	91	692	921
203-1	Quantité de produits Tarkett donnés aux initiatives communautaires (m²)	139%	-	13,559	5 669	20 187	19 864
203-1	Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires Tarkett Cares (en k€)	102%	-	208	103	445	710

Indicateurs Environnementaux

GRI	Indicateur	Variation 2022 vs. 2021	Variation 2022 vs. année de référence	2022	2021	2020	2019
	Matériaux de Qualité						
416-1	Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle® (% du volume acheté) [année de référence 2011]	-2 %	88 %	95 %	97 %	98 %	98 %
-	Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées) [année de référence 2011]	-1 %	-2 %	69 %	70 %	68 %	67 %
301-1	Pourcentage des matières premières d'origine renouvelable ou recyclée	-1 %	-	30 %	31 %	30 %	30 %
301-2	Pourcentage des matières premières d'origine recyclée	2 %	-	17 %	15 %	13 %	12 %
	Gestion Raisonnée des Ressources						
303-5	Intensité de consommation d'eau (litres/m²) [année de référence 2010]	9 %	-44%	2,9	2,7	2,4	2,6
303-5	Consommation d'eau (millions de mètres cubes)	-5,5 %	-	0,67	0,71	0,63	0,73
-	Pourcentage des sites de production ayant mis en place des circuits d'eau en boucle fermée (ou ne consommant pas d'eau dans le processus de fabrication) [année de référence 2010]	-2 %	8 %	69 %	71 %	71 %	66 %
302-3	Intensité énergétique (kWh/m²) [année de référence 2019]	3,1 %	5,7 %	4,32	4,19	4,00	4,09
302-1a	Consommation d'énergie combustible non renouvelable (GWh)	-11,6 %	-	442	500	472	514
302-1b	Consommation d'énergie combustible renouvelable (GWh)	-19,2 %	-	71	88	80	95
302-1c	Consommation d'électricité et de vapeur achetée (GWh)	-8,2 %	-	481	524	500	527
302-1d	Énergie renouvelable générée et vendue (GWh)	-	-	3,2	-	-	-
302-1e	Consommation totale d'énergie (GWh)	-10,6 %	-	994	1 112	1 052	1 136
	Pourcentage de la consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables	4,3 %		43 %	38 %	27 %	28 %
305-4a	Intensité des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 & 2) (kgCO ₂ eq/m²) (y compris le leasing de voitures) [année de référence 2019]	-10,0 %	-31,1 %	0,60	0,67	0,76	0,87
305-1a	Émissions brutes directes de gaz à effet de serre - Scope 1 (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	-11 %	-14 %	91 253	102 795	97 623	106 232
305-1c	Émissions de CO ₂ biogénique (tCO ₂)	-16 %	-22 %	25 620	30 575	27 712	32 982

GRI	Indicateur	Variation 2022 vs. 2021	Variation 2022 vs. année de référence	2022	2021	2020	2019
305-2a	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre - Scope 2 - <i>location-based</i> (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	-16 %	-24 %	144 897	172 718	170 512	190 387
305-2b	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre - Scope 2 - <i>market-based</i> (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	-33 %	-62 %	55 668	83 099	109 293	144 873
	Total des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 & 2 (market-based) (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	-21 %	-41 %	146 921	185 894	206 916	251 105
	Pourcentage de réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 (market-based) vs 2019 [objectif SBTi]	-16 %	-41 %	41 %	-26 %	-18 %	-
305-3a	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre en amont (scope 3 : catégorie 1 - biens et services achetés) (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	-	-14 %	1 339 935	-	-	1 549 251
305-3a	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre en aval (scope 3 : catégorie 12 - traitement de fin de vie des produits vendus) (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	-	-13 %	216 067	-	-	247 333
305-3a	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre en amont et en aval (scope 3 : catégories 1+12) (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	-	-13 %	1 556 002	-	-	1 796 584
305-3c	Émissions et absorptions de CO ₂ biogénique (tCO ₂) liées à la catégorie 1 du scope 3	-	-33 %	-176 344	-	-	-263 181
305-3c	Émissions et absorptions de CO ₂ biogénique (tCO ₂) liées à la catégorie 12 du scope 3	-	-35 %	162 293	-	-	251 484
	Émissions totales de GES de la chaîne de valeur (Scope 1 + Scope 2 market-based + Scope 3 : catégories 1 + 12) (tCO ₂ e) [année de référence 2019]	-	-17 %	1 702 923	-	-	2 047 689
	Pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001	=		82 %	82 %	81 %	85 %

GRI	Indicateur	Variation 2022 vs. 2021	Variation 2022 vs. année de référence	2022	2021	2020	2019
Des Espaces de Vie Sains et de Qualité							
416-1	Pourcentage des revêtements de sol sans phtalate [année de référence 2010]	1 %	96 %	96 %	95 %	97 %	74 %
416-1	Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV [année de référence 2010]	=	78 %	99 %	99 %	98 %	98 %
Recyclage et Réutilisation							
-	Déchets non recyclés (g/m ²) [année de référence 2015]	-20 %	-3 %	119	149	154	143
306-2a	Déchets dangereux (milliers de tonnes)	-12 %	-	5,7	6,6	5,0	4,2
306-2b	Déchets non dangereux (milliers de tonnes)	-35 %	-	21,5	33,0	35,4	35,5
306-2	Déchets envoyés en décharge (milliers de tonnes) [année de référence 2015]	-59 %	-49 %	10,0	24,2	27,6	27,3
306-2	Pourcentage des déchets envoyés en décharge (%)	-11,3 %	-	15 %	27 %	28 %	28 %
306-2	Pourcentage des déchets envoyés en recyclage externe (%)	1,7 %	-	58 %	57 %	59 %	59 %
306-2	Pourcentage des déchets envoyés en valorisation énergétique (%)	6 %	-	18 %	11 %	9 %	9 %
306-2	Pourcentage des déchets non recyclés envoyés en décharge [année de référence 2015]	-25 %	-17%	37 %	61 %	68 %	69 %
301-3	Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectés dans le cadre du programme ReStart® (en tonnes)	-6 %	-	3 000	3 200	3 000	3 300
Indicateurs sur l'approvisionnement responsable							
	Part (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable	7 %	-	42%	35 %	36 %	29 %
	Part (en nombre) des fournisseurs ciblés adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable	10 %	-	46 %	36 %	20 % ¹	80 %

¹ Suite au déploiement du programme d'approvisionnement responsable de Tarkett la base de fournisseurs ciblée a augmenté avec au résultat une part plus faible de fournisseurs adhérant.

Indicateurs Sociaux par Région

GRI	Indicateur	2022	Europe ⁽¹⁾	Amérique du Nord ⁽²⁾	Reste du Monde ⁽³⁾
	Effectifs				
102-7a	Effectif total (au 31/12)	12 007	37,5 %	34,2 %	28,3 %
102-8b	Nombre d'employés en contrat permanent	11 132	4 177	3 779	3 176
102-8b	Nombre d'employés en contrat à durée déterminée	875	327	322	226
	Embauches et Taux de Rotation des Effectifs				
401-1a	Nombre de nouvelles embauches	2 866	811	1 762	293
401-1a	Taux d'embauche des employés	24 %	18 %	43 %	9 %
401-1b	Nombre de départs	2 964	668	1 603	693
401-1b	Taux de rotation de l'effectif	25 %	15 %	39 %	20 %
	Santé et Sécurité au Travail				
403-2a	Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable [FR1t] pour tous les employés	3,36	2,75	6,19	0,61
403-2a	Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t] pour tous les employés	0,062	0,045	0,083	0,054
403-2a	Taux de fréquence des maladies professionnelles pour tous les employés	0	0	0	0
403-2a	Taux d'absentéisme (employés)	3,6 %	4,6 %	2,5 %	3,6 %
403-2b	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] – Travailleurs externes	2,78	4,88	0	0

(1) Europe : Corporate, EMEA & Tarkett Sports EMEA

(2) Amérique du Nord : Tarkett Amérique du Nord & Tarkett Sports Amérique du Nord

(3) Reste du Monde : Tarkett Europe de l'Est, Asie, Australie & Nouvelle Zélande, Amérique Latine & Tarkett Sports Australie

3.12.2 Note méthodologique du reporting RSE

Depuis que Tarkett est coté en bourse (Euronext Paris), et en vertu des exigences réglementaires françaises en vigueur, Tarkett publie des informations sur les dimensions sociales, environnementales et sociétales de ses activités dans son document universel d'enregistrement (URD). Ces informations incluent notamment les Indicateurs de Performance Clés (KPI) de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et du Tableau de Bord de Développement Durable de Tarkett. Ce Tableau de Bord est un outil essentiel pour suivre les progrès et orienter les performances. Son principal objectif est de procurer au Groupe des indicateurs pertinents lui permettant d'évaluer le déploiement de sa stratégie et de remplir ses obligations du point de vue réglementaire. Les progrès sont mesurés par rapport à une année de référence qui a été définie pour certains indicateurs clés de performance.

Conformément aux exigences réglementaires françaises, les informations sociales et environnementales de l'entreprise ont été vérifiées par un organisme tiers indépendant (le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales a été vérifié par l'un des commissaires aux comptes, désigné en tant qu'organisme tiers indépendant).

Cadre de référence

Le reporting RSE et le tableau de bord de développement durable de Tarkett ont été développés en s'appuyant sur les référentiels suivants :

- > La stratégie *Change to Win* du Groupe et son engagement historique en matière de RSE, où chaque initiative stratégique s'appuie sur un ou plusieurs indicateurs quantifiés, dont certains font l'objet d'objectifs à long terme (objectifs 2020 fixés en 2011 et objectifs 2025 / 2030 fixés en 2019, 2020 et 2021).
- > La Directive de l'Union Européenne 2014/95/EC et la réglementation française en matière de communication extra-financière, connues sous le nom de Déclaration de Performance Extra-Financière : les informations sociales, environnementales et sociétales requises par l'article L.225-102-1 du Code de commerce français sont incluses sous la forme d'indicateurs ou de statistiques quantifiées dans le tableau de bord (les informations qualitatives sont présentées dans d'autres rubriques du rapport d'activité).
- > Le Pacte Mondial des Nations-Unies : en lien avec l'engagement du Groupe, le tableau de bord représente un outil de gestion de la performance sur toutes les dimensions du Pacte Mondial.
- > Les standards du référentiel international du Global Reporting Initiative (GRI) de 2016. Le rapport de Tarkett fait état autant que possible du référentiel « GRI Standard : core option » (option de base). Une table de concordance GRI (voir Section 3.12.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF) indique les domaines où les déclarations standard pertinentes peuvent être retrouvées dans ce rapport.
- > Les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD).

- > Le Protocole sur les gaz à effet de serre : les émissions de gaz à effet de serre sont quantifiées et déclarées conformément au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) et au Protocole GHG du World Resources Institute (WRI).
- > Les principes du Cradle to Cradle® (C2C) pour la conception de nos produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits jusqu'à l'installation, l'utilisation, l'entretien, la fin de l'utilisation et la récupération des produits.

Le tableau de bord de développement durable est construit selon trois dimensions : la responsabilité sociale, la responsabilité environnementale et la gouvernance d'entreprise.

Procédures méthodologiques

Les procédures de reporting RSE de Tarkett sont documentées dans un manuel complet de reporting RSE (« *CSR Reporting Handbook* ») qui a été établi en 2017, en consultation avec les différents responsables internes des sujets RSE. Ces procédures ont permis d'aligner davantage le reporting RSE de Tarkett sur les lignes directrices de GRI de 2016 : option core. Le manuel de reporting RSE a été présenté et approuvé par le comité exécutif et est revu et mis à jour chaque année en tenant compte des retours et de toute modification des exigences ou des objectifs en matière de reporting. Le manuel de reporting RSE définit :

- > Les objectifs du reporting RSE de Tarkett et les objectifs stratégiques de Tarkett pour 2025 et 2030 ;
- > Les principes de reporting, le périmètre de reporting, les outils de reporting, les contrôles internes et les règles sur lesquelles repose la consolidation des données ;
- > L'organisation, les responsabilités et la planification du reporting ; et
- > Les définitions détaillées, les conditions spécifiques et les points de contrôle de tous les indicateurs inclus dans le reporting.

Les informations suivantes présentent un résumé du manuel de reporting RSE :

Principes de reporting

Inclusion des parties prenantes

Tarkett reconnaît qu'un dialogue et un engagement constants avec l'ensemble de la chaîne de valeur et la communauté au sens large sont essentiels pour atteindre ses objectifs, à savoir servir au mieux ses clients et contribuer à relever les défis sociétaux. Tarkett s'engage auprès des parties prenantes par divers moyens pour s'assurer que ses stratégies et ses rapports tiennent compte de leurs attentes.

Contexte de développement durable

Tarkett est déterminé à contribuer, chaque fois que ses activités le lui permettent, à relever les défis les plus importants et les plus urgents auxquels la société est confrontée au XXI^e siècle (lutte contre le changement climatique, gestion durable des ressources naturelles rares, promotion du bien-être des espaces de vie).

Matérialité

En 2016, une enquête a été réalisée pour déterminer les sujets importants pour Tarkett et s'assurer que notre stratégie RSE et nos objectifs étaient en phase avec eux. Chaque année, nous entretenons un dialogue régulier avec nos parties prenantes, en écoutant leurs préoccupations, leurs désirs et leurs attentes. De cette façon, nous nous assurons que nos actions, et nos priorités, sont adaptées pour répondre aux défis et opportunités matérielles.

Exhaustivité

Le rapport RSE de Tarkett couvre le même périmètre que le rapport financier consolidé. Les domaines abordés dans le rapport reflètent les impacts économiques, environnementaux et sociaux importants de l'organisation, dans l'objectif qu'aucun sujet RSE dit « matériel » pour Tarkett ne soit omis par ce rapport. En outre, Tarkett s'efforce d'identifier et de passer en revue tout nouveau sujet émergent ou futur pouvant concerner ses activités.

Exactitude

Tarkett s'efforce d'assurer l'exactitude des données déclarées, à l'aide de définitions et de procédures clairement documentées dans son Manuel de reporting RSE et par le biais de plusieurs contrôles.

Equilibre

Tarkett suit sa performance afin de rendre compte des progrès réalisés ainsi que des défis, reflétant ainsi de manière transparente les dimensions positives et négatives de ses performances en matière de RSE.

Clarté

L'information RSE est présentée par Tarkett de manière claire et détaillée afin d'être facilement comprise par les parties prenantes.

Comparabilité

Tarkett encourage la cohérence du reporting grâce à des procédures bien documentées et présente les indicateurs en les comparant avec les périodes précédentes et les années de référence, à l'exception de certains indicateurs nouvellement déployés pour lesquels les données des périodes précédentes ne sont pas encore disponibles et pour les indicateurs qui ne sont pas reportés annuellement (par exemple, les indicateurs liés à l'enquête de feedback des employés de Tarkett menée tous les deux ans).

Vérifiabilité

Les données rapportées sont documentées et vérifiées lors d'audits internes et tiers externes afin d'apporter une confiance supplémentaire dans la véracité du contenu publié.

Rapidité

Tarkett publie des informations RSE chaque année avec les rapports financiers annuels publiés en mars / avril.

Période de reporting

La période de reporting annuelle correspond à celle de l'exercice financier, à savoir l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le présent rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Fréquence de reporting

Le reporting RSE est réalisé chaque année à des fins de publication externe. Les rapports intermédiaires à des fins internes sont réalisés pour certains domaines (p. ex., le suivi mensuel des indicateurs clés de performance des usines en matière d'environnement et de sécurité).

Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting s'étend à l'ensemble du Groupe et couvre la totalité des activités contrôlées par le Groupe, de la manière suivante :

La dimension sociale couvre :

- > Les travailleurs (salariés et prestataires externes, selon les indicateurs) de toutes les entités du périmètre financier consolidé, à l'exclusion des usines en cours de fermeture dont la production a cessé au cours des années précédentes. D'autres limitations spécifiques pour certains indicateurs sont détaillées au paragraphe « Limites spécifiques du périmètre de reporting » de la présente note méthodologique.
- > Ce périmètre comprend toutes les usines de production, le réseau de vente et les bureaux administratifs pour les salariés de Tarkett (sauf lorsque des limites spécifiques sont indiquées) et les travailleurs externes pour certains indicateurs.

La dimension environnementale couvre :

- > Les activités de production de toutes les usines du périmètre financier consolidé. D'autres limitations spécifiques pour certains indicateurs sont détaillées au paragraphe « Limites spécifiques du périmètre de reporting » de la présente note méthodologique.
- > Les produits finis de revêtement de sol et de revêtement sportif fabriqués dans toutes les usines du périmètre financier consolidé.

Organisation de reporting

Le processus de reporting des indicateurs de RSE / développement durable est géré et consolidé par la Direction du Développement Durable du Groupe, avec l'appui des différentes fonctions concernées (notamment Finances, R&D et Opérations, RH & Communications, Juridique, ...), des divisions et des sites. La responsabilité de chacun des domaines RSE et des indicateurs concernés incombe à un membre du Comité exécutif de Tarkett. La définition claire de la responsabilité de chacun garantit la réalisation d'un reporting précis, fiable et réalisé en temps opportun des données et des indicateurs RSE.

Outils de reporting

Reporting 21 : Un nouvel outil de reporting en ligne "Reporting 21" a été mis en place en 2022 pour centraliser toutes les données et indicateurs clés de performance en matière de RSE, dans le but de faciliter le suivi des performances. Les données déjà collectées dans d'autres outils (par exemple Workday, SAP, ...) sont injectées dans Reporting 21 à intervalles réguliers. Les autres données sont rapportées directement dans Reporting 21.

Workday : Les données RH liées à la RSE disponibles dans Workday (p. ex. effectifs, rotation, ...) proviennent directement de Workday et sont injectées dans Reporting 21. Les autres données RH sont rapportées directement dans Reporting 21.

Tarkett Cares : les données sont reportées directement dans Reporting 21.

Satisfaction des employés : mesurée tous les deux ans par le biais d'une enquête de satisfaction réalisée en interne.

Tarkett Academy : les données sur la formation dispensée par Tarkett Academy sont reportées directement dans Reporting 21.

Données sur l'environnement et la sécurité des usines : les données sont reportées dans un tableau de bord dédié pour chaque usine de fabrication et les données sont téléchargées tous les mois dans une base de données de Groupe (SAP).

Qualité de l'air intérieur et espaces sûrs et sains : les données concernant le volume des produits sans phtalates, et des produits à faible émissions de composés organiques volatils totaux (COVT), sont directement reportées dans le Reporting 21.

Matériaux de qualité : indicateurs sur la raréfaction des ressources et évaluation de leurs dimensions Cradle to Cradle compilés à partir des données d'achat des matières premières et de la base de données sur l'évaluation des matériaux, consolidés dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

Programme Restart® : Les données sur la collecte des déchets de revêtement de sol post-installation et post-utilisation sont reportées directement dans le Reporting 21.

Engagement des fournisseurs vis-à-vis du Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett : données compilées à partir des bases de données d'achat. Les montants des achats sont basés sur la période de rapport courante. Les dépenses totales proviennent des lignes pertinentes du rapport financier du compte de résultat de Tarkett.

Limites spécifiques du périmètre de reporting

Absentéisme : En 2022, Tarkett North America a reporté les heures planifiées pour les "employés salariés", ces heures ainsi que les heures d'absence n'ont pas été reportées en 2021 pour cette population spécifique d'employés (représentant environ 40% de la main-d'œuvre de la division - définis comme des employés payés à un taux fixe, indépendamment des heures spécifiques travaillées, contrairement aux employés horaires

qui reçoivent un salaire pour chaque heure travaillée). En tant que tel, le taux d'absentéisme pour l'Amérique du Nord n'est pas comparable.

Taux de fréquence des accidents de travail : En 2021, les entités suivantes ont été exclues des indicateurs de sécurité car les heures travaillées n'ont pas été déclarées : FieldTurf Amérique du Nord & son réseau commercial (1 accident avec arrêt de travail <24h en 2021), le réseau commercial de FieldTurf États-Unis (2 accidents avec arrêt de travail prolongé de deux jours au total, 11 accidents avec arrêt de travail <24h en 2021), le réseau commercial de Beynon et le site administratif et le réseau commercial de Tarkett États-Unis (ces entités représentent environ 8 % des effectifs du groupe). En 2022, ces entités ont déclaré les heures travaillées et sont donc incluses dans le périmètre de l'indicateur.

Évaluation des matières premières et pénurie/abondance de ressources : toutes les matières premières pour la production de revêtements de sol finis et semi-finis et de produits de surface de sport, à l'exclusion des trois entités acquises en 2018 (Dalton Kraft - Lexmark à Dalton, États-Unis ; Toronto - Thermagreen à Toronto, Canada et Grassman à Botany, Australie, qui représentent collectivement 2 % de l'ensemble de la production de produits finis) pour lesquelles le reporting est en cours d'établissement ; des produits finis externalisés ; des produits chimiques de traitement (sauf pour les moquettes) et des emballages. Les matériaux post-installation ou post-utilisation collectés et effectivement recyclés par FieldTurf ou Beynon Sports Surfaces ne sont pas inclus.

ReStart® : Tout matériel post-installation ou post-utilisation collecté et effectivement recyclé par FieldTurf ou Beynon Sports Surfaces n'est pas inclus.

Indicateurs environnementaux de production : les indicateurs de l'eau, de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et Scope 2 et des déchets sont reportés pour tous les sites industriels, à l'exception de notre nouvelle usine au Mexique acquise fin 2021 (cette usine sera intégrée en 2023).

Les émissions du Scope 1 de la leasing de voitures : Les émissions de GES provenant du leasing de voitures n'ont pas été recalculées en 2022 et sont donc identiques aux valeurs de 2019 calculées pour l'inventaire des GES de 2019 (8 427 tCO₂eq).

Les émissions de GES du Scope 3 : Les émissions Scope 3 pour les catégories 1 et 12 sont calculées pour toutes les matières premières (à l'exception des emballages) utilisées sur tous les sites industriels, à l'exception de nos usines de sport à Toronto (Canada) et Prestons (Australie), et de notre usine de moquette Dalton - Smith (États-Unis). Les matières premières utilisées pour les produits externalisés en dalles de vinyle de luxe (LVT) sont également incluses. Les autres produits externalisés ne sont pas comptabilisés.

Qualité de l'air intérieur et espaces sûrs et sains : part des volumes de produits sans phtalate, ou à faibles émissions de COVT excluent tout volume de production semi-finie, le volume de production pour l'industrie automobile à Clervaux (Luxembourg) et les autres volumes de production non pertinents (par exemple, les surfaces de sport en plein air). Le volume de production de notre nouvelle usine au Mexique, acquise fin 2021, a également été exclu.

Rapport Social et Environnemental

Engagement des fournisseurs vis à vis du Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett : Tous les achats directs (fournisseurs de matières premières et de produits finis) et indirects (fournisseurs locaux et prestataires de services pour les opérations de production) des sites de fabrication (à l'exception des achats pour Dalton Kraft à Dalton, US et Mexico City, Mexcio), hors les dépenses interentreprises de produits semi-finis.

Définitions des indicateurs RSE (extrait du manuel de reporting RSE de Tarkett)**Indicateur Social :**

Équivalent temps plein (ETP) : utilisé pour mesurer l'effectif efficace au cours de la période de reporting par opposition à l'effectif représenté par le nombre d'employés présents à la fin de la période de reporting. Données rapportées à la fois pour les employés de Tarkett et les prestataires externes.

Effectifs : nombre d'employés salariés de Tarkett présent au dernier jour du mois de la période de reporting.

Employés salariés de Tarkett : tous les employés, engagés et salariés de Tarkett, notamment les stagiaires/étudiants et apprentis s'ils sont payés par Tarkett. En est exclu, le personnel non actif (employés en congés de plus de 6 mois).

Contrat à durée indéterminée : employé engagé par Tarkett pour une durée indéterminée. A l'exception de la Chine où les salariés sous contrat à durée déterminée de 2 ans ou plus sont considérés comme permanents.

Contrat à durée déterminée : employé salarié de Tarkett et engagé pour une durée limitée spécifiée (c.-à-d., contrat à durée déterminée de l'employé), y compris les travailleurs saisonniers de Tarkett Sports.

Zones géographiques : EMEA comprend Tarkett EMEA, Tarkett Sports EMEA & Corporate ; l'Amérique du Nord comprend Tarkett Amérique du Nord et Tarkett Sports Amérique du Nord ; le reste du monde comprend Tarkett Europe de l'Est, Asie, Australie et Nouvelle-Zélande, Amérique latine et Tarkett Sports Australie.

Prestataire externe : tout travailleur qui n'a pas de contrat de travail avec Tarkett ou qui ne fait pas partie de la masse salariale de Tarkett (p. ex., les prestataires externes sous contrat avec une agence d'intérim ou d'emploi temporaire embauchés pour soutenir les opérations régulières). Ne comprenant pas les sous-traitants travaillant pour des projets spécifiques (par exemple les implémentations de SAP).

Manager : un manager est un employé ayant au moins un rapport direct à la date du rapport (par ex. 31.12), y compris les cols bleus (par ex. les chefs d'équipe, les chefs de groupe, les superviseurs de poste et les chefs d'équipe sont considérés comme des managers). Un employé qui est considéré comme un manager (par exemple, manager dans l'intitulé du poste) mais qui n'a pas de responsabilité directe de gestion d'équipe ou l'équipe gérée n'est composée que d'intérimaires et/ou de stagiaires n'est pas considéré comme un manager pour le reporting RSE.

Autres employés : tous les employés autres que les managers à la date du reporting.

Employés handicapés : conformément aux lois du travail locales lorsque cela est autorisé.

Cadres dirigeants (Président du directoire, les membres du Comité exécutif et les autres cadres dirigeants) : couvrant les 3 niveaux de management : Président du directoire, Comité exécutif et cadres dirigeants.

Cadres supérieurs (Président du directoire, les membres du Comité exécutif, les autres cadres dirigeants et les cadres supérieurs) : les cadres dirigeants et les 2 niveaux de cadres supérieurs suivants (Directeurs).

Employés embauchés : nombre d'employés (avec contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) qui ont été ajoutés à la liste de paie notamment les employés embauchés le dernier jour de la période de référence.

Taux d'embauche des employés : employés embauchés/effectif total.

Nombre total de départs d'employés : nombre d'employés (avec contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) qui ont été retirés de la liste des salariés.

Taux de rotation du personnel : départs/effectifs.

Taux de rotation du personnel permanent : départs du personnel permanents/effectifs des salariés permanents.

Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année : Part des salariés dans l'effectif de fin d'année, où un employé est considéré comme « ayant reçu une formation » si le nombre d'heures cumulées de formation reçues au cours de l'année complète dépasse 1 journée complète (8 heures).

Rapport Social et Environnemental

Heures de formation : se former dans le cadre de Tarkett est considéré comme activité de développement, comprenant un accompagnement spécifique ainsi qu'une confirmation de présence. Pour la formation en ligne, les heures de formation déclarées correspondent en priorité au temps réel passé par les employés à suivre des cours de formation en ligne, tel qu'enregistré par les systèmes de formation en ligne (pour les modules de formation « en cours » et « terminés »). Dans le cas où le temps réel, n'est pas disponible, c'est la durée théorique de la formation en ligne qui est considérée. Toutes les heures de formation des employés pendant la période de reporting, y compris les employés qui ne font plus partie de l'entreprise à la fin de la période de reporting.

Revue de performance et de développement (ou équivalent) : l'évaluation annuelle (« Performance and Development Dialogue » et « Polyvalence Matrix ») est une discussion d'échange annuelle entre l'employé et son manager pour discuter des réalisations, des compétences, des opportunités d'amélioration et du programme de développement. Les employés présents dans l'entreprise trois mois avant le lancement de la campagne annuelle d'évaluation des performances et du développement sont inscrits. La part en % des employés ayant complété le bilan annuel est calculée comme étant ceux ayant complété le bilan par rapport à ceux inscrits.

Postes de management ouverts pourvus par un candidat interne : un poste de management est un poste (manager) avec au moins une personne sous sa direction. Un poste ouvert est un poste vacant pour lequel une personne a été embauchée ou mutée. Un candidat interne est un candidat qui est déjà un employé par Tarkett.

Postes de management ouverts pourvus par un candidate : Un poste de management pourvu par une candidate interne ou externe

Nombre de personnes externes ayant reçu une formation dispensée par Tarkett Academy : nombre de personnes (à l'exclusion des employés et des prestataires externes) ayant suivi une formation/programme de formation technique Tarkett Academy dans le réseau Tarkett Academy.

Réseau Tarkett Academy : Tarkett Academy organise et dispense des programmes de formation technique spécifiques (entre autres, en installation et maintenance de revêtements de sol) dans des centres de formation dédiés et dans d'autres lieux.

Centre de formation technique dédié Tarkett Academy : un programme de Tarkett dédié à la formation technique (notamment la formation pour les personnes extérieures).

Nombre d'accidents – employés : inclut les accidents du travail selon la définition légale locale pour l'ensemble des employés (selon la définition d'employé chez Tarkett). Cela n'inclut donc ni les accidents du trajet, ni les accidents des visiteurs ou prestataires externes, qui sont suivis séparément.

Arrêt de Travail (AdT) prolongé : un accident avec AdT prolongé (y compris, décès) lorsque la personne est gravement blessée et par conséquent, n'est pas disponible pour travailler pendant une période de plus de 24 heures.

Accidents avec AdT < 24 heures : un accident sur le lieu de travail qui est suffisamment grave pour empêcher la personne blessée de travailler pour le reste de la journée mais tout en restant disponible pour revenir travailler le jour suivant.

Accidents avec soins de premiers secours : un accident mineur sur le lieu de travail lorsque la personne blessée est capable de retourner au travail après une brève période de traitement par une infirmière professionnelle ou d'un membre du personnel qualifié.

Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] : Nombre d'AdT prolongé par million d'heures travaillées, où le nombre d'accidents mortels est inclus.

Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable [FR1t] : Taux de fréquence des accidents de travail = Nombre d'AdT + Nombre d'accidents avec AdT <24 heures par million d'heures travaillées, où le nombre d'accidents mortels est inclus.

Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t] : nombre de jours de travail (jours ouvrés) perdus en raison d'AdT x 1 000/heures travaillées.

Maladies professionnelles : une maladie professionnelle (ou maladie) est définie comme « toute affection ou trouble anormal, autre que celui résultant d'un accident professionnel, provoqué par l'exposition à des facteurs associés à l'emploi ».

Taux de fréquence des maladies professionnelles : nombre de maladies professionnelles par million d'heures travaillées.

Heures perdues en raison d'absentéisme : nombre d'heures travaillées perdues en raison d'une absence imprévue (maladie, d'accidents du travail, grèves ou autres absentéisme non justifié) de tous les employés pendant la période de reporting jusqu'à 30 jours. A l'exclusion de l'absentéisme « prévu pour congé de maladie » (p. ex., en Amérique du Nord où certaines catégories de travailleurs, tels que les employés de bureau, font l'objet d'un quota préétabli de « congés de maladie payés » qu'ils peuvent prendre sans aucune justification et où les jours de maladie réels ne sont pas suivis) et à l'exclusion du chômage partiel Covid-19. Lorsqu'un employé retourne au travail, mais seulement à temps partiel (par exemple, retour thérapeutique progressif au travail), après une absence, il n'est plus considéré comme absent.

Taux d'absentéisme : heures perdues pour absentéisme/nombre total d'heures planifiées.

Progrès sur le thème du respect et l'intégrité par l'adhésion des valeurs de Tarkett : Score à la question suivante dans l'enquête bisannuelle (tous les deux ans) de feedback des employés : « Dans mon unité, la conformité aux lois, règlements et politiques de Tarkett applicables est prise au sérieux ». Ceci remplace l'indicateur précédent basé sur la moyenne de 2 questions.

Rapport Social et Environnemental

Progrès sur le thème de l'écoute et du dialogue social auprès des employés : score de la question de l'enquête de satisfaction des employés réalisée tous les deux ans : « Un effort suffisant est fait pour obtenir les avis et opinions des personnes qui travaillent chez Tarkett ». Cela remplace l'indicateur précédent qui se basait sur la moyenne de deux questions.

Progrès sur le thème de la communication proactive dans l'enquête de satisfaction des employés : Score moyen à 2 questions de l'enquête bisannuelle de feedback des employés : « Les priorités et objectifs stratégiques de Tarkett m'ont été clairement communiqués » et « Je suis tenu informé des questions qui me concernent ».

Rémunération totale et avantages sociaux : total des rémunérations et avantages court-terme (selon le Manuel de Comptabilité du Groupe) : salaires et contributions à la sécurité sociale ; congés payés annuels et congés maladie payés ; participation et bonus payables dans les 12 mois après la fin de la période de reporting ; avantages non financier, tels que les soins médicaux, le logement, les voitures de fonction, et les produits et services gratuits ou subventionnés.

Tarkett Cares

Initiatives communautaires : le programme Tarkett Cares encourage la participation des employés et des organisations de Tarkett à des initiatives communautaires locales qui contribuent à améliorer le bien-être de la communauté et à répondre à ses besoins. Conformément aux directives de Tarkett Cares, l'initiative doit être liée aux valeurs de Tarkett, à son activité principale ou à son engagement en matière de développement durable et elle être réalisée avec une organisation à but non lucratif officiellement reconnue (notamment les services publics comme les écoles).

Employés impliqués : nombre total d'employés qui ont consacré 1 heure ou plus à des initiatives communautaires.

Heures de bénévolat : nombre total d'heures de bénévolat réalisé pendant les heures de travail. Selon les règles de Tarkett Cares, chaque employé peut travailler bénévolement (partager son temps et son talent) entre 1 heure et 2 jours par an pendant les heures de travail. Les heures de bénévolat en dehors des heures de travail (p. ex., le soir, le week-end, les jours fériés) ne sont pas incluses.

Produits de revêtement de sol donnés : nombre total de mètres carrés de produits de revêtement de sol cédés dans le cadre d'initiatives communautaires.

Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires : valeur des produits de revêtement de sol donnés en fonction du prix d'usine standard (coût de production) + valeur des autres contributions en nature (coût du matériel acheté) + dons en espèces + valeur des heures de bénévolat (calculée sur la base du total des rémunérations et salaires et des ETP).

L'éthique des affaires

% d'employés ayant participé à une formation en ligne sur l'éthique des affaires : part des employés ciblés ayant suivi la formation en ligne de Tarkett.

Nombre total d'employés ciblés pour une formation e-learning sur l'éthique des affaires : sur la base des invitations pour la formation e-learning en ligne.

Employés ciblés pour la formation : Les employés qui, de par leur profil de poste, sont particulièrement exposés aux risques de corruption, de concurrence ou de confidentialité des données, tels que définis dans les évaluations des risques juridiques, doivent suivre l'une des formations spécifiques définies par le service juridique de Tarkett.

Environnemental

Indicateurs sur les matières premières : achats de matières premières uniquement (à l'exclusion des achats indirects et des produits finis). La plupart des données d'achat de matières premières proviennent de la base de données SAP mondial de Tarkett. Le reste (soit 5 %) est rapporté par les usines.

Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle® (% du volume acheté) : part des matières achetées (en tonnes métriques) pour lesquelles une étude d'impact a été réalisée conformément aux principes Cradle to Cradle (C2C) « Redéfinir la qualité des produits », disponible en français, sur www.c2certified.com. Tarkett utilise la classification ABC-X, qui permet d'évaluer les risques liés à l'impact des substances chimiques sur l'environnement et la santé humaine. Pour les matières premières dans SAP, les catégories A, B, C, [], X et [X] sont considérées comme évaluées au niveau de l'UGS. Pour les autres matières premières, les catégories A, B, C, [], X, [X] et Gris sont considérées comme évaluées par la ligne des matières premières. Pour les matériaux en PVC, une évaluation a été réalisée au sein de la chaîne de valeur afin de vérifier l'utilisation de technologies MTD (Meilleures Techniques Disponibles) dans les processus chlorocalcis ainsi que pour les additifs utilisés. Le PVC a été évalué selon des critères spécifiques de l'EPEA. Pour les fournisseurs de PVC n'ayant pas fourni d'informations ou qui ont fourni des informations incomplètes, le principe de précaution est appliqué et les matériaux sont pré-évalués [X] dans l'attente d'informations complémentaires.

Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées) (% de la matière première en masse) : matériaux caractérisés en fonction des ressources utilisées dans leurs processus de production (fossiles, minéraux rares, minéraux abondants, renouvelables, recyclés). Les 3 catégories qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources sont : minérales abondantes, renouvelables et recyclées. Cela inclut les matières premières achetées, ainsi que les matériaux issus du recyclage utilisés dans la production.

Origine fossile : toute ressource synthétisée à partir de combustibles fossiles, en particulier de pétrole, mais également de sulfates. Cette catégorie exclut les minéraux fossiles comme le carbonate de calcium. Le chlorure de polyvinyle (PVC) est considéré comme ayant une origine fossile (pétrole) à 43 % et de minéral abondant (sel marin) à 57 %.

Rapport Social et Environnemental

Origine minérale : un élément chimique ou une combinaison inorganique d'éléments chimiques présents naturellement, extraits du sol ou de l'eau et utilisés dans des activités économiques. Cette catégorie comprend des minéraux fossiles tels que le charbon ou le calcaire. Les ressources minérales abondantes qui ne sont pas menacées par la raréfaction. La réserve naturelle peut être importante (sel marin - chlorure de sodium, calcaire - carbonate de calcium ...), ou il peut s'agir de très bon procédé de recyclage (comme l'aluminium) ou elle peut être pratiquement inépuisable (chlore dans l'eau de mer). Les ressources minérales limitées sont menacées d'épuisement à court terme (telle que définie par certains modèles choisis) et elles doivent être remplacées en priorité.

Origine renouvelable : ressource dont les réserves peuvent être réapprovisionnées en un temps égal ou inférieur à celui nécessaire à sa consommation.

Origine recyclée : Matériaux qui auraient autrement été envoyés pour l'élimination des déchets, utilisés à la place des matières premières primaires, notamment les déchets de sols post-utilisation et post-installation collectés par Tarkett (p. ex., ReStart®) et effectivement recyclés et utilisés dans les produits Tarkett ; les déchets post-industriels de Tarkett qui sont retraités en matière première secondaire et recyclés dans la production de Tarkett ; les déchets recyclés (post-consommation et/ou post-industriel) achetés par Tarkett à d'autres organisations pour la production de Tarkett et le contenu recyclé d'autres matières premières achetées.

Indicateurs d'intensité environnementale de fabrication : Tarkett suit et rend compte de ses performances environnementales par mètre carré de revêtement de sol. Ces ratios d'intensité sont calculés en divisant les indicateurs de fabrication environnementale (numérateur) (eau, énergie, émissions de gaz à effet de serre et déchets non recyclés) par la quantité (dénominateur) de produits finis, à savoir le revêtement de sol en mètres carrés. La quantité de produits semi-finis n'est pas incluse.

Consommation d'eau : toute l'eau consommée dans le processus de production/techniques, notamment pour le refroidissement ainsi que l'eau non consommée dans le processus de production, mais consommée sur place (p. ex., pour les sanitaires, les cantines). Les sources d'eau sont les eaux souterraines, les eaux de surface et les eaux municipales. À l'exclusion de la consommation d'eau de pluie, qui n'est pas suivie. La consommation d'eau reportée pour le site de Bačka Palanka (Serbie) correspond à l'eau consommée mesurée par les compteurs d'eau du site plutôt qu'à la totalité de l'eau souterraine pompée.

Part des usines de fabrication qui ont mis en place des circuits d'eau en boucle fermée (ou qui n'utilisent pas d'eau dans leur procédé) : circuit d'eau en boucle fermée considéré comme lorsque l'eau est recyclée et réutilisée dans une boucle fermée. Le seul appoint normalement requis est le remplacement des petites pertes d'eau. Chaque usine calcule le % d'eau réutilisée en utilisant les données de débit et la formule $A/A + B + C$ où A = volume d'eau réutilisé ou recyclé, B = volume d'eau consommé et rejeté directement et C = volume d'eau consommé pour remplir la boucle. Les installations sont considérées comme ayant une circulation d'eau en boucle fermée lorsque les résultats sont $\geq 98\%$.

Consommation de carburant non renouvelable : comprend la consommation de mazout, de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié, de propane et de butane.

Consommation de carburant renouvelable : comprend la consommation de biomasse, de biocarburants, d'énergie géothermique, solaire thermique et solaire photovoltaïque. À l'exclusion de l'achat d'électricité renouvelable déclaré séparément dans le cadre de l'achat d'électricité.

Consommation d'électricité achetée : consommation d'électricité renouvelable et non renouvelable achetée et la consommation de vapeur.

- > Électricité non renouvelable : part de l'électricité achetée auprès d'un fournisseur utilisant une source d'énergie non renouvelable pour produire l'électricité fournie au cours de la période considérée. Y compris la vapeur achetée pour une usine et une petite quantité (<1,0 %) de chaleur achetée d'un réseau de chauffage urbain pour une autre usine.
- > Électricité renouvelable : part de l'électricité achetée à un fournisseur utilisant une source d'énergie renouvelable pour produire l'électricité fournie au cours de la période considérée.

Énergie renouvelable générée et vendue : chaleur générée à partir de la biomasse et vendue à un système de chauffage urbain et électricité renouvelable générée à partir de panneaux solaires photovoltaïques sur site et vendue au réseau (une quantité négligeable en 2018 et donc non rapportée en 2019, 2020 et 2021, cependant rapportée pour 2022).

Consommation totale d'énergie : combustible renouvelable + combustible non renouvelable + consommation d'électricité achetée + consommation de vapeur achetée - énergie renouvelable générée et vendue. NB. La consommation de vapeur achetée est incluse dans la consommation totale d'énergie consolidée depuis 2020. Les chiffres de 2019 n'ont pas été retraités et, à ce titre, ne comprennent pas la vapeur achetée correspondant à cette année : 2019 : 12,6 GWh.

Suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES) : Depuis 2017, Tarkett a aligné son inventaire des émissions de GES sur les normes GHG Protocol et GRI 2016. En tant que tel, il inclut les émissions de biomasse CH₄ et N₂O de Scope 1 ainsi que la déclaration séparée des émissions de CO₂ biogéniques hors du périmètre de reporting des émissions Scope 1. En outre, les émissions de GES de Scope 2 basées sur le marché (« *market-based* ») et celles basées sur la localisation (« *location-based* ») font maintenant l'objet d'une déclaration (qui comprend également désormais les émissions de CH₄ et de N₂O ainsi que les émissions de CO₂). Les entités du réseau de vente ne sont pas incluses dans le bilan des émissions de GES. En 2022, Tarkett a mis à jour son inventaire Scope 3 et a fait approuver son objectif Scope 3 par le SBTi (en plus de l'approbation de l'objectif Scope 1 + Scope 2). Dans ce rapport, l'inventaire complet de 2019 est publié. Dans les prochains rapports, Tarkett publiera les résultats des catégories Scope 3 spécifiques qui sont incluses dans l'objectif SBTi.

Émissions de GES directes brutes (Scope 1) : consommation de gaz naturel, fuel, GPL, propane, butane, autres gaz de pétrole (p. ex. éthane), biomasse et biocarburants multipliée par leurs facteurs d'émission respectifs (pour la consommation de biomasse, cet élément concerne uniquement les émissions CH₄ et N₂O de catégorie 1, les émissions de CO₂ biogéniques hors catégorie sont rapportées séparément). Les émissions liées au leasing de voitures (2022 = 2021 = 2020 = 2019) ont été calculées sur la base du nombre annuel de kilomètres et du type de carburant du véhicule indiqués dans les contrats de leasing de voitures pour les équipes de Corporate, EMEA, Amérique latine, Europe de l'Est et pour certaines de Sport. Les données ont été extrapolées pour l'Amérique du Nord en fonction de la part des employés et en utilisant les données de l'EMEA comme référence. La conversion en émissions équivalentes de CO₂ a été effectuée à l'aide de l'outil de transport GHG Protocol version 2.6.

Émissions de CO₂ biogénique (hors Scope) : émissions de CO₂ résultant de la combustion de biomasse ou de biocarburant sont déclarées en dehors des émissions de GES de Scope 1, Scope 2 et Scope 3. Ces émissions sont déclarées hors catégorie parce que l'impact de Scope 1 de ces carburants a été déterminé comme étant à un niveau « 0 » net (puisque la source de combustible absorbe elle-même une quantité équivalente de CO₂ pendant la phase de croissance).

Émissions indirectes brutes (Scope 2) (GES) basées sur la localisation (ou location-based) : consommation électrique totale multipliée par les facteurs d'émission basés sur la localisation, où la méthode basée sur la localisation reflète l'intensité moyenne des émissions de GES des réseaux sur lesquels la consommation énergétique données moyennes sur les facteurs d'émission. Les émissions de GES liées à la consommation de vapeur achetée sont calculées en multipliant cette consommation par un facteur d'émission liée à la consommation d'électricité produite par combustion du charbon.

Émissions indirectes brutes (Scope 2) (GES) du marché (ou market-based) : consommation d'électricité multipliée par un facteur d'émission basé sur le marché qui correspond aux caractéristiques de l'électricité achetée. Pour l'électricité renouvelable achetée, le facteur est de 0 kgCO₂eq/kWh. Dans d'autres cas, le facteur d'émission spécifique au fournisseur communiqué par le fournisseur d'électricité ou en l'absence d'un fournisseur spécifique factorise le facteur d'émission basé sur le mix de production d'électricité régionale, ou le mélange résiduel (AIB 2021), ou enfin le facteur d'émission par défaut localisé. Pour la consommation de vapeur achetée, un facteur d'émission spécifique au fournisseur est utilisé.

Source des facteurs d'émission : les facteurs d'émission de Scope 1 et biogéniques hors scope (kg CO₂eq par kWh) proviennent des critères Defra de 2022 sur des facteurs de conversion GHG du gouvernement du Royaume-Uni pour les rapports d'entreprise. Les facteurs d'émission Scope 2 basés sur la localisation (kg CO₂eq par kWh) proviennent de 3 sources : (i) Defra 2022 pour l'électricité achetée au Royaume-Uni et, pour les émissions Scope 2 liées à la consommation de vapeur achetée (production d'électricité basée sur la combustion du charbon) ; (ii) US EPA : eGRID 2020. Subregion Emissions : les émissions de gaz à effet de serre pour l'électricité régionale achetée aux États-Unis et (iii) IEA « Facteurs d'Emissions (édition 2022 considérant les résultats 2020) », pour l'électricité achetée par tous les autres pays.

Autres émissions indirectes brutes (Scope 3) de GES en amont et en aval : Dans les deux catégories qui sont incluses dans l'objectif climatique SBTi de Tarkett - catégorie 1 et 12, chaque couple "catégorie de matière première + facteur d'émission" est associé à un indicateur de qualité des données (bonne, moyenne, médiocre, très médiocre). L'indicateur est déterminé par plusieurs facteurs : l'origine des données, la correspondance de l'ensemble de données avec le matériau modélisé en termes de technologie et de géographie, l'examen par un tiers. L'indicateur de qualité des données guide le travail continu d'amélioration des facteurs d'émission et de collecte de données spécifiques :

- > Bon : Bonne correspondance des ensembles de données pour l'empreinte carbone et le matériau, et l'empreinte carbone est basée sur les propres calculs d'ACV (ou ceux du fournisseur) et les données utilisées sont de haute qualité et complètes.
- > Moyenne : Des ensembles de données génériques (LCI) sont utilisés en combinaison avec le GIEC (LCIA), et l'empreinte carbone est basée sur des informations vérifiées (EPD, LCA etc.)
- > Médiocre : Mauvaise correspondance géographique ou matérielle, données obsolètes, et/ou calculs avec des données partiellement médiocres
- > Très médiocre : Correspondance vague entre les données et les spécifications des matériaux ou spécifications inconnues, avec un maximum de 10 % d'impact dû à des facteurs de conversion insuffisants.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 1 - produits et services achetés) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des achats de matières premières de 2019. 164 catégories de matières premières ont été identifiées dans la base des données des achats de Tarkett (SAP). Les volumes totaux par catégorie ont été convertis en kilogrammes, puis des facteurs d'émission appliqués afin d'obtenir les émissions de gaz à effet de serre. Les facteurs d'émission de CO₂ provenant des EPD des fournisseurs ont été utilisés lorsqu'ils étaient disponibles. Sinon, nous avons utilisé des facteurs d'émission génériques provenant de séries de données reconnues d'Inventaires de Cycle de Vie (Ecoinvent, European Life Cycle database, etc.) ou des EPD génériques certifiés.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 2 biens d'équipement) (tCO₂eq) : Liées aux appareils électroniques de l'entreprise, aux bâtiments d'usine et aux lignes de production. Les émissions des biens d'équipement ont été estimées en calculant les émissions maximales possibles de l'une de nos plus grandes usines à partir de bases de données LCI (Inventaire du cycle de vie) reconnues. L'impact global de Tarkett a ensuite été évalué proportionnellement. Cette étude a permis à Tarkett de conclure que les émissions des biens d'équipement ne sont pas pertinentes.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 3 - activités impliquant une consommation de combustible ou d'énergie non incluses dans les émissions des Scope 1 et Scope 2) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base de la consommation d'énergie de 2019 multipliée par les facteurs d'émission pour l'énergie en amont de l'ADEME et de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 4 - transport et distribution en amont) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base du transport entrant (# t.km) multiplié par des facteurs d'émission (source selon le mode de transport : ADEME, France ou EPA, États-Unis) pour 12 usines représentant 80 % des volumes produits ; et sur la base de matériaux sélectionnés couvrant 75 % des volumes entrants pour chaque usine. Les émissions totales ont été extrapolées à partir de cette base.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 5 - déchets générés par les sites) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2019 en tenant compte des différentes formes de gestion des déchets (recyclage, mise en décharge et incinération). Les facteurs d'émission d'Ecoinvent et de la base de données européenne sur le cycle de vie pour chaque flux de déchets ont été appliqués pour calculer les émissions de GES. La quantité de déchets générés par chaque usine est collectée chaque année sous 8 flux de déchets différents (dangereux, non dangereux, envoyés au recyclage, à l'incinération, à la mise en décharge, au recyclage interne).

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 6 - déplacements professionnels) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées à partir des données 2019 du calcul des déplacements professionnels en avion et en train (passager.km) et en voiture (km). Les facteurs d'émission utilisés sont des données moyennes représentatives pour la France (ADEME).

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 7 - déplacement domicile/travail des salariés) (tCO₂eq) : Le nombre moyen de salariés en équivalent temps plein pour 2020 a été multiplié par un facteur moyen d'émission de CO₂ de trajet domicile-travail représentatif de la France (source Carbone 4). Le facteur d'émission utilisé suppose que les déplacements domicile-travail sont similaires dans toutes les zones géographiques à la moyenne des déplacements domicile-travail en France. Le facteur d'émission ne tient pas compte des habitudes réelles de déplacement des employés de Tarkett.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 8 - actifs loués en amont) (tCO₂eq) : Tarkett n'a pas d'actifs loués en amont qui doivent être inclus dans l'inventaire selon le Protocole GHG.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 9 - transport et distribution en aval) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base du transport sortant (# t.km), en tenant compte du mode de transport (camion, train et bateau) et en les multipliant par des facteurs d'émission (source selon le mode de transport : ADEME, France ou EPA, États-Unis).

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 10 - traitement des produits vendus) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2019. Il a été supposé que tous les produits de revêtement de sol sont installés à l'aide de colle. Afin de calculer l'impact des GES, les volumes de vente ont été utilisés avec les facteurs de conversion d'Ecoinvent et de SimaPro.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 11 - utilisation des produits vendus) (tCO₂eq) : Selon la limite minimale des critères SBTi basée sur la chaîne de valeur d'entreprise du GHG Protocol, les produits Tarkett entrent dans la catégorie des produits à émissions indirectes en phase d'utilisation (produits qui consomment indirectement de l'énergie pendant leur utilisation) pour lesquels les émissions en phase d'utilisation sont facultatives et non obligatoires.

Rapport Social et Environnemental

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 12 - traitement des produits vendus en fin de vie) (tCO2eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des achats de matières premières de 2019. 164 catégories de matières premières ont été identifiées dans la base des données des achats de Tarkett (SAP). Les volumes totaux par catégorie ont été convertis en kilogrammes, puis des facteurs d'émission appliqués afin d'obtenir les émissions de gaz à effet de serre pour la combinaison pertinente de recyclage, d'incinération et de mise en décharge de chaque matière première. Des facteurs d'émission de CO₂ provenant de bases de données reconnues d'Inventaires de Cycle de Vie (Ecoinvent, European Life Cycle database, etc.) ou d'EPD génériques certifiés ont été utilisés. Auparavant, Tarkett avait calculé les émissions de fin de vie sur la base d'un scénario d'incinération à 100 %, le pire scénario en termes d'émissions de GES. En 2022, SBTi a suggéré qu'il était plus approprié d'utiliser des scénarios moyens réels de traitement des déchets (un mélange de mise en décharge et d'incinération), ce qui a permis de réduire considérablement les émissions de fin de vie. Tarkett reste engagé dans l'éco-conception de la recyclabilité et la facilitation de la collecte et du recyclage en fin de vie pour réaliser la transition vers une économie circulaire avec les bénéfiques associés pour le climat et la préservation des ressources. Les hypothèses sur la fin de vie des produits (incinération et mise en décharge) sont tirées du rapport "what a waste 2.0" de la Banque mondiale et du rapport "Service contract on management of construction and demolition waste" commandé par la Commission européenne. Les taux de recyclage de chaque gamme de produits sont tirés des KPI de recyclage.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 13 - Actifs loués en aval) (tCO2eq) : Tarkett ne loue aucun actif important.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 14 - Franchises) (tCO2eq) : Tarkett ne dispose pas d'une activité de franchise significative.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 15 - Investissements) (tCO2eq) : Tarkett n'a pas d'investissements importants en dehors de ses activités de production.

Émissions et absorptions de CO₂ biogénique (tCO₂) liées aux catégories 1 et 12 du Scope 3 : Ces émissions et absorptions sont calculées à l'aide d'une approche similaire à celle utilisée pour calculer les émissions de catégorie 1 et de catégorie 12 du scope 3 : chaque catégorie de matière première est associée à des facteurs d'émission pour la séquestration (l'absorption) du carbone biogénique et les émissions de carbone biogénique.

> Les facteurs d'émission de séquestration du carbone biogénique sont calculés à l'aide de la formule figurant dans la norme EN16449:2014, qui est la norme européenne fournissant une méthode pour quantifier la quantité de dioxyde de carbone atmosphérique séquestrée sur la base de la teneur en carbone du bois et des produits à base de bois. La méthode est étendue non seulement aux produits à base de bois mais aussi à toutes les matières premières à base de biomasse figurant dans la liste d'achat. Les données permettant de faire fonctionner la formule sont soit collectées en interne (densité du bois, essence de bois, humidité), soit estimées à l'aide de bases de données sur la teneur en carbone biogénique telles que Phyllis2.

- > Les émissions biogènes en fin de vie dépendent du produit dans lequel la matière première est utilisée :
 - Lorsqu'elles sont utilisées dans un produit biodégradable (parquet), elles comprennent les émissions de méthane et d'oxyde nitreux. Elles sont calculées sur la base des facteurs d'émission DEFRA en cas d'incinération et des facteurs d'émission Ecoinvent en cas de mise en décharge
 - En cas d'utilisation dans des produits non biodégradables, seul le carbone séquestré est considéré comme réémis en cas d'incinération, ou stocké de façon permanente en cas de mise en décharge

Produits « sans phtalates » : produits « sans phtalates ajoutés » signifient qu'aucun plastifiant à base de phtalate (DOP ou DINP) n'entre pas dans la composition de la matière première vierge (pas plus de 0,1 % de la masse) qui compose le produit, mais la matière recyclée peut toutefois contenir des phtalates résiduels.

Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate : part de la quantité de production (m²) de produits finis pouvant contenir des phtalates, à savoir tous les produits en vinyle (y compris le LVT sous-traité) et tous les autres produits contenant des pièces en PVC (p. ex., certains tapis fabriqués en Amérique du Nord) qui sont sans phtalate.

COV : composés organiques volatils.

Produits à faibles émissions de COV : produits dont les émissions TVOC ≤ 100 µg/m³ conformément aux directives ISO 16000-9 (chambre d'émission) et méthodes d'essai locales (revêtements de sol en bois : excluant les émissions naturelles provenant du bois lui-même).

Produits d'émissions de COV non quantifiables : produits dont les émissions TVOC, SVOC et formaldéhyde ≤ 10 µg/m³ conformément aux directives ISO 16000-9 (chambre d'émission) et méthodes d'essai locales.

Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV : part de la quantité de production de produits finis (m²) de revêtements de sol intérieurs et de surfaces de sports d'intérieur pouvant libérer des COV, à savoir, tous les produits à l'exception des gazons synthétiques et des surfaces extérieures qui présentent de faibles niveaux d'émission de COV.

Déchets : tous les déchets retirés des usines de fabrication (déchets industriels, déchets de bureau, déchets de cantines, etc.) collectés par un prestataire de service sous contrat (ceci peut exclure certains déchets non industriels enlevés par les autorités municipales qui ne procurent aucune information de suivi tels que la quantité et le type de déchets éliminés). Tarkett catégorise les déchets selon leur nature, dangereux et non dangereux, et également en fonction de leur destination : mise en décharge, incinération avec récupération d'énergie, incinération sans récupération d'énergie, autre traitement et recyclage. Les eaux usées non dangereuses sont exclues.

Rapport Social et Environnemental

Déchets dangereux : déchets dangereux correspondant au sens de la législation nationale au point de production.

Déchets non dangereux : déchets qui ne sont pas classés comme dangereux au sens de la législation nationale au moment de la production.

Déchets non recyclés : tous les déchets à l'exclusion des déchets envoyés pour recyclage externe et/ou envoyés à d'autres sites de Tarkett pour un recyclage interne.

Déchets mis en décharge : tous les déchets expédiés à la décharge.

Déchets envoyés pour recyclage externe : déchets envoyés pour recyclage externe. Cette catégorie comprend également les déchets de moquette envoyés à l'industrie du ciment comme une source de carbonate de calcium ainsi que le remplacement des combustibles fossiles.

Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectés dans le cadre du programme ReStart® : les déchets post-utilisation (produits en fin d'usage ou post-consommation) comprennent les revêtements de sol et les produits de surface de sport qui ont été utilisés et retirés pour être éliminés (p. ex., les anciens produits retirés du sol lors d'un projet de rénovation, éventuellement avec du béton et/ou de la colle). Les déchets post-installation des revêtements de sol générés lors de l'installation des revêtements de sol et des produits de surface sportifs (par exemple, des morceaux de revêtements de sol propres non utilisés, récupérés auprès des installateurs lors de l'installation). Ces déchets sont collectés dans le cadre d'une collecte organisée par Tarkett de déchets post-consommation ou post-installation (c'est-à-dire dans le cadre du programme ReStart®) afin d'être recyclés et réintégrés dans la production quand possible.

Autres indicateurs RSE :

Part (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable: Suite au lancement de notre Code de Conduite Fournisseurs en 2019, nous mesurons la part des fournisseurs (en dépenses) qui ont adhéré au Code de conduite des fournisseurs de Tarkett ou à un document équivalent. L'indicateur est calculé sur la base des fournisseurs ayant adhéré pendant l'année en cours (y compris la division Sport de Tarkett depuis 2021), en utilisant les données d'achat de l'année de référence. Les équivalents acceptés comprennent : le code de conduite d'un fournisseur s'il est validé par Tarkett comme étant équivalent au code de conduite de Tarkett ; la certification SA8000 et ISO 14001 ; la certification BCorp et la certification Cradle to Cradle® des produits dont tous les piliers ont au moins le niveau argent.

Part (en dépenses) des fournisseurs (demandés, considérés comme les plus à risque), qui ont réalisé l'évaluation RSE par un tiers : en 2022, Tarkett a demandé à certains fournisseurs de réaliser l'évaluation RSE EcoVadis.

Part (en nombre) de fournisseurs ciblés qui ont adhéré au Code de conduite pour un approvisionnement responsable de Tarkett ou équivalent : les " fournisseurs ciblés " concernent les fournisseurs actifs dans la période de reporting actuelle.

3.12.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

S'inscrivant dans le cadre français de la déclaration de performance extra-financière (DPEF), le reporting de Tarkett dépasse les obligations légales et s'inspire de référentiels internationaux exigeants, au premier rang desquels celui de la Global Reporting Initiative (GRI).

Les chapitres cités au sein du tableau de concordance se réfèrent à la version intégrale du Document d'Enregistrement Universel.

Déclaration d'utilisation Tarkett a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période 1 janvier 2022 à 31 décembre 2022 en référence aux normes GRI.

GRI 1 utilisée GRI 1: Fondation 2021

Norme GRI	Élément d'information	Sections DEU	Correspondance DPEF
GRI 2 - Informations générales 2021			
2-1	Détails sur l'organisation	Introduction, 1.5, 1.6, 3.1.2, 7.1.1	
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	3.12.2	Art. L225-102-1 III.
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	3.12.2	
2-4	Reformulations d'informations	3.12.2	
2-5	Assurance externe	3.12.4	Art. L225-102-1 V.
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Introduction, 1, 1.4, 1.5, 1.6, 3.1.2, 3.5, 3.9.1	Art. R225-105 II. A. 3° b)
2-7	Employés	3.12.1, 3.12.2, 3.10.5.42	Art. R225-105 II. A. 1° a)
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	3.12.1	
2-9	Structure et composition de la gouvernance	2.1, 2.2, 3.2.1	
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2	
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1, 2.2	
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	2.2, 3.2.1, 3.3, 6.1, 6.2	
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	2.1, 2.2, 3.2.1	
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	3.2.2	
2-15	Conflits d'intérêts	2.9.1.1, 3.11.1, 3.11.2	
2-16	Communication des préoccupations majeures	3.11	
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1	
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2	
2-19	Politiques de rémunération	2.3, 2.6	
2-20	Processus de détermination de la rémunération	2.2, 2.6	
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	2.6.2.4	
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	3.1.1	
2-23	Engagements politiques	3.2.3, 3.11	
2-24	Intégration des engagements politiques	3.2.1, 3.10, 3.11	
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	3.11	
2-28	Adhésions à des associations	3.5	
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	3.5	Art. R225-105 II. A. 3° a)

Norme GRI	Élément d'information	Sections DEU	Correspondance DPEF
2-30	Négotiations collectives	3.10.5.3, 3.12.1	Art. L225-102-1 III.
GRI 3: Thèmes pertinents 2021			
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	3.2.2, 3.3, 3.12.2	
3-2	Liste des thèmes pertinents	3.3, 3.12.2	Art. R225-105 I. 1°
3-3	Gestion des thèmes pertinents	3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11	Art. R225-105 I. 2° & 3°
200	Économique		
201 : 2016	Performance Économique		
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	3.1.2, 4, 5	
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	3.3, 6.1	Art. L225-102-1 III.
203 : 2016	Impacts Économiques Indirects		
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	3.9.2	
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	3.9.2	Art. R225-105 II. A. 3° a)
205 : 2016	Lutte contre la Corruption	3.11.2	Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. B. 1°
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	3.11.2, 3.3	
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	3.11.2	
300	Environnemental		Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. A. 2° a) Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
301 : 2016	Matières		
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	3.6.1.1, 3.12.1	
301-2	Matières recyclées utilisées	3.6.1.1, 3.7.2.3, 3.12.1	
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	3.7.2.2, 3.12.1	
302 : 2016	Énergie		Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	3.7.1.1, 3.12.1	
302-3	Intensité énergétique	3.7.1.1, 3.12.1	
302-4	Réduction de la consommation énergétique	3.7.1.1	
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	3.7.1.1	
303 : 2016	Eau et Effluents		
303-5	Consommation d'eau	3.7.1.3, 3.12.1	Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
305 : 2016	Émissions		Art. R225-105 II. A. 2° b) & d)
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	3.7.1, 3.12.1	
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	3.7.1, 3.12.1	
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	3.7.2, 3.12.1	
305-4	Intensité des émissions de GES	3.7.1, 3.12.1	
305-5	Réduction des émissions de GES	3.7	
306 : 2016	Déchets		Art. R225-105 II. A. 2° c) i)
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	3.7.2.1	

Norme GRI	Élément d'information	Sections DEU	Correspondance DPEF
308 : 2016	Évaluation Environnementale des Fournisseurs	3.6.1, 3.9.1	Art. R225-105 II. A. 3° b)
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	3.9.1	
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.9.1	
400	Social		Art. L225-102-1 III.
401 : 2016	Emploi		
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.10.5.4, 3.12.1	Art. R225-105 II. A. 1° a)
402 : 2016	Relations Employés/Direction		
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	3.10.5.4	
403 : 2016	Santé et Sécurité au Travail	3.10.1, 3.10.2	Art. R225-105 II. A. 1° c)
403-1	Systèmes de management de la santé et de la sécurité	3.10.1, 3.10.2	
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques, et analyse des incidents	3.3, 3.10.1	
403-3	Services de médecine du travail	3.10.2	
403-5	Formation des employés sur la santé et la sécurité au travail	3.10.1, 3.10.4.2	
403-6	Promotion de la santé des employés	3.10.2	
403-8	Employés couverts par un système de management de la santé et de la sécurité	3.10.1	
403-9	Accidents du travail	3.10.1, 3.12.1	Art. R225-105 II. A. 1° c)
403-10	Maladies professionnelles	3.10.2, 3.12.1	Art. R225-105 II. A. 1° c)
404 : 2016	Formation et Education	3.10.4.2	Art. R225-105 II. A. 1° e)
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	3.10.4.2, 3.12.1	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	3.10.4.2	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	3.10.4.1, 3.12.1	
405 : 2016	Diversité et Égalité des Chances	3.10.3	Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. A. 1° f)
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.10.3, 3.12.1	
407 : 2016	Liberté Syndicale et Négociation Collective		Art. R225-105 II. A. 1° d)
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	3.10.5.3	
412	Évaluation des Droits de l'Homme		Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. B. 2°
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux Droits de l'Homme	3.11, 3.12.1	
413 : 2016	Communautés Locales	3.9.2	Art. R225-105 II. A. 3° a)
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	3.9.2, 3.12.1	Art. L225-102-1 III.
414 : 2016	Évaluation Sociale des Fournisseurs	3.9.1.1	Art. R225-105 II. A. 3° b)
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	3.9.1.1	
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.9.1.1	
416 : 2016	Santé et Sécurité des Consommateurs		Art. R225-105 II. A. 3° c)
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	3.6.1, 3.8, 3.12.1	
417 : 2016	Commercialisation et Étiquetage		
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	3.6.1.2	

3.12.4 Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI ("tierce partie"), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-18841, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire :

- > de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- > d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte)
- > préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- > mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- > la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- > la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- > le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- > la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- > la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre octobre 2022 et février 2023 sur une durée totale d'intervention de dix semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- > Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- > Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

Rapport Social et Environnemental

- > Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques (3), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités (4).
- > Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- > Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- > Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (4) et couvrent entre 18% et 100% des données sélectionnées pour ces tests ;

- > Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

[1] Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

[2] ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

[3] Indisponibilité, perturbations, dommages sur site ; Qualité et sécurité des produits ; Volatilité du prix des matières premières ; Ethique et intégrité dans la conduite des affaires ; Evolution du marché des revêtements de sol ; Evolution, complexité et interprétation de la réglementation fiscale ; Système d'information et cybersécurité ; Dépendance à l'égard des fournisseurs.

[4] Tarkett Amérique du Nord; Orzechowo - Pologne; Waalwijk - Pays Bas, Otradny et Mytishchi, Russie.

Paris-La Défense, 17 février 2023, KPMG S.A.

Fanny Houlliot, Expert ESG, Centre D'Excellence ESG

Romain Mercier, Associé

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Certifications obtenues et autres dispositions prises en faveur de la transparence sur la composition et la qualité des produits
 Mesures en faveur de la sécurité et du bien-être sur le lieu de travail
 Programmes de gestion et d'évolution des compétences
 Dispositifs d'attraction et de rétention des talents
 Outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre liés aux produits de la division EMEA: le 'Carbon Calculator'
 ReStart programme en faveur de l'économie circulaire
 Principes et procédures pour assurer l'éthique dans la conduite des affaires et le respect des droits humains
 Déploiement de la nouvelle politique cybersécurité
 Code de conduite anti-corruption
 Mesures prises pour limiter le risque de dépendance à l'égard des fournisseurs
 Actions de sensibilisation aux pratiques éco-responsables

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectif total (au 31/12)
 Nombre total d'employés féminins en contrat permanent
 Nombre total d'employés masculins en contrat permanent
 Taux de rotation du personnel permanent
 Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année
 Taux d'absentéisme (employés)
 Pourcentage de postes de management ouverts pourvus par un candidat interne
 Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable pour tous les employés
 Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail pour tous les employés
 Pourcentage des postes de management occupés par des femmes
 Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées)
 Pourcentage de matières premières d'origine recyclée
 Intensité énergétique (consommation d'énergie par m2 de produit manufacturé kWh / m2)
 Pourcentage de la consommation d'énergie issue des énergies renouvelables
 Émissions totales de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur (Scope 1 + Scope 2 market-based + Scope 3 : catégories 1 + 12) (tCO2e)
 Pourcentage de réduction vs 2019 des émissions de GES (Scope 1 + Scope 2 market-based)
 Pourcentage de réduction vs 2019 des émissions de GES de la chaîne de valeur (Scope 1 + Scope 2 market-based + Scope 3 : catégories 1+12)
 Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectée dans le cadre du programme ReStart® (en tonnes)
 Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle®
 Part (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable
 Part (en nombre) des fournisseurs ciblés adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable
 Part (en dépenses) des fournisseurs (sollicités, considérés comme les plus à risque), qui ont complété l'évaluation RSE par une tierce partie

Annexe

Liste des certifications Cradle to Cradle® (C2C)

Catégories de Produits	Références de Produits	Niveau de Certification
Moquette	Desso EcoBase® PA6 Solution Dyed Carpet Tiles Gold	Or V3.1
	Desso EcoBase® Carpet Tile Backing	Or V3.1
	Desso EcoBase® PA 6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Argent V3.1
	Desso EcoBase® PA 6 Solution Dyed Carpet Tiles	Argent V3.1
	Desso One	Argent V3.1
	EcoBase PA Solution Dyed Carpet Tiles Suzhou	Argent V3.1
	ethos® Modular Tile with Omnicoat Technology	Argent V3.1
	Solution Dyed Broadloom	Bronze V3.1
	Continuous Dyed Broadloom	Bronze V3.1
	Desso EcoBase® PA 6.6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Argent V3.1
	Desso® PA 6 Solution Dyed Carpet Tiles	Bronze V3.1
	Desso® PA 6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Bronze V3.1
	Desso® PA 6.6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Bronze V3.1
	Revêtements de sol résilient	iQOne
iD Revolution		Or V3.1
Linoléum	Tarkett Linoleum Flooring	Or V3.1
	Tarkett Linoleum Flooring and Wall Covering Silver	Argent V3.1
	Tarkett Linoleum Flooring and Wall Covering Bronze	Bronze V3.1
Caoutchouc	BaseWorks® Thermoset Rubber Wall Base	Argent V3.1
	Tarkett Rubber Tile Collection	Bronze V3.1
Gazon synthétique	FieldTurf EasyTurf & Desso product ranges	Bronze V3.1
Bois	Parquet	Argent V3.1

Certificats "C2C Material Health Certificates"

Catégories de Produits	Références de Produits	Niveau de Certification
Anti-salissures	Eco-Ensure	Platine
Adhésifs	Tandus B-19 Adhesive	Platine
	Tandus C-56 Floor Primer	Platine
	Tarkett 959 Vinyl Tile and Plank Adhesive	Platine
	Tarkett 901 Resilient Flooring Spray Adhesive and Sports HS Spray Adhesive	Argent
	Tarkett Resilient Flooring Adhesives	Platine
	Tandus Centiva C-12e Pressure Sensitive Adhesive	Argent
	Tandus Centiva C-14e Pressure Sensitive Adhesive	Argent
	Tandus Centiva C-TR Adhesive	Argent
	Tarkett C-EX Pressure Sensitive Adhesive	Argent
	Tarkett RollSmart Adhesive	Bronze
Revêtements de sol résilient	iQOne	Platine
Caoutchouc	BaseWorks® Thermoset Rubber Wall Base	Argent
	Tarkett Rubber Tile Collection	Bronze

Rapport Social et Environnemental

Liste des certifications ISO des usines

Site	Produits	ISO 9001	ISO 45001	ISO 14001	ISO 50001
Clervaux, Luxembourg	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Konz, Allemagne	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Ronneby, Suède	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Sedan, France	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Jaslo, Pologne	Revêtements de sol souples	x		x	x
Lenham, Royaume-Uni	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Tuzla, Turquie	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Narni ¹ , Italie	Revêtements de sol souples (linoleum)	x	x	x	x
Orzechowo, Pologne	Parquets	x	x	x	x
Hanaskog, Suède	Parquets	x	x	x	
Waalwijk, Pays-Bas	Moquettes	x		x	
Dendermonde, Belgique	Moquettes	x	x	x	x
Otradny, Russie	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Mytishchi, Russie	Revêtements stratifiés	x	x	x	
Kalush, Ukraine	Revêtements de sol souples & parquet	x	x	x	
Bačka Palanka, Serbie	Revêtements de sol souples, parquet, moquettes et tapis	x	x	x	x
Farnham, Canada	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Florence East & West, États-Unis	Dalles en vinyle de luxe (LVT/ revêtements de sol souples)	x	x	x	
Middlefield, États-Unis	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Chagrin Falls, États-Unis	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Dalton (Smith), États-Unis	Moquettes			x	
Dalton (Kraft), États-Unis	Moquettes				
Calhoun, États-Unis	Moquettes			x	
Mexico ² , Mexique	Revêtements de sol souples				
Jacareí, Brésil	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Suzhou, Chine	Moquettes	x	x	x	
Beijing, Chine	Revêtements de sol souples	x		x	
Calhoun (FieldTurf), États-Unis	Gazons synthétiques	x	x	x	
Auchel, France	Gazons synthétiques	x			
Toronto, Canada	Shockpads				
Botany, Australie	Gazons synthétiques	x	x	x	
Abtsteinach, Allemagne	Fibres pour gazons synthétiques	x			x
Hunt Valley, États-Unis	Pistes d'athlétisme	x			

¹ Le site de Narni (Italie) est également certifié ISO 37001 (Systèmes de management anti-corruption) et il est certifié SA 8000 (Responsabilité Sociale.)

² Le site de Mexico (Mexique) a été acquis en 2021

Sites Industriels ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) en France (site de Sedan et site d'Auchel)

Le site de vinyle de Sedan en France est classé "à Autorisation" par un Arrêté préfectoral de juillet 2008 en particulier pour les rubriques liées à la transformation et au stockage de matières plastiques. Ainsi le site est notamment soumis "à Autorisation" pour les rubriques :

- > 2450-2-a - Imprimeries en héliogravure ;

Le site de Sedan a confié sa veille réglementaire à un cabinet spécialisé ce qui lui permet en particulier d'identifier les évolutions de la réglementation ICPE. En particulier, le site a communiqué tous les éléments aux autorités concernant les nouvelles rubriques ICPE 3000 et 4000. Le site est organisé en cas de sinistre majeur d'incendie ou de pollution grâce à un POI (Plan d'Opération Interne) et une équipe de pompiers interne capable d'intervenir 24h/24h et 7j/7j.

L'organisation du site lui permet d'être reconnu par les meilleurs standards. Ainsi, le site est certifié selon les référentiels ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement), ISO 50001 (Énergie) et ISO 45001 (Santé et Sécurité).

Grâce à une politique volontariste le site a réduit son impact sur l'environnement. En 2021, le site a recyclé 99,7 % de ses déchets, et aucun déchet n'a été mis en décharge. En 2019 et 2020, l'usine a enregistré moins de 4 tonnes d'émissions industrielles de COV (Composés Organiques Volatils) (contre un arrêté préfectoral autorisant jusqu'à 30 tonnes, les résultats de 2021 n'étant pas disponibles au moment de la publication). La consommation d'eau a été réduite de 40 % en 2021 par rapport à 2015 et une étude est en cours pour éliminer les rejets non domestiques à partir de 2023. Pour ce faire le site utilise une méthode structurée d'analyse et de réduction des aspects environnementaux.

Enfin, afin de protéger le milieu contre toute pollution accidentelle, le site a mis en place des séparateurs d'hydrocarbures sur les rejets pluviaux et un analyseur du niveau de pollution en continu sur les rejets d'eaux industrielles.

Site de gazons synthétiques d'Auchel : Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter du site d'Auchel a été validé par la Préfecture le 17/03/2017. Les installations du site d'Auchel relèvent du régime de l'Enregistrement. La version de la nomenclature prise en référence pour effectuer ce classement est la version 27.01 (octobre 2015). Ainsi, le site est notamment soumis à enregistrement pour les rubriques 2661.1.b et 2661.2.a – Transformation de polymères. Les rubriques suivantes ont par ailleurs été classées à déclaration :

- > 2662.3 - Stockage de polymères ;
- > 2663.2.b - Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères
- > 4719.2 - Stockage d'Acétylène.

Liste et justifications des thématiques RSE jugées non-matérielles

Les thématiques RSE listées dans le tableau ci-dessous ne sont pas jugées hautement matérielles au vu des activités de Tarkett, et n'ont en conséquence pas été élaborées dans le Rapport RSE.

Thématique RSE	Justification du Faible Niveau de Matérialité pour Tarkett
Biodiversité	Tarkett n'a pas d'opérations dans des zones importantes pour la biodiversité, telles que les zones naturelles protégées, et ne développe pas de nouvelles activités dans des espaces vierges. En tant que tel, nos activités n'ont pas d'impact direct sur des éléments sensibles au niveau de la biodiversité. Nous pouvons cependant avoir un impact indirect sur la biodiversité, par exemple à travers l'utilisation de ressources naturelles, les émissions atmosphériques ou la production de déchets – des sujets qui sont abordés dans le rapport RSE.
Émissions atmosphériques (autres que les gaz à effet de serre)	Concernant les émissions atmosphériques, nous mettons l'accent sur les gaz à effet de serre (GES) du fait de leur impact sur le changement climatique. Certaines des actions que nous mettons en œuvre pour réduire nos émissions de GES (par exemple l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, etc.) contribuent également à réduire les émissions d'autres polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote (NO _x), les oxydes de soufre (SO _x) ou les particules. La plupart de nos sources directes d'émissions (telles que les chaudières) sur nos sites de production fonctionnent au gaz naturel, minimisant ainsi les émissions de SO _x et de particules. Nous surveillons nos émissions atmosphériques selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables pour les autres polluants tels que les NO _x .
Rejets des eaux usées	Notre principal objectif est de réduire notre consommation d'eau, en mettant en place des circuits d'eau à boucle fermée ou des processus de fabrication ne consommant pas d'eau (sujet traité dans le rapport RSE). Cela permet également de minimiser le volume d'eaux usées rejetées sur nos sites de production. Concernant les polluants, nous surveillons nos rejets dans l'eau selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables.
Bruit et autres nuisances	Sur nos sites de production, nous surveillons les niveaux de bruit en limite de propriété selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables et de s'assurer que nous minimisons les nuisances pour nos voisins. Si des plaintes relatives au bruit ou à d'autres nuisances (par exemple odeurs, éclairage, fumée) sont enregistrées, ce qui est extrêmement rare, elles sont discutées avec le plaignant, analysées et sujettes à actions correctives si applicable.
Gaspillage alimentaire	Le gaspillage alimentaire se limite aux services de restauration qui sont gérés par des fournisseurs externes ayant leur propre plan d'action.
Incidents environnementaux	La probabilité d'occurrence d'un incident environnemental catastrophique, tel qu'un important déversement accidentel d'hydrocarbures ou de produits chimiques, est très faible au vu de nos activités. Nous avons cependant des plans d'intervention d'urgence, qui incluent les urgences environnementales, en place sur nos sites de production. Tout incident environnemental est systématiquement reporté et analysé.
Travail des enfants	Tarkett n'a pas d'opérations dans des pays présentant un risque élevé de travail des enfants. Nos politiques internes et notre Code Éthique interdisent formellement toute forme de travail des enfants.
Droits des populations indigènes	Les activités de Tarkett n'impliquent pas un impact ou une relation directe avec des populations indigènes (telles que l'acquisition de terres, le déplacement forcé, etc.).
Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable	Ces thématiques ne sont pas applicables au vu des activités de Tarkett (thématiques incluses dans la réglementation française en matière de communication extra-financière – DPEF suite à la publication en octobre 2018 de la loi n° 2018-938 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous »).

Conception et Réalisation



pomelo-paradigm.com/pomdocpro/

Tarkett

Siège social

1 Terrasse Bellini - Tour Initiale

92919 Paris La Défense - France

www.tarkett-group.com